

autrepart

Afrique noire et monde arabe



autrepart

**Afrique noire
et monde arabe :
continuités et ruptures**

**Éditeurs scientifiques :
Emmanuel Grégoire,
Jean Schmitz**

**Cahiers des sciences humaines
Nouvelle série numéro 16**

Déjà parus :

Les arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Familles du Sud, Arlette Gautier et Marc Pilon

Variations, 1997

Empreintes du passé, Edmond Bernus, Jean Polet et Gérard Quéchon

Communautés déracinées dans les pays du Sud, Véronique Lassailly-Jacob

Échanges transfrontaliers et Intégration régionale en Afrique subsaharienne,

Johny Egg et Javier Herrera

Variations, 1998

Drogue et reproduction sociale dans le Tiers Monde, Éric Léonard

*La forêt-monde en question. Recomposition du rapport des sociétés à la forêt
dans les pays du Sud*, François Verdeaux

Les identités contre la démocratie, René Otayek

Variations, 1999

Le sida des autres. Constructions locales et internationales de la maladie, Claude Fay

Survivre grâce à... Réussir malgré... l'aide, Bernard J. Lecomte, Jean-David Naudet

Logiques identitaires, logiques territoriales, Marie-José Jolivet

Variations, 2000

Couverture : Cécile Lucas

Illustration : © E. Grégoire, *Chamelier touareg (Niger)*

© Éditions de l'Aube, IRD

(Institut de recherche pour le développement, ex-Orstom), 2000

ISBN 2-87678-596-X

ISSN 1278-3986

Sommaire

Emmanuel Grégoire, Jean Schmitz : Monde arabe et Afrique noire : permanences et nouveaux liens	5
André Bourgeot : Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger)	21
Pierre Bonte : Faire fortune au Sahara (Mauritanie) : permanences et ruptures	49
Karine Bennafla : Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques	67
Emmanuel Grégoire : Les chasses du prince Bandar	87
Marc-Antoine Pérouse de Montclos : Réseaux financiers, diaspora et <i>hawilad</i> : le rôle clé de la péninsule Arabique entre l'Occident et la Somalie	99
Jean Schmitz : L'islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles	117
Marie Miran : Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution discrète	139
Notes de lecture	161
Résumés	175

Hommage

Les auteurs et les éditeurs scientifiques de cet ouvrage s'associent à cet hommage rendu à Jean-Marc Gastellu dont ils apprécient la rigueur scientifique, la sensibilité de la démarche et la grande probité intellectuelle.

Jean-Marc Gastellu nous a quittés le 29 novembre 1999 à l'âge de 57 ans. Il est entré en 1965 comme économiste à l'Orstom après des études de sciences économiques et de sciences politiques à Bordeaux, déjà orientées vers les pays en développement.

Il participe, à partir de 1966, à l'enquête interdisciplinaire sur les dynamismes de l'économie rurale au Sénégal. De cette enquête sortiront trois publications conséquentes, deux en collaboration sur le travail et les rééquilibres sociaux en milieu Serer (1974) et l'autonomie locale et l'intégration nationale au Sénégal (1976), et son travail magistral sur *L'égalitarisme économique des Serer* (1981) qui sera sa thèse pour le doctorat d'État ès sciences économiques : organisation économique, anthropologie, reconstruction historique, dynamisme d'accommodation y forment les pièces d'une thématique que l'on retrouvera sur d'autres terrains.

Après avoir participé à la constitution du groupe Amira (Amélioration des méthodes d'investigation et de recherche appliquées au développement) qui organisera une réflexion durable sur ce sujet entre chercheurs en sciences sociales, statisticiens de l'Insee et planificateurs (1975-1990), Jean-Marc part en Côte-d'Ivoire. Là, chez les planteurs Agni du Sud-Est, il va faire apparaître « la course à la forêt » dans une dynamique d'expansion de plantations de cacao et de café qui nourrit une bourgeoisie rurale de « grands planteurs » mais risque de butter sur l'impasse de la terre. Ce sera la matière des quatre volumes de *L'Économie du trésor* (1986), microfichés, et des *Riches paysans de Côte-d'Ivoire*, un livre de 1989 publié à l'Harmattan. La thématique s'enrichit : unités d'observations, systèmes de production alimentent des articles vigoureux et la direction de deux *Cahiers des sciences humaines* (1987 et 1988).

Cette thématique de système qui réunit sciences agraires et sciences sociales, Jean-Marc Gastellu va la poursuivre au Pérou, en dépit de l'insécurité, entre 1987 et 1991, aboutissant à un ouvrage collectif de concepts et de méthodes sur *L'agricultura andina* (1990). C'est alors le temps de confrontations épistémologiques et méthodologiques à Montpellier au sein du Laboratoire d'études rurales, de la codirection d'un ouvrage de synthèse (*La Ruralité dans les pays du Sud*, 1997) et des enseignements de l'expérience du terrain à l'intention des étudiants en économie.

Hommage

Chercheur de terrain, économiste à la recherche d'une plus grande efficacité de la discipline dans les sociétés traditionnelles, penseur rigoureux, novateur et vigoureux, Jean-Marc Gastellu était bien plus qu'un collègue pour beaucoup d'entre nous, un compagnon dans nos cercles de recherche et un ami, pour sa gentillesse, sa sensibilité, sa vivacité d'esprit et de caractère, sa droiture, son dévouement. J'ai beaucoup de peine à me dire que je ne peux plus désormais le voir pour parler de ce qui, notamment dans la recherche, nous tenait à cœur. Adieu Jean-Marc, dans une autre vie peut-être.

Claude Robineau

Monde arabe et Afrique noire : permanences et nouveaux liens

Emmanuel Grégoire *, Jean Schmitz **

Ce numéro d'*Autrepart* entend donner une vision large et diversifiée des relations entre l'Afrique blanche et noire en associant des recherches effectuées tant au nord qu'au sud du tropique du Cancer. Toutefois, nous avons jugé opportun de ne pas nous limiter au seul Maghreb et d'inclure dans le champ d'analyse l'ensemble du monde arabe, notamment les pays du golfe Persique (Arabie saoudite, Koweït, Abou-Dhabi, Émirats arabes unis, etc.). Ces derniers entretiennent en effet des liens de plus en plus étroits avec l'Afrique de l'Ouest, comme le soulignent les articles de Karine Bennafla et d'Emmanuel Grégoire. Ce n'est pas le cas des pays de la Corne de l'Afrique qui, comme la Somalie, ont depuis déjà longtemps tissé de multiples liens (notamment commerciaux) avec les pays de la mer Rouge, comme le montre le texte de Marc-Antoine Pérouse de Montclos.

L'objectif ambitieux de notre appel à contributions était d'amener, d'une part, les spécialistes du monde arabe et les orientalistes et, d'autre part, les africanistes à apporter leurs éclairages respectifs avec le souci de faire appel aux différentes disciplines des sciences sociales (anthropologie, histoire, économie, géographie, linguistique, etc.). Les réponses que nous avons reçues confirment que le sujet est d'actualité mais reste encore largement inexploré par la recherche. Plusieurs raisons peuvent être avancées :

– Géographiques tout d'abord, dans la mesure où une thématique concernant ces espaces étendus nécessite des déplacements longs dans un contexte environnemental hostile. Les investigations demandent donc un dispositif approprié et coûteux.

– Politiques ensuite, car il est désormais difficile voire impossible de travailler dans certains pays en raison de l'insécurité qui y règne : l'Algérie est touchée par les actions du FIS et du GIA, le Nord du Mali et du Niger est encore peu sûr en dépit de la fin des rebellions touarègues, le septentrion tchadien demeure parcouru par des bandes touboues incontrôlées, la Libye et la péninsule Arabique restent fermées à la recherche, notamment en sciences sociales.

* Directeur de recherche IRD, laboratoire « Sociétés du Sud et développement ».

** Chargé de recherche IRD, Centre d'études africaines.

– Enfin, une tradition universitaire persistante continue de séparer les rives septentrionales des rives méridionales du Sahara : il est révélateur qu’aucun grand programme, mis à part quelques initiatives individuelles, n’ait été lancé au cours de ces dernières années sur une problématique englobant l’ensemble de ces régions.

Si la recherche éprouve de réelles difficultés à les appréhender dans leur globalité, ni le sable ni les frontières n’arrêtent les grands flux marchands qui relient actuellement le Sahel au Sud maghrébin, voire le golfe de Guinée à la mer Méditerranée, perpétuant ainsi les mouvements d’échanges transsahariens précoloniaux : des hommes n’hésitent pas à affronter la rigueur d’un climat rude et d’un milieu physique inhospitalier comme le font les commerçants maures, arabes et touabous ainsi que les caravaniers touaregs qui parcourent à longueur d’année le désert au volant de leurs camions ou juchés sur leurs chameaux. De même, des jeunes originaires d’Afrique de l’Ouest et centrale ne craignent pas de traverser le Sahara pour se rendre dans les villes du Maghreb (Tamanrasset, Sabha, Benghazi, Tripoli, etc.) chercher le travail qui fait tant défaut chez eux. Comme par le passé, la culture et la langue arabe trouvent aussi différents vecteurs pour se diffuser au Sud du Sahara : les langues africaines comptent ainsi de nombreux emprunts à l’arabe. Enfin, l’islam et ses courants de pensée se propagent depuis le Maghreb vers l’Afrique noire – comme le décrit Jean Schmitz – au point que certains groupes islamistes algériens comme le GIA (Groupe d’intervention armée) possèdent des ramifications au Niger où ils disposent de camps d’entraînement dans l’Azawak ou le Ténéré.

Pour dresser la toile de fond de notre étude, nous rappellerons tout d’abord quelques aspects relatifs à l’histoire des liens entre le monde arabe et l’Afrique noire, puis nous soulignerons la diversité de leurs liens actuels en nous appuyant sur les différents textes ici rassemblés.

Des temps anciens au temps présent

Le passé atteste que le Sahara a toujours joué un rôle intermédiaire entre l’Afrique du Nord et l’Afrique noire : avant même l’époque romaine, des routes de chars le traversaient, comme en témoignent différents sites archéologiques. Un de ces axes partait du golfe de Syrte (Libye) et conduisait dans la région de Gao sur le Niger en passant par le Fezzan, le Tassili des Ajjers, le Hoggar et l’Adrâr des Iforas. L’autre partait du Sud marocain, traversait l’Adrâr mauritanien pour aboutir également sur les rives du Niger (environs de Goundam). Si ces routes transsahariennes étaient sans doute à l’origine militaires, on peut raisonnablement supposer qu’elles étaient aussi l’objet d’un trafic caravanier, certes vraisemblablement très réduit [Lhote, 1984].

L’introduction du chameau, qui remonte peu avant l’ère chrétienne, facilita le développement des échanges transsahariens, cet animal bien adapté au contexte climatique et géographique étant utilisé tant pour le déplacement des personnes que des marchandises mais aussi à des fins guerrières. Au fil des siècles se succédèrent, au Sahel, une série d’empires (Ghâna, empires du Mali puis de Gao) qui devaient leur puissance au commerce transsaharien et plus particulièrement à l’or rapporté au Maghreb par des commerçants nord-africains. Des villes très anciennes

comme Tombouctou et Djenné bénéficièrent de l'essor de ces échanges et devinrent de véritables ports des caravanes sahariennes. Jean Schmitz rappelle qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles, est apparue toute une série d'États musulmans plus territorialisés à l'extrémité des couloirs méridiens du commerce transsaharien [Monod, 1968]. Plus à l'est, des cités comme Agadès, Zinder, Katsina et Kano se développèrent en devenant des étapes ou les points de convergence des réseaux marchands et des flux qui reliaient le pays hausa à la Tripolitaine et à la Cyrénaïque. Enfin, l'empire du Bornou tissa des liens avec ces deux provinces libyennes à travers le Fezzan : Karine Bennafla mentionne des migrations arabes venues de l'est dès le XIV^e siècle et évoque la route du pèlerinage à La Mecque qui est encore empruntée de nos jours et qui traverse l'Afrique de l'Ouest des rives de l'Atlantique à la mer Rouge.

Loin de constituer une mer de sable infranchissable, le Sahara était donc parcouru par une multitude de caravanes qui se livraient à des négoce variés. Les commerçants apportaient, en provenance du Nord, des objets manufacturés (tissus, soieries, bimbeloterie, sucre, armes, tabac du Touât, parfums, etc.), tandis qu'ils y ramenaient des plumes et des dépouilles d'autruches, des peaux tannées, de la poudre d'or, de l'ivoire, des couvertures en coton, des médicaments relevant de la pharmacopée africaine et des esclaves. Les estimations de la traite esclavagiste chiffrent à 65 000 le nombre de ressortissants d'Afrique noire dirigés vers l'Algérie entre 1700 et 1880 contre 400 000 en Libye (la Grande-Bretagne abolit l'esclavage en 1833, la France en 1848 [Austen, 1979]).

Le XIX^e siècle fut aussi marqué par les premières expéditions européennes à l'intérieur du continent africain : Clapperton, parti de Tripoli, atteignit le Tchad en 1823 puis le Niger en 1825-1827. Trois ans plus tard, René Caillé rallia, à pied, Dakar à Tanger en passant par Tombouctou, cité religieuse d'où aucun Européen n'avait pu repartir jusqu'alors vivant ¹. Quelque temps plus tard, l'Allemand Heinrich Barth parcourut, durant cinq ans, le Soudan où il accumula de précieuses informations qui seront utilisées par les missions militaires qui précéderent la conquête coloniale [Barth, 1965].

La pénétration française ne se fit pas sans difficulté, notamment en pays touareg, où le massacre de la mission du colonel Flatters par des Touaregs Kel Ahaggar (1881) la retarda d'une vingtaine d'années, comme le fait observer André Bourgeot, cette opération étant réalisée à l'instigation des négociants tripolitains et ghadamésiens qui craignaient que leur hégémonie sur le commerce transsaharien central ne soit menacée. Ce furent ensuite la révolte de Firhun, *amenokal* des Oulliminden Kel Ataram, allié aux tribus du Gourma et de Dori (1916), puis, la même année, l'assassinat du révérend père Charles de Foucauld à Tamanrasset par des groupes Kel Ahaggar. Enfin, ce fut la guerre menée par le chef Kaocen aidé de troupes senoussistes qui reprirent l'Air et firent le siège de la garnison française d'Agadès avec l'appui du sultan Tegama (cet encerclement ne fut levé qu'au bout de trois mois grâce au renfort de colonnes venues de Menaka, de Zinder et du Sahara algérien). Ces mouvements de dissidence, qui ne furent définitivement jugulés qu'au

1 L'Anglais Laing l'avait précédé mais y avait été assassiné.

début des années trente, entendaient s'opposer à la domination française qui aliénait à la fois l'indépendance et la liberté de mouvement des Touaregs, leur ôtait une grande partie de leurs moyens d'existence (cessation des *rezzous*) et risquait aussi d'affecter le commerce transsaharien dont ils étaient les guides et les caravaniers, les négociants arabes étant leurs commanditaires.

Cette dernière crainte était fondée car les grands courants d'échanges à travers le Sahara périclitèrent avec son morcellement politique et administratif : alors que l'Italie s'emparait de la Libye en chassant l'occupant turc, la France procédait à l'éclatement de ce vaste territoire en le scindant en trois grands ensembles : l'Algérie, l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF). Le commerce transsaharien souffrit de la création de ces nouvelles entités politiques délimitées par des frontières arbitrairement tracées. Il fut, plus encore, affaibli par les mesures économiques prises par la France et la Grande-Bretagne qui entendaient privilégier les échanges depuis le golfe de Guinée en ouvrant de nouvelles voies de communication : la Grande-Bretagne organisa ainsi, en 1905, un service de transport gratuit par mer reliant Tripoli à Lagos d'où les marchandises regagnaient Kano par chemin de fer [Bourgeot, 1989]. Dans ce contexte défavorable au transport saharien qui était, de plus, fortement imposé à son arrivée au Sahel, seules subsistèrent les caravanes de sel conduites par les Touaregs maliens (*azalay*) et nigériens (*taghlamt*). Ces caravanes approvisionnaient, pour la première, l'oasis de Taoudeni et, pour la seconde, ceux de Bilma et de Fachi en mil, peaux et tissus. Elles rapportaient dans le Sud du sel et des dattes. La colonisation entraîna donc le déclin des liens entre Afrique noire et monde arabe de manière durable mais non leur disparition, comme le fait remarquer Karine Bennafla.

Pendant une longue partie de la période coloniale, ces zones sahariennes furent économiquement et politiquement marginales : la France s'intéressait plus au Nord de l'Algérie et aux régions sahéliennes où elle mettait en place une économie de traite qui reposait sur l'exportation des productions agricoles africaines (arachide et coton) et l'importation de biens manufacturés européens (tissus principalement). Toutefois, les campagnes de prospection minière qui se multipliaient dans le Sahara sous l'impulsion d'hommes comme Conrad Killian² lui firent entrevoir les profits qu'elle pouvait tirer de la mise en valeur d'un sous-sol saharien riche en pétrole, gaz naturel et en minerais (uranium, fer, etc.). Germa alors l'idée de regrouper les territoires sahariens au sein d'une même entité : l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) dont la création rappela que le Sahara est un espace charnière pourvu d'un rôle géostratégique indéniable.

L'OCRS, comme le décrit de manière extrêmement précise l'article d'André Bourgeot qui porte sur l'œuvre politique méconnue du révérend père Charles de Foucauld, devait permettre à la France de s'approvisionner en énergie et en matières premières dans de bonnes conditions mais aussi, objectif moins avoué, de conserver la mainmise sur des zones d'expérimentation nucléaire³. L'OCRS apparut très vite comme un État dans l'État car il empiétait sur l'autorité des

2 E. Boissonnade, *Conrad Killian, explorateur souverain*, Paris, France-Empire, 1982.

3 Anonyme, *Connaissance du Sahara*, document Sebom, Paris, 1958.

représentants de la France tant en Algérie qu'en Afrique noire⁴. Cette organisation ne survécut pas à l'indépendance algérienne, le FLN (Front de libération nationale) dénonçant la partition de l'Algérie en rejetant le projet de détachement des zones sahariennes : la France ne s'étendrait donc jamais de Dunkerque à Tamanrasset, comme l'avait affirmé le général de Gaulle dans un discours resté célèbre.

L'accession à l'indépendance de l'Algérie et des pays d'Afrique noire (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) entérina définitivement la partition du Sahara⁵. Si la première intensifia l'exploitation des gisements de pétrole de la région de Hassi-Messaoud pour assurer son développement⁶, les nouveaux États d'Afrique noire ne mirent que progressivement en valeur leurs richesses minières : la Mauritanie procéda à de gros investissements pour exploiter ses gisements de fer de Zouérate et acheminer le minerai par chemin de fer jusqu'au port de Nouâdhibou. Le Niger, de son côté, installa, au début des années soixante-dix, une industrie d'extraction de l'uranium découvert en bordure occidentale de l'Aïr. Pour cela, il mit en place tout un réseau de routes goudronnées pour approvisionner le site en matières premières débarquées au port de Cotonou et y évacuer la production (l'uranium faisait alors l'objet d'une demande soutenue des pays occidentaux qui mettaient l'accent sur l'énergie nucléaire après le spectaculaire renchérissement du prix du pétrole). Enfin, plus récemment, le Tchad met en exploitation des gisements de pétrole (région de Doba) qui se prolongent dans le bassin du lac Tchad où des sociétés multinationales ont déjà effectué des campagnes de prospection : des forages ont été aussi entrepris dans le plateau du Djado par la firme américaine Hunt Oil qui entend se ménager de futures zones d'exploitation qui pourront, le moment venu, prendre le relais du Moyen-Orient.

Si les États créèrent des activités économiques modernes, celles-ci apparurent très vite en décalage avec l'économie réelle des populations sahariennes qui restait essentiellement pastorale, caravanière et dans une moindre mesure marchande. Nous verrons que les circuits marchands internationaux sont en train de renaître⁷ dans le cadre d'économies le plus souvent parallèles. Ils reposent sur les différences de production et de politiques économiques suivies par les États et leur appartenance à des zones monétaires distinctes⁸. Cette reprise des relations commerciales Nord-Sud est cependant entravée par des contraintes politiques et militaires comme la guerre qui toucha le Tchad pendant près de vingt ans, les relations diplomatiques difficiles entre le Niger et la Libye dirigée depuis 1969 par l'imprévisible colonel Kadhafi, le conflit du Polisario, les rébellions touarègues et les événements politiques intérieurs algériens. Ces événements ont enfin sévèrement touché un secteur touristique pourtant prometteur. L'Algérie et, dans une moindre

4 P. Boilley, « L'OCRS, une tentative avortée », in *Nomades et Commandants, administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, 1993 : 215-239.

5 Th. Monod, « Les bases d'une division géographique du domaine saharien », *Bulletin de l'IFAN*, XXX, B (1), 1968 : 269-288.

6 L. Blin, *L'Algérie du Sahara au Sahel*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1990.

7 M. Gast, « Échanges transsahariens et survie des populations locales », *Écol. hum.*, 2, 1989 : 3-23.

8 E. Grégoire, « Sahara nigérien : terre d'échanges », *Autrepart*, 6, 1998 : 91-104.

mesure, le Niger et la Mauritanie s'efforcèrent, au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, de mettre en valeur leur patrimoine national : le désert, notamment le Ténéré, et les massifs du Hoggar et de l'Air sont des destinations convoitées par les agences de voyages européennes.

L'indépendance de l'Algérie et des anciens pays autrefois regroupés au sein de l'AOF et de l'AEF se traduisit par un transfert des rôles du pouvoir remis aux mains des nouvelles « élites » nationales. En Algérie, celles-ci étaient presque uniquement originaires du Nord tandis qu'en Afrique noire, elles venaient principalement des régions sahéliennes et non sahariennes, à l'exception de la Mauritanie. À titre d'exemple, au Niger, les populations djermas et hausa se substituèrent aux Français, la communauté touarègue se retrouvant sous-représentée dans la mesure où elle comptait dans ses rangs un faible nombre de cadres capables d'occuper des postes de responsabilités élevés, cette société ayant longtemps refusé la scolarisation de ses enfants. Cette exclusion politique – malgré le souci constant des plus hauts responsables d'effectuer un subtil dosage ethnique dans la composition des gouvernements – fut doublée, au Niger comme au Mali, d'un sentiment de mise à l'écart de l'économie moderne, ces populations n'ayant pas su s'insérer dans les nouveaux circuits économiques qui se mettaient en place. Aussi, les régions septentrionales de ces deux pays ont été, à partir des années quatre-vingt-dix, le berceau de rébellions armées animées par des groupes minoritaires arabes et touaregs pour ce qui concerne le Mali et exclusivement touaregs au Niger. Ces mouvements se traduisirent par toute une série d'opérations militaires effectuées sous forme de commandos extrêmement mobiles qui s'appuyaient sur leur connaissance fine du terrain et leur résistance physique. Ils s'en prenaient à des postes de gendarmerie, de police, voire aux forces armées nationales plus lourdement équipées et moins à l'aise dans l'environnement désertique. Le pacte national signé le 11 avril 1992 au Mali et la signature de l'accord de paix définitive au Niger (24 avril 1995) mirent officiellement fin à ces mouvements de rébellion mais le fond du « problème touareg » n'apparaît pas résolu pour autant tant cette communauté, fortement touchée dans ses moyens de subsistance même par des sécheresses répétées (perte de son cheptel⁹), ne voit pas d'issue véritable à sa situation de sous-développement¹⁰.

Outre les rébellions touarègues, ce « Sahara mouvant », espace de turbulences politiques pour reprendre une expression d'André Bourgeot, fut touché par toute une série de conflits avivés par des rivalités géopolitiques et révélateurs de la faiblesse des contrôles étatiques sur ces zones désertiques. Dans ces guerres des sables, les nomades renouent avec les rezzous du passé comme les Goranes tchadiens qui parvinrent à chasser l'armée libyenne du Tibesti et de la bande d'Aozou et les Regueybat du Polisario qui s'opposent, depuis vingt-cinq ans, à la puissante armée marocaine pour obtenir l'indépendance de leur territoire abandonné en 1976 par les Espagnols : la consultation électorale prévue en juillet 2000 est repor-

9 A. Bourgeot, *Les Sociétés touarègues, nomadisme, identité, résistances*, Paris, Karthala, 1995.

10 A. Bourgeot, « Les rébellions touarègues : une cause perdue ? », *Afrique contemporaine*, 180, Paris, 1996 : 481-499.

tée car le Maroc et les Sahraouis du front Polisario ne parviennent pas à s'entendre sur les tribus qui doivent participer à ce scrutin capital (il risque d'être repoussé à 2002 voire au-delà, de l'aveu même de l'ONU, s'il a lieu un jour). Dans ces espaces désertiques, les véhicules tout-terrain ont désormais remplacé les dromadaires. Ils permettent d'effectuer des raids audacieux et lointains, comme l'illustraient les actions menées contre les concurrents du rallye Paris-Dakar. Ils constituent désormais le principal moyen de transport saharien : des camions relient régulièrement l'Afrique noire au Maghreb, facilitant ainsi la circulation des hommes et des marchandises.

L'histoire met donc en évidence toute une série de continuités entre le monde arabe et l'Afrique noire. Avant de les examiner plus en détail pour ce qui concerne la période contemporaine, il convient de donner un aperçu des liens qu'elle a récemment tissés avec la péninsule Arabique. Comme nous le mentionnions précédemment, nous n'entendons pas limiter le champ de l'analyse au seul Maghreb mais prendre aussi en compte les relations entre les pays du golfe Persique et l'Afrique noire. Celles-ci ont pu s'intensifier grâce aux formidables progrès réalisés en matière de transport aérien mais aussi de communications, la télévision par satellites facilitant la diffusion des courants de pensée et de la langue arabe.

Leurs relations se sont limitées jusqu'à une période récente au seul pèlerinage à La Mecque : des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, pour les plus aventureux d'entre eux, se rendaient à pied jusqu'aux lieux saints. Ils traversaient alors le continent africain d'ouest en est, le voyage s'espaçant sur de longs mois, voire plusieurs années. L'utilisation de l'avion permit, dès les années cinquante, d'organiser des pèlerinages notamment à l'occasion du *Hadj* ou de l'*Oumra*. C'est à cette période que les relations entre ces deux régions pourtant fort éloignées et sans contacts étroits auparavant commencèrent à se tisser. Elles s'intensifièrent après l'accession à l'indépendance des États d'Afrique noire et au fur et à mesure que les pays du golfe Persique engrangeaient d'importantes ressources tirées de l'exportation de leur pétrole. Les chocs pétroliers des années soixante-dix les accrurent très sensiblement si bien que des pays comme l'Arabie saoudite finirent pas s'intéresser à l'Afrique noire et y ouvrirent des représentations diplomatiques. L'objectif principal visait à accroître l'influence de l'islam, notamment le courant de pensée wahhabite dont l'Arabie saoudite est le berceau, mais aussi à y répandre la culture et la langue arabes. Simultanément, le royaume saoudien créa un fonds d'aide destiné aux pays africains. Par ce biais, il entreprit quelques opérations de développement ou effectua des dons en nature (médicaments, vivres, etc.), voire procéda à des aides budgétaires directes. Le Koweït, fort également de ses revenus pétroliers, adopta une attitude analogue, si bien qu'en signe de reconnaissance, un État aussi démuné que le Niger envoya un bataillon de cinq cents hommes combattre l'envahisseur irakien aux côtés des Occidentaux durant la guerre du Golfe. Enfin, Abou Dhabi dispose du fonds Abou Dhabi pour le développement (ADDF), et des pays comme le Qatar et l'Iran ont créé des commissions mixtes bilatérales avec le Tchad, comme le décrit Karine Bennafla. Les ONG constituent enfin, pour des pays comme l'Iran, un moyen privilégié pour assurer une présence en matière sociale : ce pays finance ainsi des structures de soins efficaces et à prix abordables au Niger.

Le déséquilibre économique entre les pays africains et de la péninsule Arabique est cependant flagrant : si les premiers connaissent une situation économique très difficile et doivent faire face à une production qui ne parvient pas à suivre une démographie galopante, les seconds sont peu peuplés et enregistrent des revenus réguliers et élevés. Dans ces conditions, l'échange ne peut être qu'inégal, comme le montre le texte d'Emmanuel Grégoire à propos des chasses africaines du prince Bandar.

La diversité des relations contemporaines entre le monde arabe et l'Afrique noire

Nous nous proposons d'examiner leurs relations contemporaines à partir de trois éléments qui nous paraissent importants et par ailleurs étroitement liés : la diffusion de courants de pensée culturels, religieux et linguistiques, la circulation des hommes et leurs relations marchandes.

Le facteur religieux

L'expansion de l'islam en Afrique au sud du Sahara a été souvent assimilée à la diffusion des confréries soufies (*tariqa*). Néanmoins, une telle observation doit être nuancée selon que l'on se place à l'ouest ou à l'est du continent. En Afrique de l'Est en effet, les confréries sont restées insulaires ou côtières, ne se répandant à l'intérieur qu'au XIX^e siècle. Au Soudan et dans la Corne de l'Afrique, outre une première vague aux XV^e et XVI^e siècles qui apportait la Qadiriyya et la Shadelliya, c'est au XIX^e siècle que sont apparus, outre la Tijaniyya venant de l'Ouest, les mouvements réformistes soufis venant de la péninsule Arabique. L'existence des hauts plateaux de l'Éthiopie chrétienne a fonctionné comme barrage, à l'inverse du Sahara.

En revanche, en Afrique de l'Ouest, la pénétration de l'islam a suivi les axes commerciaux méridiens empruntés par des tribus chamelières en rivalité. Ces axes, qui apparaissent puis disparaissent en se supplantant au cours des siècles, obéissent à un système d'opposition entre ligues duales ou alliances militaires qui sont aussi des réseaux d'échange, comme le montre le texte de Jean Schmitz. Les groupes maraboutiques qu'on rencontre aux deux extrémités de ces axes commerciaux prennent plusieurs formes.

Au nord, à la limite du Maghreb et du Sahara, ces groupes sont organisés en *zawiyya*, « maisons » ou marchés associés à un lieu de pèlerinage confrérique, comme ceux qui sont situés sur les contreforts de l'anti-Atlas marocain et qui contrôlent des points de passages des caravanes, réinvestissant, dans des oasis alentour, les bénéfices du commerce transsaharien.

Dans les oasis ou les ksours (marchés-entrepôts) du Sahara lui-même, apparaissent des tribus maraboutiques dispersées sur de longues distances qui sont protégées par des Bédouins ou des « tribus guerrières », *hassan* maures, *imajeghen* touaregs, arabes du Tchad... Au sein de l'espace saharien, les principales confréries se sont identifiées aux tribus maraboutiques qui contrôlaient tel ou tel axe commercial, comme les Kunta du Sahara central qui ont véhiculé la plus ancienne des confréries, la Qadiriyya, ou les Idawali mauritaniens qui diffusèrent la Tijaniyya

marocaine. À propos de cette dernière, notons l'importance du pèlerinage dans la constitution de la plus africaine des confréries. Jusqu'au XIX^e siècle, la Tijaniyya s'est identifiée aux Idawali installés à Shingitti, dans l'Adrâr mauritanien, ville célèbre dans tout le monde musulman pour être le point de départ d'une caravane annuelle de pèlerins qui se rendaient à La Mecque et ramenaient au retour des livres à dos de chameau. Pierre Bonte analyse la transformation en hommes d'affaires de ces lettrés musulmans¹¹. Plus à l'est, entre la Libye et le Tchad, sur l'axe Kufra-Abéché qui fut, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la plus importante des voies transsahariennes, les commerçants Majabra vont lier leur sort à celui de la confrérie Sanusiyya [Triaud, 1995] en utilisant les réseaux de leur *zawiyya*.

Enfin, plus au sud, les relations *landlord/broker* entre Sahariens et Négro-Africains ainsi que les alliances entre clans sahélo-soudaniens poursuivirent ces systèmes d'alliances qui, en l'absence de contrôle étatique formel, furent à même d'assurer la sécurité essentielle à ce type de commerce, développant en même temps les affiliations confrériques¹².

Parmi les diverses branches de la Tijaniyya, celle des Niass de Kaolack, au Sénégal, illustre le mieux l'articulation entre les deux axes d'expansion qu'ont suivis les confréries d'Afrique de l'Ouest, celui des méridiens et celui des parallèles, comme le décrit l'article de Jean Schmitz, puisqu'actuellement, ses adeptes se recrutent aussi bien en Mauritanie et au Sénégal qu'au Nigeria. Cette expansion se poursuit au-delà des limites du continent, en direction du Moyen-Orient d'une part, des États-Unis d'autre part.

Autour de la seconde guerre mondiale, les pèlerins qui reviennent du Hijaz, de l'université al-Azhar du Caire et du monde arabo-musulman véhiculent des idées « réformistes » inspirées des mouvements wahhabites au Hijaz ou salafi d'Égypte, prônant un retour aux textes, critiquant les « innovations » des confréries soufies et modernisant l'enseignement de l'islam et de la langue arabe dans le cadre de medersas et d'écoles franco-arabes.

Plus récemment, un second type de réformisme proche de l'islamisme bénéficia de l'aide directe des pays arabes, issue de la manne pétrolière des années soixante-dix, qui rétablit des liens directs entre le monde arabe – Arabie saoudite, Iran, Libye – et l'Afrique noire, relations que la colonisation s'était efforcée de contenir. L'islamisme prône trois retours à la tradition. Doit être obtenue la purification de l'islam par la référence exclusive au Coran et à la Sunna. De même, au niveau social, sont rejetées toutes les innovations (*bid'a*) opérées par les confréries. Enfin, au niveau de l'État, la Shari'a doit être appliquée, aboutissant à la création d'un État islamique à l'image de celui créé par le Prophète à Médine.

La manne pétrolière a surtout servi à payer des séjours à l'extérieur des arabisants pour acquérir une formation supérieure, que ce soit à al-Azhar au Caire, à Médine ou à Djeddah, avant que ne soient créés, dans les pays mêmes, des centres islamiques au Soudan, au Nigeria, où fleurirent dans les années quatre-vingt les *Departments of Arabic and Islamic Studies*, dans une moindre mesure au Sénégal, au Niger...

11 Voir, pour la période précédente, P. Bonte [1998].

12 Pour le XIX^e siècle, voir J. Schmitz [2000].

Outre les instituts islamiques et les lieux de conférences, les financements, en particulier d'Arabie saoudite et du Koweït, ont aidé à la construction des mosquées. En léger décalage avec le Moyen-Orient ou le Maghreb, on assiste au sud du Sahara à une explosion de construction de mosquées avec tout le personnel qui leur est lié, mosquées financées non seulement par la manne pétrolière mais également par l'argent de la migration internationale, du Soudan au Mali ou à la vallée du Sénégal. L'apparition de ces lieux de paroles s'accompagne de celle des prêcheurs utilisant la langue nationale et les médias modernes. À l'inverse de la personnalisation des rapports maîtres-disciples « traditionnels », on assiste à une matérialisation des moyens de transmission de l'islam, que ce soit sous forme d'un enseignement du coran qui intègre, dans un cadre moderne, celui de la langue arabe, de l'anglais, des sciences..., ou sous forme de cassettes audio des prédicateurs qui s'expriment dans les langues nationales (hausa, swahili, hassaniyya...). Ainsi le mouvement de *darwa* – d'appel pour un retour à l'islam – en Côte-d'Ivoire vise, non plus seulement à moderniser l'islam à la manière des réformistes, mais à islamiser la modernité, pour employer les termes de l'article de Marie Miran, en étant actif sur le terrain de l'action sociale et en empruntant les méthodes de prosélytisme des évangélistes – conférences, cassettes audio, usage du français comme *lingua franca*.

Les migrations humaines

Le monde arabe et l'Afrique noire ne sont pas uniquement reliés par des facteurs religieux, culturels ou linguistiques. Des populations se sont toujours déplacées de l'un à l'autre, comme l'illustrent les anciens mouvements caravaniers ou la traite des esclaves qui se traduit par l'acheminement au Maghreb de très nombreux Africains attesté par la présence d'une importante population noire dans ces pays [Blin, 1988].

Si la traite esclavagiste a disparu, il existe toujours à la fois dans le sud de l'Algérie et de la Libye un réel besoin en main-d'œuvre peu qualifiée qui a donné naissance à des migrations de travail. Fuyant le chômage endémique qui sévit dans leurs pays, de jeunes Africains s'expatrient ainsi pendant plusieurs années au Maghreb pour y amasser le capital indispensable à la réalisation de leurs projets une fois de retour chez eux. Ils y sont employés à des travaux de force (manœuvre agricole, maçon, manutentionnaire, etc.), mal rémunérés et que les nationaux refusent d'accomplir.

Ces migrations de travail, qui demeurent encore largement méconnues, ne constituent pas un phénomène nouveau [Grégoire, 1999]. L'Algérie fut, avant même son indépendance, un pôle d'attraction pour quelques jeunes Nigériens. Des témoignages révèlent qu'ils allèrent travailler, entre deux saisons agricoles, à Tamanrasset ou à In Ecker, petite localité où la France procédait à des essais nucléaires souterrains. Depuis lors, le nombre de ces jeunes migrants augmenta fortement, notamment au cours de ces deux dernières décennies, si bien qu'ils forment en Afrique du Nord de véritables petites communautés. On les retrouve dans des villes comme Tamanrasset, Djanet, Ghât, Sabha, Brak, Misrata, Syrte, Benghazi et même Tripoli, où des familles résident depuis déjà longtemps, constituant ainsi autant de structures d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Les Touaregs maliens et nigériens jouèrent un rôle important dans ces migrations. Leurs déplacements s'amorcèrent après la sécheresse de 1974 puis surtout après celle de 1984 qui toucha plus encore leur cheptel. L'espoir de trouver des moyens de survie (des camps de réfugiés touaregs furent installés à Tamanrasset) motiva leur voyage mais aussi celui de trouver l'emploi qui faisait tant défaut dans leur pays. Enfin, les appels du colonel Kadhafi, qui les incitèrent à rejoindre la légion islamique, ne laissèrent pas indifférents certains d'entre eux qui constitueront par la suite l'essentiel des combattants des rébellions touarègues malienne et nigérienne. Ces migrations se diversifièrent au cours des années quatre-vingt : les progrès réalisés en matière de transport permirent à de très nombreux jeunes de se rendre plus aisément sur l'autre rive du Sahara. C'est donc un peu tous les ressortissants d'Afrique de l'Ouest (Nigériens, Ghanéens, Togolais, Béninois, Sénégalais, Sierra-Léonais, etc.) mais aussi d'Afrique centrale (Tchadiens, Camerounais, Centrafricains et Gabonais) qui tentent, chaque année, l'aventure au Maghreb où ils séjournent de très longs mois, voire plusieurs années, étant donné le coût élevé et le caractère périlleux du périple (le trajet entre Djanet et Ghât s'effectue à pied à travers la montagne).

Le voyage a pour destination première Tamanrasset ou Djanet. Les francophones tentent, avec l'aide de leurs compatriotes, de s'insérer dans les réseaux de travail locaux. En cas d'insuccès, ils poursuivent leur périple en Libye, comme le font la plupart des anglophones. Les rémunérations y sont plus attractives mais les risques encourus plus grands étant donné la sévérité des contrôles auxquels ne manquent pas de se livrer les policiers et militaires libyens.

Si le régime militaire du colonel Kadhafi sait pertinemment que l'économie de son pays, riche en capitaux et pauvre en hommes, a besoin de cet apport extérieur de main-d'œuvre – surtout après les investissements massifs qu'il opéra dans le secteur primaire grâce à ses revenus pétroliers –, il n'en demeure pas moins qu'il ne manque pas d'organiser régulièrement et sans ménagement des reconduites aux frontières. Tous ces jeunes migrants étant dans une situation administrative irrégulière (défaut de passeport et de visa), leurs employeurs en profitent pour les rendre corvéables à merci. De leur côté, la police et l'armée libyenne exercent sur eux un racket permanent qui peut anéantir le fruit de plusieurs mois d'un dur labeur ou les conduire dans un camp de transit situé à sept kilomètres à l'est de Sabha appelé Katib Rashia (prison n° 10). Ce lieu de transit est réservé aux seuls Africains qui y sont détenus arbitrairement dans des conditions alimentaires, sanitaires et d'hygiène déplorables qui ne sont pas sans rappeler celles des esclaves d'antan...

En choisissant de travailler au Maghreb, ces migrants font preuve d'un esprit d'aventure et d'un dynamisme surprenants : les longs parcours, la traversée des frontières, le désert et les multiples risques d'un tel voyage ne les arrêtent point (certains peuvent faire plus de trois mille kilomètres avant d'arriver en Libye). D'ailleurs, quelques Ghanéens et Nigériens continuent leur chemin, depuis Tamanrasset ou Sabha, vers Alger ou Tripoli, cachés dans des camions pour ne pas être repérés par les autorités. Une fois arrivés dans ces ports, des passeurs les installent dans les cales de bateaux à destination de l'Italie d'où ils tenteront de regagner l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Un autre flux migratoire, lié au développement du transport aérien, apparaît depuis quelques années et relie l'Afrique noire au golfe Persique : les textes de Karine Bennafla et d'Emmanuel Grégoire évoquent ainsi des migrations, au départ marchandes ou religieuses, qui se sont transformées par la suite en migrations de travail comme cela s'est passé pour le Maghreb. Les pays de la péninsule Arabique, qui ont longtemps privilégié l'importation de main-d'œuvre d'origine asiatique, semblent accueillir de plus en plus d'Africains qui sont affectés à des travaux nécessitant peu ou pas de qualification. Bien qu'aucune étude spécifique n'ait jusqu'à présent porté sur ce mouvement, on peut supposer, d'après les témoignages recueillis en Afrique noire, que ces flux prennent désormais une ampleur non négligeable. Certains sont initialement liés au pèlerinage à La Mecque qui peut se transformer en une installation durable (la législation saoudienne a été récemment assouplie en autorisant les pèlerins à effectuer l'*Oumra* durant neuf mois de l'année et à résider dans le pays un mois au lieu de quinze jours sur trois mois auparavant). Enfin, il convient de souligner, comme pour le Maghreb, que des Africaines, certes peu nombreuses, participent à ces mouvements de population, le plus souvent dans le cadre de réseaux de prostitution. Quelques commerçantes sont aussi installées à Djeddah ou font la navette entre leur pays d'origine et l'Arabie saoudite grâce au vol régulier d'Air Afrique.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos décrit des flux migratoires beaucoup plus importants de Somaliens vers les pays du Golfe. Il insiste sur leur importance en termes de flux de personnes mais aussi financiers, ces immigrés envoyant des sommes considérables grâce à des « compagnies à téléfax » dans leur pays qui vit pour une large part grâce à ces mouvements financiers animés par la diaspora installée à l'étranger.

Les relations économiques

Lorsque l'on évoque les relations entre le monde arabe et l'Afrique noire, le commerce transsaharien vient immédiatement à l'esprit tant celui-ci joua un rôle important du point de vue économique : Pierre Bonte évoque la construction, dès le XIII^e siècle, de fortunes sahariennes comme celles des frères Maqqarî, originaires de Tlemcen.

Après de longues décennies d'extinction, le négoce transsaharien tend à renaître sur des bases qui ne sont peut-être pas si éloignées des flux anciens. Certes, les convois de camions ont remplacé les caravanes chamelières mais son organisation et ses acteurs ne paraissent pas être en rupture avec le passé mis à part, aspect capital dans le Sahara central, la mise à l'écart des Touaregs qui ne sont plus les convoyeurs attirés des marchandises.

Plusieurs grands axes transsahariens peuvent être à présent identifiés. L'axe occidental qui part du Sud marocain ou de la localité algérienne de Colomb-Béchar et qui arrive sur les rives du Niger : Pierre Bonte explique que cet axe était contrôlé pour une part majeure par des commerçants d'origine marocaine durant les premières décennies du XX^e siècle, ces derniers étant ensuite supplantés par de nouveaux groupes sociaux issus de la catégorie sociale des *zawāya*. Un deuxième axe, central, emprunte la transsaharienne depuis Alger en traversant Ghardaïa, In

Salah, Tamanrasset puis Agadès. Il se subdivise alors en deux routes, l'une menant à Niamey ou au port de Cotonou, l'autre se dirigeant vers le Nigeria, notamment Kano. Un troisième axe part de Tripoli pour se diriger vers Sabha. Une première ramification regagne Agadès en traversant le désert du Ténéré d'est en ouest, une deuxième regagne le bassin du lac Tchad en empruntant le Tibesti ou la piste qui conduit à N'Guigmi puis à la région de Maïduguri (Nigeria). Enfin, une troisième ramification décrite par Karine Bennafla relie Sabha à Zouar puis Faya-Largeau, Moussoro, pour se terminer à N'Djamena. Un dernier axe part de Benghazi pour atteindre l'oasis de Koufra puis Faya-Largeau ou Abéché.

Ces grands axes mettent en relation des villes parfois très éloignées qui sont le siège des réseaux marchands qui animent les circuits d'échanges transsahariens : Tripoli est ainsi en contact avec Agadès, Zinder, Kano, Faya-Largeau et N'Djamena, mais aussi Cotonou comme nous l'avons décrit dans un précédent numéro de cette revue [Grégoire, 1998]. De son côté, Tamanrasset est le siège d'une foire internationale organisée chaque année afin d'encourager les échanges entre les pays de la région. Pendant quelques jours, elle est le point de ralliement de commerçants algériens installés à Alger, Oran, Ghardaïa, Ouargla, In Salah, mais aussi maliens de Gao et de Tombouctou, nigériens d'Agadès, Zinder, Maradi et Niamey, nigériens de Kano et de Sokoto et enfin burkinabés, togolais et béninois. D'anciens maillages urbains transsahariens renaissent à présent : l'Afrique du Nord est progressivement réintégrée dans la stratégie spatiale des réseaux marchands africains contemporains. Les riches commerçants aderaouas des régions de Tahoua et de Niamey ont ainsi des correspondants permanents à la fois au Nigeria, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire et à Tamanrasset, dans le cadre d'un commerce de matériaux de construction [Grégoire, 1999].

Les marchandises véhiculées sont globalement de deux types : d'une part, des produits issus des productions nationales comme les dattes, qui proviennent d'Afrique du Nord et qui sont échangées contre du bétail (chameaux, moutons et plus rarement bovins), du henné, du sésame et de l'arachide d'Afrique noire. D'autre part, des biens manufacturés nationaux ou importés depuis l'étranger (Europe, Asie) : pendant de longues années, l'Algérie inonda le marché ouest-africain de cartons de lait (*lahda*) et d'autres denrées alimentaires qu'elle subventionnait et qui étaient exportés en fraude avec la complicité des plus hautes sphères de l'État. En contrepartie, elle importait des articles de l'industrie nigériane (tissus, parfums, objets divers). La Libye, quant à elle, écoule en Afrique de l'Ouest des produits alimentaires et quelques biens manufacturés. Elle est actuellement impliquée dans un gros négoce de cigarettes d'origine américaine qui sont débarquées à Cotonou pour être acheminées jusque sur les rives de la Méditerranée : là encore, des proches du colonel Kadhafi garantissent aux animateurs du réseau une totale impunité, comme le montre le texte d'Emmanuel Grégoire.

Ces échanges transsahariens contemporains se font en dehors de tout cadre étatique et organisation supranationale : il est important de noter que les échanges officiels entre les États sahariens sont dérisoires. Ceux-ci se limitent à des déclarations de bonnes intentions pour favoriser leurs relations marchandes et à la mise en place de législations le plus souvent très contraignantes, comme l'illustrent les politiques algérienne et libyenne très protectionnistes. Le facteur monétaire constitue une

contrainte supplémentaire forte: l'ouguiya mauritanien ainsi que les dinars algérien et libyen sont en effet inconvertibles, ce qui oblige les hommes d'affaires originaires de la zone franc à procéder sous forme de troc ou à recourir au marché des changes parallèle comme ils le font pour la partie de leur activité tournée vers le Nigeria. Dans un cadre aussi rigide, il n'est donc pas surprenant que les échanges s'opèrent de manière informelle: tous ces nouveaux flux transsahariens s'effectuent la plupart du temps de manière clandestine afin de contourner les législations étatiques (interdictions d'importation et d'exportation), de ne pas acquitter de droits de douane le plus souvent exorbitants et d'éviter les problèmes de change, comme l'évoque le texte de Pierre Bonte à propos des réseaux de contrebande qui se sont mis en place à travers le Sahara espagnol. Les grands axes officiels précédemment décrits sont donc doublés d'une multitude de pistes de fraude. Elles suivent parfois d'anciens axes caravaniers bien connus des passeurs professionnels qui sont des Touaregs algériens, maliens ou nigériens, bien que les négociants arabes les empruntent de plus en plus fréquemment sans recourir à leurs services.

Ces commerçants arabes, qu'ils soient d'origine algérienne, libyenne, malienne ou nigérienne, contrôlent, comme par le passé, ces grands flux d'échanges. Tout au long de leur parcours, ils ont installé, dans les principales localités, des petites communautés qui appartiennent à un même réseau. Toutes participent à son animation en l'approvisionnant en marchandises ou en écoulant celles qu'il leur fait parvenir. Bien ancrés dans les milieux politiques et administratifs du Sud algérien et libyen, ils parviennent à se jouer facilement des législations nationales grâce à des pratiques corruptrices: les douaniers, les policiers et les militaires de ces pays ne perturbent pas leur activité moyennant l'attribution de commissions occultes. Leur zèle se porte plutôt sur les microéchanges qui relèvent de petits commerçants ouest-africains. Ces derniers ne disposent pas du capital relationnel indispensable dont bénéficient les seuls commerçants arabes. Lorsqu'ils ne parviennent pas à échapper aux contrôles, ils sont donc systématiquement rackettés: leurs marchandises se voient alors confisquées et leurs convoyeurs reconduits à la frontière quand ils ne sont pas emprisonnés.

Si le négoce entre l'Afrique noire et le Maghreb s'effectue presque intégralement par voie terrestre, il n'en est pas de même de celui qui s'opère entre la première et le golfe Persique: la voie terrestre qui relie N'Djamena à Port-Soudan sur la mer Rouge, le bateau mais davantage encore l'avion sont les moyens de transport privilégiés, malgré des coûts parfois élevés qui ne découragent pourtant pas ses acteurs. En effet, depuis la fin des années quatre-vingt, les flux de marchandises entre les pays du Golfe et l'Afrique noire ne cessent de s'intensifier, depuis notamment Djeddah et Dubaï, qui constituent des plaques tournantes pour les produits manufacturés européens et asiatiques. Karine Bennafla et Emmanuel Grégoire évoquent l'essor de ce nouveau commerce où Dubaï supplante progressivement Djeddah grâce à la création d'une zone franche et une politique d'accueil plus favorable aux Africains¹³. Les produits objets de ce négoce sont les tissus, les

13 Marc-Antoine Pérouse de Montclos note la délivrance facile de visas (l'Arabie saoudite les délivre avec parcimonie), le laxisme des contrôles aux frontières et la liberté du marché des changes. Ces éléments font, selon lui, que 80 % des importations de Dubaï sont réexportées dont 20 % sous forme de contrebande.

tapis, l'électroménager, la vaisselle et surtout les véhicules et pièces détachées de la marque japonaise Toyota pour Djeddah et le matériel électronique (ordinateurs, climatiseurs, matériel hi-fi, etc.), le mobilier et la quincaillerie pour Dubaï, qui est également une place financière importante pour les *hawilad* décrits par Marc-Antoine Pérouse de Montclos. De leur côté, les pays africains exportent vers la péninsule Arabique principalement des moutons à l'occasion de l'*Aïd el Kébir*, de la gomme arabique, voire un peu de henné et de sésame.

L'Afrique de l'Ouest restant commercialement encore très axée sur l'Europe, ces courants d'échanges transsahariens et à destination du golfe Persique montrent qu'elle opère une large ouverture vers de nouvelles sources d'échanges. Désormais, elle s'ancre de plus en plus dans un marché mondial qui ne cesse de s'étendre à l'ensemble de la planète. Dans ce contexte de mondialisation, elle demeure toutefois économiquement et politiquement faible et dépendante. Les années à venir ne permettent pas d'envisager un renversement de tendance, tant la crise qu'elle traverse risque de perdurer.

En revanche, les pays de la Corne de l'Afrique ont une longue tradition marchande avec ceux du Golfe, comme l'avance Marc-Antoine Pérouse de Montclos en décrivant l'importance de la Somalie dans leur approvisionnement en viande, notamment pour le Yémen. Les prix y sont cependant beaucoup moins rémunérateurs qu'en Arabie saoudite où ils flambent au cours des festivités qui marquent la fin du pèlerinage.

*

Le Sahara apparaît comme un espace complexe : André Bourgeot note que « si la géographie n'est pas en mesure de le circonscrire précisément, ce sont le politique et les politiques nationales et internationales qui lui donneront des frontières, artificielles bien sûr ». C'est aussi un univers qui, contrairement aux attentes, n'est pas neutre mais de plus en plus emprunté : commerçants, migrants saisonniers, touristes, caravaniers, bandits et pillards, groupes armés et forces nationales le parcourent sans grande appréhension malgré l'hostilité de l'environnement. Enfin, c'est un espace convoité car objet d'ambitions géopolitiques : longtemps aux mains de la France, le Sahara risque de lui échapper sous l'effet de regroupements régionaux ou de l'action d'autres puissances étrangères comme les États-Unis qui convoitent ses richesses minières et pétrolières (les sociétés américaines y font de la prospection de manière de plus en plus systématique).

Le regain d'influence des pays arabo-musulmans en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Sahel, renvoie à des facteurs pas seulement économiques et culturels mais aussi géopolitiques : le désengagement des Occidentaux en Afrique, symbolisé par la dévaluation du franc CFA, l'attitude plus conciliatrice de la Libye à l'égard de ses voisins et le désir des pays du golfe Persique d'accroître leur influence dans cette zone sont des éléments explicatifs fondamentaux. Dans ce contexte, des États comme le Niger et le Tchad ont une latitude de négociation très faible et sont étroitement dépendants des pétrodollars des pays exportateurs de pétrole et peu peuplés que sont la Libye et les États du Golfe. Les relations avec l'Algérie diffèrent sensiblement et paraissent plus égalitaires car ce pays

connaît depuis déjà de longues années de réelles difficultés économiques et plus récemment politiques, si bien que les ressources qu'il tire de ses exportations d'or noir sont davantage destinées à assurer son propre développement qu'à satisfaire des visées expansionnistes.

Ce rapprochement s'opère par de multiples canaux et revêt des formes très différentes, touchant des domaines aussi variés que le commerce, l'aide au développement ou humanitaire, la culture, la religion et une circulation accrue des hommes malgré les fortes entraves persistantes. Comme le fait remarquer Karine Bennafla, ce rapprochement s'effectue au détriment des acteurs européens qui tendent à perdre de leur influence à la fois commerciale et politique.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME [1958], *Connaissance du Sahara*, document Sebom, Paris.
- AUSTEN R.A. [1979], « The Transsaharan Slave Trade: a Tentative Census », in J. Hogendorn, H. Gemery (eds), *The Uncommon Market: Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, New York Academic Press: 23-76.
- BARTH H. [1965], *Travels and Discoveries in North and Central Africa, Centenary Edition*, Londres, F. Cass and Co., 3 vol.
- BEJUI D. et P. [1994], *Exploits et Fantômes transsahariens, 80 ans de traversées sahariennes abouties ou rêvées, en auto, en camion, en train et en avion*, Chanac, La Régordane.
- BLIN L. [1988], « Les Noirs dans l'Algérie contemporaine », *Politique africaine*, 30, Paris: 22-31.
- BLIN L. [1990], *L'Algérie du Sahara au Sahel*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes ».
- BOILLEY P. [1993], « L'OCRS, une tentative avortée », in *Nomades et Commandants, administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala: 215-239.
- BOILLEY P. [1999], *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes: du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala.
- BOISSONNADE E. [1982], *Conrad Killian, explorateur souverain*, Paris, France-Empire.
- BONTE P. [1998], « Fortunes commerciales à Shingitti (Adrar Mauritanien) au XIX^e siècle », *Journal of African History*, 39: 1-13.
- BOURGEOT A. [1995], *Les Sociétés touarègues, nomadisme, identité, résistances*, Paris, Karthala.
- BOURGEOT A. [1989], *Le Commerce transsaharien « sud du Sahara Sahel-nord »*, Paris, Sédia: 129-137.
- BOURGEOT A. [1996], « Les rébellions touarègues: une cause perdue? », *Afrique contemporaine*, 180, Paris: 481-499.
- GAST M. [1989], « Échanges transsahariens et survie des populations locales », *Écol. hum.*, 2: 3-23.
- GRÉGOIRE E. [1998], « Sahara nigérien: terre d'échanges », *Autrepart*, 6: 91-104.
- GRÉGOIRE E. [1999], *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Karthala.
- LHOTE H. [1984], *Les Touaregs du Hoggar*, Paris, Armand Colin.
- MIÈGE J.-L. [1975], « La Libye et le commerce transsaharien au XIX^e siècle », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 19, Aix-en-Provence: 135-168.
- MONOD Th. [1968], « Les bases d'une division géographique du domaine saharien », *Bulletin de l'IFAN*, XXX, B (1), Dakar: 269-288.
- SALI FOU A. [1972], « M'allâmes Yaroh, un grand négociant du Soudan central à la fin du XIX^e siècle », *Journal de la Société des africanistes*, XLII (1), Paris.
- SCHMITZ J. [2000], « Un espace politique en damier: émirats maures et provinces haalpulaar de la vallée du Sénégal », in F. Pouillon, D. Rivet (éd.), *La Sociologie musulmane de Robert Montagne*, Paris, Maisonneuve et Larose, coll. « Raisons ethnologiques »: 111-133.

Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger)

André Bourgeot *

« Il [le Sahara] se vend de mieux en mieux. Habilement récupéré, il est devenu un produit exotique parfaitement adapté à la publicité comme au cinéma, à la littérature, au sport, au tourisme ou aux angoisses spirituelles... » [Blin, 1990]

Sahara, espace mythique, est l'objet de tous les fantasmes depuis la *terra incognita*, réputée mangeuse d'hommes, jusqu'à la mystique unitaire et unificatrice du colonel Kadhafi rêvant de constituer, sous son égide, des États sahariens. Le Sahara, terre d'ascèse, présentée comme lieu d'épreuves, étendue illimitée réservée aux initiés, territoire prédestiné à des pionniers exaltés, est aussi investi d'une fonction essentiellement spirituelle qui en appelle (l'appel du désert...) à la vertu mystique. Le Sahara, aux confins indéterminés, demeure un espace de référence philosophique offrant une alternative aux sociétés occidentales en mal d'exotisme purificateur.

Ce désert chaud, aux marges indécises et imprécises, devient le lieu de prédilection pour le libertaire, orphelin de liberté, voulant allier l'aventure à l'ascèse. Les voyageurs, et autres tour-opérateurs, réactivent le mythe situé dans un décor d'espaces minéraux figés et placé au service de la consommation. Sahara : paysages à vendre ! La littérature saharienne, source de théâtralisation du mythe, en exclut les oasis et ses habitants, considérés comme des éléments dépréciatifs et triviaux. L'oasis n'est pas investie des propriétés du mythe. L'imagerie du « vrai Saharien » est celle du nomade (blanc bien sûr...), libre et altier, « fils du désert » parcourant un espace initiatique qui valorise des êtres d'exception. C'est également celle de l'officier méhariste ou, d'une manière plus prosaïque, celle du chef de chantier : de toute façon, tous des chefs !

D'une certaine manière, la quasi-totalité des écrits coloniaux et postcoloniaux s'inscrivent dans la continuité de cette imagerie tout en l'aggravant sensiblement. Ils appréhendent en effet le Sahara comme un espace occupé par des nomades au phénotype blanc et dont les terrains de parcours et les aires de transhumance sont

* Chargé de recherche CNRS, laboratoire d'anthropologie sociale.

perçus comme des assises ethnico-territoriales (par exemple, Maures, Touaregs, Arabes Chaamba, Toubous). Là aussi, les oasiens, agriculteurs au phénotype noir qui entretenaient souvent des relations de métayage avec les nomades, sont exclus de ce « Sahara blanc » comme dunes au soleil. Or, sans disposer toutefois de statistiques fiables, il semble que les populations oasiennes aient déjà été numériquement plus importantes. Ainsi, réduire le Sahara aux nomades blancs participe d'une approche ethnique, voire ethniciste, des réalités géographiques et sociopolitiques sahariennes.

Il en va de même lorsque des écrits postcoloniaux avancent la notion d'« espace touareg » cartographié : les oasiens et les maraîchers des centres de culture en sont exclus. Par souci de précision et de pertinence, il aurait fallu le dénommer « espace sous domination touarègue » car l'utilisation de l'espace n'est pas indépendante des rapports sociaux qui l'organisent. Une des composantes de cet espace concerne les îlots montagneux de l'Ahaggar, de l'Ajjer (Algérie), de l'Air (Niger), de l'Adagh (Mali) et les vallées qu'ils irriguent. Ces massifs montagneux ont donné leur nom à des entités politiques autonomes (par exemple, les kel Ahaggar, les kel Air) dont les aires d'influence sont flexibles et imprécises.

Sahara : espace géographique et repères historiques

Par-delà tous ces clichés éculés, comment peut-on appréhender le Sahara ? La géographie ne semble pas en mesure de le circonscrire précisément d'autant que, comme tous les autres déserts, il se définit par rapport à ses marges, à sa périphérie. Il est toutefois convenu de considérer le Sahara géographique, dont la superficie estimée est de près de 8 millions de kilomètres carrés, comme l'espace qui s'étend depuis l'océan Atlantique jusqu'à la mer Rouge entre les 32° et 16° parallèles. Charnière ou trait d'union entre l'Afrique subsaharienne et la partie nord du continent, zone d'échange, de contact, de transition, rempart politique, pour toutes ces raisons, l'histoire de ce « Sahara mouvant » en a fait un espace de turbulences politiques dont les enjeux sont la constitution de territoires sahariens. Pour étayer ce point de vue et souligner le rôle géostratégique de cette partie du désert, il est nécessaire de s'appuyer sur quelques événements qui serviront de repères historiques et sur deux plans de réorganisation de l'espace saharien : l'un est celui du père de Foucauld, l'autre, d'ampleur inégalée, concerne l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS).

En termes événementiels, cinq dates balisent, aux XIX^e et XX^e siècles, l'histoire politique du Sahara central :

- Le premier événement, le 16 février 1881, porte sur l'extermination, à Hin Huhawen en Ahaggar (Algérie), de la colonne commandée par le colonel Flatters. Cette expédition visait à reconnaître le tracé du futur transsaharien « chemin de fer de l'utopie » [Bourgeot, 1995 : 273]. Ce massacre repoussa les tentatives de conquête coloniale, par le nord, d'une vingtaine d'années.

- La deuxième date témoigne d'une réactivation de la conquête. Il s'agit du 7 mai 1902, à Tit, toujours en Ahaggar, où le lieutenant Cotteneau anéantit un fort ghezzou d'environ trois cents Touaregs kel Ahaggar, réputés guerriers redoutables. À ce succès colonial correspond la première mise en œuvre de l'organisation mili-

taire du Sahara algérien à travers ce que l'histoire a présenté comme l'œuvre du général Laperrine, à savoir les Compagnies sahariennes. Elles seront efficaces de 1902 à 1957, année où, dans un contexte de guerre d'Algérie et de début de la Communauté française, elles céderont la place aux « Compagnies sahariennes portées ». Elles disparaîtront en 1962 lors de l'indépendance algérienne.

– Le troisième événement s'inscrit dans le contexte de la première guerre mondiale. L'armée coloniale connaît des revers militaires dont l'un d'entre eux est la chute de Djanet (Algérie), le 24 mars 1916. Confrontée aux révoltes touarègues de Firhun au Mali et de Kaosen au Niger, cette armée est affaiblie. C'est également en 1916, le 1^{er} décembre, que le père Charles de Foucauld est assassiné à Tamanrasset (Algérie). 1916 est donc une année décisive pour l'occupation du Sahara.

– La quatrième date, la plus marquante, concerne la réorganisation structurelle sur les plans politique économique et militaire. Elle relève de la loi n° 57/27 du 10 janvier 1957 portant création de l'OCRS.

– Enfin, la dernière période (1991-1996) boucle, pour le moment, la séquence des turbulences politico-militaires. Il s'agit des rébellions touarègues qui ont déjà fait l'objet d'analyses [Bourgeot, 1994, 1995, 1996].

Si la conquête du Sahara fut globalement rythmée par des accords internationaux de partage de l'Afrique, la réorganisation de l'espace saharien est sujette aux stratégies de la colonisation ponctuées par les turbulences politiques qu'elle génère. Les deux séquences historiques révélatrices de la place géostratégique qu'occupe le Sahara au sein de ce qu'il était convenu d'appeler « l'empire colonial ¹ » résident, d'une part, dans l'élaboration d'un « plan d'organisation du Sahara » rédigé par « l'ermite du Hoggar » (le père de Foucauld), dans une période où le pouvoir colonial n'est pas encore stabilisé et, d'autre part, dans la création de l'OCRS qui s'inscrit dans un contexte d'affaiblissement généralisé de la colonisation.

Réorganisation du Sahara central : le plan de Charles de Foucauld

Martyr, moine-soldat, saint homme, espion, ermite, agent de renseignements : tels sont les clichés dans lesquels on a voulu cloîtrer le révérend père de Foucauld [Bourgeot, 1989 : 139].

La lecture de sa nombreuse correspondance (plusieurs milliers de lettres) dépasse le cadre de son œuvre scientifique et de ses écrits spirituels. Elle permet d'appréhender l'homme dans les aspects profanes de sa quotidienneté et de sa pensée. Une telle lecture tente de restituer le personnage dans toutes ses composantes et tend à l'intégrer à une réalité plus globale, plus complexe, qu'une seule lignée qui fait du « frère universel » une personnalité religieuse. Frère Charles de Jésus ne peut être réduit à la seule foi religieuse dont il est incontestablement animé. Il est aussi dans le politique, dans les courants de pensée qui dominent son époque.

1 Il semble que ce fut Eugène Étienne qui, en 1897, dans *La Quinzaine coloniale*, met en avant la notion d'empire colonial. Économiste de tradition libérale, il était membre du Comité de l'Afrique française dont le premier bulletin parut en janvier 1891. Ce comité, qui demanda une politique de pénétration au Sahara, fonda, au mois d'août 1893, l'Union coloniale.

Figure 1 – Carte de regroupement des territoires sahariens français



Source : Daniel Strasser, *Réalités et Promesses sahariennes*, Encyclopédie d’outre-mer, 1956.

Pourquoi cet homme de science, explorateur du Maroc en 1883, ordonné prêtre en la chapelle du grand séminaire de Viviers le 9 août 1901, fin stratège, a-t-il élaboré, en 1912, un plan de réorganisation de l’espace dans lequel il évoluait ?

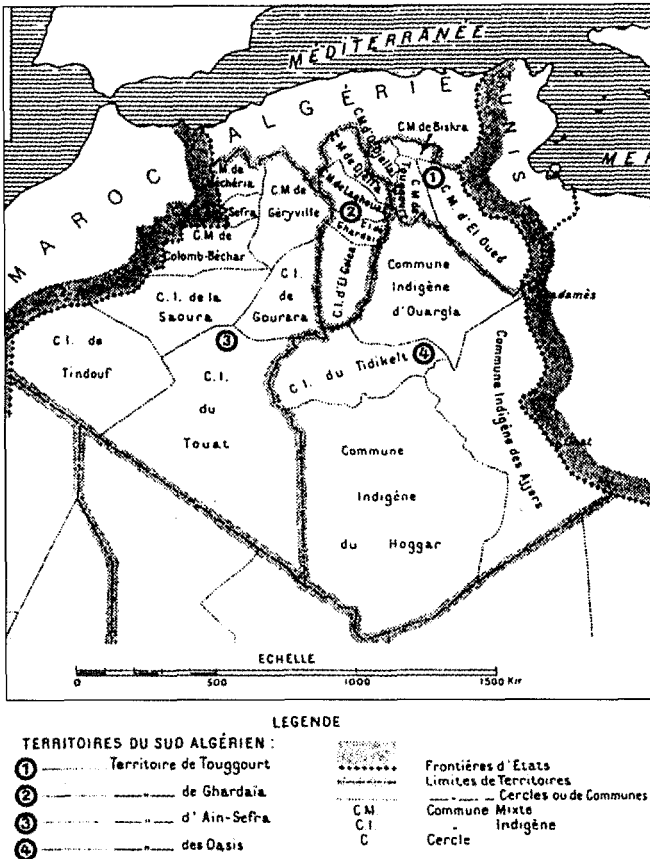
La réponse est en partie donnée par un de ses hagiographes, le père Gorrée :

« Du mieux qu’il peut, il montre aux populations primitives du Sahara le rôle bienfaisant de la France et se sert de son influence auprès des officiers sahariens pour leur donner les meilleurs conseils dans leur rôle d’administrateur [...]. Sans répit, il exposera, avec preuves à l’appui, que si l’on veut parvenir à une administration logique et efficace des territoires sahariens, il est de toute première nécessité que ceux-ci soient profondément remaniés, et ce dans le plus bref délai : si l’on se refuse à envisager une telle réorganisation, il est à craindre qu’à la suite d’événements intérieurs et extérieurs imprévisibles, mais fort possibles en tout cas, tout le bénéfice de l’action entreprise depuis 1901 ne croule en un temps record » [Gorrée, 1951 : 112-113].

Pour éviter une telle catastrophe, le prêtre élabore, en 1912, un plan qui propose une réorganisation militaire et administrative de l’annexe du Tidikelt. Un rappel historique et une présentation synthétique de la situation politique au Sahara central permettront peut-être de mieux comprendre les mobiles et les motivations du « prêtre-stratège ».

C’est en 1901 que le commandant Laperrine reçoit le commandement du territoire des Oasis (figure 1) : l’annexe du Tidikelt ne comptait alors que le seul Tidikelt (régions d’In Salah et de Reggane). De 1902 à 1906, Laperrine agrandit cette annexe en y ajoutant le territoire de l’Ahaggar (plus grand que celui de la France), s’aidant pour ce faire des officiers et militaires de l’annexe du Touat

Figure 2 – Carte administrative des territoires sahariens français



Source: Daniel Strasser, Réalités et Promesses sahariennes, Encyclopédie d'outre-mer, 1956.

(cf. figure 2). De 1907 à 1908, le colonel Laperrine ajoute encore à cette annexe le territoire des Ajjers, presque aussi grand que celui de la France. Cette période, qui s'écoule de 1901 à 1908, peut être considérée comme une période de conquête: l'Ahaggar et l'Ajjers ne sont pas occupés. Les méthodes militaro-administratives consistaient à soumettre les populations puis à les « apprivoiser² » et les reconnaître. En définitive, l'obéissance ne nécessitait pas l'administration. Que propose de Foucauld?

Il considère que « l'étendue de l'annexe du Tidikelt est égale à deux fois et demie celle de la France. [...] Il semble superflu de démontrer qu'il est impossible à un seul chef d'annexe de bien administrer un tel territoire. [...] Il est donc désirable qu'on remanie sans retard le territoire du Tidikelt et qu'au lieu d'une seule

2 Cf. les « tournées d'apprivoisement » effectuées par l'ex-sous-lieutenant de Foucauld, prêtre au Sahara, accompagnant les officiers Laperrine, Dinaux, etc.

annexe on en fasse trois: Tidikelt, Ahaggar, Ajjer » [Gorrée, 1951 : 115-116]. Le prêtre définit les limites géographiques de chaque territoire en désignant un chef-lieu et l'équipe administrative chargée de le gérer. Il y donne force détails: tout est pensé et argumenté (nombre d'officiers dont il dessine le profil, définit leurs fonctions et trace leurs carrières, nombre d'interprètes et de garnisons; il pense également aux congés, etc.).

Le descriptif illustre une conception militaire de l'organisation du Sahara assimilé à une fortification assiégée dont il faut assurer la défense par un quadrillage territorial contrôlé par des groupes mobiles. C'est ainsi que le stratège de Foucauld propose, pour ce qui concerne l'annexe de l'Ahaggar, plusieurs sections dont « quatre formant un groupe mobile tantôt au repos dans un lieu de pâturage, tantôt se portant là où sa présence est nécessaire pour la défense du territoire, à l'ouest contre les pillards marocains, à l'est contre les pillards tripolitains et tebbous » [*ibidem*: 118-119]. Il s'agit bien là d'un plan structuré, véritable anthologie militaire révélatrice d'une conception coloniale de l'organisation territoriale, d'une intuition politique aiguë, d'un sens de l'organisation militaro-administrative et d'un esprit de décision remarquables.

Dans une optique coloniale, il analyse l'intérêt que présentent les Touaregs de l'Ahaggar, notamment les tributaires qui, selon le prêtre, « sont susceptibles de faire de rapides progrès dans la civilisation pour peu qu'on les dirige dans cette voie » [*ibidem*: 122]. S'adressant au commandant Depommier, il recommandera la prise de contact aussi intime que possible avec les *imrad* (tributaires), de manière non seulement à les connaître et à être connus d'eux et à pouvoir les gouverner finalement sans *amenokal* (souverain), après Moussa, mais à prendre sur eux « une influence morale fondée sur l'amour et l'estime, qui les conduira, les acheminera vers la civilisation » [lettre à Depommier, Tamanrasset, 14 mars 1912].

Dans une lettre adressée à René Basset, il confirme son point de vue :

« Je suis ici, à l'Asekrem, en contact quotidien et intime avec les *imrad*: quels braves gens on trouve parmi eux. On dirait nos meilleurs compagnards de France. C'est un curieux mélange, cet Ahaggar, les nobles sont en majorité des apaches (il y a pourtant parmi eux quelques rares braves gens) » [Asekrem, par In Salah, le 12 décembre 1911].

Le bon « curé de campagne », dans une lettre expédiée à Depommier, réitère son appréciation sur les aristocrates de l'Ahaggar qu'il considère, « sauf ceux qui sont tout jeunes, (comme) de francs coquins [...], tous les nobles sont une source de désordre et un élément d'opposition dans l'Ahaggar, moins il y en aura, mieux cela vaudra: orgueilleux à l'excès [...], cherchant à vivre aux dépens des *imrad* [...] » [Asekrem par In Salah, le 6 décembre 1911].

Ainsi, les appréciations formulées dans la correspondance du frère Charles de Foucauld à propos des Touaregs témoignent d'une politique coloniale foucauldienne qui consiste à s'appuyer sur les tributaires pour briser le pouvoir politico-guerrier de l'aristocratie et rompre la relation de domination et l'influence instaurées par les aristocrates sur les tributaires afin de créer l'autonomie de ces derniers pour mieux les intégrer dans la logique coloniale. Pour des raisons morales et politiques, il considère en effet que la plupart des aristocrates constituent des obstacles à l'ordre colonial et au pouvoir qui le régit. Il en va de même pour ce qui

concerne Musa ag Amastane, homme lige et intermédiaire obligé qu'il faut utiliser mais dont il ne faudrait pas pérenniser la fonction; il s'agissait de faire disparaître la fonction d'*amenokal* après la mort de Musa.

Touaregs et politique coloniale berbériste

C'est à partir de ce plan d'organisation que « l'explorateur du Maroc, ermite au Sahara ³ » contribue concrètement aux fondements de la politique coloniale berbériste et « pan-touareg ». Celle-ci sera effectivement rendue explicite dans une lettre écrite de Tamanrasset, datée du 23 juin 1912 et adressée au colonel Sigonney :

« Le Maroc a tant de ressource; sa population, presque toute berbère, est susceptible de si rapides progrès. Ce ne sont pas des Arabes, qui en sont encore au même point qu'aux temps d'Abraham; ce sont des gens de notre race ou d'une race sœur de la nôtre, qui peuvent devenir pareils à nous en un temps relativement court. [...] Si on ne fait pas en sorte de les rendre nos frères, ils deviendront de dangereux ennemis » [Gorrée, II, 1946 : 245⁴].

Dès 1904, alors que Charles de Foucauld n'est pas encore à Tamanrasset – il s'y installera en 1907 [Bourgeot, 1995 : 491-492] ou, pour le père Antoine Chatelard et Paul Pandolfi, en 1905 –, le prêtre émet déjà une opinion sur la politique à engager à l'égard des Touaregs.

« Il n'y a pas lieu de chercher à enseigner aux Touaregs l'arabe qui les rapproche du coran; il faut, au contraire, les en détourner; il n'y a pas lieu de leur apprendre le français qui les mettrait en présence de notre mauvaise presse » [Carnet de Beni Abbès, 1993 : 23].

Voulait-il en faire un « isolat culturellement et politiquement pur »? Un royaume de pureté qu'il protégerait des mauvaises influences extérieures?

Quatre ans plus tard, toujours à propos des Touaregs, il écrira à sa cousine Marie de Bondy : « Nos frères "in Xristos" : [...] c'est une race neuve forte, intelligente, vive et non une race vieillie et en décadence [...]. Ils sont bien moins fermés pour nous que les Arabes » [lettre de Tamanrasset, 4 juin 1908]. Encore quatre années plus tard, l'expérience aidant, il introduit une comparaison avec les Kabyles, ce qui conforte solidement son appréciation sur les Touaregs. C'est ainsi qu'en écrivant au capitaine Depommier, l'ex-sous-lieutenant de cavalerie Charles de Foucauld croit « que le but principal à obtenir étant – évidemment – la civilisation, l'assimilation, la francisation des Touaregs de l'Ahaggar, ce qui est très facile, plus facile que celle des Kabyles, car les Touaregs sont moins arabisés moins islamisés de beaucoup » [Tamanrasset, 14 mars 1912]. Tous ces points de vue régulièrement réaffirmés par le prêtre permettent à Hugues Dider d'énoncer que « si [...] on s'abstient d'évoquer la passion berbériste dans la vie de

3 C'est le sous-titre donné par René Bazin, de l'Académie française, à l'ouvrage intitulé : *Charles de Foucauld, Explorateur du Maroc. Ermite du Sahara*.

4 Le Conseil supérieur de l'Algérie avait proclamé en 1894, année de la création du ministère des Colonies, que « l'Arabe est issu d'une race inférieure et inéluctable » [cité par Guérard, 1984 : 11-12].

Charles de Foucauld, on déshistorise sa figure, on le rend ectoplasmique » [Didier, 1993 : 1230].

Six mois plus tard, s'adressant à son neveu Charles de Blic, il précise sa pensée et introduit l'idée d'un remaniement administratif :

« Les Touaregs, berbères d'entre les plus fins, sont susceptibles de très rapides et très grands progrès mais à condition qu'on acquière leur confiance, leur affection, leur estime, et par là de l'influence morale sur eux. [...] [III] faudrait remanier les bureaux arabes et recruter des officiers pour contacter les indigènes. Il faut faire des Français de nos Africains si on ne veut pas avoir, dans cinquante ou cent ans, une manière de nouveau Japon sur la côte barbaresque » [Tamanrasset par In Salah via Biskra, 21 septembre 1912].

Il apparaît ainsi que le cadre territorial et le support administratif nécessaires à la réalisation du projet culturel et politique sont bien dessinés.

Réorganisation militaro-administrative et contextes politiques

« Puisque les circonstances l'ont placé en sentinelle avancée du grand désert [...] sans répit, il exposera, preuves à l'appui, que si l'on veut parvenir à une administration logique et efficace des territoires sahariens, il est de toute première nécessité que ceux-ci soient profondément remaniés et dans le plus bref délai » [Gorrée, 1951 : 113].

Pour ce faire, le père de Foucauld élabore, dès 1912, un plan qui proposait la réorganisation militaire et administrative du Sahara central. Ce plan, abusivement appelé « plan d'organisation du Sahara », ne concernait primitivement que l'annexe du Tidikelt. Il y rajoutera quelques éléments adaptés aux nouvelles situations.

Le caractère militaire de l'organisation administrative du Sahara existe dès le début de la conquête: il ne cessera de s'affirmer jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962. Un des temps forts de cette conception militaro-administrative est incarné par le « plan de Foucauld » en 1912. Cinq ans plus tard, le 17 janvier 1917, en pleine première guerre mondiale, en raison d'insurrections et à la suite de revers subis par l'armée coloniale au Sahara⁵, le général Lyautey, alors ministre de la Guerre, décide de créer un commandement temporaire, mais unique, des territoires sahariens: le commandement intersaharien prenait fin. Il confiera cette responsabilité au général Laperrine, alors sur le front français, avec le titre de commandant supérieur des territoires sahariens.

Pourquoi avoir rédigé cette note en 1912⁶? C'est à partir de 1909 que des éléments de réponse peuvent être proposés. En effet, trois événements majeurs caractérisent cette année. Le plus important réside dans la prise de Djanet et dans

5 Djanet, attaqué par un fort regroupement sénoussiste, tombe le 24 mars 1916 alors que Fort Charlet est attaqué le même mois par des guerriers sénoussistes venus de Tripolitaine; soulèvement de Firhun, *amenokal* des Touaregs Iwllimidden.

6 Cette note est l'aboutissement de réflexions et d'analyses engagées essentiellement quelques années auparavant. Dans les *Carnets de Tamanrasset*, à l'année 1912, le religieux ne mentionne pas la rédaction de ce plan. Il nomme les officiers qu'il rencontre, notamment le commandant Païn (le 2 juillet 1912), signale en outre qu'il en a fini avec le lexique touareg (le 5 octobre 1912) et précise qu'il a congédié son informateur Ba Hammou.

l'accord franco-turc au sujet de l'escorte des caravanes. Le deuxième concerne la signature, le 20 juin, de la convention de Niamey signée entre le colonel Laperrine et le colonel Venel qui trace une ligne de partage entre l'Algérie et l'AOF ; et enfin, une troisième situation est créée le 7 mai par la naissance de la Direction des territoires du Sud placée sous les ordres du secrétaire général adjoint du gouvernement de l'Algérie.

L'année 1910 s'illustre par une rencontre franco-turque, à Djanet, le 7 janvier, et par le départ de Laperrine, le 8 novembre, pour Lunéville. Mais c'est surtout l'année 1911, annonciatrice de turbulences, qui marque un tournant. En effet, on assiste, à la fin octobre ou au début novembre, à la déclaration de la guerre italo-turque en Tripolitaine et à l'occupation du Tibesti et du Borkou (Tchad) par la Turquie qui, dans un dernier effort pour conserver ses positions en Afrique, s'allie aux Sénoussistes.

Dans une lettre rédigée à l'Asekrem le 6 décembre 1911 et adressée au commandant Depommier, frère Charles de Foucauld écrit, à propos des changements dans l'organisation de la compagnie :

« Ces changements semblent nécessités par l'occupation de Djanet. Quels seront-ils ? Je ne sais pas. Probablement, démembrement : Djanet, Polignac et Temassinin formant un bureau à part. In Salah gardant le Tidikelt, le bas Touat et l'Ahaggar. En face de R'at et de la frontière italienne, il semble nécessaire de mettre un chef de bureau à Djanet. [...] J'ose en toute humilité et simplicité vous dire ce qu'il me semble désirable que vous demandiez pour l'Ahaggar dans la réorganisation du Sud. »

Comme à son habitude, le « frère universel » donnera force détails, précisions et conseils. À l'évidence, ces propos préfigurent clairement le fameux plan d'organisation (d'autres citations pourraient confirmer cette affirmation).

Sur le plan du redécoupage colonial, par décret du 7 septembre, la région Niger-Tchad est séparée du Haut Sénégal-Niger et devient une subdivision administrative distincte, dénommée territoire militaire du Niger. À l'ouest, la deuxième crise marocaine, en juillet, se termine par l'accord franco-allemand aux termes duquel l'Allemagne accepte le protectorat français en échange de compensations territoriales au Congo. Cette crise conduira à la signature du traité de Fès (le 30 mars 1912) qui instaure le protectorat : Lyautey est nommé résident général. Enfin, 1912 est aussi l'année où l'expansion missionnaire se réactive sensiblement.

Il adressa ce plan au général Laperrine alors promu à la tête de la 6^e brigade de Dragons à Lyon qui le communiquera au commandant militaire du territoire des Oasis (le commandant Païn⁷) [*ibidem* : 114]. Dans sa correspondance avec Paul Duclos, alors lieutenant, de Foucauld lui rappelle qu'il a « en 1912 [...] rédigé une petite note sur la réorganisation du territoire de l'annexe d'In Salah, qui dès lors me paraissait indispensable, j'ai envoyé alors cette note au général Laperrine ; je ne me rappelle pas l'avoir communiquée à personne

7 Il se peut que la relation privilégiée que de Foucauld entretenait avec Henri Laperrine d'Hautpoul l'ait incité à adresser directement ce plan à son ami général, alors que, d'un point de vue réglementaire, il aurait dû l'envoyer au commandant Païn dont il était un de ses administrés.

d'autre ⁸, mais le commandant Meynier m'a dit que le général Laperrine la lui avait communiquée depuis » [Gorrée, I; 1946 : 197].

Charles de Foucauld, homme de science, prêtre et stratège, ne cessera d'alerter les autorités militaires sahariennes sur la nécessité d'appliquer ce plan ⁹. En effet, dans une lettre datée du 10 avril 1916 et adressée au commandant Meynier, alors commandant du territoire des Oasis, il relate les dispositions qu'il a demandé de prendre suite à la prise de Djanet. Il explique les raisons pour lesquelles il décide de rester à Tamanrasset afin « de faire profiter Constant des renseignements et des indices que je recueille. [...] Si je le crois utile, j'irai faire de courtes visites à Constant de temps en temps » [Gorrée, II; 1946 : 428]. Le contexte est significatif. En effet, en 1915, le Fezzan ¹⁰ (Libye) est occupé par les Italiens et l'année 1916 est lourde d'événements: le 24 mars, Djanet tombe aux mains des Sénoussistes (elle sera reprise le 16 mai par Duclos, Meynier et Beaudoin); 1916, c'est aussi la révolte de l'*amenokal* (souverain) Firhun des Touaregs Iwllimiden (Mali). Il sera vaincu à la mare d'Ader n Bukan (la même année, les Aurès connaîtront des troubles provoqués par l'incorporation des recrues acheminées sur le front européen). C'est également l'année de l'assassinat du père de Foucauld, le 1^{er} décembre. Enfin, l'année 1916 est décisive pour l'occupation française du Sahara.

Ainsi, on comprend mieux les inquiétudes de Charles de Jésus, mais rien n'y fit: toutes ses démarches se soldèrent par une fin de non-recevoir. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir insisté ¹¹. Il dénonce les trois maux principaux qui gangrènent le Sahara, à savoir le manque de justice, le laps de temps trop court pour informer les Touaregs de la réquisition de leurs dromadaires et la faiblesse des gradés subalternes. Il réitère l'impérieuse nécessité de réorganiser le Sahara en annexes séparées (Tidikelt; Ahaggar; Ajjer): « Plaise à Dieu qu'on se décide à appliquer ce remède et qu'il ne soit pas trop tard » [*ibidem*: 430]. Finalement, la reconnaissance officielle de la pertinence de ce plan interviendra avec le décret du 11 juin 1924. Pour de Foucauld, ce plan d'organisation du Sahara s'inscrit dans une stratégie de l'empire colonial français.

« Comment nous attacher notre empire africain? En le civilisant. Sans doute, ses éléments si variés, Berbères capables de progrès rapides, Arabes lents au progrès, Nègres divers entre eux, ne peuvent avancer du même pas dans la civilisation; mais tous doivent y avancer dans la mesure dont ils sont capables » [Gorrée, 1951 : 124].

8 Pourtant, Léon Lehuraux, directeur honoraire des territoires du Sud, explique pourquoi le père lui avait fait l'honneur de lui adresser une copie, d'ailleurs conservée dans ses archives. Il mentionne également un envoi au commandant Païn [*Cahiers Charles de Foucauld*, 10: 77]. Les trois versions (de Foucauld, Gorrée et Lehuraux) ne concordent pas.

9 Je renvoie aux relations épistolaires entre de Foucauld et les officiers sahariens (Duclos, Sigonney, Dinaux, Meynier et bien d'autres) pendant la période qui s'écoule entre les mois d'avril 1915 et de mai 1916.

10 La partie de cet article consacrée à l'OCRS soulignera, dans une optique de maintien de l'empire, l'importance du Fezzan de 1942 à 1956.

11 Par delà le coût financier imposé par l'ampleur de ce plan, il se peut aussi que le regain d'anticolonialisme des années 1909-1914 puisse partiellement expliquer l'attitude des autorités politiques qui refusent de l'adopter.

Dans ces conditions, l'appréciation formulée par Georges Gorrée prend du relief: « L'évolution de plus en plus tragique de notre situation au Sahara devait une fois de plus donner raison au père de Foucauld » [*ibidem*: 115].

Il apparaît ainsi que le « plan Charles de Foucauld » s'élabore dans un contexte de réorganisation générale interne aux espaces coloniaux (convention de Niamey; création du territoire militaire du Niger et naissance de la Direction des territoires du Sud). Il intervient également dans des situations de turbulences guerrières aux frontières de l'empire colonial qui réapparaîtront d'ailleurs lors de la première guerre mondiale.

Le recours au contexte permet d'éclairer les raisons pour lesquelles Charles de Jésus élabore ce plan dont la nature renvoie à des réflexions, à des visées géostratégiques et procède d'analyses géopolitiques cherchant à consolider et/ou à préserver les intérêts de l'empire colonial. De surcroît, l'idéologie foucauldienne décelée à travers ses écrits, et notamment sa correspondance, est celle du nationalisme patriotique chrétien [Bourgeot, 1995 : 502].

La territorialisation ethnique du Sahara central

Sur la base des principales données et faits majeurs qui viennent d'être présentés, quelles interprétations générales peut-on avancer? Il apparaît que ce plan de réorganisation est une adaptation rapide aux nouvelles réalités politiques et administratives; il intervient comme une des composantes éventuelles de la réorganisation structurelle de l'administration coloniale dans cette partie de l'Afrique. C'est également en ce sens qu'il peut être considéré comme un facteur d'intégration du Sahara dans l'empire français tout en réaffirmant ses spécificités et son autonomie.

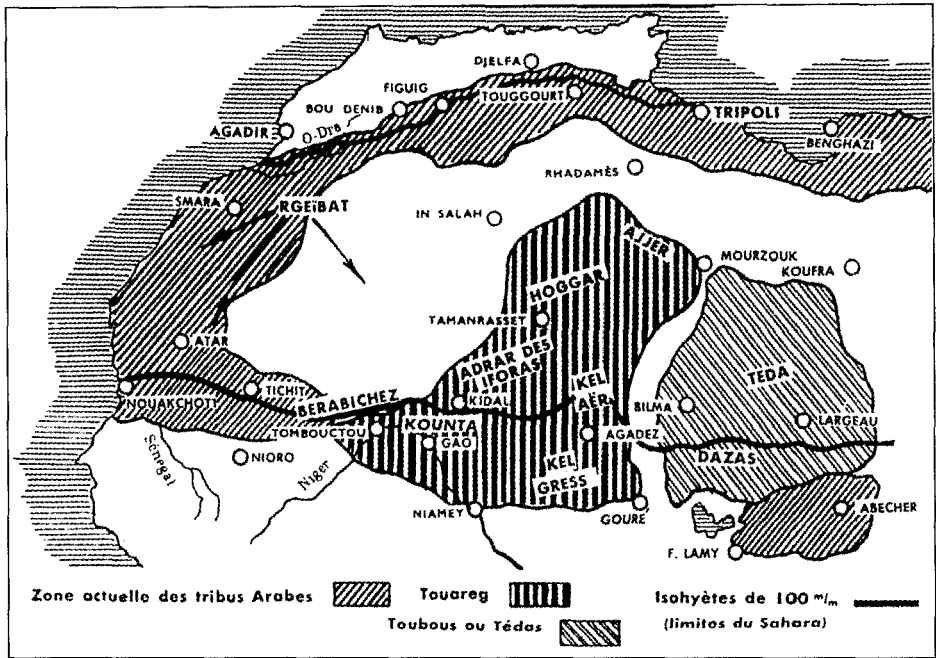
Enfin, s'il avait été appliqué, il aurait consolidé le tout nouveau protectorat français au Maroc (30 mars 1912). En effet, le danger pour l'empire ne vient plus des intimidations sur le Maroc à l'ouest (cf. la compétition entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc), mais de l'est avec notamment les premiers troubles nationalistes en Tunisie¹² (1910-1912), les menaces de l'empire ottoman et l'influence grandissante de la Senussiya.

En définitive, ce plan divisant l'annexe du Tidikelt en trois annexes (Tidikelt, Ahaggar, Ajjer) est la première territorialisation du Sahara central qui recèle, inconsciemment sans doute, une conception ethnique du territoire. En effet, ces trois annexes constituent l'espace de domination touarègue. Mais le découpage territorial proposé transforme deux zones d'influence touarègues (kel Ahaggar et kel Ajjer), aux contours flous et flexibles, en « territoires politiques », ce qui correspond globalement aux assises spatio-territoriales de l'*ettebel* (unité politico-spatiale) des deux groupes ci-devant nommés¹³. En revanche, ce plan confirme l'échec de la tentative de réunir en un seul *ettebel* celui des kel Ahaggar et celui des

12 Pour se parer de cette montée nationaliste, les autorités coloniales riposteront par la création de deux compagnies méharistes, l'une dans le Sud tunisien, l'autre à Touggourt (Algérie).

13 Les unités politiques à la tête desquelles se trouve un *amenokal* sont autonomes les unes des autres. En conséquence, on ne peut se référer à un territoire touareg unique.

Figure 3 – Les populations sahariennes



Source: Charles de Foucauld, vol. 38, 9^e série, 2^e trimestre 1955.

kel Ajer. Cette tâche avait été assignée à Musa ag Amastane¹⁴ auquel le prêtre tenta d'inculquer la notion de « nation » touarègue que ce dernier devait incarner afin de se faire reconnaître, d'abord comme l'*amenokal* de l'ensemble des kel Ahaggar, ce qu'il n'était pas encore, puis, comme celui des kel Ahaggar-kel Ajer enfin réunis.

Mais en même temps, ce plan ampute sensiblement le pouvoir politique des kel Ahaggar dont la zone d'influence incorporait l'espace défini par le Tidikelt. Ainsi, le découpage proposé institutionnalise une scission spatiale qui transforme une zone d'influence (politique et économique) en un territoire géographiquement circonscrit, reléguant ainsi les kel Ahaggar dans le massif montagneux qui leur a donné leur nom (Ahaggar), dans les vallées et plaines adjacentes, ce qui est, en définitive, un affaiblissement de leur domination. Il aurait ainsi matérialisé le passage de la conquête à l'administration des populations touarègues.

Ce plan recouvre une dimension ethnique qui est efficiente tant à l'intérieur de l'annexe du Tidikelt qu'entre l'ouest et l'est du territoire. Elle oppose Arabes à Berbères et nomades à sédentaires. En effet, le prêtre considère que la population de l'annexe actuelle du Tidikelt « est de races, langues et mœurs différentes [...] ».

14 Musa ag Amastane, *amenokal* des kel Ahaggar, fut nommé par le pouvoir militaire colonial.

Elle est partagée en deux moitiés. Une moitié, mêlée d'Arabes et de demi-Nègres, habite les palmeraies du Tidikelt, une moitié touarègue est en majeure partie fixée sur une île rocheuse au milieu du Sahara, dans des conditions de vie très particulières » [Gorrée, 1951 : 115]. Or, cet espace correspond, dans ses grandes lignes, à l'espace de domination des kel Ahaggar, incluant leurs axes du commerce saharien et transsaharien.

La conception d'un territoire touareg s'enracine dans la politique foucauldienne d'organisation administrative et militaire du Sahara central (*cf. figure 3*). Cette conception s'étendra par la suite à l'ensemble de l'espace saharo-sahélien dominé par les populations touarègues. Elle sera porteuse, dans des contextes politiques différents, de la création d'un Sahara français.

Quant à l'opposition ouest/est, elle prend la forme d'une opposition globale entre Arabes et Berbères qui, à l'époque, se posait en termes de peuplement berbère, pour tout ce qui est à l'ouest de Djanet (Touaregs pour le Sahara central et autres berbères dominants au Maroc), et arabe provenant de l'est (Libye actuelle).

Ce plan apparaît ainsi comme le meilleur garant, le meilleur rempart, protecteur du Maroc « berbère », contre l'« invasion » arabe incarnée par les menaces sénoussistes perçues par de Foucauld comme une plus grande pénétration de l'islam. Dans une lettre adressée à Joseph Hours, rédigée à Tamanrasset le 1^{er} octobre 1916, le père écrit :

- « Les Touaregs n'ont fourni aucun contingent pour les fronts d'Europe mais ils en fournissent continuellement pour les fronts africains voisins :
- front tripolitain, où depuis un an nous avons à combattre les Sénoussistes de Tripolitaine révoltés contre les Italiens et qui nous attaquent ;
 - front soudanais, où ils nous ont aidés à réprimer des attaques ;
 - front mauritanien où ils nous aident à nous défendre contre les fréquentes incursions des pillards mauritaniens et marocains. »

Du Maroc au Sahara central, du clandestin déguisé en juif accompagné du rabbin Mardochée au prêtre réellement établi à Tamanrasset en 1907, le père Charles de Foucauld participe aux deux périodes d'expansion coloniale. L'une au Maroc en 1883, l'autre au Sahara, d'abord à Beni Abbès en 1901, puis à Tamanrasset et en Ahaggar à partir de 1905. Son œuvre spirituelle, scientifique et politique est immense. Parmi elle, son plan d'organisation du Sahara laissera des traces. Il établira les fondations d'une politique coloniale au Sahara central qui, dans d'autres circonstances, inspirera indirectement les partisans d'un Sahara français irréalisé et transformé en un compromis incarné par la mise en œuvre de l'OCRS, rempart, cette fois-ci, contre la dislocation de l'empire colonial déjà fissuré.

C'est cette organisation, autre temps fort de ce Sahara stratégique, objet d'enjeux politiques et économiques, que nous allons examiner. De-ci, de-là, je signalerai quelques invariances et récurrences historiques.

L'Organisation commune des régions sahariennes

Pour comprendre et analyser les raisons qui ont présidé à l'élaboration de cette organisation, quelques repères historiques s'imposent. Le recours aux contextes politique et administratif qui ont précédé la création de l'OCRS procurera un éclairage

sur le passage d'un « Sahara français » revendiqué, à la mise en œuvre de l'Organisation qui, elle, fut appliquée¹⁵.

Pendant plus de cinquante ans, du 24 décembre 1902, qui vit la création des territoires du Sud – alors répartis en quatre territoires, Aïn Sefra, Ghardaïa, Touggourt et les Oasis –, jusqu'à leur transformation en deux départements sahariens le 7 août 1957, la structure administrative saharienne évolua peu. Les territoires du Sud, avec administration et budget autonomes, dépendaient directement du secrétaire général adjoint du gouvernement de l'Algérie, rattaché au ministère de l'Intérieur via la Direction des affaires d'Algérie. Le gouverneur de l'Algérie est également gouverneur de ces territoires dont la sécurité est assurée par les compagnies sahariennes constituant un corps de méharistes. De 1957 à 1962, le Sahara algérien est organisé en deux départements couvrant cinq arrondissements composés de seize cercles administratifs qui contrôlent quatre-vingt-quatorze communes (dont seize nomades). Avant 1957, les autres espaces sahariens étaient administrés par le gouverneur général de l'AOF et par celui de l'AEF. Ainsi écartelé entre Alger, Dakar et Brazzaville, administrativement et stratégiquement divisé, et de ce fait politiquement incertain, le « Sahara français » dépendait de trois ministères qui étaient celui des Colonies, dont relevaient le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Tchad actuels, celui de l'Intérieur, pour ce qui concernait l'Algérie, et, enfin, le ministère des Affaires étrangères, qui administrait le Maroc et la Tunisie, alors protectorats.

Les limites de l'espace sur lequel s'exerce l'autorité de ce commandement méritent d'être mentionnées. Elles s'étendent « non seulement sur les régions sahariennes de l'Algérie, mais aussi sur le territoire saharien de la régence, en AOF et en AEF, sur les territoires sahariens limités au sud par une ligne partant des confins de la Mauritanie et englobait Azaouana (Soudan), Bamba et Gao (Niger), le cercle d'Agadès, Bilma et Zouar dans le Tibesti » [Cornet, 1956 : 222]. Cet espace, vaste comme la moitié de l'Europe et sur lequel « le commandement inter-saharien prenait fin avec les circonstances exceptionnelles qui l'avaient fait instituer » [*ibidem*], ressemble dans ses grandes lignes à celui appréhendé par les partisans du « Sahara français ». Il y manque cependant la Mauritanie, le Borkou et l'Ennedi.

Quoi qu'il en soit, sur le plan militaire, à l'image de son organisation politico-administrative, cet ensemble saharien est régi par une hétérogénéité de cas qui recouvre celle des ministères dont il dépend. D'un côté, les espaces sahariens qui relèvent du ministère des Colonies (Tchad, Niger, Soudan et Mauritanie) sont placés sous le contrôle des troupes coloniales. De l'autre côté, pour ce qui concerne les territoires du Sud et de l'extrême Sud algérien, c'est le corps des Affaires indigènes qui préside à l'organisation militaire.

Face à une telle dispersion territoriale et à cette disparité des organes chargés d'assurer l'ordre militaire, il y avait nécessité de regrouper ces territoires et de les

15 Dans les faits relatés et à propos des analyses qui suivront, le lecteur voudra bien ne pas perdre de vue que l'Algérie, et donc une partie du Sahara, est considérée, jusqu'au 1^{er} juillet 1962, comme un département français, et que le Sahara est alors envisagé comme la plaque tournante de l'Afrique.

placer sous la responsabilité d'une seule autorité afin de construire une véritable Afrique saharienne. C'était là une des missions que s'étaient assignées les partisans du Sahara français et finalement ceux de l'OCRS, constituant, en définitive, un embryon de communauté politico-militaire unique, tandis que les Compagnies sahariennes créées en 1902 furent réorganisées en 1946. Le colonel E. Lefort des Ylouses mentionne qu'« il y avait alors cinq compagnies méharistes, celles du Touat, de la Saoura, du Tidikelt-Hoggar, du Tassili et de l'Erg oriental et deux compagnies sahariennes portées, celles de la Zousfana et des Oasis » [Gohier, 1991 : 11].

Toutes ces décisions et ces documents (plan de Foucauld, Lyautey, réorganisation de 1946, décret de 1959) témoignent que, dans certains milieux de l'armée de cette époque, on considérait que le Sahara représentait un enjeu stratégique sur le plan international, qui se réaffirmera d'ailleurs lors de la seconde guerre mondiale. Pendant la première guerre mondiale, les nomades des unités méharistes furent utilisés pour faire assurer l'ordre à l'intérieur du territoire. Les missions dont ils étaient investis relevaient des « tournées de police ». En revanche, au cours de la seconde guerre mondiale, les unités méharistes y participèrent directement notamment en 1942 lors de la constitution d'un front saharien. Les méharistes combattirent les forces de l'Axe. Ils prirent Ghât (Libye) le 25 janvier 1943. Que ce soit à l'époque de la première guerre mondiale (rôle de la Senussiya) ou à celle de la seconde, ou aux périodes qui ont suivi ces deux guerres, les confins orientaux du Sahara ont été l'objet d'enjeux politiques importants à propos notamment du Fezzan.

La naissance de l'OCRS, dont un des objectifs était d'unifier le Sahara afin de permettre aux capitaux français de fructifier, fut précédée par la création d'institutions multiples, d'organismes de recherche tels que, par exemple, le Bureau de recherche du pétrole (BRP), le Bureau de recherches minières de l'Algérie (BRMA) en 1945, par l'émergence d'associations de techniciens, notamment l'association de recherches techniques pour l'étude de la mer intérieure saharienne et par la constitution de comités politiques tels que le fameux Comité du Sahara français fondé en 1951 [Djibo, 1992].

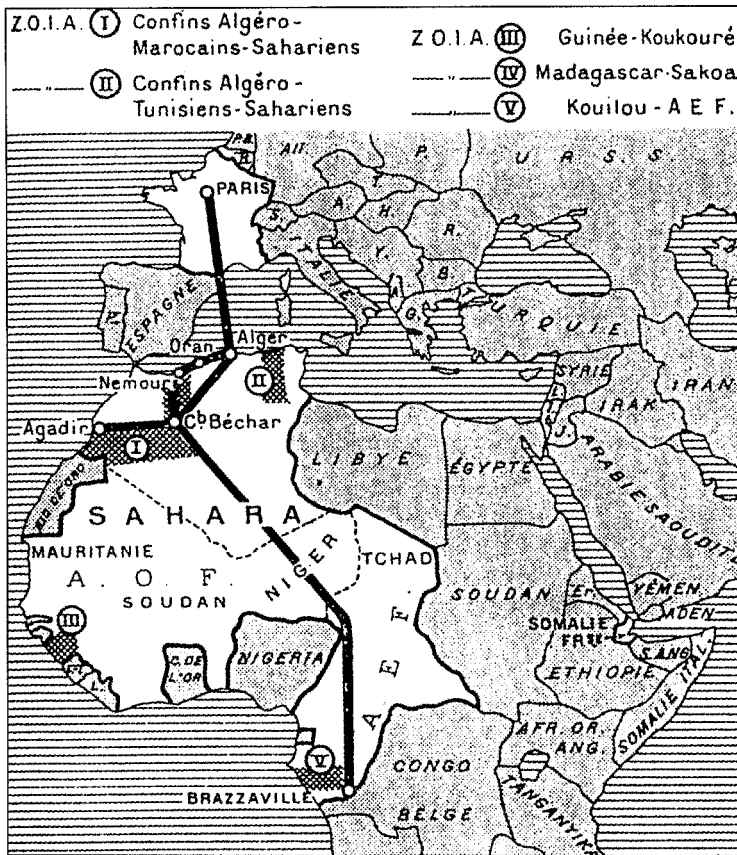
OCRS et ressources minières : un Sahara politique

Sur le plan des recherches minières¹⁶, « des mégaprojets sont hâtivement élaborés, dont la création des “zones d'organisation industrielle africaines” (ZOIA) pour concevoir, coordonner et contrôler les programmes de prospection et de mise en valeur du Sahara. Les perspectives paraissent immenses » [Djibo, 1992 : 390]. L'idée de grands ensembles industriels incombe à Erik Labonne¹⁷ dont les conceptions participent de deux idées fondamentales, à savoir une complémentarité entre les économies africaines et métropolitaines, et une participation militaire

16 C'est à Colomb-Béchar (Algérie) qu'en 1917, la houille fut découverte. En Mauritanie et au Niger, ce furent le cuivre en 1942 et 1943 ainsi que l'étain en 1945 au Niger. Le Sahara n'était-il pas considéré à cette époque comme un réservoir dans lequel il serait possible de puiser le moment venu ?

17 Diplomate, ambassadeur de France, ancien résident général de France en Tunisie et au Maroc, Erik Labonne était vice-président du Comité des zones d'organisation industrielle de l'Union française.

Figure 4 – Axes géopolitique et stratégique et zones d'organisation industrielle africaines



Source: Daniel Strasser, *Réalités et Promesses sahariennes*. Encyclopédie d'outre-mer, 1956.

à l'organisation industrielle afin d'élaborer une structure économique et stratégique appropriée à la défense des intérêts généraux de la France (cf. figure 4).

Par arrêté du 24 juin 1950, le gouvernement Bidault créa le Comité d'études des zones industrielles de l'Union française, composé de cinq zones. Afin d'intégrer le développement industriel du Sahara dans l'économie de l'Union française, Erik Labonne avait envisagé deux ZOIA. L'une, la ZOIA n° 1, subdivisée en quatre secteurs, comprenait l'extrême Ouest algérien, l'extrême Est marocain et la partie nord-ouest du Sahara, c'est-à-dire les confins algéro-marocains. Le secteur de Colomb-Béchar, à cheval sur l'Algérie et le Maroc, et de surcroît relié par chemin de fer à la mer Méditerranée, était de loin le plus important. L'autre, la ZOIA n° 2, était composée par l'extrême Est algérien, l'extrême Ouest tunisien et la partie nord-est du Sahara ou, en d'autres termes, les confins algéro-tunisiens. Du point de vue politique, c'était probablement l'espace le plus faible. Le Comité des ZOIA généra par la suite de nombreux bureaux miniers. C'est ainsi que se créa, le 29 décembre 1952, le Bureau d'investissement en Afrique (BIA) investi d'une

double mission, technique et économique, doté d'importants moyens et dont l'objectif majeur était de s'occuper systématiquement du Sahara.

En 1954, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) installent des prospecteurs à Tamanrasset (Ahaggar, Algérie). En 1956, deux énormes gisements d'hydrocarbures furent découverts, l'un à Hassi Messaoud, l'autre à Hassi R'Mel. Cette année fut décisive car elle montre la rentabilité de l'investissement pétrolier au Sahara. Après cette « période héroïque, les capitaux arrivèrent en masse » [Blin, 1990 : 85]. Mais, pour que des objectifs aussi ambitieux puissent être atteints, il fallait des institutions, un organisme, une entité politique appropriés aux nouvelles exigences et un cadre territorial susceptible d'accueillir des investissements en capitaux des entreprises auxquelles il fallait garantir une stabilité fiscale et financière et, bien sûr, le droit imprescriptible de propriété, écartant ainsi toute mesure de nationalisation éventuelle des entreprises.

À l'image des combinats soviétiques de Sibérie et de la Tennessee Valley Authority, il fallait alors concevoir une entité politico-administrative qui serait en adéquation avec un espace considéré comme unitaire car se présentant comme homogène du point de vue écologique et géographique. Ainsi, aux trois Saharas (celui de l'Algérie, de l'AOF et celui de l'AEF), devait se substituer un Sahara géographique qui correspondrait à un Sahara politique. Mais pour des raisons d'ordre politique, le « Sahara français » tel qu'il était conçu ne pouvait constituer cette entité recherchée : l'OCRS pouvait s'y substituer.

Curieusement, en 1951, l'Américain Harris D. Heldberg, géologue en chef de la Gulf Oil Corporation, écrivait dans sa publication *Petroleum Developments*:

« En Afrique, on ne décèle pratiquement pas d'indications de pétrole. Aucune n'apparaît vraiment intéressante pour de futures recherches dans n'importe laquelle des zones intérieures, en particulier au Sahara » [cité par P. Mousset, 1959 : 39].

Une appréciation aussi péremptoire se passe de commentaire. On se rappellera tout de même que Conrad Kilian¹⁸ attira très tôt l'attention sur la présence de pétrole au Sahara. L'« homme du Fezzan », comme on l'a surnommé, se rendit à trois reprises en Ahaggar, en Ajjer et au Fezzan¹⁹ (Libye). Dans une note de mars 1947, ce géologue mentionne qu'il « fallait tout faire afin de prouver à la France l'intérêt qu'elle avait à conserver le Fezzan ou tout au moins à obtenir en propriété ou en usufruit, sous tutelle de l'ONU, une portion de territoire permettant l'accès à la mer, au fond du golfe de la Grande Syrte, avec le port de Brega [...] pour réserver un lieu de passage, en temps voulu, au pipe-line destiné à évacuer le pétrole dont [...] le sous-sol était gorgé » [*ibidem*: 78].

Ancienne colonie italienne, la Libye a été conquise par les troupes alliées durant la campagne 1940-1943. Après la victoire de 1945, tandis que la Grande-Bretagne se

18 Conrad Kilian, « explorateur souverain » (c'est le titre qu'il s'était donné), « père du pétrole saharien » pour les autres, fut trouvé pendu fin 1950. Ce suicide fut considéré comme douteux par certains.

19 Début janvier 1943, le général Leclerc, venant d'AEF, occupa Sebha, capitale du Fezzan et Murzuk ; la 8^e armée entra dans Tripoli et les autorités de Ghât font leur rédition.

voyait confier la tutelle de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, la France était chargée d'occuper le Fezzan. Elle envisageait le rattachement de ce massif aux deux départements français du Sahara d'Algérie. À l'évidence, cette annexion aurait évité toute contestation de frontière dans la recherche du pétrole déjà exploité à Edjeleh (Algérie).

Finalement, sous la pression anglo-américaine et après l'échec de l'expédition franco-britannique de Suez contre le Raïs Nasser, en novembre 1956, ce plan pensé par Kilian fut abandonné. Il est possible que le syndrome de Fachoda, qui a laissé un vif ressentiment anti-anglais, se soit réactivé à la faveur de « l'affaire libyenne », et qu'il ait provoqué le retour de sentiments cocardiers. Cette « affaire » dut conforter les tenants de la nationalisation du Sahara français et ceux de l'OCCRS. De surcroît, il n'est pas impossible que la ratification du traité franco-libyen ait sensiblement conditionné la politique française au Tchad dès 1955 jusqu'à nos jours. À cet égard, il est envisageable que l'intégration du Tchad au sein de l'OCCRS visât sans doute aussi à compenser la perte du Fezzan et à le contrôler par le sud, d'autant que de l'uranium avait été découvert au Tibesti.

Quoi qu'il en soit, la frontière franco-libyenne fut fixée en 1951, par l'ONU, en créant, sous la pression britannique, « pistolet chargé au cœur de l'Union française » [Cornet, 1956 : 234], un État fédéral indépendant gouverné par le roi Mohamed Idriss es Senoussi (Idriss 1^{er}). Celui-ci fut renversé par le colonel Kadhafi en 1969.

L'article 4 du traité de l'Atlantique nord attribuait à la France le maintien de ses troupes au Fezzan. Cet accord fut dénoncé par les autorités libyennes de Tripoli et, finalement, l'armée française et l'administration, en application de l'accord franco-libyen signé le 10 août 1955, durent quitter définitivement cette région, fin 1956, début 1957, tandis que les Britanniques, conformément au traité anglo-libyen de 1953, accroissaient leurs troupes en Tripolitaine. Les Américains, quant à eux, agrandissaient sensiblement leur base atomique de Whielus Field, située aux environs de Tripoli.

OCCRS : quelles limites ?

Dans son article 1, le projet de loi de l'OCCRS, soumis par Félix Houphouët-Boigny, se fixe comme objet la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française et à laquelle sont associés l'Algérie, la Mauritanie, le Soudan, le Niger et le Tchad. Pour ce faire, les limites de l'OCCRS, sur le plan géographique, concernaient les deux départements du Sud algérien (Saoura et Oasis), la partie saharienne des cercles de Goundam, Gao et Tombouctou au Soudan, ceux de Tahoua et Agadès au Niger et enfin, le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti au Tchad. L'adhésion de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie y était prévue.

Les limites de cet espace sont en contradiction flagrante avec les dispositions de la loi-cadre du 23 juin 1956. En effet, les huit territoires de l'AOF sont dotés d'un conseil de gouvernement dont les ministres sont nommés par l'assemblée territoriale élue au suffrage universel avec un collège unique, conférant ainsi, à chaque territoire délimité selon le découpage colonial, un statut d'autonomie. Or,

le territoire défini par l'OCRS ampute *de facto* une partie des territoires nationaux concernés et recèle une partition. Dans ces conditions, un même territoire relevait de deux statuts différents. L'un était régi par le statut d'autonomie et l'autre était directement soumis à Paris conformément à la législation de l'OCRS.

Afin d'éviter de telles confusions, le chef du 2^e bureau des affaires politiques, dans une lettre datée du 16 décembre 1957 et adressée aux hauts commissaires de l'AOF et de l'AEF, clarifie sans ambage les choses :

« Pour la préparation des programmes et pour leur mise en application, les conseils de gouvernement et les assemblées territoriales, en échange de l'aide que leur apporte l'OCRS, transmettent à celles-ci le pouvoir et les compétences qui leur sont propres et dont l'attribution nécessaire à l'organisation pour remplir son objet est prévue expressément ou implicitement par la loi du 10 janvier 1957 » [Djibo, 1992 : 394].

Il apparaît, cette fois-ci explicitement, que cette lettre révèle une ingérence politique de type colonial, ce qui égratigne et relativise sensiblement le statut d'autonomie. Ce caractère régressif est d'ailleurs corroboré par la création d'un ministère du Sahara (le 21 juin 1957), dont la charge incombe au délégué général de l'OCRS...

La mise en œuvre d'une telle politique obligeait à trouver des élus qui soient favorables à l'amputation de l'intégrité territoriale ainsi qu'à celle des prérogatives politiques conférées par le statut d'autonomie²⁰. C'est ainsi qu'à la faveur du 28 septembre 1958, les autorités politiques françaises réussirent à écarter les opposants au profit des partisans du « oui », dont, au Niger, Diori Hamani, premier président élu, et Mouddour Zakara, chef touareg de Filingué dont les attaches avec les milieux OCRS sont bien connues [pour plus de détails, cf. Djibo, 1992]. Il était considéré par G. Cusin, haut commissaire de la République en AOF, comme « un des éléments nomades les plus valables de toute l'AOF » [lettre n° 280 du 15 janvier 1958, adressée au ministre de la France d'outre-mer]. Au Mali, on s'appuya par exemple sur Mohamed Ould Cheikh dit « le cadî de Tombouctou²¹ ».

La guerre de libération en Algérie, l'arrivée au pouvoir de Modibo Kéita au Mali et de Djibo Bakary au Niger constituèrent de sérieux obstacles à la nationalisation du Sahara dont l'importance économique et stratégique est évidente.

Territoire et ethnicité

De surcroît, l'esprit qui a présidé à l'élaboration de l'OCRS dévoile une conception ethnique du territoire dont un des objectifs était de créer une barrière politique définissant une « chasse gardée française » susceptible d'éviter des contacts entre une Algérie qui avait engagé une guerre pour acquérir son indépendance et

20 Les services français avaient porté leur choix sur le Touareg Muddur Zakara. Djibo Bakary, alors vice-président du Conseil de gouvernement, siégea à la haute commission, rejeta le 13 janvier 1958 le principe de l'OCRS. Ce leader africain appela à voter « non » au référendum de 1958. Il décéda le 16 avril 1998 à Niamey. Le gouvernement nigérien donna son nom à une place de la ville.

21 Le « cadî de Tombouctou » n'a jamais eu de fonction religieuse, comme son nom pourrait le laisser envisager. Homme à tout faire des commandants militaires du cercle de Tombouctou, il était également indicateur [Djibo, 1992].

une Afrique noire traversée par l'opinion des leaders indépendantistes [cf. « Note pour Monsieur le ministre », par le directeur des Affaires politiques, Pignon, du 24 avril 1956, cité par Djibo, 1992]. Cette barrière ethno-politique pouvait se dresser en jouant sur une série d'oppositions classiques telles que nomades et sédentaires, Touaregs/Arabes, Touaregs/populations noires et bien sûr Blancs/Noirs. À l'évidence, cette conception ethno-territoriale, voire cette « arme ethnique » utilisée par les services français, ne pouvait qu'exacerber les relations interethniques déjà tendues.

Ces oppositions furent habilement et facilement utilisées par des services de la puissance coloniale. On se rappellera en effet que les gouvernements du Niger et du Mali actuel étaient essentiellement composés d'hommes politiques et de personnalités noires liées, au demeurant, à l'administration coloniale dont ils avaient été les principaux bénéficiaires. Il était donc aisé de dresser les « populations blanches », notamment les Touaregs, contre les pouvoirs émergents, d'autant qu'elles avaient été sensiblement marginalisées à l'époque coloniale²².

Par delà l'opposition globale Arabes/Berbères et plus précisément Arabes/Touaregs, il importe de souligner que cette opposition n'est pas systématique. En effet, elle fluctue selon les conjonctures historiques et peut même se modifier en alliance conditionnée par des enjeux politiques dans lesquels l'opposition Noirs/Blancs devient déterminante. C'est ainsi qu'au moment des indépendances et à la faveur de la création de l'OCRS, une alliance s'était nouée au Mali entre Maures, notamment Kounta, et certains Touaregs, singulièrement les kel Antassar, soutenant une partition territoriale du Soudan (incarquée par l'OCRS) afin d'éviter d'être commandés par des Noirs. Cette même alliance resurgit au moment de la rébellion touarègue au Mali: « Dans l'Est du pays, les réseaux du colonel Taya ont procédé à l'inscription massive de citoyens maliens réfugiés de cette zone et à la fabrication de pièces d'identité en leurs noms » [in *Livre blanc sur la fraude*, 1992]. Le journal *L'Éveil hebdo*, dans son numéro 26, fait lui aussi référence aux « problèmes posés aux autorités de la wilaya du Hodh par les milliers de réfugiés maliens touaregs ayant bénéficié, à l'occasion du scrutin, d'un état civil complet » [*ibidem*: 32]. Dans un contexte de graves crises politiques et socioéconomiques, ces tensions interethniques, tant au Niger qu'au Mali, déboucheront sur des rébellions armées animées par des minorités touarègues.

L'opposition Noirs/Blancs permet de transcender les rivalités entre Arabes et Touaregs. Elle est efficiente et politiquement redoutable lors des crises politiques qui se manifestent aux moments des changements de pouvoir qui interviennent lors de l'affaiblissement sensible du pouvoir et de l'autorité d'État²³. Cette opposition s'appuie sur des phénotypes différents; elle complète ou transcende, sur des bases explicitement racistes, l'opposition ethnique Arabe/Touaregs attirant les

22 Ce n'est qu'à partir des années cinquante que la politique coloniale tend à privilégier les Touaregs en les intégrant dans l'armée et dans le corps du maintien de l'ordre. C'est peut-être aussi à cette époque que s'élabore et s'exerce une véritable politique coloniale à l'égard des populations nomades assimilées aux populations blanches et, finalement, réduites à dessein aux Touaregs blancs.

23 Par exemple, au moment des indépendances, lors de la formation de nouveaux États assortis de l'émergence d'une nouvelle élite politique; au moment de la démocratisation des régimes lors des conférences nationales souveraines, on assiste à l'irruption des rébellions touarègues.

antagonismes ethniques. Que ce soit en Afrique saharienne ou saharo-sahélienne, les relations entre Blancs et Noirs, au gré des circonstances, n'ont pas cessé d'influer sur les rapports, les pratiques et les décisions politiques.

En Mauritanie, « la campagne gouvernementale contre les Négro-Africains s'est intensifiée à la fin de l'année 1990 et au début 1991, avec le massacre de cinq cents Noirs qui travaillaient dans l'armée et dans l'administration. Les victimes faisaient partie des quelque trois mille Noirs arrêtés arbitrairement, détenus secrètement et soumis à des violences brutales, pour avoir prétendument comploté un coup d'État²⁴ » [*Human Rights Match*, décembre 1995]. La nature des rapports entre populations noires et blanches est donc encore, pour certains, influencée et médiatisée par des rapports esclavagistes. En 1955, au Mali, la vente d'esclaves se pratiquait à Tombouctou, au vu et au su de l'administration coloniale et ce n'est qu'en 1964, à Idèlès (Ahaggar, Algérie) que les aristocrates touaregs renoncent officiellement à percevoir sur leurs dépendants et esclaves ce qu'ils considéraient comme étant leur dû.

Du Sahara français à l'OCRS

Sur le plan de la politique intérieure, le contexte d'émergence de l'OCRS s'inscrit dans des périodes de transition dont les faits majeurs concernent les tentatives de création d'un Sahara français, la loi-cadre et la guerre d'Algérie. Cependant, dès 1950, pour des raisons aussi bien politiques qu'économiques, on se rendit compte qu'il fallait sauvegarder le caractère unitaire du Sahara de l'Union française.

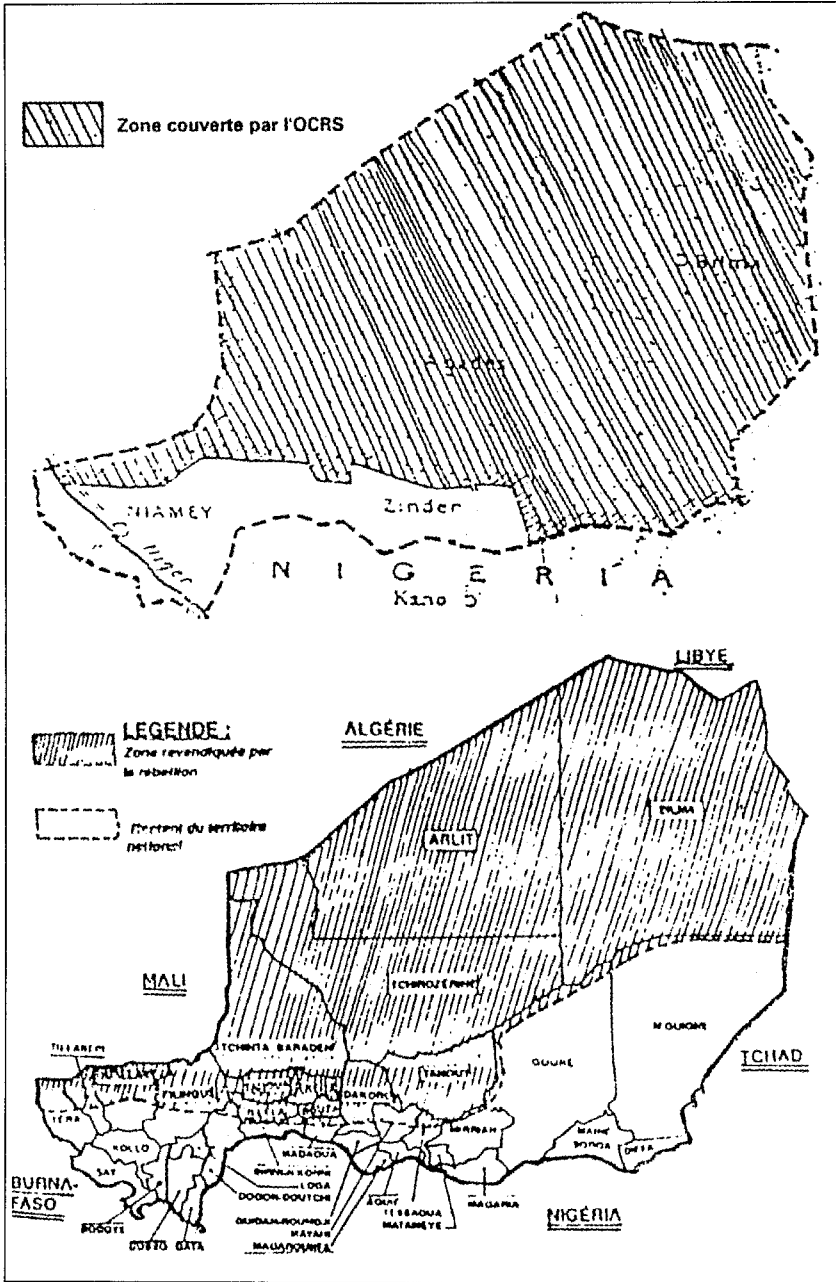
Le début des années cinquante marque un tournant notoire à travers l'expression politique de la création d'une entité spécifique au « Sahara français ». Émile Bélimé²⁵, en 1951, alors président du Comité du Sahara français créé la même année, fut le premier à proposer la « nationalisation » du Sahara, c'est-à-dire créer un territoire national regroupant les territoires sahariens relevant de l'Algérie, de l'AOF et de l'AEF qui devaient être directement administrés par la France. Il s'agit là d'une territorialisation. Ce Comité fut créé pour susciter un mouvement d'opinion susceptible de faire pression sur le Parlement afin de lui faire proclamer le Sahara « territoire national ». Il en va de même dans un des courants du catholicisme français à travers l'association Charles de Foucauld dont la revue *Cahiers Charles de Foucauld* s'est intéressée de très près au « Sahara français », comme en témoignent d'ailleurs les fascicules 38 et 39. L'association Eurafrique, animée par le général Meynier qui publie à Alger la revue trimestrielle *Eurafrique*, s'inscrit dans cette mouvance (on parle aujourd'hui de « Françafrique »).

Les débats engagés à la faveur des réunions tenues par le Comité du Sahara français montrent que Bélimé et Montagne en étaient les éléments les plus actifs et les plus déterminés. Les quelques citations qui suivent indiquent les conceptions qui prévalaient et illustrent encore leurs retombées jusqu'à nos jours.

24 Amnesty International annonce : « Plus de 400 Mauritaniens noirs ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires » ; tandis qu'*Africa Confidential* parle de « purges de 1991 lors desquelles au moins 600 dirigeants noirs ont été tués et quelque 3 000 militants arrêtés ».

25 L'ingénieur Émile Bélimé, ex-directeur de l'Office du Niger de 1932 à 1943, fut limogé pour cause de collaboration étroite avec le régime de Vichy.

Figure 5 – Le Niger de l'OCRS et celui de la rébellion



Source: *Le Démocrate*, n° 93, 28 février 1994.

Pour R. Montagne, « il faut garder la nation départementale, mais lui donner un titre qui la défende contre les assimilations abusives. Pour les délimiter, c'est la notion ethnique qui devrait servir de base. Cela est facile là où le nomadisme est encore intact » ; et de compléter ses propos par la préservation de « l'économie des populations riveraines la limite du Sahara de façon à y comprendre les territoires de parcours indispensables à son économie » [Comité du Sahara français, 1952 : 2-3]. Une fois de plus, les Oasiens considérés comme inexistantes sont exclus de cette conception. Quant au titre, ce fut celui de « statut particulier ». La départementalisation du Sahara s'apparente à la francisation, objectif déjà exprimé par Charles de Foucauld en 1912. À l'évidence, cette conception ethnique de la nation et du territoire fondée sur la domination des peuples blancs, reprise par certains chercheurs [Claudot-Hawad, 1993], ainsi que les limites du « territoire touareg » ont inspiré les projets de rébellion [Anfani, 1994 : figure 5, « Espace revendiqué par la coordination de la rébellion armée ; *Le Sahel Dimanche*, 1994].

Belime, quant à lui, affirme que « le premier intérêt de cette intégration du Sahara est surtout un intérêt politique », et de préciser que « les territoires du Sud algérien et des territoires sahariens dépendant des territoires de l'Union française (AOF et AEF) sont groupés en un territoire dénommé Sahara. [...] Je ne doute pas que les populations blanches bordant l'Afrique noire répondront à l'appel. »

Le groupe d'étude sur « l'organisation moderne du Sahara » se prononce pour la création d'une autorité politique unique qui s'exercerait sur un territoire (le Sahara) directement rattaché à la France métropolitaine afin d'harmoniser les grands plans de mise en valeur économique. Les tenants de cette conception s'appuyaient sur le fait que les habitants du Sahara central (Algérie, espaces sahariens de l'AOF et l'AEF) avaient reçu la citoyenneté française²⁶. Il y a là manifestement les prémices de l'OCRS incluant la dimension politique sans laquelle cette organisation était dénuée de fondement. En 1952, le député Pierre July dépose un projet de loi visant à ériger une circonscription administrative autonome, à savoir « l'Afrique saharienne française », divisée en trois départements à statut particulier. À la différence de la conception (territorialisation) animée par Émile Belime, il s'agit là d'une départementalisation. Enfin, une troisième conception défendue par M. Alduy préconisait une organisation économique saharienne.

La création de l'OCRS, le 10 janvier 1957, s'inscrit dans un contexte qui se caractérise par trois situations: la guerre d'Algérie; les menaces aux frontières marocaine, tunisienne et libyenne; la présence des troupes de l'Istiqlal prêtes à conquérir le nord-ouest du Sahara. C'est dans le même contexte que fut, d'une part, créé un ministère du Sahara (21 juin 1957) dont le ministre devint également délégué général de l'OCRS, confirmant ainsi le caractère politique de cette organisation et, d'autre part, le 3 septembre 1959, la création d'un commandement militaire unique.

26 La loi dite Lamine Gueye (7 mai 1946) stipule que tous les ressortissants de l'AOF deviennent citoyens français.

La création de cette organisation intervient dans une période historique qui se situe à la charnière de la fin de l'Union française²⁷ et au commencement de la Communauté française. Cette dernière s'instaure avec la constitution de la V^e République (28 septembre 1958), qui correspond à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, générant de nouvelles structures. En outre, elle se situe entre la loi-cadre dite loi Defferre (23 juin 1956) qui dote les huit territoires de l'AOF d'un Conseil de gouvernement dont les ministres sont nommés par l'Assemblée territoriale élue au suffrage universel avec un collège unique. Cette loi visait en fait à préparer l'autonomie de l'Afrique noire et de Madagascar; elle sanctionnait ainsi, sévèrement, le parti colonial.

OCRS et guerre d'Algérie

Les tentatives de création d'un Sahara français puis la mise en œuvre de l'OCRS ne sont pas indépendantes de la situation politique qui a prévalu au nord de l'Algérie à partir de la prise de pouvoir par le général de Gaulle le 13 mai 1958. En effet, l'Algérie des Comités de salut public, qui avaient porté de Gaulle au pouvoir d'État, fit tache d'huile en AOF, notamment à Dakar et à Bamako. Deux exemples suffiront ici à le montrer.

L'un concerne la création du Comité de salut public à Bamako, où des officiers venant du Sahara algérien fraternisent avec ceux du Soudan de l'époque (Mali actuel). Cette collusion n'est pas sans inquiéter les dirigeants soudanais (maliens) qui y voient l'application perverse, mais concrète, de l'OCRS.

L'autre ressortit à l'attitude du général Gustave Mentré qui, à partir de Tananarive, tente d'organiser le putsch. Il aura plus tard des ennuis. « Devenu commandant militaire interarmées du Sahara, il sera condamné à cinq ans de prison avec sursis pour sa complicité dans le putsch d'avril 1961 à Alger²⁸ » [Chaffard, I, 1967 : 337]. Max Lejeune, caution jacobine de l'Algérie française, ministre de tutelle de l'OCRS, rêve, tout comme Jacques Soustelle, gouverneur d'Algérie, d'une grande politique pour le Sahara français autonome. Le dessein de ce ministre du Sahara fut ironiquement comparé « au rêve du pittoresque héritier Lebaudy, des sucres, qui au début du siècle, voulut se faire proclamer empereur du Sahara » [*ibidem*, I : 333].

Tout comme il y eut les partisans de l'Algérie française, il y eut ceux d'un Sahara français, d'une Afrique saharienne française: étaient-ce les mêmes?

En définitive, cette ambitieuse organisation résulte d'un compromis entre les trois conceptions défendues par É. Belime, R. Montagne et M. Alduy, à savoir territoire national, département et organisation de l'économie saharienne. C'est une version acceptable d'un Sahara français autonome adapté aux nouvelles circons-

27 La constitution de la IV^e République (27 octobre 1946) constitue l'Union française; construction fragile, elle fut emportée par la guerre d'Indochine qui finit en juillet 1954 et relayée par celle d'Algérie qui commence le 1^{er} novembre 1954.

28 Par décret du 21 mars 1959, le président de Gaulle retire les attributions militaires détenues par le délégué général de l'OCRS, le socialiste Max Lejeune, d'ailleurs acquis aux idées du général Salan que de Gaulle cherchait à marginaliser.

tances politiques (affirmation de la guerre d'Algérie, indépendances du Niger et du Soudan). « Trois décrets... de juin 1960 redéfinissent clairement les compétences exclusivement économique et sociologique de l'OCRS et nommèrent un délégué général de l'OCRS à la tête de cette organisation. Désormais, les prérogatives politiques et administratives du ministère du Sahara étaient séparées des prérogatives techniques de l'OCRS. » Ceci confirme le caractère politique de l'OCRS initiale. L'Organisation est obligée de s'adapter aux nouvelles réalités politiques d'autant que la République islamique de Mauritanie et la République du Mali ne signèrent jamais les conventions de coopération avec l'OCRS, ce qui affaiblit sensiblement cette dernière : seules les républiques du Niger et du Tchad signèrent des conventions avec l'OCRS réduite ainsi aux étendues sahariennes de ces républiques et aux départements français des Oasis et de la Saoura. Mais, dans les faits, en dehors des quelques réalisations mineures au Sahara nigérien et tchadien, l'OCRS développa exclusivement les départements des Oasis et de la Saoura, qui recelaient d'énormes réserves de pétrole et de gaz et d'autres minerais rapidement exploitables, ce qui n'était pas le cas pour le Sahara nigérien et tchadien.

L'Organisation était *de facto* hiérarchisée et les pays riverains du Sahara relégués à la périphérie du Centre composé par le Sahara algérien, lequel était considéré, à l'époque de son organisation en quatre territoires, comme territoire excentrique pour Alger, d'autant que l'on n'avait pas encore découvert les richesses qu'il recevait.

La transformation d'un espace saharien, morcelé par plusieurs territoires relevant de ministères différents, en un territoire politique unifié représente une plateforme stratégique, susceptible de contrecarrer la diffusion de foyers d'agitation (comme, par exemple, le 15 octobre 1957) suscités par l'extension du panarabisme et du panislamisme vers l'Afrique noire et de lutter contre le trafic d'armes. En effet, selon Pierre Cornet, « le rôle fondamental de cet ensemble stratégique de premier ordre qu'est le Sahara est donc double : à la fois barrière de l'Afrique française de l'Ouest et du Nord-Ouest et plate-forme des opérations en arrière de fronts à l'échelle planétaire, à la condition que le désert ne soit pas lui-même le théâtre du désordre. À l'est, l'indépendance de la Libye, l'odeur du pétrole, l'appui que les hors-la-loi ont trouvé à travers ou sur son territoire font de la délimitation du domaine de la France dans le Sahara une question d'une brûlante actualité » [Cornet, 1956 : 226].

Sahara et rébellions touarègues

Le choix de cette longue citation renvoie aux enjeux sur le Sahara depuis les rébellions touarègues dans les septentrions nigériens et maliens au début des années quatre-vingt-dix. En effet, pendant les années de rébellion, l'espace saharien nigérien a été le lieu de bien des trafics (armes, drogue, cigarettes). Il a fait l'objet récemment de menaces proférées par les Groupes islamistes armés algériens (GIA) sur le rallye automobile Paris-Dakar-Le Caire qui a dû annuler, le 11 janvier 2000, les étapes nigériennes prévues et procéder à un transfert aéroporté en Libye. Il est aussi admis que certains éléments du GIA, surnommés « les Afghans », ont été formés par une agence de contre-espionnage pour lutter contre le communisme

lors de la guerre entre l'Union soviétique et l'Afghanistan. Par delà les controverses engendrées par cette décision qui, selon les concernés, a nui à des intérêts privés et à l'image de marque du Niger, il convient de rappeler qu'à la fin de l'année 1998, la présence du GIA sur le territoire nigérien avait fait l'objet d'articles de presse. C'est ainsi que l'hebdomadaire *Le Républicain*, dans les deux premières livraisons du mois de décembre 1998, titrait : « Arrestation dans la communauté arabe. Un imbroglio politico-religieux » et « Démantèlement du GIA au Niger. Zones d'ombre ». Dans ce dernier article, le journaliste s'interroge : « La région de Tamesna – à cheval entre le Mali, l'Algérie et le Niger – est-elle devenue une zone de prédilection des éléments du Groupe islamiste armé – GIA algérien ? » Répondant à la question, il poursuit : « L'opération engagée pour déloger les intégristes algériens et détruire leur base sur le mont Tazerzait où se trouvait également leur grotte a coûté la vie à quatre soldats nigériens dont un officier, le lieutenant Aboubacar Barmou Batouré » [n° 363 : 6]. De telles précisions dans les faits sont éloquentes. À propos de ces « zones d'ombres », ce dernier numéro donne des éléments d'information sur la présence de l'armée algérienne en territoire nigérien.

Quoi qu'il en soit, il convient de mentionner qu'il s'agit d'éléments présumés GIA. En l'absence de preuves formelles, certains considèrent qu'il peut s'agir d'Arabes armés, issus de Comités de vigilance de Tassara (CVT). Ces comités ont été souvent présentés comme étant une émanation des autorités gouvernementales nigériennes de l'époque visant à contrecarrer la rébellion touarègue (1991-1996).

Alors que la création de l'AOF (16 juin 1895), sous la direction du gouverneur général, répond à la nécessité de coordonner sous une autorité unique la conquête française à l'intérieur du continent africain, l'OCRS procède de la même démarche. Mais il s'agit cette fois d'unifier et de maintenir sous une autorité unique (le délégué général – ministre du Sahara ; le haut commissaire pour l'Union française), la colonisation à l'intérieur du continent africain. En définitive, l'OCRS était en quelque sorte une parade visant à éloigner ou à retarder les menaces que l'évolution politique faisait planer sur l'édifice saharien. C'est alors que la conférence d'Addis Abeba, siège de l'OUA, consacrait l'intangibilité des frontières issues de l'époque coloniale. En fait, les frontières se substituèrent aux limites administratives établies par la France.

L'OCRS apparut très rapidement comme une institution à caractère politique. L'évolution de la guerre d'Algérie devait finalement limiter son action aux deux seuls départements sahariens de la Saoura et des Oasis. Elle disparut en 1962, suite à la proclamation de l'indépendance algérienne après huit années de guerre²⁹. L'organisme algérien en assura, pour la partie algérienne, la continuité dans certains domaines (ce n'est pas ici le lieu d'en développer les tenants et les aboutissants.) L'OCRS confirme que le général Bugeaud avait, en son temps et du point de vue colonial, correctement envisagé le rôle stratégique du Sahara qu'il considérait comme « la sécurité de l'Algérie » [Panis, 1956 : 54].

29 Le décret du 10 juin 1960 fit de l'OCRS un organisme indépendant de l'administration centrale, tandis que le ministre du Sahara fut dessaisi de ses compétences sur les affaires concernant les régions sahariennes.

Il apparaît au fil de cette étude que si la géographie n'est pas en mesure de circonscrire précisément le Sahara, c'est le politique et les politiques nationale et internationale qui lui donneront des frontières, artificielles bien sûr. Le Sahara, comme tous les autres déserts, se définit par rapport à ses marges. Envisagé comme la plaque tournante de l'Afrique francophone, les exemples avancés et les événements historiques décrits dans cette étude tendent à montrer que le Sahara est avant tout un espace géostratégique, lieu d'enjeux politiques et économiques (« plan de Foucauld », OCRS, constitution récente des États sahariens impulsée par le colonel Kadhafi), autant d'histoires jalonnées d'échecs.

Le Sahara, centre périphérique des enjeux politiques ou périphérie du centre stratégique, est, comme souhaite le montrer l'oxymoron précédent, ambivalent et complexe. Espace hors ou sans frontière, ce sont aussi de vastes étendues vides peuplées de génies (les *djinn*s), de derricks, de dunes, de cailloux, de nomades et de sédentaires: le Sahara se franchit mais il ne se laisse pas domestiquer pour autant. Il reste éclaté sur plusieurs États qui ont négocié et tracé des « frontières-passoires ».

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME [1924], *Œuvres spirituelles de Charles de Foucauld. Ermite au Sahara. Apôtre des Touaregs*, préface de René Bazin, Paris, J. de Giford, éditeur, 266 p.
- BERNUS E., BOILLEY P., CLAUZEL J., TRIAUD J.-L. [1993], *Nomades et Commandants. Administration et sociétés. Nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, 201 p.
- BLIN L. [1990], *L'Algérie, du Sahara au Sahel*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 546 p.
- BOURGEOT A. [1989], « Le rôle politique de Charles de Foucauld au Sahara central (1901-1916) », *Mondes en développement*, 17 (65): 139-165.
- BOURGEOT A. [1994], « Révoltes et rébellions en pays touareg », *Afrique contemporaine*, 170, 2^e trimestre: 3-19.
- BOURGEOT A. [1995], *Les Sociétés touarègues. Nomadisme, identité et résistances*, Paris, Karthala, 544 p.
- BOURGEOT A. [1996], « Les rébellions touarègues: une cause perdue? », *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4^e trimestre: 99-115.
- BOURGEOT A. (éd.) [1999], *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, démocratie et développement*, Paris, Karthala, 491 p.
- CHAFFARD G. [1967], *Les Carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann-Lévy, 2 tomes, 346 p. et 439 p.
- CLAUDOT-HAWAD [1993], *Les Touaregs: portraits en fragments*, Aix-en-Provence, Édisud.
- CORNET P. [1986], *Sahara, terre de demain*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 270 p.
- DIDIER H. [1993], *Petite Vie de Charles de Foucauld*, Paris, Desclée de Brouwer, 155 p.
- DJIBO M. [1992], *Les Transformations politiques au Niger, 1958-1960*, PhD d'histoire, université de Montréal, département d'histoire, faculté des arts et des sciences, I.
- FOUCAULD Ch. de [s.d.], « Plan d'organisation du Sahara », *Cahiers Charles de Foucauld*, 3^e série: 67-80.
- GOETZ Fr. [1991], *Méharistes et Touaregs. Récit saharien*, Paris, La Pensée universelle, 143 p.
- GOHIER J. [1991], *L'Aventure méhariste*, Paris, Yves Salmon éditeur: 173 p.
- GORRÉE G. [1946], *Les Amitiés sahariennes de Charles de Foucauld*, Paris, Arthaud, 2 tomes, 406 p. et 505 p.
- GORRÉE G. [1951], *Charles de Foucauld intime*, Paris, La Colombe, 174 p.
- GRÉGOIRE E. [1998], « Sahara nigérien: terre d'échanges », *Échange et Intégration régionale en Afrique subsaharienne*, 6: 91-105.

- GRÉGOIRE E. [1999], *Touaregs du Niger. Le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 339 p.
- GUERRAND R.-H. [1984], « Les clairons de la nostalgie », *L'Histoire*, 69: 8-17.
- MARTEL A. [1968], « Pour une histoire du Sahara français », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LV (200): 335-351.
- MEYNIER O. [s.d.], « La pacification du Sahara et la pénétration saharienne (1852-1930) », *Cahiers du centenaire de l'Algérie*, publications du Comité national du centenaire de l'Algérie, 62 p.
- MONTAGNE R. [1952], « Le Sahara, terre française », *Études*: 40-53.
- MOUSSET P. [1959], *Ce Sahara qui voit le jour*, Paris, Presses de la Cité, 282 p.
- MOYNET P. [1944], « L'Épopée du Fezzan », Alger, *Cahier de l'Office français d'édition*, 42, 75 p.
- PANIS J.-C. [1956], *Le Chemin de fer de la Méditerranée-Niger*, Paris, Les Éditions de Visscher, 138 p.
- PANDOLFI P. (1997), « Sauront-ils séparer entre les soldats et les prêtres ? Sur l'installation du père de Foucauld dans l'Ahaggar », *Journal des africanistes*, 67 (2): 49-71.
- SAMBA S. [1980], *L'Évolution des rapports sociaux fondamentaux chez les Touaregs de Goundam (Mali)*, thèse de doctorat de 3^e cycle de sociologie, université de Paris-VII, UER de sociologie de la connaissance, 240 p.
- STRASSER D. [1956], *Réalités et Promesses sahariennes*, Paris, éd. Encyclopédie d'outre-mer, 236 p.
- TREYER Cl. [1966], *Sahara : 1956-1962*, Paris, Société des Belles Lettres, 343 p.
- Cahiers Charles de Foucauld*, [1955], « Le Sahara français », 9^e série, I (38), II (39).
- OCRS [s.d.], *Conférence intersaharienne sur les problèmes de l'enseignement et de l'éducation*, Niamey, 5-9 juin 1961, polycop., sans réf.
- CHEAM*, n° 116 890, Paris.
- « Procès-verbaux du Comité d'études de la création d'un Sahara français », *CHEAM*, n° 50 163, 1952, n° 10 du 18.1.1952, n° 13 du 23.1.1952.
- Le Républicain*, hebdomadaire nigérien, numéros 362 et 363 du mois de décembre 1998.
- Anfani*, Niger, 38, mars 1994.
- Le Sahel dimanche*, Niger, 561, février 1994
- Mauritania Today*, « Human Rights Watch/Africa », 7, octobre 1992.
- Mauritania Today*, « Campagne de terreur en Mauritanie. La campagne de répression des Noirs africains soutenue par l'État », décembre 1995, 191 p.
- Livre blanc sur la fraude ou chronique d'un putsch électoral programmé*, « Élections présidentielles du 24 janvier 1992 en Mauritanie », s.d., 54 p.
- Amnesty International (News 11/56/93; AFR 38/wu 01/93 du 4 juin 1993.
- Africa Confidential* (édition française), 218, 1994.

Faire fortune au Sahara : permanences et ruptures

Pierre Bonte *

Dans une partie de l'Afrique au sud du Sahara, les Maures¹ sont associés aux activités commerciales, du petit commerce boutiquier villageois ou urbain aux « affaires », souvent fortement spéculatives et parfois souterraines. Cette diaspora a traversé une série de crises, liées pour une part à cette spécialisation, dont la plus dramatique a correspondu au conflit politique et « ethnique » qui s'est développé à partir de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie.

Je me propose d'illustrer ici certaines des raisons qui ont entraîné cette spécialisation commerciale qui ne concerne pas, faut-il le noter, l'ensemble des Maures. C'est souvent sur une base tribale qu'elle a en effet opéré et, de nos jours encore, c'est au sein de quelques tribus, généralement d'origine *zawi*² qu'on peut l'observer: Idaw^calî, Laghlâl, Smâsîd, etc. Une analyse attentive de l'organisation et de l'histoire de ces tribus éclaire sur l'origine de cette vocation ancienne, mais aussi parfois beaucoup plus récente qu'il ne pourrait apparaître au premier abord.

La métaphore maritime est banale pour évoquer le désert et, de fait, les transports transsahariens représentent depuis plus d'un millénaire une source d'accumulation importante mais qui a longtemps bénéficié plus aux « ports » périphériques du Maghreb ou du Soudan qu'aux « navigateurs » caravaniers du désert. Installés sur les deux rives, des commerçants maghrébins, tels les frères Maqqarî, originaires de Tlemcen, illustrent, dès le XIII^e siècle, la construction de ces fortunes sahariennes.

De tout temps, certes, des habitants des *qsûr*³ sahariens ont été mêlés à ces activités commerciales, mais ce n'est véritablement au XIX^e siècle, ainsi que j'ai tenté de le démontrer dans un article récent [1998 b], qu'ils vont se spécialiser dans ces activités commerciales et que l'on voit se constituer les premières fortunes locales.

* Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale.

1 L'emploi ce terme « Maure », d'origine coloniale, et qui n'a aucun référent objectif, pour désigner la population arabophone de l'actuelle République islamique de Mauritanie.

2 Singulier de *zawâya*, terme qui regroupe un ensemble de tribus qui se consacraient traditionnellement aux activités religieuses et économiques, dont l'élevage, la production agricole et le transport caravanier. Ce sont les « marabouts » des textes coloniaux.

3 Singulier *qsûr*: Centres de fixation sédentaire, fondés par des tribus *zawâya*, lieux de culture intellectuelle et religieuse et relais caravaniers sur les pistes sahariennes.

En ce milieu du XIX^e siècle, un contexte nouveau favorise le développement d'un commerce régional [Bonte, 1998 a]. Depuis le XVI^e siècle, le déclin des empires soudanais a permis le développement de l'espace économique saharien. Progressivement, l'emprise européenne, sur la côte sénégalaise puis le long du fleuve Sénégal, ainsi que dans le sud du Maroc, entraîne la densification des échanges et l'établissement de nouveaux réseaux commerciaux. Au Sahara occidental, des tribus originaires du Sud marocain, relayant les entreprises européennes à partir de la côte marocaine et de celle du Sénégal, développent ces réseaux et introduisent de nouvelles méthodes commerciales. Dans l'article paru dans le *Journal of African History*, j'étudie, en deux exemples concrets au sein de la tribu des Lahlâl de Shingitti, l'essor des activités commerciales dans cette tribu qsûrienne et leurs fondements: développement de la production dattière commercialisée pour une part importante à côté du transport plus traditionnel du sel, utilisation croissante du travail esclavagiste, réorganisation des activités pastorales pour disposer des animaux de bât nécessaires aux caravanes, etc.

La vie de l'un de ces nouveaux entrepreneurs commerciaux se déroule pour une part entre le XIX^e siècle et le XX^e, après la colonisation de l'Adrâr (1909), soulignant les continuités. De fait, pour m'en tenir à l'Adrâr mauritanien que j'ai plus particulièrement étudié, on constate qu'en ce domaine, la politique du colonisateur français prolonge les tendances qui se manifestaient dans la période antérieure. La palmeraie de l'Adrâr, estimée à 60 000 pieds en 1860 par l'explorateur Vincent (1861), comprend environ 120 000 pieds dans les années 1920, 200 000 en 1955 pour atteindre 380 000 pieds de nos jours; cette évolution est en partie la conséquence d'une politique incitatrice des administrateurs coloniaux. Jusqu'aux années cinquante, le travail esclavagiste, par ailleurs, joue un rôle essentiel dans le développement des plantations, avec l'accord tacite de l'administration coloniale. Quant au commerce caravanier, il connaît, après la période difficile de la conquête militaire, un remarquable renouveau, ceci jusqu'aux années quarante avant que se mettent en place de nouveaux systèmes de transport routier, longtemps non concurrentiels pour des marchandises lourdes comme le sel.

Ces continuités masquent de profondes ruptures que je vais maintenant évoquer en résumant les grandes lignes de l'évolution du marché, le rôle des crises climatiques, économiques et alimentaires, avant de revenir sur les transformations des modes d'accumulation dans les cinquante dernières années.

L'époque coloniale : la constitution du marché

L'élevage était l'activité essentielle des Maures, du moins jusqu'à la sécheresse des années soixante-dix qui a bouleversé les conditions de la production pastorale. Celle-ci, en effet, n'avait pas, jusqu'à la colonisation, de débouchés commerciaux sauf par le biais des transports caravaniers. L'intérêt de l'administration coloniale pour le développement de la commercialisation du bétail s'explique par le rôle qu'elle assigne à la colonie mauritanienne dans l'organisation économique régionale, dominée par le développement de la production arachidière et de la popula-

tion urbaine au Sénégal. Les réquisitions d'animaux de transport⁴ et de boucherie, indemnisées à un taux officiel, et la levée de l'impôt sur les hommes et sur le bétail incitent les éleveurs à se séparer de leurs animaux. La création du grand marché de bétail de Louga, à une centaine de kilomètres du fleuve, où s'installent massivement les Maures, la diffusion télégraphique des mercuriales, le développement des services vétérinaires soulignent cet intérêt de l'administration coloniale. Le commerce se développe de fait très rapidement: dans les années quarante, les statistiques officielles, sans doute largement sous-évaluées et qui ne comprennent pas les deux Hodh encore rattachés au Soudan français, avancent les chiffres de commercialisation de 10 000 chameaux, 10 000 bovins et 130 000 ovins-caprins environ; en 1968, les chiffres officiels [*Bulletin de la Direction de la statistique*, 1968] ont doublé, 18 000 bovins (estimation réelle 52 000) et 270 000 ovins-caprins (estimation 330 000). La relative stagnation du prix du bétail pendant toute la période coloniale, s'accompagnant d'une chute brutale des prix en période de sécheresse et de crise alimentaire, contribue à alimenter le mouvement de commercialisation.

Les commerçants de bétail, durant toute cette période, sont nombreux et travaillent souvent à une petite échelle: il existe en outre un grand nombre d'intermédiaires et de courtiers. La plupart de ces commerçants sont des éleveurs ou des caravaniers qui constituent un petit troupeau vendu au Sénégal; avec le produit de la vente, ils achètent des marchandises revendues en Mauritanie avec un bénéfice élevé. L'utilisation du crédit est généralisée, contribuant à créer un réseau d'intérêts communs sur une base tribale. Malgré la faiblesse des capitaux individuels et des bénéfices fluctuants qui expliquent le désintérêt des maisons commerciales européennes, le commerce du bétail va représenter une base non négligeable de l'accumulation marchande durant cette période. Les fortunes de quelques-uns des grands entrepreneurs de commerce s'érigeront sur ces bases, relayées il est vrai généralement par d'autres activités commerciales qui s'organisent à partir du Sénégal où les Maures s'installent massivement.

Ils occupent aussi, en ce pays, une partie du secteur des transports. Avant que ne se développent des transports mécanisés, l'enlèvement de la récolte d'arachide, en particulier dans les zones rurales éloignées, s'effectue en faisant appel à des caravaniers maures. Environ 10 000 chameaux sont mobilisés à cette fin dans les années fastes et ce monopole permet aux Maures de réaliser des bénéfices énormes (jusqu'à un tiers de la valeur de la récolte). Lorsque l'utilisation des chameaux diminuera, après la seconde guerre mondiale, les Maures se reconvertiront tout naturellement dans le contrôle d'autres types de transport, concurrençant ainsi très vite le monopole automobile initial au Sahara occidental de la maison européenne Lacombe.

Contrairement au bétail, les produits agricoles vivriers (essentiellement mil et sorgho) sont toujours entrés dans des circuits d'échange nés de la complémentarité des activités pastorales des Maures et des activités agricoles des populations

4 En 1926, 1 500 chameaux de bât (sur 9 000 chameaux au total) sont réquisitionnés en Adrar pour les transports administratifs et militaires; les réquisitions reprendront à une grande échelle durant la seconde guerre mondiale (la Mauritanie fournit 8 000 chameaux par an pour le marché intérieur et 11 000 au Sénégal pour la récolte d'arachide).

de la vallée du fleuve Sénégal et du pays soninké particulièrement. Ces micro-échanges, locaux ou organisés par transport caravanier à l'échelle régionale, se perpétueront longtemps, prenant cependant une forme plus monétaire et impliquant d'autres produits contre les céréales que le sel et les dattes. À partir des années trente environ, les fortes variations interrégionales des récoltes et des prix, la demande en zone arachidière⁵ et urbaine et la stabilité, voire la montée des prix, suscitent l'intérêt des maisons de commerce européennes qui créent de multiples succursales dans la vallée du Sénégal pour capter une partie de cette production céréalière. Les échanges reposent largement sur le troc du mil contre des marchandises européennes, l'endettement sous forme d'achat de la récolte sur pied, etc. Les mêmes méthodes sont employées par des traitants maures, ou d'autres, originaires de la vallée, qui concurrencent rapidement les maisons commerciales européennes. Les bénéficiaires sont souvent usuraires et l'accumulation marchande importante.

Une certaine spécialisation céréalière de la vallée du Sénégal et des régions avoisinantes va s'imposer un temps⁶. Mais elle se réalise dans un contexte bien marqué à partir des années trente, malgré un nouveau pic spéculatif au début de la seconde guerre mondiale, de chute des prix des céréales au producteur. Le défrichement des terres nouvelles, les pressions administratives, sous la forme des « greniers de réserve » imposés aux populations dans le cadre des SIP (Sociétés indigènes de prévoyance), assurent un temps le maintien d'un surplus céréalière malgré la croissance de la population. Néanmoins, les aléas de la production⁷ et la diminution progressive de ce surplus (il est estimé à 5 000 tonnes annuelles à l'époque des enquêtes MISOES de 1957-1958, contre 10 000 à 20 000 tonnes une décennie auparavant [Boutillier *et alii*, 1962]) entraînent une désaffection progressive des maisons de commerce européennes qui, en 1957, sont supplantées par les commerçants libanais contrôlant alors 80 % du marché des céréales.

L'indépendance, puis la crise alimentaire des années soixante-dix bouleverseront de fond en comble ce marché des céréales. Il n'aura joué en fait qu'un rôle direct mineur dans les mécanismes d'accumulation locale, mais ses conséquences indirectes sont néanmoins majeures. Les variations des récoltes et des prix, dans un contexte de contrôle spéculatif des surplus, modifient profondément la situation de ceux qui sont devenus des « consommateurs » sur le marché. Tout autant que le développement de la commercialisation du bétail, l'accès marchand aux céréales inscrit ainsi les Maures dans un nouveau réseau de relations économiques et sociales, de plus en plus monétarisées, au sein duquel un certain nombre

5 « Il [le mil] est utilisé comme produit d'échange et livré aux vendeurs d'arachides des lignes Dakar/Saint-Louis et Thiés/Kayes pour assurer l'alimentation des régions traversées par la voie ferrée et qui s'en trouvent démunies. Ce mil se trouve ainsi soumis à un cours qui aura toujours tendance à se rapprocher de celui de l'arachide contre lequel il est cédé » [Rapport administratif du Gorgol, 1925].

6 Ainsi les maisons de commerce européennes, à la fin des années vingt, refuseront d'acheter au prix du marché la production arachidière du Guidimakha où cette culture s'était fortement développée, amenant les paysans à l'abandonner.

7 Une bonne récolte est une catastrophe pour les maisons commerciales qui tirent leurs bénéfices de la pénurie et de la spéculation.

d'entre eux vont se trouver dans une situation privilégiée leur permettant en particulier de concurrencer les maisons commerciales européennes dans les secteurs où elles sont implantées (commerce de détail, dans une moindre mesure commerce céréalier) et à occuper ceux où elles ne le sont pas (commerce du bétail).

La fonction des crises

Je reviendrai d'abord un peu en arrière, dans le temps et dans mon propre exposé. L'un des personnages dont je résume le destin économique dans l'article de 1998 b, Sid'Ahmed uld Habût, fondateur d'une immense fortune à Shingitti au milieu du XIX^e siècle, a vu cette fortune se dissiper en moins de deux générations aux mains de ses descendants. Le fait doit retenir l'attention car il est révélateur de situations qui se reproduisent jusqu'à nos jours. Les différences économiques, l'accumulation des richesses se révèlent tout aussi aléatoires à préserver et à transmettre qu'ont été aléatoires les conditions spéculatives qui ont présidé à leur formation. Tout au long du XX^e siècle, durant la colonisation comme après l'indépendance, une série de crises ponctue l'histoire économique et sociale du Sahara occidental, amenant la transformation progressive des systèmes traditionnels de production et la généralisation des rapports monétaires et marchands, mais aussi bouleversant régulièrement les positions acquises.

Il faut d'abord rappeler le contexte climatique saharien et sahélien et le caractère qu'il imprime aux productions locales : les sécheresses, invasions de criquets, épidémies, etc., sont attestées depuis plusieurs siècles dans les *Chroniques* locales [Tymowski, 1978]. La conquête coloniale, qui prendra près de dix ans et se poursuivra sous forme d'une dissidence armée jusqu'en 1934, dans le Nord du pays en particulier, contribuera à ruiner pendant deux décennies l'économie locale. Celle-ci se révèle par ailleurs très sensible aux variations internationales. Dans les années 1926-1927, l'Adrâr en particulier s'enfonce dans une grave crise alimentaire suscitée par la dévaluation du franc qui, du fait du manque de numéraire, rend difficile le paiement de l'impôt mais aussi les investissements dans le secteur commercial qui se développe. Les conséquences de la crise mondiale de 1929 se révèlent tout aussi désastreuses. Les prix du bétail s'effondrent fin 1930 sur le marché de Louga et les transactions s'arrêtent ; le prix des céréales s'écroule simultanément. Très rapidement, l'argent manque alors que les contraintes administratives (réquisitions, impôts, etc.) restent pressantes ; les populations appauvries cèdent à un dernier appel à la dissidence⁸. Une certaine reprise intervient après 1934, mais les effets sur l'organisation commerciale dans le pays vont se révéler importants à long terme.

Durant les premières décennies du XX^e siècle, le commerce saharien était exercé pour une part majeure par les commerçants d'origine marocaine (Tekna, Awlâd Busba^c) installés tout au long du XIX^e dans les *qsâr* sahariens mais aussi à Saint-Louis, dans les comptoirs du fleuve Sénégal et même à Tombouctou. Ils ont

⁸ Ainsi l'émir de l'Adrâr, Sid'Ahmed uld Ahmed, part en dissidence en 1932 après avoir détruit un détachement français venu l'arrêter. Il sera lui-même tué au cours de la poursuite qui s'ensuit.

contribué au développement du commerce local et à la fonction commerciale des tribus qsûriennes. Ils contrôlaient tant l'approvisionnement que la distribution, quoique des échanges directs puissent se faire à l'occasion des mouvements caravaniers avec les maisons commerciales européennes, à Saint-Louis ou dans les escales⁹. Ce commerce de distribution restait cependant un commerce d'entrepôt : les marchandises apportées par les caravanes étaient stockées dans les arrière-pièces (*egermât*, dont l'accès était dissimulé) des maisons où les consommateurs s'approvisionnaient à intervalle régulier. Le crédit était largement utilisé, de même que les échanges non monétaires.

Ce type de commerce va subir gravement le contrecoup de la crise du début des années trente du fait de la dévalorisation des stocks et de l'arrêt des transactions, et beaucoup de ces commerçants « traditionnels » achèveront d'être ruinés pendant la seconde guerre mondiale. Dès le milieu des années trente, les rapports administratifs soulignent les difficultés que rencontrent les Tekna de Shingitti et d'Atâr. Ce commerce s'adapte mal au contexte de spéculation exacerbée et aux besoins commerciaux nouveaux. La ruine de beaucoup de producteurs leur fait perdre le crédit accordé. C'est par contre l'époque où se développe un nouveau type d'organisation commerciale, le « commerce boutiquier » selon l'heureuse expression de P. Dubié [1953], qui correspond mieux à la densification des échanges et aux nouvelles pratiques monétaires et commerciales : achat des marchandises au fur et à mesure des rentrées d'argent, hiérarchisation du commerce de gros et de détail, crédit à court terme. Cette organisation, qui débute alors à une petite échelle, va connaître un essor remarquable après la seconde guerre mondiale, monopolisant les transactions et supplantant définitivement les maisons commerciales européennes qui tentent pourtant un dernier effort, qui se révélera vain, pour s'implanter à l'intérieur du Sahara¹⁰, comme elles le font simultanément dans la vallée du fleuve Sénégal, dans ces mêmes années trente.

Une nouvelle crise s'ouvre en 1942 et se poursuivra jusque 1946, s'expliquant par la conjonction de deux séries de causes. La guerre et la défaite de la France provoquent une interruption brutale des échanges et des approvisionnements en provenance de la métropole. Chaque colonie d'Afrique occidentale va s'enfermer, en réponse à cette situation, derrière des barrières protectionnistes dont les effets seront dramatiques pour les populations sahariennes coupées de leurs sources de ravitaillement céréalier et des débouchés de leur bétail. À cette cause initiale s'ajoutent les effets des mauvaises conditions naturelles entre 1941 et 1943 : irrégularité des pluies, vols de criquets se succèdent alors. L'administration coloniale prend des mesures draconiennes de rationnement des produits d'importation

9 Des caravanes partaient ainsi chaque année de l'Adrâr vers Saint-Louis (ce mouvement caravanier avait le nom de *gharib*, les « bateaux »).

10 Il existe quelques exceptions, à Atâr où certaines succursales européennes s'implanteront à destination de la colonie européenne, particulièrement nombreuse après la guerre, ainsi que la maison Lacombe, adjudicataire des transports automobiles Roos-Atâr dès 1935 et qui a installé des magasins de vente à Mederdra, Nouakchott, Akjoujt et Atâr. De même, à Nouadhibou, les sociétés de pêche SIGP et ENTRA, ainsi que la maison Chauvel développent des activités commerciales importantes. La SIGP et ENTRA tenteront à cette époque de s'implanter à Atâr mais sans succès, faute de marchandises à rapporter en retour.

(vêtements ¹¹, thé, sucre en particulier, qui sont des produits de base dans la société maure à cette époque) dont la principale conséquence sera de produire, comme en France à l'époque, un intense « marché noir ¹² ». La spéculation sur le marché des céréales est particulièrement intense, se traduisant par une flambée des prix ¹³. Les réquisitions d'animaux de transport et de boucherie reprennent; l'argent manque et les produits de première nécessité (céréales, vêtements) ne sont plus disponibles sur le marché. Une terrible famine s'instaure en Adrâr et persistera jusqu'en 1946, entraînant de nombreux décès et suscitant une enquête administrative [Bonte, 1975].

L'évocation de ces crises répond moins à une sorte de misérabilisme anticolonial, fût-il souvent justifié, qu'au souci d'éclairer les mécanismes économiques et sociaux, liés au développement du marché local, qui, au sein même de la société maure et au profit de certains de ses membres, suscitent l'apparition de nouveaux groupes sociaux spécialisés dans le commerce. Sans totalement se désengager des rapports tribaux qui, j'y reviendrai, conservent jusqu'à nos jours une certaine efficacité, ces transformations sociales impliquent la disparition, ou l'évolution, de relations fondées, dans la société précoloniale et coloniale, sur des formes non « capitalistiques » de dépendance et d'accumulation.

À cet égard, la crise de 1942-1946 suscite les premiers bouleversements majeurs de la société maure telle qu'elle s'était constituée entre le XVI^e et le XIX^e siècle. Je me contenterai d'évoquer deux points qui me semblent majeurs.

Au début des années cinquante, est entamé en Adrâr, alors que le même mouvement s'était produit antérieurement dans le reste de la Mauritanie, le rachat des *hrum* (sing. *hurma*), c'est-à-dire des redevances livrées en nature (bétail, produits agricoles, dattes, produits artisanaux) par les *znâga*, tributaires, aux *hassân*. Ce système de prestations tributaires, fondé sur la protection, était au cœur de la structure sociale précoloniale dans les émirats maures. Il empêchait les tributaires de s'inscrire totalement dans les mécanismes du marché, de par la ponction qu'il opérerait sur leur production, et perpétuait un ordre social dont la colonisation avait bouleversé les fondements politiques et idéologiques. Cette évolution consacre le déclin du rôle social des *hassân* et simultanément la place croissante des *zawâya* dans la société maure. Elle contribue à laisser à ceux-ci une place première dans les évolutions sociales et économiques contemporaines.

Dans ces mêmes années cinquante, les rapports administratifs commencent à souligner un mouvement de désaffection des palmeraies par les esclaves, qui se

11 En 1947, le ratio de cotonnade est encore d'un mètre par habitant et par an, attribution dérisoire quand on sait que la fabrication d'un boubou masculin ou d'une *malhafa* féminine nécessite un minimum de quatre ou cinq mètres de cette cotonnade.

12 « Le bon de sucre est la monnaie d'échange et le moyen de gagner sans lever le petit doigt. Avec le bon, on n'achète pas de sucre mais on le vend au commerçant qui, lui, vend au marché noir le contingent ainsi disponible... Il est temps que ce scandale cesse qui fait profiter les commerçants et les riches » (Rapport économique du Trarza, 1948). Il s'agit là d'une des premières manifestations des relations spéculatives nouées entre l'État et le monde du commerce et des affaires qui prévalent depuis l'indépendance (aide alimentaire, distribution des lotissements urbains, etc.).

13 À Shingitti en 1948, les commerçants stockent le mil avant juillet alors que son prix est de 14 francs; ils n'ont plus qu'à attendre la montée des prix: 27 francs en octobre après la récolte des dattes, 37 francs en décembre quand le lait devient moins abondant.

poursuivra et s'accroîtra dans les années soixante [Bonte, 1998 c; Ruf, 1999]. Dès le début des années cinquante, des conflits se nouent à ce propos, à Shingitti en particulier. Ce sont cette fois, en Adrâr, les *zawâya*, principaux utilisateurs du travail esclavagiste, qui sont les plus touchés; une enquête menée en 1966 souligne que les esclaves ne représentent plus que 7 % de la main-d'œuvre, les salariés en constituant 11 %. Le développement apparent du faire-valoir direct correspond à la multiplication des contrats de complant¹⁴, réponse apportée au départ des esclaves. Une autre réponse est le développement de l'utilisation des motopompes, dès les années cinquante à Atâr, qui détériorera gravement le milieu fragile des palmeraies.

Cette évolution a des conséquences ambiguës sur la catégorie sociale des *zawâya*. Certaines familles, plus particulièrement celles ayant les positions statutaires et économiques les plus solides, qui restent attachées au mode de production antérieur, connaissent de graves difficultés et voient leur pouvoir et leur richesse s'effriter au profit d'autres qui jouent le développement plus capitalistique de la production (mécanisation et salariat) et, de ce fait, disposeront rapidement des capitaux qui leur permettront d'investir dans les activités de commerce et de transport. C'est plus particulièrement le cas chez les Smâsîd d'Atâr, qui ne s'intéressaient guère au commerce jusqu'à la seconde guerre mondiale, mais qui connaissent après la guerre une remarquable promotion commerciale liée à leur situation centrale¹⁵ qui en fera les bénéficiaires privilégiés des réseaux de marché noir et des transformations de la production phénycicole.

Résumons les principales conséquences sur les activités commerciales de ce mouvement de mutation économique et sociale qui se manifeste sous la colonisation, des années trente à l'indépendance (1961). Il présente les traits classiques de l'accumulation inégale. D'un côté, une forte « paupérisation » qui touche les plus démunis (généralement d'origine servile), à l'occasion des crises alimentaires récurrentes, mais aussi la masse des petits éleveurs, agriculteurs et planteurs dont les richesses et le revenu sont nivelés vers le bas lors des crises¹⁶; la disparition des relations tributaires et l'évolution des rapports serviles grossissent ce groupe. D'un autre côté, l'évolution des méthodes commerciales, le contexte spéculatif des crises, du rationnement et de l'évolution des modes de production et de commer-

14 Les propriétaires du sol et le travailleur qui procède à l'arrosage pendant la période de plantation, un ancien esclave souvent, se partagent par moitié les palmiers arrivés à maturité.

15 Atâr est le centre administratif de l'Adrâr où s'installe après la guerre un important contingent militaire français, surveillant les frontières algérienne et marocaine. Il est situé aussi à proximité de Zouérate où se met en place un important chantier de construction de l'entreprise minière (fer) de la Miferma, mise en exploitation au début des années soixante.

16 Le rapport politique de l'Adrâr pour 1944 note que le sort des plus pauvres s'est un peu amélioré, après la famine qui a régné en 1942 et 1943, mais au prix d'une différenciation économique croissante: « Pour les classes aisées disposant de moyens (troupeaux, argent), les fortunes ont fructifié. En particulier, la proximité du Maroc où les prix ont atteint des taux élevés (PB du fait en particulier de l'installation des troupes américaines qui ont pour une part traversé la Mauritanie) a attiré les commerçants et les non commerçants. Des sommes d'argent considérables ont circulé en Mauritanie. Les prix des animaux qui étaient demeurés bas jusque 1943 ont subi une forte hausse sans atteindre toutefois ceux de nos voisins. Le rempli de l'argent est difficile et on se demande pour l'avenir comment il sera possible de résorber cette énorme demande monétaire » (Archives de la RIM, série Q, dossier 303).

cialisation amènent sur le devant de la scène économique de nouveaux groupes sociaux, le plus souvent issus de la catégorie sociale des *zawāya*.

Deux raisons me semblent avoir essentiellement présidé à cette accumulation locale. La première tient au fait que ce mouvement avait commencé au XIX^e siècle, avant même la colonisation. Il est notable que l'on retrouve jusqu'à nos jours impliqués dans les activités commerciales les groupes tribaux (Idaw^calî, Laghlâl par exemple) qui ont été à l'origine des premières fortunes sahariennes. Se reconvertissant remarquablement aux conditions nouvelles du marché, ils mettent sur pied un système commercial fortement hiérarchisé qui leur permet de drainer les maigres ressources locales. Au sommet, des commerçants de demi-gros, pour une part installés au Sénégal, avant l'indépendance, pour des raisons d'approvisionnement et de crédit, monopolisent la distribution¹⁷. À la base, le réseau de plus en plus serré des « boutiquiers », souvent liés aux précédents par des solidarités tribales, jouant des faibles revenus des producteurs, satisfait les besoins réguliers en vendant à crédit des marchandises qui seront remboursées au moment de la récolte ou lorsque le bétail pourra être acheminé sur un marché, avec un substantiel bénéfice. C'est le système du prêt *mudā'af*, qui tourne l'interdiction musulmane du prêt à intérêt dans la mesure, discutée par les juristes, où le remboursement se fait en nature¹⁸.

La seconde raison tient à l'échec des maisons commerciales européennes à s'implanter sur le marché saharien. Elles y sont pourtant présentes depuis longtemps et ont organisé l'économie de traite dans la vallée du Sénégal (gomme arabique en particulier) à partir du XVIII^e siècle. Elles conservent, durant toute la période coloniale, le monopole de l'importation des marchandises. Elles ont évolué dans leurs structures internes : ainsi, après la seconde guerre mondiale, la majorité de leurs capitaux sont aux mains des banques d'affaires françaises qui imposent des critères de rentabilité et d'évitement des risques peu compatibles avec les conditions du marché saharien. Mais, dès le départ, de larges secteurs d'activité commerciale vont leur échapper – c'est le cas du commerce du bétail et pour une large part des transports – ou évoluer hors de leur intervention : c'est le cas du commerce des céréales où elles auront de plus en plus de mal à imposer leur présence avec la disparition progressive des surplus céréaliers ; le développement d'un « commerce boutiquier » verra aussi le commerce de distribution, et même de celui de demi-gros, passer aux mains des commerçants maures à partir de la seconde guerre mondiale. Lorsque, au moment de l'indépendance, la création de la Miferma amène la construction du port de Nouadhibou et celle de Zouérate,

17 Les principaux commerçants maures à cette époque acquièrent un accès direct aux « comptoirs », aux maisons commerciales européennes, dont la fonction va se réduire progressivement à celle d'intermédiaires d'importation ; ils jouent aussi habilement de la concurrence entre les sociétés françaises du Sénégal et les sociétés britanniques de Gambie où ils sont aussi fortement implantés.

18 Le système est ancien. Dès 1925, l'administration du Gorgol dénonçait « les méfaits des dioulas, ces parasites », les cultivateurs ayant vendu une bonne partie de leur récolte, même les futures semences, doivent emprunter des grains pour préparer l'année culturale suivante : chaque prêt de céréales ou d'autres marchandises d'une valeur de 5 francs est remboursé à la prochaine récolte sur la base de 16 kg de grain (le mil valant 0,80 franc le kg sur le marché juste après la récolte). Il en est de même pour le bétail : une pièce d'étoffe est fournie immédiatement contre livraison à terme du bétail pour une valeur double.

ainsi que l'essor du marché des biens de consommation dans ces villes minières, les commerçants maures ont déjà une envergure économique suffisante pour prendre en charge une grande partie de ce marché.

Il existe toutefois un obstacle de taille au développement des activités commerciales locales : le système financier et bancaire. Du fait de l'appartenance à la zone franc qui se perpétuera jusqu'en 1973¹⁹ et du monopole bancaire français, les commerçants maures restent exclus des circuits bancaires et financiers modernes, à quelques exceptions près pour certains de ceux installés au Sénégal. Cette situation va longtemps freiner l'essor à une grande échelle de leurs activités commerciales et borner l'horizon de celles-ci. Elle contribue à perpétuer le tour fortement spéculatif que prennent les investissements commerciaux et qui se manifeste dès les formes initiales d'accumulation (marché noir, commerce du bétail et des céréales, etc.). Elle va susciter enfin des formes d'adaptation originales de ces activités commerciales : la constitution de groupements financiers locaux (*sharika*, la « société ») et l'utilisation des *‘asabiyyât* (solidarités) tribales.

Des commerçants aux hommes d'affaires

Avant de revenir sur ces deux points, il me faut dire quelques mots de la situation nouvelle créée par l'indépendance (1961) durant une première décennie du moins, jusqu'à une nouvelle crise climatique et alimentaire qui, à partir de 1973, modifie à nouveau profondément les conditions de développement des activités commerciales.

Cette première décennie suivant l'indépendance est marquée par une certaine continuité dans le domaine financier et bancaire. L'appartenance de la Mauritanie à la zone franc se perpétue à travers le contrôle de la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) et le petit nombre des banques privées, elles aussi sous contrôle de la zone franc. Jusqu'en 1967, la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique de l'Ouest) est seule présente sur le marché financier. À cette date est créée, « pour stimuler la concurrence », la SMB (Société mauritanienne de banque) qui ne modifie pas fondamentalement les conditions de ce marché. Ces banques soutiennent essentiellement un « capitalisme d'État » sur lequel je reviendrai immédiatement et n'accordent que des crédits limités aux investisseurs privés nationaux qui se tournent plutôt à cette époque vers la place de Dakar ou vers les Canaries espagnoles. Cependant, les dépôts privés, qui semblent se déplacer sur le marché international, sont assez importants, témoignant d'un certain dynamisme des activités commerciales et de l'élargissement de l'accumulation.

La BMCD (Banque mauritanienne de développement et du commerce), sous contrôle de l'État mauritanien, ne pallie que très partiellement ces carences en consentant des crédits aux privés. Mais ces crédits, jusque 1973 (date à laquelle les informations statistiques ne sont plus disponibles) restent limités à certains secteurs très spécifiques : le petit équipement (92 % des prêts et 12 % de leur mon-

¹⁹ Date à laquelle la République islamique de Mauritanie rompt ses accords de coopération avec la France, crée une monnaie nationale, l'ouguiya, et nationalise la Miferma.

tant), l'immobilier auquel il faut ajouter les locations-ventes qui concernent surtout les fonctionnaires (7 % des prêts et 38 % de leur montant), quelques projets industriels surtout localisés dans le secteur de la pêche (16 % du montant).

Les choix politiques en matière commerciale du nouvel État mauritanien se manifestent à travers la création de la Sonimex en 1966 sur la base de 51 % de capitaux publics, le reste relevant du secteur privé. Cette société est destinée à organiser le marché de l'importation, qui échappe ainsi définitivement aux maisons commerciales européennes, et à aider aux investissements privés en ce domaine en organisant, sous le contrôle de l'État, le commerce d'approvisionnement de gros. La volonté politique se traduit par le fait que son intervention est limitée aux produits de base (riz, thé, sucre, cotonnades) et s'accompagne d'une politique de stabilisation des prix. La Sonimex va détourner une partie des crédits bancaires disponibles (environ 22 % en 1973, exclusivement en crédits à court terme, presque autant que le secteur privé du commerce et des transports) sans satisfaire les commerçants qui continuent à rechercher des taux de profit incompatibles avec cette politique de fixation des prix²⁰.

C'est dans ce contexte que se mettent en place, au lendemain de l'indépendance, des structures économiques originales, conçues sur le mode de la « société commerciale » et appelées *sharika*, que j'ai pu étudier lors de mes enquêtes à Nouadhibou et à Zouérate en 1969-1970. À Nouadhibou, l'existence d'un port international avait créé une situation un peu particulière. Les gros commerçants de cette place, moins d'une dizaine, étaient directement des importateurs commanditant, en se regroupant, la livraison de marchandises par bateaux entiers. Les dix-huit commerçants-grossistes (gros et demi-gros) recensés à Zouérate avaient des chiffres d'affaires très inégaux; ils fonctionnaient en se fournissant à l'extérieur et en constituant à cette fin des sociétés du type *sharika* et ils revendaient ensuite aux boutiquiers locaux ou de la région dont le chiffre d'affaires était souvent extrêmement bas²¹. Ce petit commerce boutiquier n'était pas toujours l'activité principale et constituait aussi une sorte de redistribution des profits, ces petits commerçants étant souvent de la même tribu que les commerçants en gros.

Ces grossistes n'avaient généralement pas construit leurs entreprises dans les villes minières mais venaient d'Atâr, de Rosso ou encore du Sénégal, avec des capitaux déjà constitués. Leurs sources d'approvisionnement étaient les Canaries et le Sahara, alors espagnol, qui bénéficiaient d'une franchise douanière portuaire et où s'était implanté un réseau de banques (espagnoles mais aussi indiennes, pakistanaïses...) qui consentaient des facilités bancaires à ces commerçants maures, souvent en mal de liquidités monétaires internationales. Un réseau de contrebande actif s'était par ailleurs mis en place à travers le Sahara espagnol. Par ce biais, étaient ainsi contournées les difficultés liées à l'appartenance à la zone franc (contrôle strict du secteur bancaire et crédit limité, nécessité de transit par le

20 Ils pourront néanmoins « manipuler » le système de la Sonimex en organisant artificiellement des ruptures de stocks et la pénurie pour augmenter les prix, ou encore ou utilisant le crédit, puis, au moment de la crise alimentaire, en accaparant les distributions de vivres.

21 Souvent moins de 1000 francs CFA par jour. J'ai recensé 305 commerçants à Zouérate (15000 habitants environ) et 466 à Nouadhibou (moins de 20000 habitants).

Sénégal avec lequel la Mauritanie rompt ses accords douaniers, relativement léonins, en 1970).

La *sharika* est aussi une réponse locale à ces difficultés. Je décrirai d'abord quelques cas que j'ai observés à l'époque :

Sharika 1, composée de trois frères des Smâsîd d'Atâr dont le père faisait déjà du commerce dans cette ville. La société a été constituée en 1955 à Bir Moghreïn, dans le nord du pays, sur la frontière espagnole et non loin du Maroc, pour faciliter l'import. L'aîné des frères, installé à Bir Moghreïn, est directeur et gère l'affaire; un autre, à Zouérate, s'occupe du crédit et des relations bancaires, mais la spécialisation n'est pas très rigide; le troisième réside à Atâr mais circule entre les villes mauritaniennes où la société est installée (Nouadhibou, Rosso, Nouakchott, Atâr, Zouérate, Bir Moghreïn, etc.).

Sharika 2, composée aussi de deux frères des Smâsîd, a été créée en 1960 et exerce ses activités à Atâr, Rosso et Bir Moghreïn. D'autres membres de la tribu se sont joints à eux et ont permis d'élargir le capital. Le frère aîné, installé à Zouérate, s'occupe des approvisionnements, du crédit et des affaires bancaires. Un autre frère s'occupe de la vente à Zouérate. Un troisième a ouvert une succursale à Rosso.

Sharika 3, fondée par un commerçant des Awlâd Busba^c et un homme du Brakna en 1959. Un troisième associé s'est retiré après un incendie qui a détruit une partie du fonds en 1967. La répartition des parts de capital est ici très inégale; l'associé majoritaire est installé à Nouakchott par où transitent les approvisionnements et où il contrôle plusieurs boutiques. L'autre associé tient la succursale de Zouérate et reçoit la moitié des bénéfices réalisés sur place.

Sharika 4, composée de deux associés des Smâsîd et Awlâd Qaylân (autre tribu, *hassân* cette fois, de l'Adrâr), auxquels se sont joints, plusieurs années après la création, en 1962, deux hommes des Shurfa. C'est une association de capitaux reposant sur des bases plus simples : inventaire tous les six mois et partage au prorata des bénéfices.

Sharika 5, composé par un haut fonctionnaire ayant exercé dans la région, qui s'est associé avec un boutiquier. Le premier apporte la plupart des capitaux, le second s'occupe de la gestion commerciale.

Sharika 6, autre association parentale d'un oncle et d'un neveu se partageant régulièrement les bénéfices.

Ces divers cas sont un échantillon assez représentatif des *sharika* qui contrôlaient à l'époque la majeure partie du commerce d'importation à Zouérate et sans doute – mais aucun chiffre n'est naturellement disponible – dans le reste de la Mauritanie. Elles sont les noyaux de sociétés commerciales modernes constituées sur la base d'une association de capitaux, familiaux le plus souvent, et d'une division interne des tâches, et répondant aux contraintes de l'environnement économique. Elles fonctionnent avec une grande souplesse permettant de drainer des crédits non bancaires, ou bancaires dans le cas des banques canariennes, de multiplier les succursales et les lieux d'approvisionnement extérieurs, de contrôler enfin un vaste réseau de distribution boutiquier empruntant souvent aux relations tribales des fondateurs (76 des 305 boutiquiers de Zouérate étaient d'origine smâsîd, groupe le mieux représenté dans les *sharika* locales). Par le biais de ces sociétés, s'achève la prise en charge du système commercial par les commerçants

sahariens. Les maisons commerciales européennes ferment leurs portes, à quelques exceptions près (Peyrissac dans le domaine de la quincaillerie; la SIGP subsiste mais abandonne le secteur commercial pour se replier sur la pêche). Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays africains, les « Libanais » n'occupent qu'une petite part du secteur commercial: dans la vallée du fleuve Sénégal dont ils se replieront progressivement, et dans les villes où existe une clientèle européenne²².

Les exemples que je viens de présenter de l'organisation des *sharika* mettent en évidence un autre aspect de ces structures commerciales transitoires qui permettent aux commerçants nationaux de conquérir le marché et de créer des bases solides dans les pays voisins (Sénégal, Canaries en particulier). Il s'agit de l'utilisation des solidarités tribales (*asabiyyât*). Le commerce d'importation se concentre à cette époque aux mains de quelques tribus *zawâya*, dont beaucoup ont une présence ancienne en Adrâr. Aux Idaw^calî et aux Laghlâl qui sont originaires de Shingitti mais sont aussi traditionnellement installés au Tagant, au Trarza et dans les Hodh, et qui ont une ancienne implantation au Sénégal par l'intermédiaire des réseaux soufistes de la *tijâniyya*, s'ajoutent les Smâsîd d'Atâr qui vont aussi jouer un rôle important, durant la période suivante, dans l'organisation des transports nationaux sur lesquels ils exercent un contrôle privilégié. Je ne peux ici développer une analyse du rôle du « tribalisme » dans la vie économique et politique mauritanienne. Je me contenterai de quelques remarques.

Les « tribus » qui occupent ce champ du commerce ne sont pas des entités héritées telles quelles de l'histoire. Leur promotion commerciale se justifie par des réseaux de parentèle plus étroits au sein desquels s'activent les solidarités. Dans certains cas, les hiérarchies statutaires internes se trouvent bouleversées dans ce nouveau contexte, et ce sont des familles de « rang » inférieur qui se trouvent ainsi mises sur le devant de la scène, y compris là où le pouvoir au sein de la tribu se conjugait avec l'autorité religieuse au sein des confréries (*tûrûq*) qui, telle la *tijâniyya*, ont joué aussi un rôle important, que je ne peux qu'évoquer ici, dans la spécialisation commerciale des *zawâya*. Il faut aussi rappeler l'absence de traditions commerciales anciennes de certaines de ces tribus, les Smâsîd par exemple. Bref, le rôle économique et commercial moderne de ces tribus est moins un héritage du passé qu'un profond réajustement des solidarités héritées de l'histoire pour en faire l'un des fondements essentiels de ce que l'on pourrait appeler la « société civile » mauritanienne. Il en est vraisemblablement de même dans le domaine du politique [Zekeria ould Ahmed Salem, 1999].

L'année 1973 représente un tournant majeur dans le processus qui va faire de ces commerçants, encore inscrits dans les relations tribales et n'ayant que des capacités financières limitées, un véritable milieu d'hommes d'affaires dont l'influence politique est croissante²³. Sans pouvoir poursuivre l'analyse jusqu'à la période

22 Qu'il perdront en 1986 avec l'interdiction de la vente de l'alcool en Mauritanie qui fera passer le secteur des supermarchés aux mains des commerçants maures.

23 Rappelons que l'actuel chef de l'État – certes issu des milieux militaires qui exercent le pouvoir depuis 1978, date du coup d'État qui renversa le « fondateur » de la République islamique –, Moktar ould Daddah, est originaire de la tribu des Smâsîd.

actuelle, faute d'enquêtes et de données précises, je me contenterai d'évoquer les causes de cette nouvelle évolution.

La première est la crise climatique et alimentaire dont on s'accorde à placer le début en 1973, même si la sécheresse a commencé à la fin des années soixante. Cette sécheresse révèle un déficit alimentaire croissant qui tient au déficit structurel de l'agriculture mauritanienne. Les importations de riz, qui s'établissaient au début des années soixante à une moyenne annuelle d'environ 6300 tonnes, se montent, à partir de 1973, à plus de 30000 tonnes annuelles. Sans atteindre la dramatique gravité qu'elle eut dans d'autres pays africains, la famine s'installe plusieurs années de suite [Bonte, 1975]. Le monopole d'approvisionnement dont jouissait la Sonimex, sous le contrôle de l'État, se révèle inadéquat pour répondre aux besoins. La mise en place de l'aide alimentaire internationale, puis la création de l'Office mauritanien des céréales (août 1975) répondent au caractère d'urgence mais introduisent de graves distorsions: le déclin des cultures vivrières et leur substitution par le riz alors produit d'importation²⁴, le désintérêt des grossistes pour ce secteur fortement subventionné et les régulières poussées spéculatives qui s'organisent sur la base du rationnement (rachat de l'aide alimentaire aux personnes qui en bénéficient) et du marché noir.

Cette situation, une fois passé le contexte d'urgence, va se révéler favorable aux investisseurs privés qui, ultérieurement, à partir de 1991, mettront la main sur la production rizicole nationale dont le développement spectaculaire est rendu possible par l'introduction de l'irrigation dans la vallée du Sénégal, remplaçant l'agriculture de décrue, après la construction des barrages régularisant le cours du fleuve.

La sécheresse et la crise alimentaire modifient aussi radicalement le marché du bétail. Les petits éleveurs ruinés quittent massivement la *badiyya*, le monde pastoral et nomade, pour s'installer dans les villes (les nomades qui représentaient plus de 60 % de la population au lendemain de l'indépendance n'en constituent plus que 10 % environ de nos jours). Après la crise, les prix du bétail ont fortement remonté, et la production est même devenue déficitaire, justifiant un temps l'interdiction des exportations et la réorganisation sur le plan national de ce marché du bétail (l'approvisionnement de Nouakchott absorbe une part essentielle de la production). Mais l'on assiste de ce fait à des transferts massifs des troupeaux aux mains des commerçants en particulier mais aussi de tous ceux, hommes politiques, fonctionnaires, etc., qui constituent avec ceux-ci la nouvelle classe dominante sur le plan économique et politique.

L'année 1973 est aussi un tournant dans la mesure où la rupture des accords de coopération avec la France, la nationalisation de la société minière Miferma et la création d'une monnaie (*ouguiya*) et d'un secteur financier national vont se traduire à court terme par une nouvelle promotion économique et sociale des entrepreneurs commerciaux qui avaient jeté les bases de leur fortune durant la période antérieure. Leur poids dans la vie politique explique sans doute pour une part ces décisions, même si elles semblent prises en apparence sous la pression d'un

24 En 1977, le prix de vente du mil et sorgho est deux fois et demi supérieur à celui du riz commercialisé par la Sonimex.

mouvement populaire, anticolonialiste et progressiste. Les résultats de ces mesures ne se feront pas sentir immédiatement – la crise alimentaire, puis la guerre du Sahara (1976-1978) laisseront place à une forte intervention de l'État, qui se perpétue jusqu'à nos jours –, mais l'inversion des tendances est manifeste dès les lendemains de 1973.

La sortie de la zone franc s'accompagne de l'installation en Mauritanie de nombreuses banques privées, souvent d'origine arabe²⁵, dont l'existence est parfois éphémère, mais qui se traduit par l'entrée dans le pays de capitaux importants permettant aux investisseurs nationaux de développer considérablement leurs activités.

Les crédits à court terme à destination du privé sont multipliés par vingt entre 1962 et 1977, par trois entre 1972 et 1973.

Catégories de crédits bancaires (en millions d'ouguiyas), long, moyen et court termes

	1969 CT	1973 CT	1973 M et LT	1978 CT	1978 L et MT
Commerce/transport	375	585,9	8,6	2 759,2	27,8
Sonimex		424,5		29,2	
Pêche	126	124		143,4	
Mines	23	333,4	1 034,4	368,4	342,2
Eau/élect./bât./TP	85	274,5	36,3	713,5	182,5
Immobilier		1,3	118,1	10,3	251,3
Autres	216	166,2	37,6	1 310,9	710,9
Total	825	1 909,8	1 235	6 334,5	1 571,3

Sources : Statistiques monétaires de la BCM.

Ces crédits recouvrent certes des investissements très divers, dans l'immobilier par exemple autant que dans le commerce, mais c'est aussi l'époque où le marché de l'immobilier prend à Nouakchott, submergé par les vagues de ruraux chassés par la sécheresse et la famine, un tour spéculatif et capitalistique qu'il a gardé jusqu'à nos jours. Les crédits à moyen terme, plus liés à des investissements d'infrastructure (pêche, secteur industriel et agroalimentaire, etc.) connaissent aussi une brutale progression qui se manifeste un peu plus tard, à partir de 1976. La croissance des dépôts est tout aussi nette, le décalage s'accroissant sans cesse entre dépôts et créances : cette relation est à peu près équilibrée jusqu'au début des années soixante-dix, elle présente un déficit d'environ 2 000 millions d'ouguiyas en 1973, et de 6 500 millions d'ouguiyas en 1977.

²⁵ Par exemple la BALM, Banque arabo-libyenne pour le commerce extérieur et le développement, ou encore la BAAM, Banque arabe africaine en Mauritanie.

L'équilibre ne peut être atteint que grâce à l'apport de capitaux extérieurs (originaires du monde arabe en particulier) et de capitaux publics, se traduisant par des transferts de l'État vers le privé. Le crédit se resserrera après 1978 (date de la fin de la guerre du Sahara et du coup d'État militaire) mais, dans le contexte de cette guerre en particulier, source d'importants profits spéculatifs, les commerçants maures ont réalisé une très importante accumulation de capital. C'est en partie sur cette base que l'on assiste à la transformation des commerçants sahariens de la période précédente en (redoutables) hommes d'affaires, toujours à la recherche de profits spéculatifs, et qui exercent parfois leurs indéniables talents aux dépens des banques elles-mêmes, qui ont connu de retentissantes faillites, et de l'État.

Mon analyse s'arrêtera à cette date, la fin des années soixante-dix, faute de connaissances plus précises des évolutions contemporaines, de compétence aussi pour traiter avec les méthodes de l'économiste les tendances actuelles de la production et du commerce de la République islamique de Mauritanie.

Le dynamisme national des entrepreneurs sahariens et leurs capacités d'intervention sur le marché international, qui leur ont permis de construire les bases d'une accumulation locale avant même la colonisation, et malgré la longue présence de celle-ci, en concurrençant efficacement les maisons commerciales européennes et en s'implantant dans les pays voisins, me semblent suffisamment illustrés. Ils perdurent jusqu'à nos jours. La contrepartie de ce dynamisme est la perpétuation d'une vision de ces activités économiques, guère si éloignée en fait de leurs manifestations modernes à l'heure de la mondialisation, qui privilégie la recherche du profit spéculatif, qui se désintéresse des investissements productifs et dont le coût social et économique est élevé. Durant ces deux dernières décennies, les investissements de ces entrepreneurs dans le domaine de l'immobilier, de la pêche, de l'agroalimentaire, n'ont pas permis de développer significativement ces secteurs privilégiés de l'économie mauritanienne actuelle. Ils ont plus visé des profits immédiats et se sont exercés aux dépens de l'équilibre fragile des milieux halieutiques ou de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal. La spéculation immobilière, sur les lotissements et les constructions, interdit tout plan d'urbanisme raisonné d'une ville comme Nouakchott qui regroupe entre un quart et un tiers de la population mauritanienne. Les inégalités économiques et sociales sont fortes au-delà de la façade des solidarités tribales. Les entrepreneurs trouvent plus de profit à investir dans l'import-export que dans l'industrie : les quelques tentatives en ce sens, sur la base de subventions nationales ou internationales, ont été souvent délibérément détournées. La seule exception est sans doute la SNIM, héritière de la nationalisation de Miferma, qui a su préserver, sur la base d'un consensus social local, une culture d'entreprise qui apparaît largement extérieure au pays.

Faire fortune au Sahara... Décidément, est-ce bien différent, la part faite de tout ce qui fait les particularités de l'histoire de cette partie occidentale du Sahara, des conditions qui ont présidé à ce fait, de nos jours, en d'autres parties du monde ?

BIBLIOGRAPHIE

- BONTE P. [1975], « Pasteurs et nomades. L'exemple de la Mauritanie », in J. Copans (éd.), *Sécheresses et Famines au Sahel*, Paris, François Maspero, 2: 63-86.
- BONTE P. [1984], « L'émirat de l'Adrâr après la conquête coloniale et la dissidence de l'émir Sîd'Ahmed », *Journal des africanistes*, 54 (2): 5-30.
- BONTE P. [1994], « L'évolution de la société rurale mauritanienne. Le pari de la sécurité alimentaire », *Mauritanie. Un tournant démocratique?*, dossier thématique rassemblé par P. Bonte et H. Guillaume, *Politique africaine*, 55: 78-88.
- BONTE P. [1998 a], *L'Émirat de l'Adrâr. Histoire et anthropologie d'une société tribale du Sahara occidental*, thèse de doctorat d'État, Paris, EHESS.
- BONTE P. [1998 b], « Fortunes commerciales à Shingitti (Adrâr mauritanien) au XIX^e siècle », *Journal of African History*, 39: 1-13.
- BONTE P. [1998 c], « Esclaves ou cousins. Évolution du statut servile dans la société mauritanienne », in B. Schlemmer (coord.), *Terrains et Engagement de Claude Meillassoux*, Paris, Karthala: 157-182.
- BOUTILLIER J.-L. et alii [1962], *La Moyenne Vallée du Sénégal*, Paris, Presses universitaires de France.
- DUBIÉ P. [1953], « La vie matérielle des Maures », *Mémoires IFAN*, Dakar, 23: 113-252.
- RUF U.P. [1999], *Ending Slavery. Hierarchy, Dependency and Gender in Central Mauritania*, transcript Verlag, Bielefeld.
- TYMOWSKI M. [1978], « Famines et épidémies à Oualata et Tichit au XIX^e siècle », *Varsovie, Africana Bulletin*, 27: 35-53.
- VINCENT capitaine [1861], « Extrait d'un voyage exécuté en 1860 dans le Sahara occidental par le capitaine d'état-major Vincent », *Bulletin de la société de géographie et d'archéologie d'Oran*: 5-37.
- ZEKERIA ould Ahmed Salem [1999], « Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie », in P. Bonte, H. Claudot-Hawad, (éd.), *Savoirs et Pouvoirs au Sahara, Nomadic Peoples*, 2 (1-2): 253-276.

Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques

*Karine Bennafla **

L'Afrique noire et le monde arabe entretiennent des relations pluriséculaires dont l'islam et le commerce demeurent les principaux vecteurs [Arditi, 1993]. En introduisant des modèles culturels occidentaux, en apposant sur le continent africain une nouvelle grille territoriale rigide et, surtout, en détournant les courants commerciaux vers l'Atlantique, la colonisation a entraîné l'atténuation des liens afro-arabes (mais non leur disparition) et « atrophié l'espace musulman arabo-africain » de manière durable [Coulon, 1983 : 152]. Néanmoins, depuis les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix, on assiste à la réactivation croissante des contacts entre l'Afrique subsaharienne et l'Orient arabe. Le Tchad est un terrain de choix pour observer ce rapprochement, car il est situé à la périphérie immédiate du Maghreb-Machrek et constitue un espace transitoire entre Afrique noire et monde arabe. Cette position charnière se ressent au niveau culturel : la population tchadienne se partage presque à moitié entre religions musulmane (54 %) et chrétienne (46 %) [Coudray, 1998]. De même, le choix de l'État tchadien d'adopter en 1982 l'arabe comme seconde langue officielle, aux côtés du français, renvoie à la bipolarité du pays entre Orient et Occident.

L'objet de cet article est d'étudier l'attraction actuelle du Tchad par les régions orientales musulmanes, en particulier dans les domaines économique et commercial. Le dépouillement d'articles de presse et, surtout, les entretiens menés auprès d'acteurs locaux à N'Djamena (commerçants engagés dans l'import-export, directeurs de filiales de multinationales, responsables au sein de l'appareil politico-administratif tchadien, représentants de compagnies aériennes, coopérants français, personnel religieux du centre Al Mouna...) alimentent les observations présentes.

Si les interventions les plus remarquées au Tchad émanent de la Libye et des États du Golfe, d'autres partenaires « anciens » (Soudan, Égypte) ou « nouveaux » (Iran) sont également actifs, quoique à des degrés divers. Faut-il appréhender l'intensification des liens tchadiens avec le monde islamique comme un revirement conjoncturel ou bien comme un phénomène à portée durable qui préfigure un recentrage géopolitique du Tchad vers le monde arabo-musulman en même temps

* Géographe, Laboratoire Image et Ville à Strasbourg. Cet article est le compte rendu d'une mission de terrain effectuée à N'Djamena en juin 1999 grâce à un financement du Centre d'études et de recherches internationales (CERI).

que le déclin des circuits atlantiques mis en place à l'époque coloniale ? Quelle est la portée de cette réorientation tchadienne et quels en sont éventuellement les risques sous-jacents ? Pour éclairer ces questions, il convient d'examiner les conditions entourant le rapprochement entre le Tchad et ses partenaires orientaux, puis de voir comment s'exerce l'influence arabo-musulmane dans le pays.

Le contexte du rapprochement tchado-oriental

Le Tchad est de longue date sous influence orientale [Ciammaichella, 1987]. Ces liens ont été tissés à l'époque du commerce caravanier transsaharien, lors des migrations arabes venues de l'est dès le ^{XIV}^e siècle mais aussi avec le passage au centre du pays de la route du pèlerinage à La Mecque, laquelle est toujours fonctionnelle. Le retour du Tchad dans le giron proche et moyen-oriental qui semble s'amorcer depuis le début des années quatre-vingt-dix sur le plan commercial et économique est favorisé par plusieurs facteurs. Citons parmi eux la monopolisation du pouvoir tchadien par une élite « nordiste » depuis 1982, les alliances politiques nouées par l'actuel président Idriss Déby (porté au pouvoir depuis 1990 grâce à l'appui soudanais), le délaissement progressif du continent africain par l'aide occidentale (reportée vers d'autres régions du globe), la dévaluation du franc CFA opérée en janvier 1994 (qui rend onéreux les tarifs de fret avec l'Europe), ou encore la lenteur et les complications du transit par le port camerounais de Douala qui incitent certains opérateurs économiques tchadiens à essayer d'autres voies de désenclavement, notamment via la Libye ou le Soudan. À la fin de la décennie quatre-vingt-dix, deux événements particuliers contribuent à activer le repositionnement du Tchad vers le monde arabo-musulman : d'une part, le spectaculaire revirement des relations tchado-libyennes depuis le règlement du conflit frontalier de la bande d'Aozou et, d'autre part, l'exploitation très attendue mais sans cesse retardée du gisement pétrolier de Doba (sud tchadien) par un consortium de firmes occidentales.

Les retrouvailles tchado-libyennes

Depuis l'arrivée au pouvoir en 1969 du colonel Mouammar Kadhafi, la Libye et le Tchad entretiennent des rapports tumultueux, ponctués de déchirures et de réconciliations. La Libye n'a eu de cesse de manœuvrer dans les affaires intérieures de son voisin en servant de base arrière, voire de camp d'entraînement militaire, pour des factions nordistes d'opposition et en intervenant militairement au Tchad (en 1980, 1983 et 1986). La bande frontalière d'Aozou, envahie en 1973 par la Libye au nom du traité franco-italien de 1935, a longtemps constitué la principale pierre d'achoppement entre les deux pays. Cette occupation militaire libyenne dans l'extrême nord du Tchad a duré plus de vingt ans et empoisonné les relations bilatérales. Le dégel entre les deux pays, amorcé en 1987 (signature d'un cessez-le-feu), prend de l'ampleur avec la venue au pouvoir d'Idriss Déby, avant d'être scellé, en février 1994, par le verdict de la Cour internationale de justice de La Haye : la souveraineté du Tchad sur la bande désertique d'Aozou est confirmée et M. Kadhafi, après un temps de silence et d'intimidations, s'incline devant l'ar-

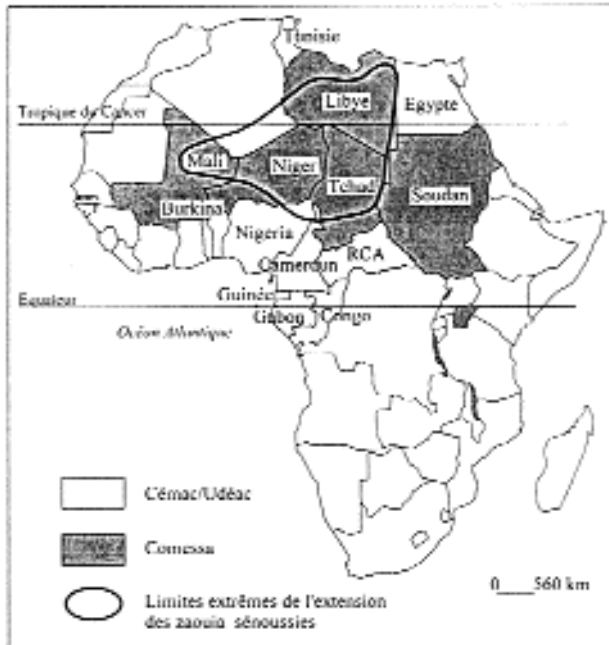
rêt du tribunal. Se posant désormais en « pays frère », la Libye accumule les signes de soutien envers le Tchad.

Cette réconciliation entre les deux États a généré une profusion d'accords bilatéraux et la création d'une commission mixte aux assises régulières (la quatrième session s'est tenue en mai 1999). Au centre de la coopération tchado-libyenne, figurent des questions relatives au transport, au transit, aux investissements et aux échanges économiques et culturels. Symboles du rapprochement diplomatique tchado-libyen, un consulat libyen et un consulat tchadien ont été ouverts en 1999 dans des oasis désertiques, respectivement à Faya et Sebha, tandis que les visites réciproques entre personnalités des deux pays se multiplient. De toutes ces visites, le voyage « historique » et médiatique de Mouammar Kadhafi au Tchad, du 30 avril au 4 mai 1998, une première depuis dix-sept ans, a été l'un des épisodes les plus marquants. D'abord, parce que le leader libyen s'est livré à la tribune de l'Assemblée nationale tchadienne à un *mea culpa* solennel s'excusant pour toutes les manœuvres de déstabilisation intentées par le passé au Tchad. Ensuite, parce que les Tchadiens ont pu prendre la mesure des bonnes dispositions et de la richesse du gouvernement libyen : arrivé à N'Djamena par voie terrestre afin de démontrer que le désert n'est en rien une barrière séparante, le colonel Kadhafi s'était fait accompagner de quelque quatre-vingt médecins (restés au Tchad) et apportait dans ses bagages carburant, poteaux électriques, groupes électrogènes, véhicules et vivres (macaronis, sucre, farine, huile, riz) qui ont été distribués tout au long de son passage. Victimes depuis plusieurs mois d'une pénurie de carburant et, depuis mars 1998, de coupures répétées et durables d'électricité (et d'eau), les N'Djaménois ont recouvré l'électricité grâce à l'envoi de quelque trois cents citernes de carburant libyen, précédant l'arrivée du guide de la Révolution. Ce dernier, fort du décalage de niveau de développement entre son pays et le Tchad, se comporte en effet en parrain bienveillant et prodigue, ne lésinant pas sur l'aide apportée à son parent pauvre du Sud : par exemple, lors de sa venue au Tchad, les salaires en retard des fonctionnaires tchadiens ont été versés, les six mois d'arriérés de bourses des étudiants tchadiens en grève depuis le 21 avril ont été apurés, l'hôpital de N'Djamena a été doté d'une dizaine d'ambulances...

La visite de Kadhafi a également été déterminante parce qu'elle a accéléré les investissements libyens au Tchad, consécutivement à l'abondance des projets formulés par le leader libyen et par son ambassadeur à N'Djamena. Des interventions libyennes ont été planifiées dans tous les domaines : tourisme (édification d'un hôtel de luxe à N'Djamena), industrie (construction d'une usine d'eau minérale dans la capitale tchadienne), commerce (création d'un complexe commercial libyen à N'Djamena), énergie (livraison au Tchad d'une centrale électrique et vente de carburant libyen), agriculture (projet de coopération rizicole vers Laï) ou transport (mise à disposition du port méditerranéen de Misrata pour le Tchad, construction d'une route goudronnée N'Djamena-Koufra et ouverture d'une ligne aérienne N'Djamena-Tripoli).

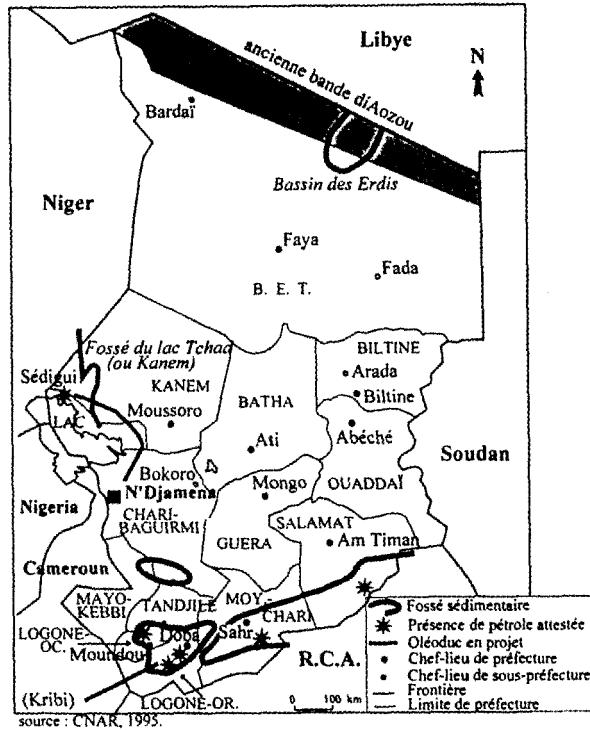
Le séjour du colonel Kadhafi au Tchad a enfin mis en exergue l'impact de la culture musulmane dans les relations internationales, le chef de l'État libyen se faisant fort, dans tous ses discours, d'invoquer la fraternité et la solidarité islamiques pour justifier son activisme au Tchad. Plus généralement, l'appartenance

Figure 1 – Le Tchad, entre Cémac et Comessa



à une même communauté, l'*umma*, constitue le leitmotiv de l'offensive diplomatique libyenne lancée depuis 1997 en direction du Sahel et de l'Afrique noire. La venue au Tchad du guide de la Révolution, en mai 1998, pour présider la grande prière du premier vendredi de l'hégire à l'hippodrome de N'Djamena, s'inscrit ainsi dans le cadre d'une véritable tournée religieuse commencée au Niger (8 mai 1997) et au Nigeria (il est à Kano le 9 mai 1997) et dont le temps fort est à chaque fois marqué par la présidence d'une grande prière publique. Replacée à l'échelle africaine, la réconciliation tchado-libyenne apparaît en effet comme l'une des composantes du dernier projet unioniste élaboré par le leader libyen. Après l'échec du rêve d'un grand Maghreb arabe (entre autres mis à mal par la durée de la crise algérienne) et celui d'un espace euroméditerranéen (la Libye a été exclue de la conférence de Barcelone en 1996, groupant les pays riverains de la Méditerranée), le colonel Kadhafi semble décidé à reporter ses efforts en direction de certains États nord-africains (Égypte, Maroc et Tunisie) et surtout vers le sud du Sahara, jouant à cette fin sur la composante islamique [Graeff, 1998]. La Communauté des États sahélo-sahariens (Comessa, qui rassemble la Libye, le Tchad, le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Soudan), née à Tripoli en février 1998 en vue d'instaurer une politique d'intégration économique, étaye cette réorientation africaine de la politique extérieure libyenne. Le nouvel organisme axe le Tchad vers le nord, la Méditerranée, et contrebalance son ancrage, via la Cémac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), vers le bassin congolais et les ports atlantiques (*figure 1*).

Figure 2 – Les ressources pétrolières du Tchad



Au sein de la politique africaine de la Libye, le Tchad occupe une position clé, tant sur le plan spatial que géopolitique. Le territoire tchadien est appréhendé côté libyen comme le « prolongement naturel » de la Libye, car il partage avec elle une même aire culturelle et historique, du moins dans sa moitié nord. Le colonel Kadhafi nourrit de longue date le projet d'embrasser l'espace d'extension de la confrérie Sanoussiya, constitutif de l'identité libyenne, même s'il ne peut se réclamer ouvertement de cet héritage. Le Tchad incarne aussi un enjeu pour la Libye dans la mesure où il est une zone test de la stratégie africaine de Kadhafi, notamment dans sa confrontation avec l'influence occidentale et française. À défaut d'une union politique, le leader libyen souhaite en effet construire en Afrique un bloc économique (et militaire) arabo-musulman qui fasse pendant à l'Union européenne et aux « euro-forces » de l'Otan. Sans doute le guide de la Révolution, longtemps isolé sur l'échiquier politique international (les sanctions contre la Libye n'ont été levées qu'en avril 1999), cherche-t-il également à récupérer des alliés pour le soutenir à l'OUA et à reconquérir un rôle diplomatique et politique en Afrique ¹. Au demeurant, l'offensive diplomatique libyenne au Tchad est à

¹ Voir la volonté du leader libyen de se poser en médiateur des conflits régionaux qui secouent le continent, que ce soit dans la région des Grands Lacs, entre le Soudan et l'Ouganda ou bien entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

mettre en rapport avec le projet tchadien d'exploitation pétrolière : comme bien d'autres partenaires du monde arabo-islamique, le gouvernement libyen porte un intérêt redoublé au Tchad depuis la découverte des gisements de Doba (*figure 2*).

L'exploitation du pétrole tchadien : entre attentes et déceptions

On ne saurait évoquer le regain d'influence arabo-musulmane au Tchad en faisant abstraction du contexte pétrolier tchadien. Les réserves pétrolières dans le bassin de Doba sont estimées à environ neuf cents millions de barils. Avec la mise en exploitation prochaine des quelque trois cents puits forés, prévue vers 2003-2004, le Tchad voit affluer devant sa porte un cortège de nouveaux pays amis, attirés par l'odeur du pétrole. Il y a assurément, chez tous les bailleurs de fonds du Tchad (occidentaux, arabes et asiatiques), une volonté de développer ou d'accroître une coopération avec un État dont on sait qu'il sera bientôt solvable et qui, de surcroît, est pour l'instant très peu endetté.

La découverte d'hydrocarbures et la planification depuis 1996 de l'exploitation pétrolière au Tchad ont suscité dans le pays une grande effervescence et d'énormes attentes, à la hauteur de celles que peut avoir un pays pauvre, vivant sous la coupe réglée du FMI et de la Banque mondiale². Les principaux indicateurs socioéconomiques laissent percevoir la situation de dénuement actuelle de la majorité de la population tchadienne : en 1995-96, le PIB par habitant n'atteint que 162 dollars, le taux de mortalité infantile est proche de 115 ‰, l'espérance de vie à la naissance est seulement de 48 ans, le taux d'alphabétisation des adultes avoisine 49 %... Rangé parmi les pays les moins avancés (PMA) de la planète, sous-équipé, le Tchad devrait donc voir sa situation s'améliorer de manière sensible en rejoignant le club très fermé des exportateurs de pétrole (on estime que les revenus tirés de l'or noir devraient dépasser 100 millions de dollars par an pendant trente ans).

Or, depuis 1998, le gouvernement tchadien accumule affronts et déconvenues. Après avoir été contraint de se plier aux conditions sévères de la Banque mondiale (refus de celle-ci d'accorder au Tchad un prêt IDA, au taux avantageux, car relevant de l'aide au développement ; obligation faite au Tchad, au mépris de sa souveraineté, de placer ses futurs revenus pétroliers sur un compte spécial de la BEAC contrôlé par Bretton Woods), les dirigeants tchadiens ont eu à subir les atermoiements de la Banque mondiale et du consortium pétrolier (Exxon, Shell, Elf) pour initier l'exploitation du pétrole : aucun des deux partenaires n'osait en effet annoncer, à la fin des années quatre-vingt-dix, que le seuil de rentabilité n'était pas encore garanti vu les aléas du cours mondial du baril. La Banque mondiale a ainsi multiplié les études d'impact sur l'environnement avant d'octroyer son feu vert, tandis que les pétroliers n'ont eu cesse de réclamer davantage de garanties de sécurité dans le sud avant de lancer les travaux... À la fin de l'année 1998, la déception tchadienne a été grande à la suite de la suspension des travaux de l'oléoduc destiné à relier Doba au port camerounais de Kribi sur 1 076 kilomètres. Un an plus tard, l'humiliation laisse place à la colère quand deux firmes,

2 Un nouveau programme d'ajustement structurel a été reconduit en 1999 pour le Tchad.

Elf et Shell, annoncent leur intention de se retirer du projet [source: *L'Autre Afrique*, n° 103, 24 novembre-7 décembre 1999].

Face à ce « lâchage » des pays occidentaux³, le Tchad pourrait bien être tenté de recourir à l'appui des pays arabes, notamment à l'aide de la Libye. À plusieurs reprises depuis 1995, le parrain libyen a offert sa coopération, que ce soit pour assurer la formation de cadres tchadiens dans l'Institut arabe libyen de l'énergie, pour proposer les services de spécialistes libyens dans le domaine du forage et de l'industrie pétrolière ou pour évacuer le pétrole tchadien via son territoire. Jusqu'alors appréhendé comme un épouvantail destiné à faire pression sur les partenaires occidentaux, le projet d'un oléoduc libyen baptisé *Tchad 2000*, esquissé en septembre 1998, pourrait bien aujourd'hui prendre corps. Le dirigeant libyen n'a-t-il pas proposé de remplacer les compagnies pétrolières française et anglo-néerlandaise, sitôt annoncé leur désistement en novembre 1999 [source: ministère tchadien des Affaires étrangères]? Une chose est sûre: le pétrole tchadien ne laisse pas les Libyens indifférents. En mai 1998, trois sociétés tchado-libyennes ont été créées, qui sont respectivement spécialisées dans les services pétroliers, la prospection et la production pétrolières, et la distribution des hydrocarbures [source: AFP, 30 novembre 1999]. Certes, ces firmes sont encore confinées sur le papier mais elles témoignent de l'attention portée par la Libye aux ressources énergétiques du Tchad. Pour sa part, en attendant l'exploitation prochaine de son pétrole dès 2003-2004, le gouvernement tchadien compte bien profiter de l'aide libyenne et, plus généralement, du soutien des pays arabo-islamiques qui, tous, possèdent un réel pouvoir financier pour intervenir au Tchad⁴. De fait, les États du Proche et Moyen-Orient manifestent un intérêt grandissant pour le Tchad et s'impliquent de plus en plus dans les domaines du commerce, de la culture et du développement économique.

Les modalités du regain d'influence arabo-musulmane au Tchad

Le resserrement des liens entre le Tchad et le monde arabe depuis les années quatre-vingt-dix est avalisé par de nouveaux rapprochements diplomatiques. Outre la Libye, plusieurs pays du Maghreb-Machrek ont récemment signé des accords de coopération avec le Tchad. Des commissions mixtes bilatérales ont par exemple été mises en place entre le Tchad et quatre pays musulmans: le Maroc, l'Iran (en 1997), le Qatar et la Tunisie (en 1998); de son côté, le gouvernement égyptien a ratifié en 1998 une convention d'encouragement et de protection des investissements avec le Tchad (source: ministère tchadien des Affaires étrangères).

C'est au niveau commercial que l'influence arabo-musulmane au Tchad est la plus flagrante et cette présence accrue est à rapprocher avec la politique d'ouverture commerciale déployée par les pays du Proche-Orient [Marchal, 1998;

3 Ces derniers préfèrent concentrer leurs efforts sur les gisements off-shore du golfe de Guinée dont l'exploitation est moins risquée que celle des régions intérieures, potentiellement sujettes à des troubles.

4 D'après le journal tchadien *Le Temps*, le Fonds saoudien de développement a octroyé deux prêts au gouvernement tchadien d'un montant global de 15,2 millions de dollars en 1999 et, selon *N'Djamena Ahjom*, la Caisse koweïtienne pour le développement a fait un don de 2,5 millions de dollars au Tchad en 1994.

Abdelkhah, 1999]. À cet égard, la prospection commerciale de l'Iran au Tchad, inédite et hors cadre, se doit d'être mentionnée : ponctuelle car pour l'instant limitée à l'organisation, depuis 1998, d'une foire annuelle à N'Djamena⁵, la percée iraniennne s'appuie sur l'existence d'une culture islamique commune (mais non linguistique) avec le Tchad. Au reste, les acteurs du monde oriental effectuent aussi des interventions remarquées dans d'autres secteurs économiques tchadiens (immobilier, BTP, industrie) ainsi que dans les domaines culturel et humanitaire.

L'intensification des importations tchadiennes en provenance du Golfe

Depuis la fin des années quatre-vingt, les flux de marchandises en provenance des pays du Golfe à destination du Tchad ne cessent d'augmenter, attestant la réorientation du commerce tchadien vers le monde arabe. Deux villes sont devenues les « supermarchés » du Tchad, spécialement pour la redistribution de produits manufacturés venus d'Europe et d'Asie. Il s'agit de Djeddah (Arabie saoudite) et de Dubaï (Émirats arabes unis). Les statistiques de fret fournies par les principales compagnies aériennes vectrices de ce commerce (Air Afrique et Air Tchad) révèlent le report continu des importations tchadiennes de l'Europe vers les pays du Golfe⁶.

Évolution comparée des importations aériennes depuis l'Europe et Djeddah (en tonnes)

Année d'origine	Europe	Djeddah
1993	4 000	1 200
1994	1 600	2 000
1998	1 200	3 600 (avec Dubaï)

Source : service fret, Air Afrique, N'Djamena ; le trafic sur Djeddah concerne Air Afrique et Air Tchad.

Dans un article précédent [Bennafla, 1997], les causes et les modalités particulières de ce commerce de contournement entre le Tchad et la péninsule Arabique ont été entrevues. Plusieurs facteurs infèrent en faveur d'un développement des relations commerciales entre le Tchad et la péninsule Arabique tout au long de l'année : ce sont les « arrangements » avec la douane à l'aéroport de N'Djamena ;

5 Des sociétés iraniennes Arian et Imapars commercialisent au Tchad divers biens de consommation (mobilier, vaisselle, bijoux, tapis et bibelots) qui sont acheminés par conteneurs via le port de Douala ou par avion avec Ethiopian Airlines.

6 Ethiopian Airlines et Sudan Airways ont également mis en place des vols hebdomadaires vers la péninsule Arabique, en l'occurrence N'Djamena/Addis Abeba/Dubaï pour la première compagnie et N'Djamena/Khartoum/Djeddah pour la seconde. Mais ces deux transporteurs sont moins prisés par les commerçants tchadiens qu'Air Tchad ou Air Afrique pour des raisons de restrictions de bagages (Ethiopian n'autorise que 40 kg de bagages par voyage) ou d'incertitude horaire (Sudan Airways).

l'ouverture de lignes aériennes directes entre la capitale tchadienne et la péninsule Arabique qui permet d'obtenir des délais de livraison courts ⁷; l'attractivité des tarifs de fret aérien entre N'Djamena et Djeddah-Dubaï (en dirhams) qui contrastent avec ceux proposés pour l'Europe, la communauté de langue (l'arabe) entre le Tchad et les pays du Golfe (importante pour les nombreux commerçants non francophones); la présence de nombreux émigrés tchadiens installés et parfois naturalisés en Arabie saoudite qui se chargent d'accueillir leurs « frères ⁸ »; ou encore les opportunités d'affaires saisies par les pèlerins-commerçants à l'occasion du voyage à La Mecque.

En effet, depuis les années quatre-vingt-dix, les importations en provenance du Golfe ne se cantonnent plus aux périodes de pèlerinage (le grand, le *Hadj*, en mars, et le petit, l'*Oumra*, en juillet) et dépassent le simple « commerce de la valise » bien que ce dernier soit encore considérable. Cette ampleur nouvelle du commerce avec le Golfe se lit dans le paysage urbain n'djamenois: entre 8 heures 30 et 15 heures 30, la zone fret de l'aéroport de N'Djamena est devenue une zone grouillante d'activités où s'affairent et gesticulent, autour des entrepôts d'Air Afrique et d'Air Tchad, des commerçants venus récupérer leurs biens, des tireurs de pousse-pousse, des manutentionnaires, des chauffeurs de taxis... Sur l'avenue Charles-de-Gaulle, au marché central, au marché au mil et au marché Dombolo, les boutiques approvisionnées en produits de la péninsule Arabique sont légion et affichent des encarts publicitaires ou des enseignes au nom évocateur, tandis que deux établissements de commerce informatique et cybercafés, approvisionnés en matériel rapporté du Golfe, ont ouvert leurs portes en centre-ville. Commerçants kanembou, gorane et boulala (originaires de la région du lac Fitri) semblent les plus impliqués dans ce trafic marchand avec l'Orient et il convient de souligner que beaucoup d'entre eux sont d'anciens habitués du commerce frontalier avec le Nigeria qu'ils ont délaissé pour s'emparer des opportunités offertes par le créneau arabe. Pour transférer des fonds entre N'Djamena et la péninsule Arabique, ces opérateurs tchadiens font appel aux services de la Financial Bank, de la Société générale tchadienne de banque (SGTB) – qui remplace depuis 1999 la Banque tchadienne des crédits et dépôts – et secondairement, à ceux de la Banque commerciale du Chari (BCC) (nouveau nom de la Banque tchado-libyenne depuis 1997).

La diversification géographique et la spécialisation des lieux d'approvisionnement à l'intérieur même de la péninsule Arabique se renforcent depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt. Traditionnelle place de ravitaillement pour les pèlerins-commerçants tchadiens, Djeddah s'efface peu à peu devant une autre plate-forme commerciale, Dubaï. Cette cité-entrepôt du Golfe rivalise avec Djeddah grâce à une législation plus souple en matière de visas et de fiscalité et grâce à un meilleur accueil des clients tchadiens. La délivrance facile de visas par les autorités de Dubaï tranche avec leur octroi restrictif de la part des autorités

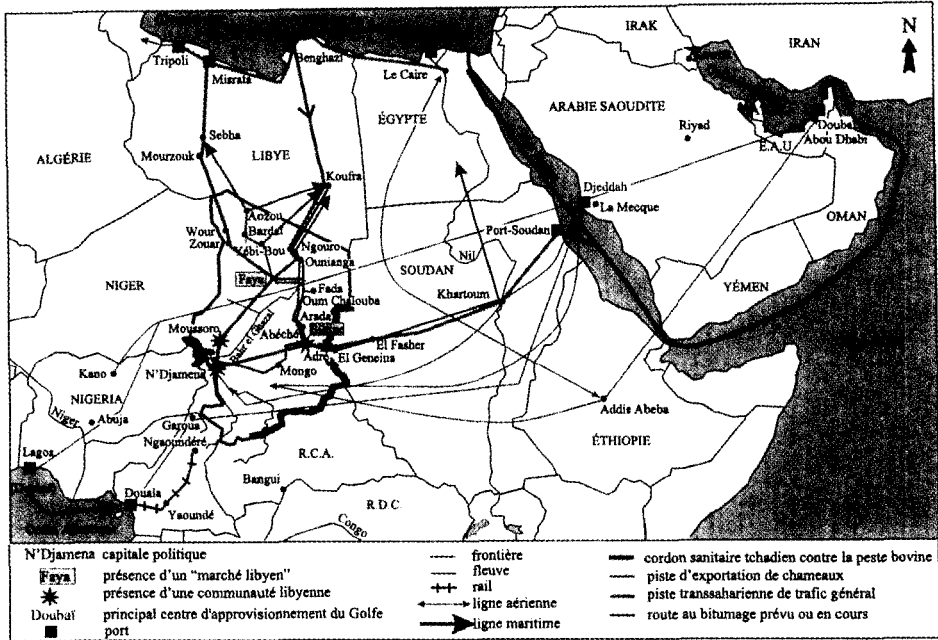
7 Air Tchad développe la ligne avec Djeddah depuis 1987, Air Afrique a ouvert un vol régulier sur Abu Dhabi (via Djeddah) en 1998.

8 Soulignons à cet égard qu'aucun des commerçants tchadiens interrogés à N'Djamena ne se rend à l'hôtel en Arabie saoudite alors que tous (souvent les mêmes) séjournent dans un établissement hôtelier quand ils partent s'approvisionner à Dubaï.

saoudiennes soucieuses de conjurer l'immigration clandestine. Surtout, le différentiel fiscal ne cesse de se creuser entre Djeddah et Dubaï : alors que le gouvernement saoudien a instauré depuis janvier 1999 une taxe fixe de 12 % sur toutes les importations et exportations du royaume, Dubaï a l'avantage de disposer d'une zone franche (*Djebel Ali*) où toutes les marchandises sont vendues hors taxe, ce qui lui permet d'afficher des prix de 20 à 30 % en deçà de ceux de Djeddah. La qualité de l'accueil est un autre atout qui joue en faveur d'une plus grande attraction de Dubaï. En effet, tous les commerçants tchadiens questionnés insistent sur le respect et la considération dont ils sont l'objet à Dubaï, tant de la part des autorités locales que de leurs fournisseurs indo-pakistanaïses dont le sens du commerce et la prévenance sont vantés. Inversement, le mépris, voire le racisme des Saoudiens envers les Noirs africains sont mal vécus par les visiteurs tchadiens pourvus d'un visa d'affaires. Cette ambiance xénophobe, conjuguée avec les tracasseries causées par les policiers saoudiens, contribue au délaissement progressif de Djeddah mais non à son éclipse totale. En effet, la montée en puissance de Dubaï comme source d'approvisionnement tchadien a pour principale conséquence de renforcer la spécialisation des deux cités : la vente de tissus, de tapis, d'électroménager, de vaisselle et de véhicules Toyota est l'apanage du port saoudien, Dubaï s'affirmant comme le lieu d'achat du matériel électronique (ordinateurs, climatiseurs, splits...), du mobilier et de la quincaillerie.

Bien que primordiale, la voie aérienne n'est pas le seul mode de transport utilisé pour joindre les pays du Golfe depuis le Tchad. Une partie du trafic tchadien avec Dubaï suit, par conteneurs, la voie maritime jusqu'à Douala, puis le rail et la route à travers le Cameroun jusqu'à N'Djamena (*figure 3*). Intéressante sur le plan tarifaire (le coût du transport revient trois fois moins cher que l'acheminement par avion), cette seconde option rallonge les délais de livraison (qui varient entre deux et quatre mois), surtout du fait des formalités laborieuses de transit à Douala. Aussi cette voie multimodale combinant mer, rail et route n'est-elle adoptée que pour l'importation de gros matériel, tels les motopompes, les groupes électrogènes, les climatiseurs, les produits de quincaillerie (carrelage, aluminium...) ou encore les véhicules. Par ailleurs, il existe une troisième option de transport pour connecter le Tchad aux centres d'approvisionnement de la péninsule Arabique : elle consiste à emprunter la voie terrestre entre N'Djamena et Port-Soudan (sur la mer Rouge), puis la voie maritime jusqu'à un port de la péninsule. C'est ainsi que procède, par exemple, TransDubaï, une société soudanaise enregistrée à Dubaï. Dotée d'une antenne à N'Djamena, cette firme commercialise au Tchad des voitures Toyota et orchestre des flux sur une très longue distance puisque les véhicules sont acheminés par bateau du Japon jusqu'au port de Dubaï, puis jusqu'à Port-Soudan, d'où ils sont convoyés par route à travers le Soudan jusqu'à N'Djamena. Il est intéressant de noter que cet axe terrestre (également utilisé par les pèlerins) se calque sur l'ancienne voie précoloniale Khartoum/lac Tchad, jadis suivie par les commerçants Djellaba originaires du Haut Nil (*figure 3*). C'est là aborder un des traits originaux du développement actuel de l'influence arabomusulmane au Tchad, à savoir la réutilisation des voies de passage empruntées à l'époque du commerce caravanier.

Figure 3 – La réactivation des échanges avec le monde arabe (vue du Tchad)



La réactivation des axes terrestres transsahariens

Un tableau sommaire des flux de marchandises entre le Tchad et les pays du monde oriental révèle l'envoi de produits traditionnels tchadiens (sésame blanc, fleur d'hibiscus, cuirs et peaux, viande, bétail) en échange de biens manufacturés de consommation courante, alimentaires ou non. Ainsi, l'Afrique du Nord expédie, souvent via la Libye, de l'huile d'arachide (depuis le Maroc ou la Tunisie), de la gomme arabique (Maroc), de l'essence, des fripes (Algérie, Tunisie, Égypte), de la vaisselle et des produits alimentaires (pâte algérienne, farine tunisienne...), la plupart de ces marchandises étant destinées aux oasis tchadiennes du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET), aux préfectures du Biltine et du Ouaddaï (Abéché, Biltine), soit à la moitié nord du pays.

Les flux d'importation libyenne qui se sont intensifiés depuis le règlement du conflit d'Aozou sont de loin les plus abondants; ils sont réapparus depuis 1995-96 (de manière modeste car minorée) dans les statistiques officielles tchadiennes, celles de la Direction de la statistique, des études économiques et démographiques (DSEED) et celles du Bureau national de fret (BNF)⁹. Ce rétablissement des rela-

9 En 1996, les importations tchadiennes en provenance de Libye atteignent 836 tonnes selon la DSEED. Ces données sont rehaussées par le BNF qui fonde sa comptabilité sur le dépeuplement des « lettres de voiture obligatoires » et qui, pour l'année 1997, signale plus de 2500 tonnes importées (contre 688 tonnes dans le sens Tchad-Libye).

tions commerciales entre le Tchad et la Libye, qui illustre la variabilité de l'effet frontière sur le temps long, réanime des pistes caravanières du XIX^e siècle tel l'axe Benghazi/Koufra/Ounianga/Faya ou Abéché, aujourd'hui complété par la voie Tripoli/Sebha/Zouar/Faya/Moussoro/N'Djamena (*figure 3*). Le suivi de ces routes transsahariennes laisse augurer des recompositions spatiales. On voit, par exemple, remonter la fortune de certaines localités (Faya, Abéché) grâce à une fonction recouvrée de relais commercial, de rupture de charge, de redistribution des marchandises ou grâce à la réinstallation de marchands. En 1999, des communautés libyennes se sont réimplantées à Moussoro, Abéché et N'Djamena tandis qu'à Faya et Biltine, des marchés baptisés « libyens » croissent à côté du marché local. Prénante dans les préfectures tchadiennes du BET, du Biltine, du Ouaddaï et du Kanem, l'emprise commerciale libyenne s'estompe vers le sud, la capitale tchadienne se situant déjà dans une zone de « front » commercial. En effet, nonobstant l'aménagement en centre-ville d'une gare de stationnement pour les camions libyens depuis 1998, N'Djamena est, comparativement à Faya ou Moussoro, modérément affectée par la diffusion des produits libyens : d'une part, l'influence commerciale libyenne y est contrecarrée par celle d'autres pays (le Nigeria, les États du Golfe, la France, le Cameroun), d'autre part, le trafic avec la Libye y est périodique car concentré sur la saison sèche (de novembre à février), au moment où la traversée du Bahr El Ghazal est facilitée (durcissement des pistes sableuses, baisse des températures).

Dans le sens inverse, les exportations tchadiennes vers la Libye sont modestes, surtout au départ de N'Djamena : selon un responsable du BNF, seule une vingtaine de camions serait partie de N'Djamena vers la Libye en 1998. Le Tchad achemine vers le pays voisin essentiellement du bétail sur pied : moutons destinés au marché libyen et dromadaires, en partie réexportés vers l'Égypte (*figure 3*). Abritant près de 1,2 million de dromadaires élevés en transhumance, l'est du Tchad compris entre les régions de Fada et d'Am Timan constitue le bastion d'approvisionnement de la Libye et de l'Égypte (livrée via le Soudan). Cet intense trafic de dromadaires est géré et contrôlé par des opérateurs tchadiens zaghawa, gorane et arabes, souvent des militaires et des hommes de la Garde nomade¹⁰, ce qui renvoie aux combinaisons commercialo-militaires [Roitman, 1998] et au jeu exacerbé sur la confusion et l'interversion des rôles (entre fonctionnaires, commerçants et bandits) si caractéristiques des zones frontalières. De fait, le convoyage des bêtes à partir d'Abéché, Arada, Faya, Fada ou Bardaï vers Koufra ou Sebha s'effectue en grande majorité en camion à cause de la longueur du trajet et de l'insécurité notoire régnant le long du couloir frontalier tchado-soudanais. La présence de bandits, conjuguée à la forte appréciation du franc CFA par rapport au dinar, dissuade les commerçants libyens de descendre au Tchad avec des liquidités : les camions libyens arrivent chargés de biens de consommation courante, lesquels sont vendus côté tchadien contre des francs CFA, qui sont aussitôt réutilisés pour acheter des animaux.

10 Selon des sources du ministère tchadien de l'Élevage, 14 des 15 maquignons de Fada seraient des militaires.

Redevenue un partenaire commercial direct du Tchad, la Libye retrouve également une fonction de territoire de transit¹¹ pour les échanges terrestres noués entre le Tchad et d'autre part, la Tunisie ou l'Égypte. Suite à la visite au Tchad, en mars 1998, du ministre égyptien des Affaires étrangères, venu en compagnie d'une importante délégation d'hommes d'affaires, les contacts commerciaux tchado-égyptiens se sont amplifiés, réactivant eux aussi des circuits d'échanges anciens. Médicaments (nombreux depuis la dévaluation du franc CFA), produits phytosanitaires, intrants agricoles, mais aussi denrées sont expédiés de l'Égypte vers le Tchad. Les activités de Ditra, une société tchado-égyptienne¹² créée en 1997 à N'Djamena, sont à cet égard éclairantes. La firme, initialement destinée à permettre l'exportation de viande tchadienne vers les Émirats arabes unis via l'Égypte (projet sans suite pour l'instant), a ouvert en décembre 1998, sur la principale artère de N'Djamena, une boutique de commerce général qui vend divers produits agro-alimentaires importés d'Égypte, y compris des produits frais. Les modalités de livraison laissent perplexe : à l'exception des produits frais qui arrivent par avion, en empruntant la ligne bi-hebdomadaire d'Ethiopian Airlines Le Caire/Addis Abeba/N'Djamena, tout le reste des marchandises est acheminé par route via la Libye pendant 3500 kilomètres, suivant l'itinéraire Le Caire/Benghazi/Koufra/Ounianga Kébir/Faya/N'Djamena, lequel reprend l'ancienne route caravanière qui joignait, à la fin du XIX^e siècle, la Libye au Soudan central. Aujourd'hui, un convoi de cinq camions militaires libyens¹³ (des véhicules Mercedes d'une capacité de 12 tonnes chacun), loués pour l'occasion, effectue la traversée du désert avant de remonter le plus souvent à vide. Pour le moins audacieuse, l'expédition encourt comme principal risque la traversée du tronçon Ounianga Kébir/Faya (dangereuse à cause des bandits et des rebelles) et est confrontée à un problème bien particulier : le transfert d'argent liquide (10 millions de francs CFA) jusqu'à Faya pour régler la douane tchadienne. La capitale préfectorale du BET ne possède en effet ni banque, ni desserte aérienne régulière (Air Tchad n'a plus d'avions). Trop dangereux, l'acheminement de l'argent par route est exclu, tout comme le recours au receveur local des Postes (trop long et sans garantie). Aussi la combine actuelle consiste-t-elle à emprunter... les avions militaires français mis à la disposition de l'armée tchadienne pour assurer le transfert des fonds [source : entretiens].

Réminiscence d'un passé lointain, le retour en force de partenaires originaires du monde arabo-musulman au sein du paysage commercial tchadien esquisse un rapprochement économique mais aussi géopolitique vers l'Orient, au détriment des acteurs européens. Les opérations immobilières, les financements économiques et socioculturels orchestrés de manière croissante par les pays arabes au Tchad accréditent cette analyse.

11 En juin 1999, un accord de transit tchado-libyen est en passe de finalisation.

12 Il s'agit d'une SARL au capital de 20 millions de francs CFA, détenue à 60 % par un particulier égyptien et à 40 % par des actionnaires tchadiens.

13 Le savoir-faire libyen en matière de transport transsaharien (les conducteurs ont une bonne connaissance du désert), la qualité du parc de véhicules libyens comparée à la vétusté des camions tchadiens et les coûts de transport attractifs proposés en Libye expliquent la monopolisation du trafic tchado-libyen par des transporteurs libyens.

Les autres créneaux investis par les acteurs de l'Orient arabe

Le regain d'influence arabe au Tchad, tangible au niveau commercial, affecte d'autres pans de l'économie tchadienne à l'instar des secteurs industriel, immobilier ou bancaire. Dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, la Banque agricole du Soudan a par exemple créé une agence à N'Djamena sur le modèle de celle d'Abéché tandis qu'en 1993, la Banque tchado-libyenne a rouvert ses portes. Résultats d'une politique volontariste libyenne, les investissements industriels et surtout immobiliers se sont, eux, multipliés dans la capitale tchadienne depuis le passage en 1998 du colonel Kadhafi. La « Société arabe libyenne pour les investissements extérieurs au Tchad », dite Lafico, a ainsi financé la livraison « clés en main » d'une usine d'eau minérale dans le quartier Chagoua, à proximité d'une source. Le nouvel établissement, destiné, selon le leader libyen, à réduire la dépendance du Tchad vis-à-vis du Cameroun – d'où sont importées les bouteilles d'eau *Tangui* fabriquées à Douala par les Brasseries du Cameroun (groupe Castel) –, a été inauguré en juillet 1999, mais rencontre déjà des difficultés de commercialisation. Celles-ci sont-elles liées à la passation de pouvoir au sein de l'usine (le bureau Tchad Vision 2000 devait assurer la gestion seulement pendant les trois premiers mois de démarrage), à la suspension du projet pétrolier (le marché des expatriés de la base de Komé était visé) ou bien à un manque intrinsèque de rentabilité, la société Lafico visant en priorité, à travers cette opération, à démontrer la volonté libyenne de participer au développement de l'économie tchadienne ?

Ce souci primordial du gouvernement libyen de marquer son enracinement au Tchad s'exprime à travers le rachat massif de terrains et de concessions, opéré à N'Djamena par le Bureau populaire arabe libyen (l'ambassade) et Lafico¹⁴. Cette pression foncière et immobilière libyenne, fruit de manœuvres de contournement¹⁵, est d'autant plus remarquée qu'elle s'exerce sur des emplacements de choix dans le quartier résidentiel (les abords du Chari) et le quartier commercial (l'avenue Charles-de-Gaulle) et que plusieurs ventes s'accompagnent de polémiques ou de batailles judiciaires. L'affaire de l'immeuble de la librairie al-Akhbaar (initialement promis par le propriétaire libanais à un acquéreur tchadien), celle de la concession du cinéma Vog (à propos de laquelle la Direction de l'enregistrement des domaines a découvert le versement par Lafico de 300 millions de francs CFA de dessous-de-table) ou encore le projet mouvementé d'un hôtel de luxe libyen (déplacé sur un site insalubre en juillet 1999 après avoir été jugé trop proche des ambassades d'Allemagne et des États-Unis) ont été amplement répercutés par la presse locale [*N'Djamena Hebdo*, n° 393, 30 septembre 1999; *Le Temps*, n° 158, 24-30 mars 1999]. De toute évidence, ces investissements libyens dans la capitale tchadienne inquiètent ou du moins suscitent des réserves chez une majorité d'habitants, même si rares sont ceux qui osent ouvertement cri-

14 Entre mai 1998 et juin 1999, une quinzaine de titres fonciers auraient été acquis par les Libyens, d'après un responsable de la Direction de l'enregistrement des domaines, du timbre et du cadastre (ministère des Finances et de l'Économie).

15 Pour esquiver la loi tchadienne de 1989 qui interdit l'achat direct de terrains par les étrangers, les Libyens accaparent des « titres fonciers ».

tiquer les acquisitions. Certains font remarquer sur le ton de la dérision que les Libyens « achètent tout N'Djamena », d'autres murmurent en grinçant des dents que le gouvernement tchadien est « en train de vendre la souveraineté du pays ». Toutefois, à la lumière du dysfonctionnement de l'usine d'eau minérale ou des achats libyens déjà menés par le passé, on ne peut que relativiser l'offensive immobilière actuelle: en 1972-1973, des investissements semblables avaient déjà été réalisés à N'Djamena par la Libye, sans parler de la prétendue « vente » de la bande d'Aozou par le président Tombalbaye. La rupture des relations diplomatiques, puis la guerre entre les deux pays avaient suffi à balayer toutes les acquisitions libyennes. L'imbrroglio du régime foncier tchadien (le texte de 1969 est toujours invoqué aux côtés de la loi de 1989) pourrait très bien être instrumentalisé lors d'un éventuel refroidissement des relations tchado-libyennes afin de reprendre les biens concédés.

Si la Libye est le principal, voire le seul pays arabe à étendre son emprise au Tchad dans les domaines industriel et immobilier, en revanche son intervention est moins isolée en ce qui concerne les chantiers de bâtiment et travaux publics (BTP), les opérations de développement économique (financement de routes, développement rural...) ou les actions socioculturelles car, dans ces secteurs, d'autres représentants du monde arabo-musulman (Soudan, Arabie saoudite, Koweït, Égypte, Qatar...) coopèrent activement avec le Tchad. Le financement ou l'obtention de certains marchés de construction sont assez révélateurs de l'influence grandissante des partenaires orientaux au détriment des opérateurs économiques européens. L'édification en 1998-99 d'un bâtiment au marché central de N'Djamena a par exemple été opérée grâce à un prêt du Fonds saoudien de développement (FSD) qui a sollicité deux entreprises tchadienne (Saccogem) et saoudienne (Kara) [source: *Le Temps*, n° 171, 23-29 juin 1999] pour réaliser un marché couvert imposant, sans commune mesure avec la simplicité du marché au mil réfectionné par l'Agence française de développement (dans les mêmes délais et pour un montant quasi identique). L'attribution du marché de construction du nouveau pont sur le Chari, destiné à désengorger le pont Chagoua à N'Djamena, est, elle, lourde de sens sur le plan géopolitique car emblématique du désir du gouvernement tchadien d'accentuer une ouverture vers l'est: en 1998, ce dernier a en effet choisi d'écarter la société Bouygues, pourtant moins-disant (c'est l'une des causes du départ de la firme du Tchad) au profit d'une firme soudanaise qui n'a à son actif jamais construit de pont. Sans doute le choix de Lafico de confier l'édification du futur hôtel libyen à une société égyptienne Arabe Contractors [source: *Le Progrès*, n° 316, 19 juillet 1999] aux dépens de la firme française Razel est-il moins étonnant compte tenu des velléités de coopération de la Libye avec l'Égypte.

L'amélioration du secteur routier tchadien est l'un des champs d'action privilégié par les acteurs du monde arabo-musulman, soit qu'elle s'intègre dans un plan de développement rural¹⁶, soit (c'est le cas le plus fréquent) qu'elle vise à garantir

16 Le Fonds koweïtien pour le développement des pays arabes (FKDA) s'est, par exemple, engagé à réhabiliter les routes de la préfecture du Salamat, au sud-est du pays.

une bonne connexion routière en direction des voisins libyen et soudanais dotés d'une façade maritime¹⁷. Le programme de réhabilitation routière financé par les représentants arabes arrime clairement le territoire tchadien vers le nord et l'est et fait contrepoids au projet européen d'une liaison routière N'Djamena/Moundou/Ngaoundéré qui consolide le branchement du pays vers l'Atlantique. Ainsi, l'asphaltage de la route transsaharienne Koufra/Ounianga Kébir/Abéché¹⁸, promis par le gouvernement libyen, devrait se continuer en direction du Soudan et de N'Djamena (*figure 3*). En effet, le gouvernement soudanais qui, en juin 1999, a lancé les travaux de bitumage de la route El Geneina jusqu'à la frontière tchadienne, s'est engagé à bitumer le tronçon El Geneina (Soudan)/Adré lors de la 5^e session de la commission mixte tchado-soudanaise (février 1999). Le raccord Adré/Abéché devrait suivre même si son financement n'est pas encore acquis. Vers l'ouest, la jonction (bitumée) Abéché/N'Djamena via Mongo, Bokoro et Massaguet a été planifiée pour 2007 et mêle des financements du Fonds koweïtien, du Fonds arabe de développement, de la Banque islamique de développement (BID), de l'OPEP, de la Banque africaine de développement (BAD) et du Qatar [source: ministère tchadien des Transports et de l'Urbanisme].

Débloqués au nom de l'entraide entre frères musulmans, les crédits arabes destinés à des projets tchadiens de développement rural abondent et émanent pour l'essentiel de la BID, de la Banque arabe de développement économique de l'Afrique (BADEA) et du Fonds saoudien de développement (FSD): par exemple, ce dernier a signé, en mars 1999, avec le ministère tchadien du Plan et de l'Aménagement du territoire, un accord relatif au financement de forage de puits dans les préfectures du Chari-Baguirmi et du Batha, d'un montant de 6 millions de dollars¹⁹; de son côté, la BID finance un projet d'eau potable à Faya, une école de santé à Biltine, des constructions scolaires au Batha et au Kanem ainsi que le développement intégré du BET et du Salamat.

Globalement, l'activisme des pays arabes en matière de développement est donc recrudescit au Tchad depuis le début des années quatre-vingt-dix, avec une mention particulière pour le domaine culturel, scolaire et médical. Outre les initiatives prises par des associations ou des ONG musulmanes soudanaises, koweïtiennes et saoudiennes [Coudray, 1992], on note la coopération renforcée d'autres États, comme l'émirat d'Abu Dhabi, l'Égypte ou la Libye: les autorités d'Abu Dhabi doivent financer l'un des trois départements (« sciences techniques d'élevage ») du nouvel institut universitaire d'Abéché, créé par l'État tchadien en 1997; l'Égypte se démarque par l'envoi de nombreux coopérants médecins et ensei-

17 Les gouvernements libyen et soudanais ont tous deux proposés au Tchad la mise à disposition d'un port sur la mer: d'après un projet envisagé en 1998, le port libyen de Misrata devrait être disponible pour les opérateurs tchadiens dès 2001 tandis qu'en février 1999, un accord de coopération tchado-soudanais a abordé la question d'un port franc pour le Tchad sur la mer Rouge.

18 Le tracé initial Koufra/N'Djamena, voulu par les Libyens qui souhaitaient passer par Moussoro où vit une importante communauté libyenne, a été dévié vers l'est en mai 1998, selon un axe Koufra/Abéché, conformément aux vœux des représentants de l'État tchadien dont beaucoup sont originaires du Ouaddaï.

19 D'après le journal *Le Temps* (n° 158), ce financement constitue la troisième phase d'un programme de « développement rural dans les régions sahéliennes du Tchad » (les deux premières ont permis le forage de 214 puits pour un montant de 14 millions de dollars).

gnants (plus de cent cinquante professeurs envoyés en 1998 au Tchad), ce qui tempère l'influence islamique « fondamentaliste » des Soudanais. Quant au gouvernement libyen, désireux de favoriser la diffusion de la culture arabo-islamique et de propager l'idéologie du livre vert et de la troisième théorie universelle, il s'efforce d'investir massivement le champ culturel tchadien. Vecteur du prosélytisme musulman libyen, la « Da'wa Islamiya » ou « Da'wa islamique mondiale » a ainsi étendu son réseau au Tchad au début de l'année 1998; soutenue par le gouvernement libyen, cette organisation mondiale pour la prédication dispose d'importants moyens financiers et se consacre à des activités sociomissionnaires comme la construction de mosquées et d'écoles coraniques, la fourniture de matériel sanitaire et radiophonique, la diffusion d'ouvrages religieux, la distribution de bourses aux étudiants étrangers fréquentant les universités islamiques libyennes ²⁰... À N'Djamena, le centre culturel libyen a rouvert ses portes en 1997 mais il doit moins sa réanimation aux conférences politiques ou à sa bibliothèque qu'au succès d'un atelier de couture pour les femmes (quatre cents personnes formées entre 1997 et 1999) et au prix bon marché des cours d'arabe dispensés. Surtout, la Libye est à l'origine d'une remarquable percée arabe dans le paysage télévisuel tchadien qui mérite d'être soulignée car elle remet en cause l'ascendant des émissions francophones diffusées au Tchad: en effet, la société (d'État) libyenne Orbital a implanté une antenne à N'Djamena, qui commercialise depuis 1997 un bouquet numérique de chaînes télévisées majoritairement arabophones (seules trois chaînes occidentales – CFI, CNN et TV5 – sont proposées dans le lot). Les prix attractifs d'Orbital (150 000 francs CFA d'abonnement annuel) attirent tous ceux qui ne peuvent se payer le luxe d'une antenne parabolique et l'installation de Canal Satellite (entre 1 et 1,5 million de francs CFA).

Comme on le voit, le regain d'influence des pays arabo-musulmans au Tchad dépasse le seul secteur commercial pour s'effectuer de manière diffuse via d'autres canaux économiques, culturels et humanitaires. Favorisé par plusieurs éléments conjoncturels (découverte du pétrole, réconciliation avec la Libye, intérêt diminué des Occidentaux pour le pays...), ce retour lent et progressif du Tchad dans le giron oriental est complexe et ne s'opère pas sans ambiguïtés ni tiraillements internes.

Perspectives

Investi de manière croissante par les acteurs orientaux dans des domaines aussi disparates que le commerce, l'économie, l'aide au développement et la culture, le Tchad fait aujourd'hui figure d'espace de reconquête pionnière. La réactivation de ses liens avec le monde arabe s'accompagne de recompositions spatiales intérieures, qui révèlent les changements géopolitiques à l'œuvre: par exemple, devenue l'une des têtes d'un réseau commercial transfrontalier organisé sur de

20 En 1998-99, cent bourses auraient été attribuées aux étudiants tchadiens pour partir étudier en Libye, selon une interview de l'ambassadeur libyen au Tchad, Grène Salah Grène, donnée au journal *N'Djamena Hebdo* (n° 325, 16 avril 1998).

lointaines distances, N'Djamena acquiert une place nouvelle au sein de son environnement régional grâce à son rôle de médiation avec le Machrek et à sa fonction de redistribution commerciale. Sa frontière aéroportuaire est de fait largement exploitée par des opérateurs camerounais et nigériens qui, jouant sur le faible montant des taxes douanières tchadiennes, s'approvisionnent là en produits manufacturés asiatiques, européens ou américains réexportés par les cités-entrepôts du Golfe. Autre exemple d'essor urbain, la vieille cité marchande d'Abéché est appelée à retrouver un rôle de carrefour terrestre et commercial si les projets de liaison routière en direction de Koufra, N'Djamena et El Geneina se concrétisent. D'ores et déjà, cette ville précoloniale connaît un regain de dynamisme (la population a presque doublé entre 1993 et 1999 pour atteindre 130 000 habitants), grâce au rétablissement de la paix intérieure, à la réinstallation de nombreux commerçants (soudanais, libyens et syro-libanais) et à la présence au pouvoir d'Idriss Déby (originaire de la région, ce dernier s'est fait construire à Abéché une luxueuse demeure en 1997 et s'efforce de (ré)équiper la ville – eau potable, université...).

Pour prégnantes qu'elles soient, les influences musulmanes qui s'exercent sur le territoire tchadien demeurent néanmoins très composites : les mouvances islamiques des intervenants, leurs objectifs, leurs procédés diffèrent sensiblement. Quoi de commun, par exemple, entre l'islam novateur et réformiste de Kadhafi fondé sur une vision réinterprétée du Coran, le wahhabisme anticonfrérique saoudien, la tendance intégriste des confréries soutenues par les frères soudanais (telle l'Ansar Al Sunna) et l'islam modéré véhiculé par les représentants égyptiens ? Difficile également de mettre sur le même plan la discrète coopération socioculturelle de l'Égypte, les liens essentiellement commerciaux tissés avec Dubaï et l'offensive tous azimuts du gouvernement libyen qui intervient au Tchad sur tous les fronts et dérange par ses velléités de propagande politique et idéologique.

Parce qu'elle est souvent menée sous couvert de la solidarité islamique, l'intervention accrue des pays arabo-musulmans au Tchad contribue à raviver sur place le caricatural fossé Nord-Sud entre chrétiens et musulmans. Ainsi, la concentration exclusive dans le Salamat et dans la moitié nord du Tchad (soit la zone islamisée) des actions de développement financées par les partenaires du monde arabe attise critiques et amertume chez les « Sudistes ». Il est vrai que pas un seul des projets de la BID ou du FSD ne concerne les deux Logone, la Tandjilé ou le Mayo-Kebbi. D'ailleurs, les bailleurs de fonds ne cachent pas leur sainte motivation : évoquant la somme de 3,6 milliards de francs CFA allouée au Tchad pour le forage de puits, le directeur général adjoint pour la coopération du Fonds saoudien (FSD) explique que « le don du royaume d'Arabie saoudite est destiné à répondre aux exigences de la fraternité islamique et à confirmer la volonté du royaume de poursuivre son soutien aux États membres de l'Organisation de la conférence islamique » [*Le Temps*, n° 158, 24 au 30 mars 1999]. Que dire encore du discours panislamique du leader libyen qui, lors de son passage au Tchad, a cru bon de lancer un appel à l'aide à l'imam de la grande mosquée de N'Djamena pour « aider les cinq millions de musulmans du Tchad (*sic*) à se libérer du diktat du monde judéo-chrétien et de l'Occident » ? Peut-être plus que les actions en elles-mêmes, les discours qui entourent les opérations lancées par les pays arabes alimentent les crispations identitaires et entraînent une lecture dangereusement confessionnaliste des événe-

ments en cours. Combien de non-musulmans tchadiens ne se sont-ils pas sentis agressés par les slogans pro-arabes et pro-islamiques du colonel Kadhafi en 1998, qui firent surgir la « peur que le Tchad devienne la tête de pont de l'islamisation en Afrique » (*N'Djamena Hebdo*, n° 328, 7 mai 1998)? Le sursaut des églises chrétiennes du Tchad – Église catholique, Entente des églises et missions évangéliques au Tchad, Alliance évangélique des églises de la Pentecôte au Tchad – rappelant à cette occasion dans un communiqué le caractère laïc et multiconfessionnel de l'État tchadien indique une réelle inquiétude.

De tous les rapprochements effectués par le Tchad, l'alliance avec la Libye est sans conteste la plus remarquable. Pourtant, cette collaboration n'est ni entière ni sereine: les séquelles de la guerre tchado-libyenne (encore présente dans les esprits), la volonté soudaine et non désintéressée de coopération émise par les autorités libyennes, l'avalanche excessive des projets promis au Tchad, les volte-face connues de Kadhafi ou encore sa propagande maladroite (qui amalgame musulmans et Arabes) suscitent des réactions prudentes et partagées côté tchadien, tant au niveau du gouvernement que de la population.

Au final, la polarisation du Tchad vers l'est ne doit pas être amplifiée ou diabolisée. Certes, elle véhicule des risques de déstabilisation intérieure mais plusieurs signes révèlent le souci du gouvernement tchadien d'éviter toute coupure franche avec ses partenaires occidentaux, tout en se ménageant une ouverture opportune en direction du Machrek. Ainsi, la délégation tchadienne qui s'est rendue à la première conférence de la Cémac à Malabo en juin 1999 était massive et comprenait les plus hautes autorités du pays. Là réside sans doute l'originalité du Tchad: avoir à gérer la délicate conciliation des influences orientale et occidentale.

BIBLIOGRAPHIE

- ADELKHAH F. [1999], « Le retour de Sindbad. L'Iran dans le Golfe », *Les Études du CERI*, 53, mai, 49 p.
- ARDITI Cl. [1993], « Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990) », in E. Grégoire et P. Labazée (dir.), *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Orstom-Karthala: 175-220.
- BUIJTENHUIJS R. [1987], *Le Frolinat et les Guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 479 p.
- BUIJTENHUIJS R. [1978], *Le Frolinat et les Révoltes populaires au Tchad (1965-1976)*, Paris, Mouton, 526 p.
- COUDRAY H. [1998], « Langue, religion, identité, pouvoir: le contentieux linguistique franco-arabe au Tchad », in J. Donohue, C. Troll, *Faith, Power, and Violence. Muslims and Christians in a Plural Society, Past and Present*, Rome, Orientalia Christiana Analecta, 258: 163-205.
- COUDRAY H. [1992], « Chrétiens et musulmans au Tchad », in *Pontificio istituto di studi arabie d'islamistica, Islamochristiana* 18, 24 (Estrato), Rome: 175-234.
- CIAMMAICHELLA G. [1987], *Libyens et Français au Tchad (1897-1914). La confrérie sénoussite et le commerce transsaharien*, Paris, éd. du CNRS, 187 p.
- GRAEFF C. [1998], « Regards croisés sur les relations entre la Libye et les pays du Sahel », *Géopolitique*, 63, octobre: 52-57.
- LANNE B. [1982], *Tchad-Libye, la querelle des frontières*, Paris, Karthala, 256 p.
- OTAYEK R. [1984], « La Libye face à la France au Tchad: qui perd gagne? », *Politique africaine, le Tchad*, 16, décembre, 70 p.
- MARCHAL R. [1997], « Dubaï: le développement d'une cité-entrepôt dans le Golfe », *Les Études du CERI*, 28, juin, 38 p.

- MANSOUR R [1999], « Les trente ans de la révolution libyenne », *Le Monde*, 1^{er} et 2 septembre.
- PRIER P. [1999] « « Les États-Unis d'Afrique, c'est la solution » (M. Kadhafi) », *Le Figaro*, 20 août.
- ROITMAN J. [1998], « The Garrison-Entrepôt », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, XXXVIII-2-4: 297-329.
- TRIAUD J.-L. [1987], *Tchad 1900-1902. Une guerre franco-libyenne oubliée? Une confrérie musulmane, la Sanusiyya face à la France*, Paris, L'Harmattan, coll. « Racines du présent », 203 p.

Les chasses du prince Bandar

*Emmanuel Grégoire **

Le prince saoudien Bandar Ben Abdul Rahamane Ben Saud se rend, chaque année, en Afrique de l'Ouest pour y chasser l'outarde, l'autruche et le gros gibier qui parcourent les zones semi-désertiques et désertiques du Sahel. Selon de nombreux écologistes africains, il décima déjà une bonne partie de la faune sauvage en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso. Au Niger, il poursuit son œuvre dévastatrice en toute impunité car ses moyens financiers lui permettent de se soustraire à la loi (la chasse a été prohibée au Niger de 1972 à 1996) : le prince ne manque pas de distribuer des prébendes dans les plus hautes sphères de l'État, quel que soit d'ailleurs le régime politique (civil ou militaire), afin de s'adonner à sa passion : la chasse aux faucons.

En m'appuyant sur les témoignages que j'ai recueillis au Niger, je vais d'abord décrire brièvement l'organisation matérielle et le déroulement de ses chasses très particulières. Je m'attacherai ensuite à analyser les rapports entre le prince Bandar et les différents pouvoirs qui se succédèrent à la tête de l'État nigérien depuis la Conférence nationale (1991). Enfin, à travers la famille Sidi Mohammed qui est son représentant au Niger, j'envisagerai les relations qu'entretiennent les milieux d'affaires nationaux avec le Maghreb et la péninsule Arabique.

Le déroulement des chasses

Dans ses chasses au Niger où il séjourne environ un mois par an, le prince Bandar est accompagné d'une centaine de personnes. Outre son fils, il est entouré de courtisans, de chasseurs, de médecins, de vétérinaires, de photographes, de griots, de domestiques (valets de chambre, cuisiniers, préparateurs de thé), de chauffeurs, de mécaniciens et de fauconniers : ces derniers s'occupent des rapaces princiers, chaque individu ayant en charge de huit à dix faucons (ils sont généralement une dizaine de personnes). Le prince n'emploie guère de main-d'œuvre nigérienne, ayant prévu tout le personnel nécessaire pour être autonome : il peut toutefois recourir à quelques chauffeurs et à des personnes en brousse qui lui apportent du lait de chamelle ou se chargent de déplumer les outardes et les autruches et d'égorger les moutons, les gazelles ou les antilopes

* Directeur de recherche à l'IRD, Laboratoire « Sociétés du Sud et développement ».

qui lui seront servis à son repas du soir. Enfin, l'escorte princière ne compte aucune femme.

Son convoi est composé d'une trentaine de véhicules tous immatriculés en Arabie saoudite, l'un d'entre eux servant de chambre (climatisée) au prince. Les autres sont des tout-terrain utilisés au transport de sa suite, des camions de ravitaillement en vivres et en carburant et des engins frigorifiques destinés aux denrées périssables et à recevoir les animaux tués au cours de la chasse. Quelques camions sont aménagés avec des grillages pour transporter ses faucons ou le gibier capturé vivant. Enfin, l'escorte est encadrée par les forces armées nigériennes qui assurent sa sécurité, tâche d'autant plus impérative que le prince se rend dans des régions qui ont été touchées par la rébellion touarègue. C'est donc un convoi très hétéroclite qui traverse ainsi le Niger depuis Niamey et à destination de la région d'Agadès, soit près de mille kilomètres. Tranchant avec le dénuement des populations et de l'environnement, une telle *armada* ne passe évidemment pas inaperçue en brousse où les paysans et les éleveurs manifestent un étonnement non dissimulé à son passage, tout en sachant très bien ce qui le conduit dans la région.

Les zones de chasses se situent dans les départements de Tahoua et d'Agadès : ce sont les régions de l'Azaouahg (Tasara, Tchîn-Tabaraden, Tillia), de l'Ighazer (Teguidda-n-Tessoum, In-Abangharit) et, dans une moindre mesure, le massif de l'Air peuplé plus spécifiquement d'autruches. Le prince ne chasse pas lui-même, étant donné son âge avancé. Son fils et son entourage s'adonnent donc seuls à la chasse, le prince visualisant le soir les scènes filmées par ses photographes.

La chasse au faucon nécessite une technique originale : l'objectif est de capturer des animaux vivants plutôt que morts. Aussi, les faucons doivent être nourris avec parcimonie pour être de bons chasseurs. Si le soir, ils sont correctement alimentés afin qu'ils passent une nuit paisible, les fauconniers évitent de leur donner de la nourriture le matin pour qu'ils soient affamés. Ils sont alors lâchés en brousse et suivis au plus près en voiture. Dès qu'un faucon aperçoit une proie, il s'élance sur elle pour s'en emparer. Les chasseurs doivent alors intervenir avant qu'il ne la tue et ne l'entame : pour l'apaiser, les fauconniers lui substituent un morceau de viande fraîche qu'il dévore sur-le-champ. Aux dires de témoins, les faucons ne s'échappent jamais car ils ont été apprivoisés et dressés dans de modernes fauconneries. Les chasseurs, de leur côté, tirent sans discernement sur les gazelles et les autres animaux sauvages qui se trouvent sur leur passage.

Le tableau de chasse du prince à la fin de son séjour est impressionnant : quelques dizaines d'antilopes et de gazelles et surtout plus d'une centaine, voire davantage, d'autruches et d'outardes. Ces dernières sont recherchées en Arabie saoudite où leur viande est appréciée et donc coûteuse. Selon mes informateurs, le prince Bandar offre quelques bêtes à la famille royale à laquelle il n'est pas apparenté, afin de s'attirer ses faveurs. Il en commercialise d'autres dans sa chaîne d'hôtels où l'outarde et l'autruche figurent à la carte. Les animaux capturés vivants sont destinés à la reproduction dans des fermes d'élevage. Si la chasse constitue pour le prince une distraction, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit sans doute également d'une opération économiquement rentable, malgré le coût élevé du voyage et des infrastructures nécessaires à de telles équipées : une outarde se vendrait en effet autour de 350 000 francs CFA en Arabie saoudite.

Une fois la chasse terminée, l'avion personnel du prince le ramène avec sa suite dans son pays. Ses véhicules restent à Niamey où ils sont entreposés dans un garage qu'il possède à proximité de l'aéroport. Récemment, il acheta à Agadès un vaste terrain où il fit construire une maison et des entrepôts. Le chantier fut confié à un entrepreneur qui n'est autre que le frère cadet de son représentant au Niger, Hassane Sidi Mohammed, qui est à présent un des plus grands commerçants du Niger.

Ces chasses au faucon se font au vu et au su de beaucoup de Nigériens malgré leur caractère illicite : le prince Bandar parvient toujours à contourner la législation en trouvant de sérieux appuis au sommet de l'État.

Le prince Bandar et le pouvoir politique

Depuis le début des années quatre-vingt, le prince Bandar se rend donc, presque chaque année, dans les départements de Tahoua et d'Agadès pour s'adonner à la chasse. Celle-ci étant prohibée afin de protéger une faune sauvage en voie de disparition, le prince éprouve quelques difficultés dans son entreprise, se heurtant à l'hostilité croissante des gardes forestiers et des écologistes nigériens. Pour contourner ces opposants, il s'assure la complicité des autorités afin d'obtenir les dérogations nécessaires : ses récentes chasses n'ont pu se dérouler sans de sérieux appuis politiques que le prince a toujours su trouver, sous le régime de transition issu de la Conférence nationale comme sous les présidences de Mahamane Ousmane, puis du général Ibrahim Maïnassara Baré.

Sous le régime d'exception du général Seyni Kountché, puis de son successeur Ali Saibou, ses séjours n'étaient pas ébruités : la presse indépendante qui vit le jour avec la parution du premier numéro de *Haské* en mai 1990 ne s'en faisait pas encore l'écho comme ce fut le cas par la suite. Les gardes forestiers, de leur côté, s'abstenaient de toute protestation véhémement de peur de sévères représailles de leur hiérarchie. Aussi, le prince arrivait discrètement à Niamey en décembre ou au mois de janvier et, de là, regagnait ses zones de chasse favorites.

La Conférence nationale (29 juillet-4 novembre 1991) se saisit du dossier et le transmet à la commission Crimes et Abus chargée d'enquêter sur les pratiques politiques, économiques et administratives condamnables du régime d'exception. Les délégués du forum décidèrent d'appliquer la loi dans toute sa rigueur et d'interdire par conséquent ces parties de chasse au Niger. Malgré cette disposition, en décembre 1991, le prince fit en toute illégalité, depuis le Mali, une rapide incursion de dix jours en territoire nigérien (région de Tasara) grâce à des complicités locales vraisemblablement trouvées dans les milieux arabes de cette zone d'où son représentant au Niger est originaire. Les gardes forestiers avertirent immédiatement le ministre de l'Environnement, qui envoya une délégation conduite par Mohammed Bazoum, alors directeur de l'Environnement et de la Faune. Celui-ci fit interrompre la chasse mais ne put récupérer l'intégralité du butin, estimé à plusieurs dizaines d'outardes et deux autruches, une partie de celui-ci ayant déjà été expédiée peu avant son arrivée de l'autre côté de la frontière.

Ce grave incident ne découragea pas le prince, qui retourna au Niger l'année suivante : le pays s'apprêtait alors à élire un président de la République et une

Assemblée nationale qui devaient être élus, pour la première fois de son histoire, démocratiquement. Profitant sans doute de ce que l'attention des Nigériens était davantage focalisée sur la situation politique intérieure, le prince avertit le ministre des Affaires étrangères de sa venue. Le ministre transmet l'information à son collègue de l'Environnement, qui s'opposa à un tel projet. Le prince outrepassa ce refus et intervint directement auprès du Premier ministre, Amadou Cheffou, par l'intermédiaire de Hassane Sidi Mohammed. Contre toute attente et en dépit des décisions prises par la Conférence nationale, Amadou Cheffou revint sur la décision de son ministre et accorda une autorisation exceptionnelle au prince. Officiellement, elle était la contrepartie d'une promesse faite par ce dernier, qui s'engageait à faciliter une entrevue entre Amadou Cheffou et la famille royale saoudienne afin que le royaume apporte une aide financière plus importante au Niger dont la situation économique ne cessait de se détériorer. Dans les faits, il n'en fut rien : une rumeur persistante avance plutôt qu'Amadou Cheffou négocia son accord contre des espèces sonnantes et trébuchantes...

Fort de son autorisation, le prince quitta donc Niamey avec un impressionnant convoi de véhicules, mais fut arrêté par des gardes forestiers à l'entrée de Dosso, chef-lieu de département situé à cent trente-cinq kilomètres de la capitale. Dans la confusion née des multiples palabres qui s'ensuivirent, le convoi força le barrage mais fut intercepté à Gata Bangou, village situé à douze kilomètres de la ville. Le ton montant, le prince accepta finalement de présenter l'autorisation qui lui avait été délivrée par le Premier ministre. Toutefois, les gardes forestiers s'opposèrent à la poursuite de son voyage et le reconduisirent *manu militari* à Niamey, malgré l'opposition du chef de la garde républicaine¹ et de ses hommes (une cinquantaine) chargés d'assurer la sécurité du prince. Le ministre de l'Environnement fut alors dépêché sur place pour négocier sa libération et la restitution de son matériel. S'il parvint aisément à obtenir la première, la seconde fut beaucoup plus difficile car le SUTEF (Syndicat unique des travailleurs des eaux et forêts) entendait confisquer ses véhicules, ses armes et les deux malles qui ne quittaient jamais le prince, l'une contenant des moyens de communication par satellites et l'autre vraisemblablement de l'argent liquide. L'incident se résolut finalement après d'âpres discussions entre le gouvernement et les militants du SUTEF : le prince fut contraint de quitter le Niger sans avoir pu s'adonner à la chasse, ses malles et ses armes, toutes gravées à son nom, ne lui étant restituées qu'au pied de l'avion, car le syndicat voulait s'assurer qu'elles sortaient effectivement du territoire national. Le gouvernement obtint néanmoins du SUTEF que ses véhicules soient entreposés dans son garage et non refoulés au Mali, comme le syndicat l'exigeait au départ.

Après cette grave déconvenue, le prince ne retourna pas immédiatement au Niger. Au début de l'année 1995, il partit, depuis Niamey où est entreposé son matériel, se livrer à une nouvelle partie de chasse dans la région de Dori au Burkina Faso. Peu avant son départ, il sollicita des autorités nigériennes une « autorisation

1 Celui-ci était lié par des liens de parenté à la famille Sidi Mohammed qui s'occupe des intérêts du prince au Niger. Il fut préfet de Tahoua dès la prise du pouvoir par le général Ibrahim Maïnassara Baré (27 janvier 1996), ce qui explique peut-être que le prince pût reprendre ses chasses dès le mois de décembre.

onéreuse de chasse dans la région Nord Tahoua pour une période comprise entre le 14 janvier et le 5 février 1995 ». Celle-ci lui fut accordée par Billo Soumana, ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, alors que le SUTEF avait informé celui-ci que ses adhérents s'opposeraient par tous les moyens au projet du prince.

Coïncidence ou acte délibéré, cette période était politiquement très trouble car le pays traversait une crise aiguë : le président Mahamane Ousmane, qui avait été élu à la magistrature suprême deux ans auparavant (27 mars 1993), venait de dissoudre l'Assemblée nationale, n'y ayant plus de majorité après la démission de son Premier ministre, Mahamoudou Issoufou, dont le parti (PNDS-Taraya, Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme) avait rejoint l'opposition. Les élections législatives anticipées du 12 janvier 1995 furent favorables à cette dernière, contraignant le président Mahamane Ousmane à « cohabiter » avec un Premier ministre, Hama Amadou, issu de ses rangs. C'est dans ce contexte politique pour le moins agité que le ministre Billo Soumana prit la décision, le 13 janvier 1995, soit quelques jours avant d'être remplacé par un membre du nouveau gouvernement, d'accorder une autorisation de chasse au prince. Le SUTEF lui fit part de son désaccord et l'avertit qu'il mobiliserait tous ses agents pour intercepter le convoi dès qu'il quitterait le « goudron ». Pour le syndicat, la loi devait s'appliquer à tout le monde : « Le prince pourrait très bien chasser au Niger si le décret du 10 juillet 1992, interdisant la chasse sous toutes ses formes sur l'ensemble de l'étendue du territoire national, est officiellement aboli. Il n'y a pas de raison qu'un étranger fasse ce qu'un Nigérien ne peut faire », me fit remarquer un garde forestier, qui ajouta : « De plus, il ne prend aucun permis de chasse ni n'acquitte les droits exigibles en la matière notamment sur les bêtes abattues. Or les taxes s'élèvent à 20 000 francs CFA pour la première outarde tuée et à 35 000 pour les suivantes. » En fait, le gouvernement de Mahamane Ousmane, très affaibli par la crise politique intérieure, ne se risqua point à abroger un tel décret, comme le lui suggéra pourtant le ministre Billo Soumana, de peur que l'opposition ne se saisisse de cette affaire pour le discréditer davantage encore aux yeux de l'opinion publique.

Malgré la vigilance des agents du SUTEF, le prince se rendit dans le Nord du pays (parfois d'ailleurs dans des régions où son autorisation ne s'étendait pas) où il s'adonna à sa passion sous la protection de l'armée nigérienne. Toutefois, il fut intercepté lors de son retour sur Niamey, de nouveau à Dosso, par les agents du SUTEF et des responsables d'association de défense de la nature. Ses armes et ses trophées furent une nouvelle fois saisis malgré l'opposition des militaires nigériens qui l'escortaient : « La tension était très vive entre nous autres gardes forestiers et les militaires. On a failli en venir aux mains quand un officier téléphona à l'état-major qui lui donna instruction de calmer le jeu. On a alors fouillé le convoi et récupéré des outardes, des autruches, de la viande d'antilope, mais la plus grosse partie du butin avait déjà quitté le Niger », me narra un témoin. Le syndicat porta l'affaire devant la justice, exigeant du prince saoudien une transaction de trois milliards de francs CFA en compensation du préjudice porté au pays et une condamnation du ministre Billo Soumana à payer 25 millions de francs CFA de dommages et intérêts. Pour sa défense, celui-ci avançait que le prince lui avait promis, en contrepartie de son accord, de financer un projet de développement et de faire don de trois véhicules tout-terrain au service chargé de la protection de la flore

et de la faune... Comme dans beaucoup d'affaires impliquant des personnalités politiques haut placées, les poursuites judiciaires n'aboutirent jamais: « Certains ont dû encore bien bouffer dans cette affaire », conclut amèrement mon informateur.

Ces nouveaux avatars ne découragèrent toujours pas le prince Bandar qui reprit ses parties de chasse en décembre 1996 dans un contexte juridique différent: le décret 96-161/PRN signé le 3 décembre 1996 fixait une période d'ouverture (7 décembre) et de fermeture (30 mars) de la petite et moyenne chasse au titre de la saison 1996-1997. Le prince était donc dans la légalité, débutant ses chasses comme par hasard dès le 7 décembre. Le contexte politique avait également changé puisque le régime civil avait été renversé par le général Ibrahim Maïnassara Baré (27 janvier 1996). Celui-ci, qui s'était engagé à ne rester au pouvoir que quelques mois, avait fini par se faire élire à la présidence de la République dans des conditions contestables et contestées (7 juillet 1996). Désirant donner un aspect démocratique à son régime pour satisfaire les bailleurs de fonds qui avaient suspendu leur assistance financière (à l'exception de la France), il avait organisé, au mois de novembre, des élections législatives. Celles-ci lui donnèrent une majorité très confortable, étant boycottées par l'opposition qui estimait que leur transparence n'était pas garantie. C'est donc dans une période de nouveau politiquement trouble que le prince Bandar revenait au Niger, au grand mécontentement des écologistes. Ces derniers dénonçaient la violation des conventions internationales signées par leur pays qui délimita des réserves totales de faune et classa l'outarde et l'autruche parmi les espèces protégées. Enfin, des organismes de coopération en matière de protection de l'environnement menacèrent le Niger de revoir leur plan d'aide, d'autant plus que la rébellion touarègue avait déjà fait d'importantes ponctions sur la faune sauvage, notamment dans la zone appelée le « sanctuaire des addax » [*Le Démocrate*, n° 141 du 3 février 1995].

Venu de La Mecque, le prince put, cette fois-ci, chasser en toute quiétude après avoir acquitté un permis de chasse pour lui-même et non pour chaque membre de sa suite, comme la loi l'exigeait (il ne paya pas non plus les taxes prévues sur l'abattage des animaux). Il put donc continuer en toute impunité de décimer la faune locale sous la protection bienveillante des forces armées nigériennes, notamment des fameux commandos « ninjas » qui l'accompagnaient, comme j'ai pu le constater lors de son passage à Agadès. Encore une fois, le prince avait su trouver de nouveaux appuis au sein du régime militaire, le général Ibrahim Maïnassara Baré lui donnant lui-même l'autorisation de partir en brousse. Ce n'est pas par hasard, enfin, que le ministre de l'Intérieur, Idi Omar Ango, décida au même moment de suspendre pendant trois mois le Rassemblement des verts du Niger-Ni'ima dont le responsable (Adamou Garba) ne cessait de dénoncer la violation des lois et des règlements par le prince Bandar et ses complices nigériens [*Le Républicain*, n° 269 du 10 décembre 1996].

Ce récit des relations entre le prince Bandar et les autorités nigériennes montre que, mis à part la période qui suivit la Conférence nationale, le prince bénéficia toujours du soutien actif des régimes en place: l'argent qu'il ne manque pas de distribuer est un argument très convaincant dans un pays où les autorités ne sont pas un modèle de probité. Dans ses démarches, il fut assisté de Hassane Sidi Mohammed qui lui sert d'intermédiaire auprès des pouvoirs politique et administratif. Des

rumeurs difficilement vérifiables laissent entendre qu'en 1993, Hassane Sidi Mohammed participa à une négociation qui se traduisit par le versement d'une somme de 300 millions de francs CFA pour que le prince puisse chasser dans le Nord. En 1996, le prince aurait mis à la disposition du général Ibrahim Maïnassara Baré un avion afin d'assurer le transport de pèlerins se rendant à La Mecque.

Les milieux d'affaires nigériens et le monde arabe

Le prince Bandar est donc lié à Hassane Sidi Mohammed dont les affaires et celles de sa famille connurent un remarquable essor depuis une quinzaine d'années, au point de supplanter, en compagnie d'autres commerçants arabes et maures, les riches *al hazai* de Maradi et de Zinder qui constituaient auparavant le principal pôle du secteur privé nigérien.

De mère touarègue et de père d'origine maure, la famille Sidi Mohammed est composée de cinq frères qui sont tous de puissants hommes d'affaires. Leur père, apparenté à la chefferie d'Attar (Mauritanie), était un marabout érudit et renommé relevant de la lignée des « chérifs ». Il s'installa dans l'entre-deux-guerres dans la région d'In Gall, alors que son projet était de se rendre à La Mecque. Cette région possédait à ses yeux l'avantage de présenter de riches pâturages pour son troupeau constitué principalement de camélins mais aussi d'ovins. À la demande de leur père, ses fils aînés se lancèrent dans le commerce au début des années soixante-dix, en ouvrant une boutique d'abord à In Gall puis à Agadès, mais surtout en se lançant dans l'exportation du bétail vers le Burkina Faso, l'Algérie et plus encore la Libye. Au fil des ans, leur négoce se développa de manière spectaculaire. La famille anima, au cours des années quatre-vingt, un gros commerce d'exportation de chameaux vers la Libye (des milliers de bêtes étaient ainsi convoyées à travers le désert). La monnaie de ce pays étant inconvertible, elle opéra sous forme de troc: la vente de leur bétail donnait lieu à des importations de marchandises comme du lait en poudre, des pâtes alimentaires, du thé et des tissus, tous ces produits étant subventionnés par le régime socialiste du colonel Kadhafi. Acquis à un prix très avantageux, ils étaient revendus avec de fortes marges sur les marchés d'Agadès, de Zinder et parfois même du nord du Nigeria [Grégoire, 1999].

Leur négoce prospérant, trois des frères de la famille Sidi Mohammed quittèrent la région d'Agadès pour s'installer à Niamey, afin de donner une plus grande ampleur à leurs affaires. Hassane, âgé à présent d'une cinquantaine d'années, se lança dans l'importation de riz, du sucre, du lait, du thé vert de Chine apprécié des Touaregs et des cigarettes, nouant pour cela des relations étroites avec des sociétés européennes et asiatiques. Simultanément, il diversifia ses activités en aidant ses jeunes frères à investir les secteurs du bâtiment et des travaux publics (sociétés ESMA, Sobafor et Ebatraf) et de la réparation automobile (société Méca-Diesel). De son côté, Hassane monta, au nom de la famille, un parc de camions utilisés au transport des marchandises et des voyageurs (il possède des véhicules à six roues motrices qui franchissent aisément le désert du Ténéré pour se rendre en Libye). Il constitua également, dans les principales villes du pays, un domaine immobilier composé de terrains, de magasins, d'entrepôts et de villas qui lui permettent de détenir des titres fonciers et, par là, d'hypothéquer ces biens pour obtenir des prêts

bancaires. Si les efforts de la famille restent concentrés sur l'élevage et le négoce, celle-ci se montre néanmoins intéressée par l'industrie, comme l'illustrent les quelques projets d'investissements sur lesquels elle réfléchit actuellement.

C'est donc à travers ses liens avec le Maghreb et notamment le Sud libyen que la famille Sidi Mohammed développa initialement ses affaires : Assaïd, l'aîné de la famille, séjourna plusieurs fois en Libye et y tissa un solide réseau de relations d'affaires dans les régions de Sabbah, Mourzouk et même en Cyrénaïque (Benghazi). Lors d'un voyage officiel du colonel Ali Saïbou en Libye, Hassane parvint à faire partie de la délégation nigérienne et à obtenir du colonel Kadhafi que soient réglés les arriérés de paiement que la société d'État Murzuk Trans Desert devait aux exportateurs nigériens de camelins. Depuis quelques années, cette société s'est retirée de ce négoce, si bien que la famille Sidi Mohammed traite directement avec des hommes d'affaires libyens. Outre le négoce du bétail, celle-ci a également investi celui des cigarettes : débarqués au port de Cotonou, des cartons de cigarettes américaines sont introduits en fraude depuis le Niger en Libye et en Algérie où elles sont très recherchées. La famille Sidi Mohammed est au cœur du dispositif depuis le départ de la Sobimex, société à capitaux libanais, et possède donc tout un réseau de correspondants algériens et libyens.

Les affaires de la famille Sidi Mohammed sont davantage tournées vers le Maghreb que la péninsule Arabique. Sans toutefois connaître précisément la manière dont Hassane entra en contact avec le prince Bandar, on peut supposer que celui-ci fut recommandé par des grandes familles mauritaniennes d'Attar, amis du prince et encore proches de Hassane. Si la famille Sidi Mohammed ne semble pas entretenir de relations économiques étroites avec l'Arabie saoudite et d'une manière plus générale avec le Moyen-Orient, d'autres hommes d'affaires nigériens y ont noué des liens économiques et personnels.

Depuis quelques années, le Niger importe des marchandises, pour la plupart d'origine asiatique, qui proviennent d'Arabie saoudite. En contrepartie mais dans des proportions moindres, il exporte quelques centaines de moutons vers le royaume wahhabite à l'occasion de l'*Aïd el Kébir* et un peu de gomme arabique. Certes, ces échanges, qui se font presque exclusivement par voie aérienne, sont dérisoires par rapport à ceux qui s'effectuent avec le Nigeria ou le Maghreb². Toutefois, ils témoignent d'un intérêt nouveau manifesté par quelques petits et grands commerçants nigériens pour la péninsule Arabique.

Ils y trouvent en effet, dans des conditions avantageuses, toutes sortes de marchandises, comme des tapis d'Orient (afghans ou iraniens) qui transitent par La Mecque, des étoffes, des bijoux en or, du matériel électroménager et hi-fi ainsi que des véhicules japonais et des pièces détachées. Ces derniers représentent sans doute le poste le plus important, comme me l'expliqua un Touareg, fournisseur d'une des sociétés minières de la région d'Arlit : « Je vais chercher des véhicules neufs et des pièces détachées en Arabie saoudite, ce royaume étant un gros client

2 La Direction générale des douanes estimait le commerce officiel avec l'Arabie saoudite à 250 millions de francs CFA en 1993. La même source l'évaluait à 972 millions avec l'Algérie et 1238 millions avec la Libye (le commerce de fraude non comptabilisé est plus important dans ces deux derniers cas).

de la firme nipponne Toyota. Là-bas, j'ai noué des contacts étroits avec l'importateur local, la société Sibdi de Djeddah, et invité son directeur à venir à Arlit afin qu'il se rende compte de mes besoins et me fasse des conditions plus avantageuses encore. » Ses achats en Arabie saoudite se justifient à ses yeux car, d'une part, les pièces détachées qu'ils pourraient trouver au Nigeria sont souvent des contrefaçons mal usinées; d'autre part, en Europe, les pièces d'origine japonaises pour les véhicules tout-terrain sont coûteuses et les stocks limités car ce type de véhicules y est peu commercialisé. En Arabie saoudite ou à Dubaï, elles sont au contraire disponibles, d'origine japonaise et peu coûteuses, car les taxes d'importation prélevées par ces deux pays sont peu élevées. Aussi se rend-il fréquemment en Arabie saoudite: « J'emprunte le vol Air Afrique du mercredi soir et arrive le lendemain matin à Djeddah où je rencontre mon fournisseur. Le samedi matin, je prends livraison de ma marchandise et vais l'enregistrer en "cargo-bac" à l'aéroport. Le mercredi suivant, je suis de retour à Niamey où j'effectue les formalités de transit. Mon chargement arrive à Arlit avant la fin de la semaine. »

Outre ce gros négoce³, tout un petit commerce, qui représente finalement des flux non négligeables mais difficilement quantifiables, s'effectue par le biais des pèlerins se rendant à La Mecque ou par des commerçantes nigériennes qui résident de manière quasi permanente à Djeddah. Dans le premier cas, il s'agit d'un négoce portant sur des produits aisément transportables en soute (tissus, tapis, matériel électrique). Dans le second cas, les femmes apportent en Arabie saoudite des bijoux d'Afrique de l'Ouest et divers produits d'origine européenne (parfums, sous-vêtements). Au retour, elles rapportent des bijoux en or, des parfums et des vêtements qu'elles écoulent par un système de vente à domicile auprès d'amies et non dans des boutiques. Enfin, quelques Nigériennes travaillent à La Mecque, Médine ou Djeddah comme domestiques et gagnent alors en un mois ce qu'elles gagneraient en plusieurs au Niger⁴.

Outre l'Arabie saoudite, des relations commerciales semblent se développer, certes encore très timidement, avec le Koweït⁵, les émirats de Dubaï, d'Abou Dhabi et de Bahreïn: le Niger fut d'ailleurs récemment impliqué dans une affaire des faux dinars de Bahreïn qui ont été à un moment entreposés à Niamey avant d'être réintroduits dans ce pays [*Le Républicain*, n° 391 du 24 juin 1999].

*

Cette présentation des chasses du prince Bandar a permis d'évoquer quelques traits des relations entre le Niger et le monde arabe. La manière dont le prince Bandar parvient à faire ses chasses prédatrices est révélatrice du déséquilibre entre le Niger et son pays: le premier est une des nations les plus pauvres de la planète alors que la péninsule Arabique et le Maghreb (Libye) profitent de leurs ressources

3 La Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest, importateur officiel au Niger des véhicules Toyota, est fortement pénalisée par ces importations de la péninsule Arabique, qui représente plus de 60 % du marché.

4 Des réseaux de prostitution se sont mis en place entre le Niger et, d'une manière plus générale, l'Afrique de l'Ouest et l'Arabie saoudite.

5 Le Niger envoya un contingent de cinq cents hommes durant la guerre du Golfe.

pétrolières depuis de nombreuses années. Aussi, au regard d'une telle distorsion, on peut se demander si les dirigeants nigériens ont véritablement les moyens de s'opposer aux projets des ressortissants de ces pays riches, comme le prince Bandar qui doit être influent auprès de la famille royale. L'Arabie saoudite finance en effet des opérations de développement par le biais du Fonds saoudien de développement (construction de 49 magasins de stockage pour une valeur de 1,3 milliard de francs CFA en 1994) et effectue régulièrement des dons de vivres au Niger (10 000 tonnes de blé en 1991, 500 tonnes de dattes en 1994 et 300 tonnes en 1996). Cette aide saoudienne⁶ est certes négligeable comparée à l'action des autres bailleurs de fonds, mais un État mendiant comme le Niger n'entend pas se priver d'une source d'aide quelle qu'en soit la contrepartie, comme le montre son histoire récente (reconnaissance de Taïwan en 1992 en échange d'une assistance financière⁷).

L'aspect religieux doit être également pris en considération dans les relations entre le prince et les autorités nigériennes désireuses d'entretenir de bonnes relations diplomatiques avec le royaume saoudien. Son influence religieuse n'est en effet pas négligeable, comme le montre le développement du mouvement *izala* d'obédience wahhabite : celui-ci effectue une percée importante dans l'Est du pays qui est très lié au Nord du Nigeria, d'où ce mouvement est bien implanté et se répand au Niger.

Comme par le passé, l'islam apporte un élément de cohésion aux réseaux sociaux et marchands qui se constituent au-delà des frontières : cet aspect joue un rôle important avec l'Arabie saoudite qui fait en sorte que les pèlerins se transforment en commerçants. Dans le négoce entre le Maghreb et l'Afrique noire, l'islam intervient de manière peut-être moins déterminante que le sentiment des commerçants d'appartenir à une même communauté : en effet, il est exclusivement aux mains d'opérateurs d'origine arabe ou maure, qu'ils soient Algériens, Libyens ou Nigériens. Les riches *al hazai* hausa de Maradi, de Zinder et de Birnin Konni sont exclus des filières et n'agissent que comme fournisseurs de produits du Sud ou revendeurs de ceux qui proviennent d'Afrique du Nord.

Les progrès réalisés en matière de transports terrestre et aérien ont incontestablement contribué à intensifier et à diversifier les échanges entre les pays africains et le monde arabe, malgré l'hostilité de l'environnement (Sahara) et les distances. De nouveaux flux marchands resurgissent comme le négoce transsaharien tandis que d'autres apparaissent, comme l'illustre le développement des échanges avec l'Arabie saoudite (des commerçants font la navette entre les capitales). De même, du point de vue humain, de nombreux jeunes ouest-africains se rendent dans le Sud libyen et algérien travailler pendant de longs mois pour amasser un petit pécule [Grégoire, 1999]. D'autres ne limitent plus leur voyage en Arabie au seul pèlerinage à La Mecque, mais tentent d'y trouver les ressources qui font tant défaut dans leur pays.

6 L'aide saoudienne rentre en concurrence avec celle apportée par la Libye, ces deux pays s'efforçant d'accroître leur influence respective en Afrique noire.

7 Cette reconnaissance avait aussitôt entraîné l'arrêt de la coopération chinoise qui avait pourtant de remarquables réalisations à son actif, tant dans le domaine agricole que médical.

Enfin, la langue et la culture arabe ne sont pas non plus des éléments négligeables dans la résurgence des rapports entre Afrique noire et monde arabe : il est significatif de voir se multiplier dans toutes les grandes villes du Niger des écoles franco-arabes ou arabes, comme c'est le cas à Agadès où un Algérien a récemment ouvert une école où l'enseignement est dispensé en arabe.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAKAYE J.-S. [1996], « Les écolos voient rouge », *Le Républicain*, 269, décembre.
GRÉGOIRE E. [1999], *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 339 p.
HAMADOU Z. [1995], « Bandar et l'outarde, un ministre poursuivi en justice pour abus de pouvoir », *Le Démocrate*, 141, 3 février.
Le Républicain, rubrique « Échos », 391, 24 juin 1999.

Réseaux financiers, diaspora et *hawilad* : le rôle clé de la péninsule Arabique entre l'Occident et la Somalie

Marc-Antoine Pérouse de Montclos *

Depuis l'effondrement de la dictature Siad Barre en 1991, la Somalie n'a plus d'État et est ravagée par un conflit dit de « basse intensité » parce que les combats font relativement peu de morts et épargnent désormais le nord du pays. Les troubles n'en ont pas moins entraîné d'importants déplacements de populations vers les États voisins, le monde arabe et l'Occident. Les demandeurs d'asile sont venus grossir par strates successives une diaspora qui existait déjà avant la guerre. À l'instar d'autres communautés en exil, ils envoient régulièrement des fonds à leur famille restée dans la Corne de l'Afrique. La quasi-totalité de leur argent transite par le golfe arabo-persique, soulignant le rôle essentiel de cette région pour la côte est-africaine.

À vrai dire, de tels transferts ne datent pas de 1991. Mais le pillage et la destruction de la Somalie ont démultiplié leur importance jusqu'à en faire l'élément pivot de l'économie du pays. Sur un continent que caractérise plutôt la fuite des capitaux, la Somalie fait exception. Hormis l'enclave du Lesotho en Afrique du Sud, c'est un des seuls pays d'Afrique subsaharienne à survivre presque exclusivement grâce aux flux financiers de sa diaspora [Jamal, in Onimode, 1989; Jamal, Weeks, 1993 : 89-96]. L'apport est si déterminant que l'Institut américain pour la paix, basé à Washington, préconise de financer la reconstruction du pays avec les aides de la communauté internationale et les impôts payés par les entrepreneurs locaux¹.

Les *hawilad* : explications et procédures

Les remises de la diaspora vers la Corne de l'Afrique utilisent en l'occurrence ce que leurs opérateurs appellent des *hawilad* en somali ou, plus rarement, *waqil* en arabe. Ce dernier terme reflète assez fidèlement la double vocation sociale et économique des *hawilad* car il désigne aussi bien un « protecteur » qu'un « gérant », un « notaire » ou un « procureur ». Le Coran introduit d'ailleurs là une notion de providence ; les versets 173, 102, 12 et 62 des sourates III, VI, XI et XXXIX,

* Chargé de recherches, IRD, Ceped, Paris.

1 USIP, *Removing Barricades in Somalia*, Washington, 1999 : 30.

respectivement, font référence à un « Dieu qui veille » sur ses fidèles. Plus concrètement, il s'agit de compagnies spécialisées, parfois de simples commerçants, qui transfèrent de l'argent par radio ou par fax avec une commission de l'ordre de 10 %. Le fax tient lieu d'ordre de virement et contient la liste des bénéficiaires. L'argent est redistribué sur place, en monnaie locale ou non, tandis que le compte en devises du commerçant, chargé de l'opération, généralement dans une banque du Golfe, est crédité d'un montant équivalent au cours du jour.

Un historique

Depuis la guerre et l'effondrement complet de toute économie formelle, ces « compagnies de fax » ont pris une telle importance qu'on peut parler à leur propos de banques virtuelles. De tels envois de fonds ne sont pas nouveaux. La Somalie, en raison de sa situation côtière, commerçait depuis longtemps avec les pays de la mer Rouge, et les historiens auraient même repéré la présence de pirates somaliens sur l'île de Corfou vers 1032 [Pankhurst, 1974 : 453-97 ; Durrell, 1945]. Mais après 1969, le régime socialiste de Siad Barre et la lourdeur administrative de son contrôle des changes ont entravé les échanges. Le commerce, l'industrie et l'agriculture furent placés sous la coupe de l'État. Un décret du 12 juillet 1976 imposa des visas de sortie aux Somaliens de moins de 40 ans qui cherchaient à quitter le pays. Cette année-là, les autorités introduisirent le système dit de la *franco valuata* pour compenser la pénurie de devises. À travers des licences d'importation, celui-ci permettait aux commerçants de faire leurs achats à l'étranger sans passer par les fourches caudines de la banque centrale et de ses taux de change prohibitifs. Les exportateurs de bétail, par exemple, n'étaient obligés de reverser au gouvernement qu'une partie du produit de leur vente, rapatrié au taux de change officiel. Le reste, appelé *farqiya*, était en fait supérieur au montant indiqué dans la lettre de crédit et était payé en liquide.

Parallèlement au mouvement *infitah* de libéralisation économique en Égypte à partir de 1973 puis au Soudan en 1977, le départ des Soviétiques après la guerre d'Ogaden et leur remplacement par les Américains en 1978 laissèrent alors croire à une ouverture du régime. La montée en force d'un secteur privé précipita cependant la demande de devises sur les marchés parallèles et contribua à l'effondrement de la monnaie somalienne. Du coup le resserrement du contrôle des changes et de la délivrance des passeports en 1982 obligea les commerçants à contourner la législation en vigueur, ce qui eut pour résultat de développer le marché noir *suuq madow* et la corruption *musuqmasuq* ou *hawlfududayn* : « ce qui aide à fonctionner ». À la recherche de devises, les exportateurs de bétail se fournirent soit en Somalie, soit auprès de la diaspora dans le Golfe, soit en thésaurisant les recettes tirées de leurs transactions à l'étranger, qui n'étaient pas toutes déclarées, tant s'en faut.

À mesure que le pays s'enfonçait dans la crise au milieu des années quatre-vingt, les envois de la diaspora prirent de plus en plus l'allure d'une bouée de sauvetage. Compensant en quelque sorte l'endettement grandissant de la Somalie, ils comblaient le déficit d'une balance commerciale dont les importations étaient quatre fois supérieures aux exportations. De par leur ampleur, ils jouèrent un rôle similaire aux transferts d'une diaspora soudanaise qui rapatriait au pays des

sommes officiellement équivalentes à 70 % des exportations et à 35 % des importations en 1985 [Choucri, 1986 : 697-712]. En 1987, les Somaliens de l'étranger, eux, envoyaient 330 millions de dollars par an, soit 40 % du produit national brut [Chapin Metz, 1993 : 141 ; *Africa Confidential*, 1980 ; Green, 1993 : 15]. Seulement 30 millions transitaient par le secteur bancaire. L'essentiel passait entre les mains de commerçants qui collectaient les devises pour faire leurs achats à l'étranger et qui versaient l'argent aux familles une fois leurs marchandises vendues en Somalie.

Siad Barre ne parvint jamais à contrôler ces flux financiers. Adeptes de la politique de la carotte et du bâton, le gouvernement soudanais avait donné l'exemple en conditionnant le renouvellement du passeport des émigrés au rapatriement de 20 % de leurs revenus et au paiement de leurs impôts en devises. Des taux de change et d'intérêts préférentiels, des exemptions fiscales sur les comptes en devises ouverts dans les banques locales, des facilités d'investissement dans l'immobilier et des exemptions douanières proportionnelles aux versements déclarés devaient par ailleurs inciter la diaspora soudanaise à plus de civisme économique. Mais en Somalie, où un double taux de change avait été introduit en juillet 1981, le secteur bancaire officiel ne sut pas attirer les fonds de la diaspora. Bien que les comptes en devises aient été autorisés à partir de mars 1982, à peine une vingtaine avaient été ouverts fin 1985 à Mogadiscio [Hoben, 1983 : 28]. Il faut dire qu'il n'y avait ni banques somaliennes dans le Golfe, ni succursales à l'intérieur du pays, ni banques occidentales en Somalie. La clandestinité d'une bonne partie des travailleurs somaliens à l'étranger empêchait de toute façon les transferts officiels.

Alors que la *franco valuata* était supprimée en 1981, réintroduite en 1984 et de nouveau interdite en 1985, les compagnies *hawilad* s'ancrèrent définitivement dans le fonctionnement économique du pays. Une des plus connues à l'époque est typique de l'évolution suivie. Elle est aujourd'hui encore parmi les plus actives sur le marché, ce qui montre bien que le phénomène ne date pas de la guerre. Dirigée par Mohamed Said Hadj Abdi Dohale, un homme d'affaires à qui de fortes commissions valurent le surnom de *dhig shil* ou « suceur de sang », elle a commencé ses opérations au milieu des années soixante-dix dans le Golfe puis a étendu ses ramifications dans les camps de réfugiés isaaq en Éthiopie à la fin des années quatre-vingt, quand les armées de Siad Barre menaient la répression dans le nord de la Somalie. Rebaptisée Dahab Shil (« avide d'or »), la compagnie a depuis diversifié ses activités.

Le fonctionnement présent

Avec le départ de Siad Barre en février 1991, la guerre a pris toute son ampleur et a incontestablement bouleversé la procédure de ces envois d'argent. Les télécommunications n'ont jamais été interrompues pendant les combats et ont été assurées par des moyens divers, radios volées à l'armée ou compagnies de téléphone privées. Elles canalisent désormais la quasi-totalité des transferts de fonds en évitant le déplacement physique de trop grosses sommes en liquide. Il y a là une amélioration car autrefois les délais étaient plus longs : faute de téléphone, les ordres de virements se faisaient par télex ou par courrier au porteur et les

commerçants attendaient d'avoir vendu leurs marchandises pour redistribuer l'argent [Miller, 1982 : 7]. Ils ne prenaient pas de commissions car ils avaient besoin de ces transferts pour se procurer des devises. Mais ils tendaient à comptabiliser l'inflation avant d'effectuer les versements en liquide.

Il n'en est plus rien désormais. Parallèlement à la dispersion d'une diaspora autrefois concentrée dans le Golfe et les anciens pays colonisateurs, la compétition s'est accrue car les *hawilad* demandent peu d'investissement en capital et rapportent beaucoup. La concurrence oblige ces compagnies à vanter leur sérieux. Souvent d'origine arabe, leurs noms évoquent la confiance (*amaano*), la bénédiction divine (*barakat*), la bienveillance (*tawfik*) et l'excellence (*amal* et *qeyrad*). Leur performance tient à la rapidité d'exécution. Le service offert n'a plus rien à voir avec celui des réfugiés érythréens au Soudan par exemple, qui utilisaient le vieux système des porteurs de valises parce qu'ils avaient investi dans le secteur des transports et y détenaient un quart des camions en circulation [Kibreab, 1996 : 162 et 174].

Les *hawilad* somaliennes, elles, peuvent assurer des procédures express en quelques heures et leurs commissions sont tombées de 10 % à 6 %. Certains disent même ne faire aucun profit pour les petits transferts, qui ne couvrent pas les frais fixes de ce genre d'opérations, le coût des télécommunications en particulier. Autre avantage, l'argent peut facilement être versé en devises. Cela ne nécessite pas de frais supplémentaires et va de pair avec la « dollarisation » de l'économie somalienne. Quant à l'agent local, un notable du cru, il connaît suffisamment bien la région pour joindre les bénéficiaires sans tarder et assurer la sécurité des fonds face à des bandits armés toujours en quête de liquidités. Il arrive que ce notable travaille pour plusieurs *hawilad* à la fois. Il s'agit parfois de femmes, réputées pour leur intégrité et la confiance qu'elles inspirent. Les généalogies claniques servent à repérer les destinataires. En effet, explique un spécialiste, « la parenté agnatique est la carte d'identité du nomade, sa carte de sécurité sociale, son service de police, son système judiciaire et son livret militaire » [Prunier, 1997 : 380]. De ce fait, la quasi-totalité des envois arrivent à bon port. Les cas d'escroqueries sont rares et proviennent plutôt des petits commerçants qui, à leurs heures perdues, transfèrent des fonds depuis leur arrière-boutique.

Les véritables *hawilad* sont fort différentes de ces amateurs et sont devenues assez professionnelles. À coups de publicité, Dahab Shil finance même une émission que la BBC avait l'intention d'interrompre à destination de la diaspora somalienne. En dépit d'un certain esprit de compétition, l'étroitesse des marchés régionaux oblige à transcender les clivages claniques, à l'instar de tout commerce dans le pays. Une demi-douzaine de *hawilad* méritent le qualificatif d'agences nationales du fait de leur implantation sur l'ensemble du territoire somalien. Cela ne les empêche d'ailleurs pas d'avoir une spécialisation géographique, Barakat à Mogadiscio et au Canada, Dahab Shil au Somaliland et en Éthiopie, Tawfik à Mogadiscio et dans les anciens pays colonisateurs, Amaano à Hargeisa, Amal dans le Nord-Est rebaptisé Puntland, etc.

Chaque compagnie révèle ainsi une dominante clanique : Hawiye Habr Gedir pour Barakat, Isaaq pour Dahab Shil, Darod Dolbahante pour Al Amal, Darod Marehan pour Qeyrad, Hawiye Abgal pour Tawfik, Mijertein pour son homonyme

dans la région du Bari, Hawiye Sheikal pour Sundus à Mogadiscio²... Une telle configuration se retrouve bien entendu dans les sociétés de téléphone qui assurent les communications des *hawilad*. À Mogadiscio, celles-ci sont dirigées par des Hawiye: un Abgal Waesle pour Nationlink; des Habr Gedir Duduble et Air pour Barakat Telecom et Aerolite respectivement. La transaction repose en effet sur la confiance *amaano*, c'est-à-dire essentiellement des liens de parenté, souvent avec la caution des Anciens, seuls à même d'assurer le remboursement d'un crédit. Mais les actionnaires de ces compagnies appartiennent à des clans réputés ennemis, ce qui garantit une certaine neutralité permettant le passage des flux financiers ou des câbles téléphoniques à travers les lignes de front. Nationlink, par exemple, représente des intérêts Abgal, Murosade et Habr Gedir Air. De son côté, Aerolite réunit à la fois des Darod Ogaden du Rer Isaaq, des Dir Gadabursi et des Hawiye Habr Gedir de Lignage Air.

Les *hawilad* d'Occident et de Dubai comptent parmi les plus sophistiquées. À défaut d'opérer leurs transactions sur internet, réseau peu coûteux mais mal protégé, elles ont l'intention de se lancer dans le *tebanking*. Ce service s'avère aussi onéreux que le fax mais, une fois les mots de passe installés, beaucoup plus rapide et efficace. La plupart des grands groupes de *hawilad* sont en réalité des sortes de holdings avec des compagnies de téléphone ou d'aviation. Ce peut être une *hawilad* qui a investi dans le secteur des télécommunications, tel Tawfik, ou l'inverse, tel AST (Aerolite Somali Telecommunications). Tawfik fonctionne ainsi de pair avec Air Kilimanjaro et Nationlink, une des trois compagnies de téléphone opérant sur Mogadiscio. Nationlink est elle-même reliée à des compagnies locales sur Hargeisa (STC), Bosaso (Netco) et Galcaio (Gaicom), ce qui permet des communications interurbaines. AST, qui assure à l'occasion des transferts de fonds, a pareillement ouvert des lignes téléphoniques entre Mogadiscio, Kisimayo, Merca, Borama, Hargeisa et Berbera. En ville, les agences doivent installer des câbles et l'investissement est reporté sur l'abonnement des particuliers, à 20 dollars le mois avec des tarifs dégressifs en fonction du nombre de communications passées.

Les résultats sont plus ou moins probants. À Hargeisa, la capacité de la Somaliland Telephone Corporation (Soltelco), une compagnie privée créée en 1995, est limitée. Elle a certes été portée de 500 à 2000 lignes et compte un nombre croissant d'abonnés, 160 en juin 1997. Mais le nombre d'appels, à peine plus de 70000 par an, reste dérisoire. Mogadiscio apparaît autrement plus performante de ce point de vue; à elle seule, AST assure près de deux millions d'appels par an. La demande est estimée à 30000 lignes téléphoniques. Nationlink en fournit 1200; AST, 2000; et Barakat, peut-être 4000 si l'on inclut l'ensemble du Benadir, de Merca à Afgoi. Employant 350 personnes relayées à l'étranger par la compagnie américaine ITT, Barakat est l'opérateur le plus important de la place, avec 59 « postes » dans Mogadiscio, 400 téléphones cellulaires et 60 lignes satellites³. Fondée en

2 Afin de faciliter la tâche du lecteur, les noms somali reprennent une orthographe francisée avec des dénominations claniques basées sur la terminologie d'I.M. Lewis, proche de l'anglais. La transcription latine du somali, qui date de 1972, est souvent trompeuse pour ce qui est de la prononciation [Lewis, 1955 (1994)].

3 USIP, *Removing Barricades in Somalia*, op. cit.: 12; *Lettre de l'Océan Indien*, 874, 9 octobre 1999: 4.

décembre 1993, AST est quant à elle la plus ancienne compagnie du genre et son surnom Olympic, qui lui vient de l'hôtel où elle a établi ses locaux près du marché de Bakara, témoigne de sa popularité.

Les compagnies aériennes sont évidemment de la partie car leurs avions transportent des passagers avec de grosses sommes en liquide. Alors que le pays ne comptait qu'une compagnie avec un parc de trois avions du temps de Siad Barre, on recense désormais quatorze concurrents et soixante-deux appareils opérant sur le territoire. Cet essor va de pair avec celui des *hawilad* et les noms des compagnies évoquent pareillement une certaine neutralité qui transcende les clivages claniques. Inter Somal fait référence à l'ancêtre de tous les Somali, Damal à un grand arbre ombragé, Daalo à la plus haute montagne du pays, dans la région d'Erigavo, etc. Basée aux Émirats, Daalo est un vétéran du genre puisqu'elle a commencé ses activités depuis Djibouti en mars 1991. Avec sept avions en location, c'est la première compagnie aérienne de Somalie de par le nombre de vols qu'elle y assure et le nombre de passagers transportés, une bonne trentaine de milliers par an.

Ces compagnies font aussi du cargo mais s'avèrent peu compétitives en la matière. Malgré une exemption de fait des droits de survol faute d'autorité étatique pour les percevoir, les coûts de fonctionnement sont multipliés par le tarif des assurances dans les zones de conflits, le racket des seigneurs de guerre et le dédoublement inutile des aéroports à cause des hostilités. Le cas de Mogadiscio est significatif, avec Bali Dogleh à l'ouest pour les gens de Hussein Aidid et Isaley au nord pour ceux d'Ali Mahdi : deux autres chefs de faction, Osman Hassan Ali « Ato » et Musa Sudi Yalahow, ont quant à eux refusé la réouverture de l'aéroport international parce qu'ils ont investi en commun dans un petit terrain d'aviation à Gezira, à quinze kilomètres au sud de la ville. La compétition est rude, en Somalie comme dans les pays voisins où sont enregistrées ces compagnies. Puntavia, par exemple, avait pour partie hérité d'une compagnie gouvernementale déficitaire, Air Djibouti, et assurait depuis Dire Dawa le transport sur Djibouti du qat éthiopien, plante euphorisante très prisée dans toute la Corne. Puntavia a fait banqueroute à son tour et s'est reconstituée sous le nom de Djibouti Airlines, qui a elle-même essayé d'éliminer la concurrence de Daalo en faisant interdire, par un gouvernement complaisant, les vols de cette compagnie sur Djeddah. De leur côté, les autorités du Somaliland ont retiré à Air Djibouti le droit d'atterrir à Hargeisa car elles étaient opposées à la conférence de paix qui s'est ouverte à Djibouti en mai 2000.

Ainsi, l'amélioration des moyens de communication vers la Somalie ne garantit pas la solidité des *hawilad*. Celles-ci n'ont rien du caractère institutionnel d'organismes tels que Samba ou al Rajhi, qui se sont spécialisés dans les envois de fonds des immigrés du Golfe vers le sous-continent indien et l'Asie du Sud-Est. Elles ne peuvent pas non plus se comparer à des banques comme celle d'Idriss al Agazi, un expatrié soudanais qui, avec 20 millions de dollars, a fondé un établissement de ce genre à Khartoum en 1985 pour attirer les fonds des migrants de retour au pays. La plupart des opérateurs de *hawilad*, souvent eux-mêmes d'anciens employés de banques, ne croient pas à une institutionnalisation de leurs services. Bien que des particuliers sans comptes bancaires puissent y faire des dépôts non rémunérés, les *hawilad* se contentent de transférer des fonds et n'accordent pas de prêts. En effet, qui donc garantirait ces prêts ? Les seules formes de crédit sont à très court terme,

un maximum d'un mois. Il s'agit en l'occurrence d'avancer sans intérêts une partie de l'argent versé aux dépendants. Une telle flexibilité fait d'ailleurs le succès des *hawilad* relativement à des multinationales comme la Western Union, dont le bureau à Mogadiscio ne prospère pas en dépit de commissions inférieures à 3 %.

Les pays relais : le rôle essentiel du Golfe

À défaut de proposer de véritables services bancaires, les réseaux financiers de la diaspora disposent surtout d'une réelle envergure internationale et mettent en évidence le rôle crucial du Golfe à cet égard. Clandestins ou non, les Somaliens en Occident n'envoient pas directement leur argent dans la Corne de l'Afrique. Une petite partie transite par la Suisse. Le reste passe essentiellement par Djeddah et Dubaï, où s'arrêtent les transferts bancaires et où commence le travail informel des *hawilad*. *A priori*, ces deux villes ne laissent cependant rien paraître de leur position stratégique si l'on en juge par la répartition géographique des *hawilad*, et ce alors que leur est destiné le tiers des communications en provenance de la Somaliland Telephone Corporation à Hargeisa par exemple.

Dahab Shil affiche ainsi un plus grand nombre de bureaux en Grande-Bretagne (7) ou aux États-Unis (10) que dans le Golfe. Barakat, elle, ne comptait que 6 succursales dans la péninsule Arabique en 1996, contre 11 en Europe du Nord, 4 en Grande-Bretagne, 6 en Italie, 3 dans le reste de l'Europe (Suisse et France), 5 en Amérique du Nord, 1 en Australie et 8 en Afrique de l'Est (dont 4 au Kenya). Malgré l'expansion du réseau Barakat, le tableau est similaire deux ans plus tard, avec 7 correspondants dans le Golfe contre 18 en Europe du Nord, 7 en Grande-Bretagne, 7 en Italie, 4 en Suisse, 20 en Amérique du Nord, 2 en Australie et 12 en Afrique de l'Est. De même, la compagnie Tawfik recense-t-elle 6 comptoirs dans le Golfe contre 11 en Europe du Nord, 3 en Grande-Bretagne, 7 en Italie, 1 en Suisse, 5 en Amérique du Nord, 1 en Australie et 5 en Afrique.

Une telle configuration reflète en fait la convergence des flux financiers sur Djeddah ou Dubaï avant leur redistribution dans la Corne, d'une part, et la complexité des réseaux urbains en Occident relativement à ceux de la péninsule Arabique, d'autre part. À l'analyse, il faut faire la distinction entre des relais actifs, où les Somaliens des villes contribuent à alimenter les flux financiers, et des relais passifs, où ils attendent leur argent, le plus souvent dans des camps ou des bourgades de moindre importance. On peut distinguer trois cercles. Le premier, en Occident, est le fournisseur. Le deuxième, dans le Golfe et un peu en Afrique de l'Est, a une fonction de relais, ce qui n'empêche pas les travailleurs immigrés en la place de contribuer aussi à ces envois. Le troisième cercle, enfin, concerne les populations récipiendaires en Somalie ou dans les camps de réfugiés alentours. D'après les opérateurs de *hawilad*, 80 % des flux financiers de la diaspora vont en Somalie. Le reste dessert par ordre décroissant le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti et le Yémen. Le dispositif souligne le rôle vital des communautés somaliennes en milieu urbain relativement aux populations réfugiées dans les camps.

La péninsule Arabique

De par sa fonction pivot entre l'Occident et la Corne, le Golfe est un rouage essentiel de ces flux. Pendant le boom pétrolier, les Somaliens de la péninsule gagnaient quarante fois plus que chez eux et renvoyaient à leur famille jusqu'au tiers d'un revenu annuel qui avoisinait les 10 000 dollars [SomConsult, 1985 : 5]. En 1985, selon le Bureau international du travail, 83 000 Somaliens dans le Golfe envoyaient 277 millions de dollars par an, plus de deux fois les ressources officielles de la Somalie en devises [Drysdale, 1994 : 159]. D'autres calculs arrivaient même à un chiffre de 338 millions de dollars. Toutes proportions gardées, ce montant n'avait cependant rien à envier au milliard de dollars que rapatriaient les autres communautés établies dans la région, tels les Égyptiens, les Yéménites ou les Indiens : au total, les envois des migrants en Arabie saoudite ont approché les 5,3 milliards de dollars en 1984, soit 4 % du produit intérieur brut du royaume [de Klebnikoff, 1982 : 204].

Tandis que s'effondrait la dictature de Siad Barre, les transferts de devises en provenance du Golfe ont d'ailleurs commencé à diminuer avec le conflit Iran-Irak. Les prises de positions de certains chefs de guerre somaliens en faveur de Saddam Hussein ou du colonel Muammar al-Kadhafi n'étaient pas pour rassurer la monarchie saoudienne. L'invasion du Koweït en 1991 a provoqué une chasse aux clandestins en Arabie saoudite, où il n'y aurait plus qu'une vingtaine de milliers de Somaliens envoyant l'équivalent de 72 millions de dollars par an au lieu de 100 en 1987 [Drysdale, 1992 : 28; *Le Monde*, 17 mars 1991].

De par sa taille et sa richesse, l'Arabie saoudite reste néanmoins un rouage incontournable des transmissions de la diaspora somalienne. Les transactions financières et commerciales s'appuient notamment sur un réseau téléphonique qui est passé de 29 000 à 1,7 million de lignes en vingt ans. Les liaisons se font surtout avec l'Occident et il n'y a quasiment plus de communications téléphoniques avec la Somalie d'après les statistiques officielles, alors qu'il y en avait encore plus de 400 000 en 1991 et près de 640 000 en 1990. Avant que des compagnies privées se montent en Somalie, le relais a pu un moment être assuré par les pays voisins, en particulier Djibouti, dont le nombre de communications téléphoniques avec l'Arabie saoudite a augmenté de 160 000 en 1991 à 260 000 en 1993.

Les infrastructures ne sont pas tout. Historiquement, l'influence du royaume saoudien vis-à-vis de la Somalie tient aussi à la vitalité du commerce à travers la mer Rouge et au rayonnement religieux de La Mecque. La Somalie est à plus de 90 % un pays musulman et n'est pas insensible aux courants de pensée wahhabites. Comprise sur le registre de la punition divine, la guerre civile, en outre, a suscité un retour à un islam dont la dictature « socialiste » de Siad Barre avait réprimé les représentants officiels. Sous couvert d'aide humanitaire, des islamistes saoudiens ont pris pied en Somalie et les *hawilad* ont largement profité des capitaux en provenance du monde arabe [Pérouse de Montclos, in Cambrésy, Lassailly-Jacob, 2000; in Hanafi, 2001, à paraître].

La position clé du Golfe repose également sur l'importance du commerce avec la Corne de l'Afrique. Avant l'indépendance, en effet, l'essentiel des transactions se faisait avec la métropole et la péninsule arabo-persique. Le marché intérieur était négligeable et les échanges entre le Somaliland britannique et la Somalie ita-

lienne représentaient moins de 1 % de leur commerce extérieur. Les exportations ont d'abord concerné le bétail et se sont ensuite étendues à la banane et aux produits de la pêche.

À présent, le poisson des côtes somaliennes est pillé par des équipages coréens ou malais et revendu sans autre forme de procès en Asie. Pour la banane, le problème réside dans le fait que les quotas de l'Union européenne, concédés aux Italiens, sont inférieurs à la production. Celle-ci est évaluée à 75 000 tonnes alors même que les plantations de la Juba sont ravagées par les combats et qu'elle est cantonnée dans la région de la Shebelle sur un tiers des surfaces exploitables. Des 65 000 tonnes autorisées par l'Union européenne, les Italiens sont accusés de ne pas en exporter plus de 25 000. Le reste, bien qu'estampillé de provenance somalienne, viendrait en fait d'Amérique latine, où les planteurs écoulent leurs excédents à des prix défiant toute concurrence, le racket des chefs de guerre en moins. C'est tout bénéfique pour les Italiens car l'importation sur le marché européen dans le cadre des quotas somaliens est taxée trois fois moins cher, à trois dollars le carton de douze kilos de bananes.

En dépit de la guerre et peut-être même à cause d'elle, la Somalie s'avère surtout être la « boucherie » de la péninsule Arabique. Elle est de ce point de vue plus compétitive que des pays comme le Soudan, l'Érythrée et l'Éthiopie, qui a dû cesser d'exporter son bétail par Assab plutôt que par Djibouti. C'est très flagrant au Yémen : la Somalie y fournit jusqu'à 13 % de la consommation de viande rouge, secteur où les importations assurent environ un tiers des besoins. Historiquement, le protectorat du Somaliland a d'ailleurs été créé pour alimenter en bétail la garnison britannique à Aden. En 1997, 66 834 vaches et 59 186 chèvres et moutons ont été débarqués au Yémen en provenance de Somalie. Le marché dépasse les 15 millions de dollars, dont 13 millions pour les seuls bovins, et ces deux catégories de cheptel représentent respectivement 97 % et 91 % des importations de viande sur pied au Yémen.

La tendance est certes à une moindre dépendance extérieure dans ce domaine. Les importations en provenance de Somalie ont ainsi diminué de 19,4 millions de dollars en 1991 à 14,6 en 1996. Cela va de pair avec une augmentation du cheptel yéménite, qui est évalué à environ 1,2 million de bovins, 4 millions de moutons et 3,5 millions de chèvres. D'après les services vétérinaires, 85 % de ces bovins et 60 % de ces ovins et caprins sont chaque année mis sur le marché, le reste servant à assurer la reproduction du cheptel. Beaucoup sont en fait consommés sur place, surtout en milieu rural, ce qui rend l'apport de la Somalie plus déterminant en ville : jusqu'à 90 % des bêtes dans certains cas et, en moyenne, 77 % et 65 % des quelque 69 000 bovins et 113 000 ovins et caprins passés dans les huit abattoirs du pays en 1996.

Il est vrai que nombre de bouchers tuent les bêtes par eux-mêmes pour éviter de payer des taxes. Cette déformation statistique n'en est pas moins compensée par la sous-estimation des chiffres officiels du commerce extérieur, qui ne couvrent sans doute que le quart des bêtes réellement importées au Yémen. En l'occurrence, les contrebandiers sont yéménites plutôt que somaliens. Héritière de l'organisation militaire chargée d'approvisionner l'armée et devenue le principal acteur du marché de la viande depuis sa privatisation partielle, la Yemen Economic

Corporation ne déclare pas toutes ses importations afin de contourner des droits de douanes qui s'élèvent à 25 % du prix d'une vache et à 15 % de celui d'un mouton. Si l'on s'en tient aux chiffres officiels, la Somalie fournit l'équivalent de 21 % des bovins et de 7 % des chèvres et moutons élevés au Yémen. Une petite partie de ces animaux est d'ailleurs réexportée en contrebande vers l'Arabie saoudite, alimentant un trafic annuel évalué à 100 000 têtes; de la même façon, les chameaux yéménites de l'Hadramaout sont vendus illégalement dans le sultanat d'Oman, où les prix sont plus attractifs.

La proximité géographique de ports comme Bosaso et Berbera, qui réduit les coûts de transport, rend évidemment la bête somalienne très concurrentielle par rapport à la viande congelée en provenance d'Irlande ou d'Australie. Le voyage en bateau dure souvent moins d'une journée, ce qui évite au bétail de trop souffrir. Les boutres, qui véhiculent l'essentiel de ce trafic, contiennent une centaine de bêtes à bord. À la différence des gros cargos qui transportent jusqu'à 10 000 têtes, leur flexibilité permet d'ajuster l'offre à la demande tout en échappant aux assurances prohibitives qui frappent les navires dans les pays en guerre. Ces boutres ne repartent pas à vide. Ils transportent de l'essence de la raffinerie d'Aden et des produits fabriqués dans les usines de Taiz: jus de fruits, biscuits, lessives, cosmétiques... Les exportations du Yémen vers la Somalie, partenaire commercial plutôt insignifiant en soi, ont sensiblement augmenté, passant de 1,3 million de dollars en 1991 à plus de 4 millions en 1996.

Les bovins sont surtout débarqués à Mokha car les services de quarantaine à Hodeida ont vu leurs bâtiments occupés par l'armée et ne sont désormais plus en mesure d'assurer les vérifications sanitaires requises. De son côté, Aden ne reçoit quasiment que des moutons et des chèvres. Premier port et deuxième ville du Yémen avec son demi-million d'habitants et près de 1 200 bateaux par an contre moins de 600 à Hodeida et moins de 200 à Mukalla, Aden ne connaît plus le même niveau d'activités qu'autrefois. L'intervention militaire de la France et de la Grande-Bretagne contre l'Égypte en 1956, l'indépendance et la mise en place d'une économie socialiste à Aden au moment de la fermeture du canal de Suez en 1967, l'unification du Yémen en 1990 et la tentative de sécession sudiste en 1994 ont porté de rudes coups à ce qui avait pu être la quatrième zone franche du monde dans les années soixante. Malgré la réouverture du canal de Suez en 1975, le tonnage débarqué et le nombre de bateaux faisant escale à Aden se sont effondrés de 80 % entre 1962 et 1995.

Les commerçants somaliens se plaignent surtout des conditions de débarquement. Le foin que l'on peut acheter sur place est vieux et mal conservé; les bêtes refusent d'en manger. La chaleur, la vétusté des installations et l'absence de pâturages peuvent faire disparaître le quart du cheptel en une semaine, ce qui ne facilite pas les négociations avec des Yéménites mauvais payeurs. À cet égard, le Yémen n'a jamais été un marché attractif. Dévasté par la guerre de 1994 et ravagé par un taux de chômage supérieur à 35 %, sa monnaie n'est pas convertible et les délais de paiement – jusqu'à trois mois – sont aussi importants que les facilités de crédit réduites.

Figure 1 – Le prix moyen du bétail sur pied dans la péninsule Arabique en 1998

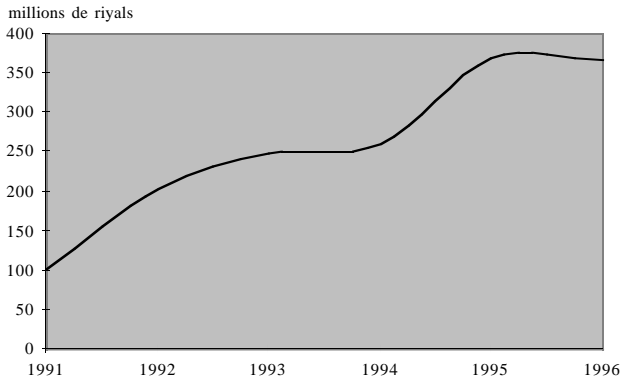
Animal	Arabie saoudite	Dubaï	Yémen
Chèvre	50 \$	30 \$	25 \$
Mouton	160 \$	35 \$	35 \$
Chameau	320 \$	n.d.	n.d.
Vache	530 \$	200 \$	270 \$ (190 \$ le veau et 350 \$ le bœuf)

NB: Il s'agit des prix déclarés par les marchands sur place. À titre indicatif, il faut savoir que les prix officiels décrétés par le gouvernement de Siad Barre en 1985 étaient en moyenne de 47 dollars pour les moutons et chèvres, de 42 dollars pour les chameaux et de 246 dollars pour les bovins.

L'Arabie saoudite est, de loin, le marché le plus considérable de la région (*figure 1*). À Djeddah notamment, des commerçants somaliens ont depuis longtemps pignon sur rue et ils sont d'ailleurs appelés *adillah* parce que propriétaires d'un bateau *adil*. Déjà dans la première moitié des années soixante-dix, les bêtes en provenance de Somalie représentaient entre 73 % et 89 % des importations saoudiennes de petits ruminants [Samatar, 1987 : 366-68]. Certes, la sécheresse de 1975 devait ensuite porter un coup dur à ce secteur, dont la proportion tomba de 61 % en 1976 à 19 % en 1981. Mais d'après les statistiques de 1995, le royaume continuait d'importer en valeur près de cinq fois plus qu'il n'exportait vers la Somalie. Face à des exportations saoudiennes qui concernent essentiellement les vêtements d'occasion, le succès du bétail somalien est d'autant plus étonnant que l'élevage local n'est pas quantité négligeable. Créé en 1979 en vue de participer à l'autosuffisance alimentaire du royaume, le groupe Faisaliah du prince Mohamed bin Abdullah al Faisal est désormais le principal producteur national de viande et il contrôle 30 % des parts du marché. Il est surtout connu dans le domaine des vaches laitières avec Al Safi, réputée être la plus grande ferme intégrée du monde.

La Somalie ne fournit pas moins de 10 % des importations de viande, jusqu'à 26 % des importations de bétail sur pied. La viande somalienne étant bon marché, les proportions sont plus impressionnantes en quantité qu'en valeur. En ce qui concerne le bétail vivant, elles sont de 25 % pour les importations de moutons, de 89 % pour celles de chèvres et de 95 % pour celles de chameaux, ce qui représente respectivement un cinquième, un quart et presque un sixième du cheptel saoudien. D'après les chiffres des abattoirs, le mouton somalien compte même pour plus des deux tiers de la consommation saoudienne et le chameau pour un bon tiers. Les chèvres, elles, sont surtout abattues à La Mecque ou à Médine à cause des festivités qui marquent la fin du pèlerinage, quand les prix augmentent d'un tiers, tandis que les moutons et les chameaux sont d'abord tués à Riyad, principal marché de viande du royaume.

Ce commerce avec la Somalie n'a cessé de progresser jusqu'au début de l'année 1998 (*figure 2*). Après avoir fait construire à Djeddah deux zones de quarantaine où les bêtes débarquées devaient séjourner un minimum de trois semaines, les

Figure 2 – Importations de l'Arabie saoudite en provenance de Somalie

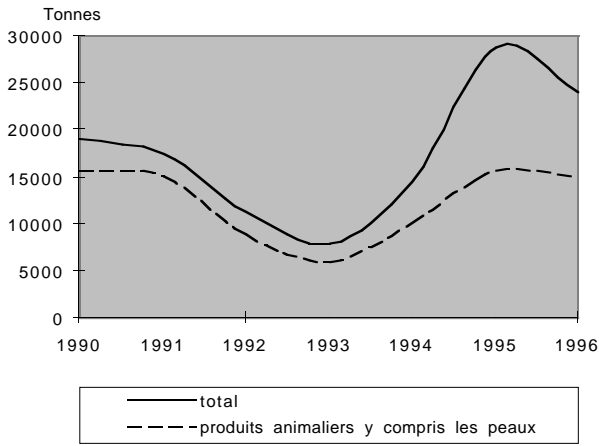
NB: En valeur, la viande constitue 95 % des importations saoudiennes en provenance de Somalie. Le riyal saoudien connaît depuis 1986 une parité fixe de 3,745 pour un dollar.

autorités ont alors interdit les importations de moutons somaliens sous prétexte d'une fièvre dite de la Rift Valley qui décimait le bétail dans le nord du Kenya. Les Somaliens ont peut-être été victimes là de leur propre propagande, qui visait à noircir la situation sanitaire de leur pays afin d'attirer l'aide internationale. Du côté saoudien, la décision visait aussi à éliminer la concurrence somalienne. Déjà en 1983, Riyad avait décrété un embargo sur les importations de viande somalienne en arguant d'une peste bovine qui n'avait jamais été prouvée. Il s'agissait à l'époque de soutenir des importations australiennes dans lesquelles la famille royale avait des intérêts.

En 1998, l'interdiction saoudienne a surtout cherché à pénaliser le Somaliland en le privant de sa quasi unique source de devises. À 160 dollars le mouton pendant le pèlerinage, le manque à gagner était énorme sur un marché qui dépassait les 257 millions de dollars si l'on se référait aux seules bêtes d'origine somalienne. Au-delà des conséquences économiques, les soubassements politiques d'un tel embargo, qui a duré jusqu'en 1999, répondaient à des considérations diplomatiques d'une tout autre importance. L'Arabie saoudite condamnait l'indépendance du Somaliland et soutenait le processus de paix entamé par la Ligue arabe sous l'égide de l'Égypte. Le Caire était en effet à l'origine du problème et prônait la réunification de la Somalie pour faire pendant à l'Éthiopie en matière de partage des eaux du Nil. Il n'est pas impossible non plus que Riyad ait par ce biais tenté d'empêcher l'exploitation de pétrole au Somaliland afin de conserver sa mainmise sur un marché en difficulté, les interférences saoudiennes au Yémen constituant un précédent connu dans ce domaine.

Dubaï reste du coup le point de chute majeur des hommes d'affaires somaliens. Au tout début des années quatre-vingt, le commerce avec Dubaï avait vaguement commencé à être toléré depuis le nord de la Somalie. Mais la rébel-

Figure 3 – Importations de Dubaï en provenance de Somalie



NB: Les importations de bétail sur pied consistent essentiellement en chèvres. Il n'y a quasiment pas d'importations de moutons et peu de bovins.

lion du clan Isaaq dans cette région, ainsi que la suppression des licences d'importation et du système dit de la *franco valuata* avaient abouti à la quasi-fermeture du port de Berbera. Bosaso, dont la capacité était bien moindre, prit dans une certaine mesure le relais, mais pas Mogadiscio, qui était directement sous la surveillance du pouvoir central.

Depuis lors, c'est bel et bien la guerre qui a propulsé Dubaï comme tête de pont du ravitaillement de la Somalie. À l'instar du Libéria, la disparition de tout contrôle étatique a revigoré les exportations d'une économie en ruines et n'est pas pour rien dans l'explosion du secteur privé en Somalie [Reno, 1998 : 97-99]. Disons qu'il s'agit d'une forme extrême de libéralisme qui a détruit l'État à coups de mortier ! Suivant les années, la Somalie est alors devenue le premier ou le troisième fournisseur de Dubaï dans le monde arabe hors du Golfe (*figure 3*). Le marché de la viande étant concentré à 80 % sur Dubaï, la Somalie est, sinon, un partenaire insignifiant pour les autres émirats de la fédération ; son commerce avec Abu-Dhabi a exceptionnellement pu atteindre le tiers de celui avec Dubaï en 1994, contre moins de 5 % les autres années.

Les produits animaliers constituent la majeure partie des exportations somaliennes. Faute d'un élevage conséquent sur place, les Émirats dépendent à plus de 80 % des importations de bétail sur pied. Le marché croît à un rythme très rapide, surtout pour la viande rouge, et les autorités ont dû moderniser les dix abattoirs de la fédération, qui couvrent les trois quarts des besoins et ne sont encore utilisés qu'à 60 % de leur capacité. À elles seules, les importations en provenance de Somalie sont deux fois plus importantes que le cheptel local de vaches et de chèvres ; seul le mouton échappe complètement à « l'appétit » des commerçants

de la Corne. En nombre de têtes, le bétail somalien à Dubaï représente entre 87 % et 89 % des importations de bovins sur pied depuis 1994. La proportion atteint 59 % pour les chèvres mais est, comme toujours, moindre en valeur parce que la bête somalienne est bon marché.

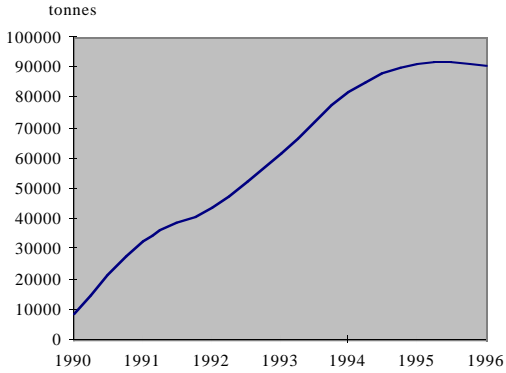
Il ne s'agit cependant là que de bétail sur pied et non de bêtes déjà abattues dans le port d'embarcation. Toutes catégories confondues, la Somalie ne satisfait en fait que 8 % d'une demande évaluée à 156 200 tonnes en 1996. Si les Émirats n'ont pas imité les Saoudiens et n'ont pas cessé d'importer du bétail somalien, la viande de boucherie a un moment été interdite de consommation. Les Somaliens ont de toute façon contourné les restrictions vétérinaires en achetant pour leurs bêtes des certificats d'origine djiboutienne ou éthiopienne. Le commerce n'a jamais été vraiment menacé et la banque centrale du Somaliland « indépendant » a récemment signé un important contrat avec un grand marchand d'al-Ain à Abu-Dhabi, Salim al-Billahi, pour vendre 2 millions de chèvres et de moutons par an. Cet accord concerne la quasi-totalité de la production du pays et permet officiellement de convertir le shilling somalilandais en devises fortes, contournant là un des principaux obstacles à l'exportation.

D'une manière générale, les commerçants somaliens apprécient Dubaï pour sa stabilité politique, l'efficacité de ses services, le développement de sa zone franche à Jebel Ali, l'intégrité de son administration, la tolérance de son islam, les facilités d'obtention de visas, le laxisme des contrôles aux frontières et la liberté du marché des changes, beaucoup débarquant dans le pays avec de grosses sommes en liquide. Dubaï compte 48 banques, dont 19 locales, et est une grosse place financière, la deuxième du Golfe après l'Arabie saoudite. C'est une base de repli comode pour les hommes d'affaires, non seulement les Somaliens mais aussi les Indiens de Zanzibar et d'Ouganda dans les années soixante puis soixante-dix, les Libanais et les Iraniens dans les années quatre-vingt, les Irakiens et les Koweïtiens lors de la guerre de 1991, les Bahreïniens fuyant les troubles de 1994 et les ressortissants d'Asie centrale cherchant à contourner les routes commerciales coupées par la rébellion tchéchène [Marchal, 1997 : 9 et 14].

Dubaï est surtout un important centre de transit: on estime que 80 % de ses importations sont réexportées, dont 20 % sous forme de contrebande. La Somalie est un débouché conséquent, qui redistribue d'ailleurs une partie de ces marchandises vers le Kenya et l'Éthiopie (*figure 4*). Suivant les années et l'évolution des réexportations, c'est le premier partenaire commercial de Dubaï en Afrique, au pire le troisième, et le deuxième dans le monde arabe hors du Golfe. Tous continents confondus, son rang se situe entre le vingtième et le trente-cinquième au lieu du soixantième avant 1991. La performance ne manque pas d'étonner sachant qu'on continue de se battre en Somalie. De par la quantité plus que par la qualité des produits, la Somalie importe surtout des biens de première nécessité, ce qui représente une part substantielle des exportations de Dubaï: 70 % pour le blé, 10 % pour la farine, 18 % pour les huiles végétales, 12 % pour le gas-oil, 33 % pour le sucre et 2 % pour les détergents ménagers en 1996 par exemple. En 1994, année record, la Somalie était ainsi le dixième importateur de Dubaï.

Un tel commerce s'appuie évidemment sur un bon réseau de transport. La quasi-totalité des compagnies aériennes opérant en Somalie desservent les Émirats.

Figure 4 – Exportations et réexportations de Dubaï vers la Somalie



African Airlines, une compagnie enregistrée au Kenya, a un vol depuis Nairobi via Mogadiscio; Inter Somal, depuis Berbera; Damal, depuis Bosaso et Galcaio. Daalo, vétérinaire du genre, parque carrément ses avions à Sharjah et y assure leur maintenance. Des 35 000 passagers transportés chaque année par Daalo, la plupart viennent de Mogadiscio et Hargeisa, la ligne de Djeddah arrivant en seconde position. Tandis que le port de Dubaï accapare les flux maritimes, l'aéroport de Sharjah est de plus en plus prisé car il est moins engorgé que celui de Dubaï et offre des facilités de fret assez similaires. La distance avec Dubaï par la route est de toute façon négligeable.

L'essentiel du commerce avec les Émirats se fait cependant par bateau, surtout en boutre. Ceux-ci sont amarrés dans la crique de Dubaï du côté de Deira ou en banlieue dans le port d'al Hamriya. Certains transportent jusqu'à 1 000 tonnes de marchandises et sont assurés au même titre que de véritables cargos. Équipages, capitaines et propriétaires des bateaux sont presque tous Indiens, ce qui n'est pas étonnant au vu de la tradition commerciale des Banyan dans la région [Pankhurst, 1974 : 453-97]. Les matelots sont très peu payés et un voyage sur Bosaso coûte moins de 3 000 dollars. Les principales destinations de ces embarcations sont Kisimayo, Obio et Bosaso, plus rarement Berbera et encore moins Mogadiscio, dont le port est fermé.

L'Afrique de l'Est

Ainsi, le Golfe est par excellence l'intermédiaire de la diaspora somalienne entre l'Occident et la Corne. Les pays voisins de la Somalie en Afrique de l'Est constituent, eux, des relais subsidiaires. On estime que les commerçants et travailleurs somaliens qui s'y étaient établis avant la guerre renvoyaient dans leur pays d'origine quelque 90 millions de dollars par an, 15 rien que pour la Tanzanie et le Kenya en 1987. Nairobi, principale place financière de la région, compte aujourd'hui une dizaine de *hawilad* comme Barakat, Lelkase, Huruje et Dahab Shil. Addis-Abeba est un relais moins important du fait de l'héritage marxiste d'une économie dirigée.

Seulement deux compagnies, Barakat et Dahab Shil, transfèrent des fonds pour les réfugiés somaliens dans la capitale éthiopienne, environ 2,4 millions de dollars par an selon certains sondages du début des années quatre-vingt-dix.

Quant à Djibouti, ce n'est plus une base arrière intéressante : l'augmentation des taxes sur le port lui a fait perdre sa fonction d'entrepôt pour le Somaliland tandis que ses services bancaires ne sont pas compétitifs en dépit de la libre convertibilité de sa monnaie. Les transferts de fonds ne passent d'ailleurs pas beaucoup par des compagnies spécialisées mais plutôt par des commerçants, des Arabes comme Tahir Said Seif, qui est d'origine yéménite et travaille dans le textile et les produits pharmaceutiques, ou des Isaaq bien sûr, comme Omar Abokr Tani, qui fait dans la restauration et tient l'hôtel d'Europe sur la place Menelik à Djibouti-ville. Interdits de commerce du temps de Siad Barre, les marchands isaaq en la place ont repris pied au Somaliland quand la dictature est tombée et quand Djibouti a entamé son déclin économique avec la guerre civile de 1991-1994. Aujourd'hui, ces commerçants font directement venir les marchandises du Golfe sur Berbera, sans passer par Djibouti, et certains envisagent de s'installer définitivement au Somaliland.

Le principal problème en Afrique est que les dirigeants à la tête de pays en voie de développement perçoivent souvent l'arrivée de réfugiés comme une charge financière et un facteur de paupérisation. Qui plus est, les États voisins de la Somalie avaient tous des contentieux à l'égard d'un gouvernement qui menait une politique d'expansion territoriale et soutenait les minorités irrédentistes du nord-est du Kenya ou de l'Ogaden éthiopien [Pérouse de Montclos, in Lavergne, 2000]. Sachant par ailleurs les restrictions en matière de devises, le contexte diplomatique et économique ne se prêtait pas à l'établissement de *hawilad* en Afrique de l'Est. Seule la proximité géographique fait que cette région a joué quelque rôle dans ce domaine.

*

S'il fallait les résumer, les réseaux financiers de la diaspora mettent plutôt en évidence des villes telles que Londres, Rome, Toronto ou Stockholm en Occident et Djeddah ou Dubaï dans la péninsule. Les envois d'argent, pour difficile que soit leur évaluation, assurent indéniablement la survie de bien des Somaliens. Leur capacité à favoriser l'investissement local en dehors du seul secteur du commerce est plus douteuse, sachant les caractéristiques de l'économie de guerre en Somalie. En dehors de l'import-export, du commerce de détail et plus rarement des transports, les *hawilad* soutiennent très peu d'activités industrielles. Là où la situation est suffisamment stable, comme à Hargeisa, les investissements durables concernent d'abord l'immobilier, un travers classique⁴.

4 Au Soudan par exemple, les fonds d'émigrés canalisés par la banque Idriss al Agazi ont été placés dans l'immobilier et ont notamment financé un projet de 8000 logements, dont la moitié à Khartoum. De même, les travailleurs yéménites à l'étranger ont investi dans la pierre une fois revenus au pays, provoquant une sensible augmentation du prix des terrains à bâtir et des matériaux de construction [Beaugé, in Lavergne (éd.), 1989 : 559; Swanson, in Bonnenfant, 2, 1982 : 123].

Dans l'état actuel des choses, l'impact économique de la diaspora tient finalement à l'ampleur de ses envois de fonds plus qu'à la façon dont ceux-ci sont utilisés. Au mieux, une structure d'appui sur le terrain permettrait peut-être de canaliser cet argent plus sainement pour peu que les opérateurs des transferts acquièrent de véritables techniques de gestion bancaire et puissent transformer le capital en fonds d'investissements. Mais une telle évolution s'inscrit dans une perspective de reconstruction et la Somalie n'en est pas là. Par défaut, l'absence d'État garantit encore de beaux jours aux *hawilad*...

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUGÉ G. [1989], « L'émigration soudanaise vers les pays arabes producteurs de pétrole », in M. Lavergne (éd.), *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala.
- CHAPIN METZ H. [1980], *Africa Confidential*, Londres, 31 (24), 7 décembre.
- CHAPIN METZ H. [1993], *Somalia. A Country Study*, Washington DC, Dpt of the Army.
- CHOUCRI N. [1986], « The Hidden Economy: a New View of Remittances in the Arab World », *World Development*, Washington, 14 (6), juin.
- DRYSDALE J.W.S. [1992], *Somaliland: the Anatomy of Secession*, Londres, Global-Stats Ltd, multigr.
- DRYSDALE J.W.S. [1994], *Whatever Happened to Somalia?*, Londres, Haan.
- DURRELL Lawrence George [1945], *Prospero's Cell, a Guide to the Landscape and Manners of the Island of Corcyra*, Londres, Faber & Faber, 142 p.
- GREEN R. [1993], *Somalia toward 1994-1996. Reconstruction, Rehabilitation, Restructuring*, Nairobi, Unicef, multigr., mars.
- HOBEN A. (ed.) [1983], *Somalia: a Social and Institutional Profile*, Boston University, African Studies Centre.
- JAMAL V. [1989], « Somalia: Economics for an Unconventional Economy », in B. Onimode (ed.), *The International Monetary Fund, the World Bank and the African Debt*, Londres, Zed, I. *The Economic Impact*.
- JAMAL V., WEEKS J. [1993], « Remittance Economies: Somalia and Lesotho », in V. Jamal, J. Weeks (ed.), *Africa Misunderstood or Whatever Happened to the Rural-urban Gap?*, Basingtoke, McMillan.
- KIBREAB G. [1996], « Eritrean and Ethiopian Urban Refugees in Khartoum: What the Eye Refuses to See », *African Studies Review*, 39 (3), décembre.
- KLEBNIKOFF S. de [1982], « Les travailleurs immigrés de la péninsule », in P. Bonnenfant (éd.), *La Péninsule Arabique aujourd'hui*, Paris, CNRS, 1.
- LEWIS I.M. [1955], *Peoples of the Horn of Africa. Somali, Afar and Saho*, Londres, Haan, International African Institute, rééd. de 1994.
- MARCHAL R. [1997], « Dubaï. Le développement d'une cité-entrepôt dans le Golfe », *Les Études du Ceri*, 28, Paris, juin.
- MILLER N.N. [1982], « The Other Somalia », *Horn of Africa*, 5 (3).
- PANKHURST Richard [1974], « Indian Trade with Ethiopia, the Gulf of Aden, and the Horn of Africa in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries », *Cahiers d'études africaines*, 14 (55).
- PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. [2000], « Le "Somalien volant", des camps de réfugiés aux diasporas urbaines en Afrique de l'Est et dans la péninsule Arabique », in M. Lavergne (éd.), *Les Nouvelles Migrations du monde arabe*, Tours, Urbama.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. [2000], « Réseaux financiers et *hawilad*: le rôle de la diaspora somalienne dans la reconstruction de son pays », in L. Cambrézy, V. Lassailly-Jacob (éd.), *Migrations forcées de populations: réfugiés, déplacés, migrants*, Paris, IRD.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. [à paraître], « Des ONG sans gouvernement: mouvements islamiques et vellétés de substitution à l'État dans la Somalie en guerre », in Sari Hanafi (éd.), *ONG et Gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, Cédéj.

- PRUNIER G. [1997], « Segmentarité et violence dans l'espace somali, 1840-1992 », *Cahiers d'études africaines*, 37 (2).
- RENO W. [1998], *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner.
- SAMATAR A.I. [1987], « Merchant Capital, International Livestock Trade and Pastoral Development in Somalia », *Canadian Journal of African Studies*, 21 (3).
- SOMCONSULT [1985], *Report on Flow of Remittances of Somali Workers abroad. Mogadiscio*, multigr.
- SWANSON J.-C. [1982], « Histoire et conséquences de l'émigration hors de la république arabe du Yémen », in Bonnenfant, *op. cit.*, vol. 2.
- USIP [1999], *Removing Barricades in Somalia*, Washington, United States Institute of Peace.
- USIP [1999], *Lettre de l'océan Indien*, 874, 9 octobre.

L'islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles

Jean Schmitz*

La zone saharo-sahélienne fait le plus souvent l'objet d'une représentation zonale de l'espace qui privilégie les faits physiques mais entraîne également des divisions évidentes au premier abord : opposition d'un Sahara « blanc », arabo-berbère et musulman, populations noires musulmanes au nord, mais aussi « animistes » et chrétiennes dans le sud des pays. Certains politologues (J.-F. Bayard) ont cru pouvoir analyser les crises des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix – rébellion touarègue, événements sénégal-mauritaniens de 1989, violences des Toubous à l'égard des Peuls, milices *baggara* au Soudan raflant des esclaves chez les Dinka – comme autant de symptômes du nouveau glissement des Sahariens vers le sud par une sorte de basculements dans un jeu de tectonique des plaques ethnoculturelles. Les analyses du politologue américain Samuel Huntington ne font que poursuivre de telles hypothèses. Or, à l'inverse de ce que suggère ce type de représentations, l'islam s'est pendant longtemps diffusé selon un axe méridien, celui des pistes commerciales qui traversaient le Sahara, avant que ne prévale celui des parallèles avec la colonisation et que ne s'imposent, depuis les années soixante-dix, les relations directes entre Afrique noire et monde arabo-musulman.

L'axe des parallèles : bassins hydrographiques et aires culturelles

La représentation géologique de l'espace saharien privilégie l'axe des parallèles qui est celui des grands bassins fluviaux, à savoir ceux du Sénégal, le très vaste ensemble du Niger et de la Bénoué et enfin le bassin du lac Tchad. Or cette représentation n'est valable que durant le haut Moyen Âge dans la zone sahélo-soudanaïenne et en liaison avec le trafic transsaharien qui obéit à un axe méridien.

En effet, si l'on prend l'exemple du peuplement de la boucle du Niger, ce n'est qu'avec le recul de la forêt équatoriale et le dessèchement des affluents nord-sahéliens du Niger qu'on assiste au peuplement des zones riveraines. La formation de vastes ensembles politiques sur l'axe des parallèles réunissant les deux bassins du Niger et du Sénégal – Ghana jusqu'au XII^e siècle puis Mali contrôlant une vaste zone de l'Atlantique à Gao sur le Niger jusqu'au XV^e siècle – résulte du trafic de

* Chargé de recherche à l'IRD, Centre d'études africaines.

l'or et du sel avec le monde musulman. Le célèbre pèlerinage de Kankan Moussa, en 1324, qui se rend à La Mecque en passant par l'Égypte, illustre bien la prospérité de ce commerce.

À partir de l'émancipation du Songhaï à la fin du xv^e siècle de la tutelle du Mali, on assiste à un fractionnement de ce vaste espace. Le Songhaï ne contrôle plus les zones aurifères du Haut Sénégal Niger (Bambuk et Buré) qui restent sous la tutelle des Mandings, mais seulement l'axe du Niger de Djenné, à Tombouctou et à Gao. La mosaïque du peuplement qui en résulte n'empêche pas de dresser les contours de grands ensembles linguistiques ou culturels qui s'étendent d'ouest en est: ensemble des langues nord-atlantiques en Sénégal (serer, peul, wolof...), langue mandé correspondant aux noyaux soninke et manding et véhiculée par les commerçants *jula*, langue moré des royaumes Mose de l'intérieur de la boucle du Niger, langue songhaï¹ un peu plus au nord, aire hausa encore plus à l'est avec ses nombreuses cités-États et ses élites commerciales, enfin bassin du lac Tchad.

Néanmoins, les diasporas marchandes véhiculeront des formes régionales d'islam qui ont encore leur pertinence aujourd'hui, même si elle est contrastée. Nous ne prendrons que deux exemples contemporains dans les aires mandé et hausa.

À l'ouest, tout d'abord, du Sénégal oriental ou de la Guinée jusqu'à Ouagadougou au Burkina ou au Ghana, les chaînes de la transmission du savoir ou du charisme remontent à un personnage qui aurait vécu au xv^e siècle, al-Hajj Salim Suware [Launay, 1990 : 178]. Son enseignement et ses descendants ont quitté le Mali ancestral réputé pour son paganisme pour se répandre aux xvii^e-xviii^e siècles en direction de l'est à travers un réseau de villes commerciales du Mali sud et s'étendre jusqu'à Kong et Bobo [Wilks, 1968 : 174]. À l'ouest, ils sont connus sous l'appellation de Diakhanké, en Gambie et au Sénégal oriental, autour de l'ancienne métropole de Touba en Guinée, à Kankan... Or, à travers les sermons des marabouts Dioulas de la région de Korogho qui sont reproduits artisanalement grâce à des cassettes pour magnétophones à piles que Robert Launay [1997 : 446] qualifie de technologie *low-tech*, la télévision représentant la *high-tech*, on peut reconnaître le style de performance orale des épopées mandingues.

Du côté du Nigeria maintenant. En 1980, mourut à Kano dans le nord Nigeria un prêcheur de guerre sainte, Mallam Muhammadu Marwa, appelé « Maitatsine », qui avait réussi à réunir une cohorte de disciples qui luttèrent contre l'armée et la police. Or ces fidèles étaient directement issus des écoles coraniques rurales transplantées en ville qui véhiculent des rapports personnels, de proximité avec le maître, même s'ils sont également autoritaires [Reichmuth, 1989 : 49], mais réinterprétés dans le cadre d'un mouvement de type mahdiste s'adressant aux déshérités urbains souvent fraîchement convertis.

1 La langue songhaï résulterait d'une évolution pidginisée du touareg saisie dans la structure typologique d'une langue mandé et développant sa propre tradition normative suivant les travaux de R. Nicolai [Devisse, Vernet, 1993 : 27].

L'islam pris entre les fuseaux méridiens des échanges transsahariens et les chemins du pèlerinage sur l'axe des parallèles

Dans les années soixante, Théodore Monod a pu dresser, à partir de faits physiques et humains – l'analyse du bât chamelier et des types de monte [Monod, 1967] –, une division géographique globale du domaine saharien marqué par la prégnance d'une « division longitudinale, verticale en compartiments ou fuseaux méridiens », où alternent des zones moins défavorables au peuplement qui correspondent à des mondes culturels et des régions notoirement inhospitalières qui séparent les premières [Monod, 1968 : 277]. Dans cette « série d'alternance rythmique », on peut distinguer sept zones :

- un fuseau positif du Sahara occidental ou maure associant le Maroc à l'espace sénégalais ou mandé par le Sahara occidental ;
- un fuseau négatif formant un vaste ensemble inhospitalier comprenant la Majâbat al-Koubra, le Tanezrouft...
- deuxième fuseau positif associant le Sahara sud-algérien, l'ensemble touareg avec ses franges sahéliennes, Iforas et Aïr, aux trois aires politico-culturelles de la boucle du Niger : Mandé à l'ouest, Songhaï autour de Tombouctou et Hausa à l'est ;
- autre fuseau négatif : le massif du Ténéré séparant le monde touareg du monde tédâ ;
- troisième fuseau positif : le pays tédâ-daza ou toubou du Tibesti aux steppes sahéliennes du Tchad et de la RCA ;
- le désert libyque, vaste *no man's land* qui forme la partie la plus desséchée du Sahara ;
- enfin quatrième fuseau positif : la massif arabo-libyen avec la vallée du Nil.

Or, l'article de Monod se termine par une carte et une constatation qui prennent le contre-pied d'un déterminisme par les conditions naturelles : les axes de circulation commerciale et en particulier chamelière ne coïncident pas avec les zones de peuplement positives ; au contraire, les pistes caravanières transgressent presque systématiquement les zones hostiles.

Aussi, à l'alternance « géologique » des zones répulsives et des fuseaux méridiens, faut-il substituer celle plus feuilletée des axes commerciaux empruntés par des tribus chamelières en rivalité, travaillant pour des groupes maraboutiques – *zawiyya* ou « maisons » des limites du Maghreb et du Sahara, tribus maraboutiques-confréries du Sahara – protégés par des Bédouins, des *Arab*, ou tribus guerrières. Ces axes, qui apparaissent puis disparaissent en se supplantant au cours des siècles, sont tirés par les opportunités qui s'ouvrent aux deux extrémités du Sahara.

Robert Montagne, à propos des populations berbères de l'Atlas et de l'anti-Atlas, a développé, dans *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc* [1930], un modèle pertinent [Schmitz, 2000 a]. Il tient compte de l'émiettement politique au sud du Sahara et des tentatives de plus en plus limitées de contrôle direct des routes sahariennes de la part du Makhzen marocain. Nous avons transféré ce modèle à l'autre extrémité des axes d'échanges transsahariens, au sud, dans l'espace politique de la Mauritanie et de la vallée du Sénégal [Schmitz, 2000 a]. Il s'agit de l'alternance des ligues duales, d'alliances militaires qui sont aussi des réseaux d'échange et qui s'opposent deux à deux – *leff* arabe, *soff* berbère au Maghreb, *qism* dans la vallée du Sénégal – formant de vastes damiers à deux cou-

leurs. Enfin, plus au sud, des relations *landlord/broker* de type *jatigi* ou des alliances entre clans sahélo-soudaniens poursuivent ces systèmes d'alliances qui, en l'absence de contrôle étatique formel, sont à même d'assurer la sécurité essentielle au développement de ce type de commerce [Abitbol, 1980]. La sous-estimation de l'importance du trafic transsaharien, dénoncée à intervalle régulier par les historiens de l'économie [Newberry, 1966; Webb, 1995], vient le plus souvent du fait que les observateurs ont négligé ces institutions transnationales qui assurèrent une paix relativement durable. Ces « institutions » sont en effet peu visibles dans la mesure où elles prennent la forme de relations paritaires – amitié, alliance –, alors qu'elles sont le plus souvent dissymétriques et de nature clientélaire.

Prenons trois exemples dans des régions dispersées. Entrent dans cette catégorie les relations qui s'instaurent entre familles bédouines et leurs « amis » *ashab* sédentaires du Jebel Nefusa en Tripolitaine, ou bien les pactes de protection – *anaya* ou *zettata* – entre commerçants et groupes tribaux de l'Atlas berbérophone au Maroc [Albergoni, 1990 : 198, 207]. On peut prendre également l'exemple du Tagant mauritanien où la protection sanctionnée par la redevance *ghawer* due par les marabouts Idawali à leurs protecteurs Idaw'ish induisait des rites d'hospitalité saisonnière entre famille émirale et famille du Ksour lors de la récolte des dattes, la *khassiyya*. Cette relation s'inversait lorsque les filles des sédentaires allaient effectuer une cure de lait chez les nomades [Ould Khalifa, 1998 : 209-227]. Enfin, sur la bordure méridionale du Sahara, de l'Atlantique à l'espace touareg, on peut dresser le tableau à double colonne des relations qui unissaient les « guerriers » ou nobles – *Hassan* maure ou *Imajeghen* touareg – et clercs musulmans ou marabouts – *zawaya* maure ou *ineslemen* touareg [Stewart, 1976].

Dans la mesure où les caravanes des bédouins qui transportent les marchandises à travers la zone saharienne sont organisées par des marchands musulmans, l'islam servant de sauf-conduit sous la forme de l'appartenance à une *tariqa*, voie ou confrérie, la diffusion de ces confréries suivra alors souvent des chemins qui traverseront ces zones hostiles et mettront en rapport des mondes différents au nord et au sud du Sahara grâce à une culture partagée.

Prenons l'exemple du fuseau méridien I du Sahara maure qui associe le Sud du Maroc (Oued Sous, Draa et Nun) aux rives du fleuve Sénégal en examinant les différentes configurations qui s'étagent du Nord au Sud.

Le Maroc

À la fin du XVI^e siècle, lors de la conquête marocaine de 1591, des douanes marocaines sont installées au Tuwat, à Tegaza, jusqu'à Tombouctou et Djenné. L'axe qui part de l'oued Draa² (au sud du Maroc) Tagaza/Tombouctou est alors la voie royale du Maroc saadite au Soudan [Abitbol, 1980].

Dès le début du XVII^e siècle, cette route décline, concurrencée par deux autres ports du désert, le Tafilelt à l'est et le Tazerwalt à l'ouest. L'émirat du Tazerwalt

2 Il s'agit du coude du Draa où sont situés les villages de Ktawa, Mhamid et Tagunit [Monteil, 1948 : 20].

dans l'anti-Atlas fondé par les descendants d'un saint thaumaturge, Sidi Ahmed b. Moussa, autour de la *zawiyya* d'Iligh, sert de tête de pont à la route la plus occidentale, celle qui réunit l'anti-Atlas à la Saquia el-Hamra. Si une partie de la fortune d'Iligh provient de son inscription au sein du *leff* Igezzoulen [Montagne, 1930 : 202-205; Naïmi, 1991³], cela lui permet au XVII^e siècle de disperser de nombreuses propriétés hydroagricoles au sein d'un espace dépassant les limites strictes du Tazerwalt [Pascon, 1984 : 20] et d'accéder à la mer, et donc au commerce européen, par le port situé à l'embouchure de l'oued Massa.

Les Shorfa Alawites du Tafilelt, situé plus à l'est, contrôlent la route du Tuwat dont ils s'emparent au milieu du XVII^e siècle (1643), avant de se retourner contre le Tazerwalt en détruisant Iligh en 1670, ce qui ne détruit pas les réseaux commerciaux qu'elle impulsait [Pascon, 1984 : 48]. À la fin du XVII^e, l'intérêt du sultan du Maroc s'oriente plus vers l'actuelle Mauritanie, en vue de constituer la fameuse armée noire des 'abid al-Bukhari de Mawlay Ismail au début du XVIII^e siècle, que vers le Soudan. Néanmoins, tous les deux ans, continuent à circuler de grandes caravanes de huit cents à mille deux cents chameaux qui approvisionnent Tombouctou en « draps, toiles [...], étoffes, bonnets, cuirs tannés et fil de soie » [Abitbol, 1980].

Mais les 'abid al-Bukhari font et défont les prétendants au titre de sultan durant la première moitié du XVIII^e siècle [Montagne, 1930 : 103]; pour détourner le commerce transsaharien non plus vers le Tazerwalt et son débouché sur la mer, l'oued Massat, mais plus au nord, à proximité du Makhzen, est fondée Essaouira (Mogador) en 1765.

Aussi, au XIX^e siècle, on assiste à une réorientation des échanges vers le Sud-Ouest. Les routes de l'Est, du Tafilelt et du Draa s'assoupissent au profit des deux routes occidentales [Bonte, 1998]. Celle qui est la plus à l'ouest est contrôlée par les Cheikh de la « maison » Bayruk de Goulimine, celle de Taoudeni aboutit au Tazerwalt et à la « maison » d'Iligh. Autour de 1850, la maison d'Iligh restait le principal pôle d'échange entre les produits du Sahara, du Sous et ceux venus d'Europe par le port d'Essaouira [Pascon, 1984 : 68].

À chacune de ces deux maisons sont liés des caravaniers. Pour la maison d'Iligh, les Awlad Bu Sba, tribu marocaine qui s'installe au Sahara [Bonte, 1998 : 8], commercialisent les plumes d'autruche et les chevaux par la route côtière qui va de l'embouchure du Sénégal à l'oued Nun et au pays Tekna: implantés là au début du XIX^e siècle, ils remportent une victoire décisive sur les Kunta, dans les années 1860, qui perdent le contrôle de l'axe qui reliait l'Adrâr au pays Tekna. Ces derniers sont concurrencés de plus en plus massivement par les Rgaybat liés au pôle de Goulimine. Cet autre groupe de sédentaires devenus nomades en s'installant au Sahara supplantent définitivement les Kunta au début du XX^e siècle [Caratini, 1989 : 138].

Sahara occidental (fuseaux I et II)

Étant donné que les confréries se moulent dans les cadres sociaux dominants, on ne s'étonnera pas qu'au sein de l'espace saharien, les principales confréries

3 Qui s'oppose aux Aoggwa de la plaine maritime à l'ouest et aux Isouktan à l'est.

s'identifient à des tribus, ainsi la tribu des Kunta à la Qadiriyya et celle des Idawali à la Tijaniyya. Cette conjugaison des solidarités tribales qui se nouent autour de la généalogie, le *nasab*, et de l'organisation confrérique dont l'armature repose sur les chaînes de transmission du savoir et du charisme ou *silisila* [Bonte, 1998 : 1508] ne s'est pas faite en un jour puisqu'elle a été le produit de l'histoire; on le constate avec le résumé de la reconstruction rapide de l'histoire des Kunta dont on vient d'évoquer l'éviction de la partie nord du Sahara et celle des Idawali.

Les Kunta proviendraient du Tuwat où ils seraient installés dès le xv^e siècle en s'autonomisant des Tajakant qui étaient les principaux acteurs du commerce transsaharien sur cet axe central, en particulier du commerce du sel de Tawdenni et Taghaza. Leur essaimage le long des pistes menant au Soudan témoigne de l'importance croissante de ces échanges au xvi^e siècle [Bonte, 1998 a : 1508] plus que de la réalité d'une hypothétique lutte des frères, *topos* le plus souvent invoqué lorsqu'il y a dispersion d'une tribu. Puis ils se divisent progressivement en deux ensembles. Les Kunta de l'est sont présents dans la région de Tombouctou (Azawad) contrôlée par les Twareg Kel Antassar dès le xvii^e siècle tandis qu'à la fin du xviii^e siècle et au début du xix^e siècle ils prennent une place déterminante au sein de l'axe occidental qui va de la Saquia al-Hamra au Tiris puis à l'Adrâr et au Tagant en s'emparant des salines d'Ijil en 1766. Dans l'Adrâr, ils chassent les Idaw al-Hajj à Wadan et fondent Ksar el-Barka en 1689 et Rachid en 1723 [Ould Khalifa, 1998].

Si la Qadiriyya a été fondée au Moyen-Orient au xii^e siècle, c'est Cheikh Sidi Mukhtar al-Kunti (1730-1811) qui, grâce à sa sainteté (*walaya*), visita toutes les fractions Kunta dispersées dans l'espace au milieu du xviii^e siècle et les réunifia en diffusant le *wird*, la formule surrogatoire, signe d'appartenance à la confrérie, avant de retourner dans l'Azawad en 1753.

La nette séparation entre le religieux et le politique, qui fut une des caractéristiques de la Qadiriyya, ne sera respectée que dans la partie ouest du dispositif d'essaimage de la confrérie. Au xix^e siècle, elle prendra la figure de fondateurs de nouveaux rameaux avec Cheikh Sidia el-Kebir (1780-1869), faiseur de paix installé entre les émirats maures du Trarza et du Brakna, puis avec Amadu Bamba Mbakké (1850-1927), fondateur de la Muridiyya sénégalaise, ainsi qu'autour de la ville sainte de Touba en Guinée et à Kankan [Triaud, 1996 : 417-427]. Plus à l'est en effet, elle sera invoquée par les fondateurs des *jihad* du xix^e siècle, que ce soit celui du Maasina, dans le delta intérieur du Niger ou celui de Sokoto. Dans ce dernier cas, ce n'est pas son fondateur, Usman Dan Fodio (1754-1817), qui en diffusera le *wird* puisqu'il avait été initié par un maître touareg à d'autres « voies » soufies, mais ses descendants qui, face à la concurrence de la Tijaniyya, se rallieront à la Qadiriyya dans les années 1840.

Le rôle de la transmission du *wird*, qui sert de relais à la parenté et en pallie les désordres – guerre civile ou exigences d'expansion d'un réseau de commerce entre membres d'une tribu dans plusieurs espaces politiques –, est encore plus démontré dans le cas des Idawali et de la Tijaniyya. La présence de ces derniers est attestée depuis le xv^e siècle dans l'Adrâr mauritanien au sein de la ville de Shingitti, célèbre dans tout le monde musulman pour être le point de départ d'une caravane annuelle de pèlerins qui se rendaient à La Mecque et rapportaient au retour, par chameaux, des centaines de livres [Ould Khalifa, 1998 : 108-120].

Arrêtons-nous sur cette première route du pèlerinage qui constitue un axe transversal. Les Sahariens rejoignaient la « caravane des Maghrébins » appelée aussi la « caravane de Salé ». À partir de la fin du XVIII^e siècle, cette dernière se rassemblait à Taza, dans la banlieue de Fez, gagnait le Tafilelt puis le Tuwat où elle était grossie des pèlerins du Sahara occidental et du Sénégal. Ainsi, au début du XIX^e siècle, ceux du Fuuta Tooro (de la vallée du Sénégal) rejoignaient le Niger en passant par Diara, puis gagnaient Segu et Tombuctou avant d'effectuer la traversée du désert et de rejoindre le Tuwat. Ensuite, elles poursuivaient par Laghuat, Toggurt, le Djerid tunisien (Toseur et Gafsa), avant de rejoindre Tripoli et Le Caire [Abitbol, 1980].

Mais à la fin du XVII^e siècle, intervint une querelle à propos de l'attribution du titre d'imam de Shingitti qui aboutit à la division des Idawali entre deux partis, les « Blancs » et les « Noirs », et à leur dispersion dans deux autres espaces politiques : au Tagant, les Blancs fondent Tijigja vers 1660, tandis que les Noirs s'installent sur les bords du lac de Rkiz au Trarza dans les années 1675-1680.

Un siècle plus tard, c'est de ce troisième point de dispersion que partira la diffusion de la Tijaniyya au sein des Idawali, en la personne de Mohammed al-Hafiz (mort en 1830). Effectuant son pèlerinage à La Mecque, ce dernier y rencontre le fondateur de la *tariqa*, Si Ahmed Tidjani (1738-1815), Algérien qui mourut à Fez où il est enterré. Au retour de La Mecque et passant par Fez, il diffusa le *wird* de la Tijaniyya, aussi bien chez ses parents du Trarza qu'en Adrâr et au Tagant. Les raisons d'un tel succès parmi de grands commerçants du trafic transsaharien qui contrôlaient l'axe Shingitti/Tishit/Tombouctou tiennent aux échos qu'ils pouvaient trouver à leur pratique dans la doctrine de cette voie. D'une part, la Tijaniyya ne condamne pas le luxe, à l'instar des autres confréries, mais y voit un gage et une bénédiction du ciel [Ould Khalifa, 1998 : 130] et, d'autre part, la doctrine de l'exclusivisme – le fait de ne pouvoir être affilié à d'autres confréries – augmente la solidarité ou *assabiya* des « frères » de même *tariqat* et permet de réenchaîner des relations entre parents dispersés.

Avant d'examiner comment cette confrérie fut transmise aux Haalpulaaren de la vallée du Sénégal et se répandit dans tout l'espace du haut Sénégal Niger par l'action d'al-Hajj Umar et de ses descendants, il faut souligner l'importance de la rivalité entre les deux confréries ; celle-ci est aisément lisible à travers celle des villes-entrepôts ou *ksur* de l'Adrâr, entre Shingitti, dominée par les Idawali, et Wadan, métropole des Kunta, ainsi que dans le Tagant, entre Rashid, aux mains de ces derniers, et Tijikja, fondée par les Idawali. Sans conduire à des affrontements armés, elle donna lieu à des controverses et des épigrammes... entre lettrés arabes.

Dans les deux émirats riverains du fleuve Sénégal, le Trarza et le Brakna, les lieux d'échange, les escales de la gomme, étant situés sur le fleuve, cette rivalité prendra la forme d'une alternance rythmée d'axes de transhumance et d'évacuation des produits, transversaux par rapport à ce dernier.

Le sud du Sahara et le Sahel : la vallée du Sénégal

L'espace politique des émirats riverains, du Trarza et du Brakna, fut le lieu de la traite de la gomme, qui prend une place prépondérante au XIX^e siècle, approvisionnant la première révolution du textile européen, la gomme servant de fixateur

pour la teinture. Les tribus maraboutiques, ou *zawaya*, étaient les propriétaires des anciennes forêts de gommiers où leurs esclaves effectuaient la cueillette. Au cours du siècle, fut créée successivement une série de points de traite à partir de Saint-Louis, situé à l'embouchure du fleuve, escales où s'opérait le triple échange – gomme des Maures/bandes de tissus qui provenaient de Saint-Louis/céréales des Haalpulaaren – qui va fragmenter l'espace des deux rives de la vallée du Sénégal [Schmitz, 2000 a].

Car les territoires pastoraux aux mains des tribus maraboutiques *Zawiyya* étaient organisés autour d'axes linéaires de transhumance contrôlée par les guerriers formant une série alternée de couloirs parallèles, transversaux par rapport au fleuve⁴. Les troupeaux effectuaient des transhumances, associant les pâturages dunaires de saison sèche situés au nord et les terrains de culture de décrue cultivés par les Haratin (affranchis) dans la plaine inondée. Le complément vivrier était acheté aux Haalpulaaren de la rive gauche grâce à la traite du mil qui s'effectuait le long du fleuve en des points beaucoup plus dispersés.

L'accès aux escales était donc au centre des rivalités des prétendants au titre d'émir appartenant aux différents segments de la charte généalogique des guerriers Hassan dont les ancêtres ont donné leur nom aux deux émirats riverains du Trarza et du Brakna. La plupart du temps, dès qu'un émir – attribuons-lui la lettre A – était reconnu, apparaissait un dissident, frère, cousin ou neveu du précédent, qui avait comme plus ferme soutien les Hassan du (sous)-émirat le plus proche (B), dans la mesure où ces derniers contrôlaient le point de traite dont l'ouverture pouvait concurrencer celui de A. Cette superposition d'une généalogie à la série des points de traite qui jalonnaient le fleuve dessine un système à double articulation selon l'orientation géographique choisie.

Sur l'axe longitudinal, les Hassan s'opposaient à leurs voisins généalogiquement et géographiquement les plus proches et symétriquement devaient chercher alliance avec d'autres émirats plus distants, formant ainsi une série alternée: si A était opposé à B, il devait s'allier avec C, entraînant l'alliance de B à D... Sur l'axe transversal au fleuve, les Hassan de l'émirat A étaient alliés à leurs voisins négro-africains, c'est-à-dire aux grandes familles qui contrôlaient des provinces du royaume du Fuuta Tooro dans une double série – A/A', B/B', C/C'... – par les relations politico-économiques liées à la traite de la gomme.

Au plan religieux, l'appartenance à une confrérie musulmane (*turuq*) de la principale tribu maraboutique de l'émirat qui fournissait *qadi* et *imam* se propageait au-delà du fleuve, dans la mesure où les populations des deux rives étaient musulmanes. En effet, les *tariqa* musulmanes sont la poursuite sur le plan religieux du factionnalisme que nous venons de décrire puisqu'elles sont les enjeux ou les victimes des relations de protections des guerriers Hassan vis-à-vis des groupes musulmans. Prenons l'exemple des Awlad Nogmash dont les lettrés musulmans étaient les Kunta Mitgambrin. Ces derniers étant les diffuseurs du *wird* de la confrérie Qadiriyya, la famille Wan – à la tête de la province haalpulaar située sur

4 C'est le même dispositif que décrit Frederik Barth [1959 a, 1959 b] chez les Pashtun du Pakistan où les secteurs sont perpendiculaires au fleuve Swat.

l'autre rive du fleuve Sénégal – étant alliée aux Awlad Nogmash forma un noyau affilié à la confrérie qadiriyya, même après le passage d'al-Hajj Umar au milieu du XIX^e siècle qui diffusa le *wird* de la Tijaniyya chez les Haalpulaaren.

L'affiliation à la Tijaniyya transita des Idawali du Trarza à des marabouts du Tooro⁵ dont le plus connu fut al-Hajj Umar, originaire d'une province aval qui alla le renouveler lors d'un pèlerinage à La Mecque. C'est durant ce pèlerinage, effectué dans les années 1820-1830, qu'il traversa les différents États musulmans des XVIII^e et XIX^e siècles le plus souvent dirigés par des Peuls. Partant du Fuuta Tooro, qui désigne la vallée du Sénégal à l'aller ou au retour, il traversa le Fuuta Jaloo en Guinée, le Maasina dans le delta intérieur du Niger (actuel Mali), Sokoto au centre de l'imposant État hausa-fulani du nord du Nigeria, et le Bornu [Robinson, 1988 : 93-98⁶]. Remarquons que la plupart de ces États musulmans sont situés à l'extrémité des principaux axes du commerce transsaharien, comme l'avait fait remarquer Charles Stewart (1976) et comme le montre la carte ci-après.

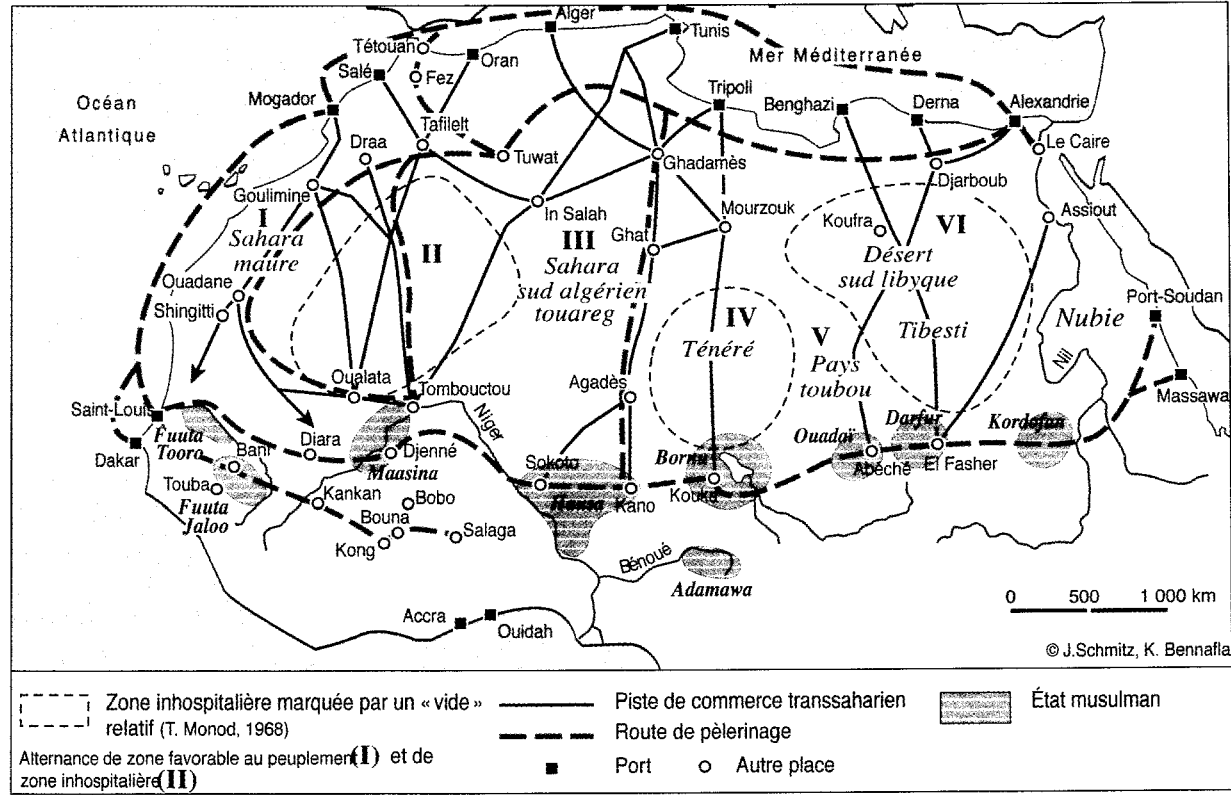
Grâce à son prestige de pèlerin et à l'autorité qu'il conquiert au sein de la confrérie Tijaniyya, al-Hajj Umar créa, au milieu du XIX^e siècle, un vaste ensemble politique qui allait du delta intérieur du Niger au Haut Sénégal. Ce réseau suprateritorial est bien symbolisé par ses mariages et l'organisation de son armée. C'est au retour du pèlerinage qu'il reçut des épouses prestigieuses, originaires du Bornu, de Sokoto et du pays hausa. De même, son armée mêlait les disciples (*taaalibe*) originaires du Fuuta Tooro, du Fuuta Jaloo, du Kaarta et du Segou [Robinson, 1988]. Néanmoins, sur le plan économique, la tentative faite par Umar et par son fils Amadu de créer un vaste ensemble ouest-est échoua car, des trois pôles créés de Segou, du Maasina et de Niore, seul ce dernier rencontra un certain succès dû à la préservation des échanges commerciaux avec les Sahariens et en particulier avec les Meshduf [Hanson, 1990, 1996]. Sur le plan politique, la rivalité avec la Qadiriyya à laquelle étaient affiliés les souverains du Maasina liés aux Kunta de l'Azaouad mena al-Hajj Umar à un affrontement fratricide où il trouva la mort.

Sahara central (fuseaux III-VI)

On assiste là aussi aux mêmes phénomènes qu'à l'ouest, à savoir la remobilisation de groupes maghrébins, souvent berbérophones, peuplant les oasis situées en tête de ligne de pistes transsahariennes qui amorcent de vastes mouvements de descente vers le sud. Il en est ainsi des Ghadamsis, c'est-à-dire des ressortissants de la vieille oasis de Ghadamès qui dominent tout le trafic qui va de Tripoli au pays hausa ou au lac Tchad et unit Ghadamès, Ghat et Kano. Ce trafic, qui reposait sur des entrepreneurs, grossistes, banquiers organisés en diasporas

5 Mawlud Faal, des Idawali du Trarza, aurait converti un ressortissant du Fuuta Jaloo (actuelle Guinée) qui lui-même aurait transmis le *wird* à Maadiyuu Bah et à Umar Saydu Taal qui allait devenir al-Hajj Umar [Sall, 1996].

6 En raison de l'insécurité, après avoir séjourné au Maasina, il ne put traverser le Sahara pour rejoindre Fez et dut s'orienter plus à l'est jusqu'à Sokoto où le conflit avec le Bornu l'obligea à traverser l'Air avant de suivre probablement la caravane qui, venant du Tuwat, rejoignait le Fezzan et Le Caire [Robinson, 1988 : 95].



familiales à grand rayon d'action (on les trouve dispersés de Tombouctou au lac Tchad), fut florissant jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Plus à l'est, sur l'axe qui relie Koufra à Abéché, les commerçants sont connus sous le nom de Majabra et sont originaires de l'oasis de Jalo où, à la fin du XVIII^e, ils étaient encore des sédentaires berbérophones [Albergoni, 1990 : 205]. Au cours du XIX^e siècle, les commerçants Majabra de Jalo vont lier leur sort à celui de la confrérie Sanusiyya [Triaud, 1995] en utilisant les réseaux de leur *zawiyya*; ceux-ci se multiplient à ce moment-là sur l'axe qui va de ce dernier point au Wadday (Abéché) et qui fut, durant la seconde moitié du siècle, la plus importante des voies transsahariennes [Albergoni : 208].

C'est dans les zones hostiles traversées par les zones caravanières que se rencontrent les peuplements les plus hétérogènes. Ainsi, dans le cas du fuseau IV, les oasis du Kawar et de l'Agram, situées en plein Ténéré, sont peuplées de Kanuri sédentaires originaires du Bornou qui sont maîtres des palmeraies et des salines, alors que les Touaregs et les Toubous de l'est du Niger sont les maîtres de tributaires vivant très loin, beaucoup plus au sud, dans les interstices de zones sédentaires plus peuplées [Retaillé, Guillas, 1989].

La logique coloniale des parallèles et la confrérie Tijaniyya

Pour lutter contre l'influence d'al-Hajj Umar, dont le pèlerinage avait accru le prestige, le gouverneur du Sénégal, Faïdherbe, organisa dans les années 1860 l'envoi en pèlerinage de deux lettrés musulmans qui étaient à la tête du tribunal musulman qu'il venait d'instaurer à Saint-Louis du Sénégal [Robinson, 1988 : 201-3], politique qui sera suivie jusqu'à la fin du siècle à l'égard d'autres personnages comme Ibra Almaami Wane, le chef du Laaw [Robinson, 1997 : 176]. Profitant de l'essor des bateaux à vapeur, les Français vont alors substituer la voie de mer à la voie de terre transversale. Dans un premier temps, le pèlerinage se fait sous escorte jusqu'à un port du Maroc, Mogador (cf. *supra*) ou Tétouan, avant de rejoindre Le Caire et Djeddah par bateau. Ensuite, à la fin du siècle, le départ par bateau se fera dès Saint-Louis ou Dakar, comme ce fut le cas pour Malik Sy, fondateur de la Tijaniyya proprement sénégalaise.

Ce contournement du Sahara, dans le cas du pèlerinage, et le privilège de l'orientation zonale, s'ils ne font que poursuivre la lutte séculaire de la caravelle contre la caravane, vont se réaliser militairement lors de la conquête des années 1881-1899. À l'inverse de « l'armée d'Afrique » (de l'Algérie de la conquête), hypnotisée par le « grand désert » qui donnerait accès au pays des Noirs, la progression des troupes de marine qui font la conquête du Soudan obéit à une « logique des parallèles » de préférence aux méridiens: la vallée du Niger, Tombouctou, occupée en 1894, ne sont que des étapes dans le but « d'assurer la liaison au-delà avec le Tchad » [Frémeaux, 1993 : 23]. Cette orientation privilégie la protection des régions productrices du Soudan, face aux prédatations des grands nomades, sous-estimant ainsi l'importance des échanges transsahariens, difficile à mesurer. En témoigne le fait que la diminution des « grandes caravanes » annuelles, aussi bien au centre sur la piste Ghadamès-Ghat-Kano [Albergoni, 1990 : 208] qu'à l'ouest sur celle de l'oued Noun à la boucle du Niger

[Bonte, 1998 : 1431], a été interprétée comme une preuve d'un déclin irrémédiable, alors que les deux auteurs cités y voient plutôt une preuve de la grande sécurité qui régnait sur ces parcours, sécurité qui permettait de multiplier les petits convois.

Aussi, ultérieurement, la mise en valeur coloniale axée sur les deux cultures qui semblaient les plus adaptées au climat comme à la nature des sols, l'arachide et le coton, orientait l'acheminement des cultures de rente vers la côte en utilisant la route et surtout, beaucoup moins onéreux, le rail. Apparaissent de grands axes ferroviaires de drainage des produits vers la côte qui forment trois grands bassins de main-d'œuvre coloniaux et polarisent en partie les populations sahéliennes auparavant tournées vers l'approvisionnement des Sahariens [Raynaud, 1997]. Le bassin arachidier sénégalais attirait les travailleurs saisonniers de saison des pluies ou *navetaan* du Haut Sénégal malien au Fuuta Jalloo guinéen. L'extraction minière et la culture cacaoyère de la Gold Coast, qui allait devenir Ghana, relayée ensuite par la culture cacaoyère et caféière de la Côte-d'Ivoire, polarisaient les saisonniers de Haute-Volta (devenue Burkina), et du Mali. Enfin, la production arachidière du Nigeria faisait de même avec les migrants du Niger voisin.

Cette logique des parallèles se retrouve également dans l'expansion de la confrérie la plus africaine, à savoir la Tijaniyya, qui se divisa en quatre principales branches dans la zone sénégal-mauritanienne à partir du début du ^{xx}e siècle : la branche liée à la famille Taal à laquelle appartenait al-Hajj Umar, dispersée au Sénégal et Mali, celle des Sy de Tivaouane, qui s'est répandue au Sénégal, celle issue de Abdoulaye Niass (1840-1922), centrée sur la ville de Kaolack située aussi au Sénégal mais plus au sud, enfin la branche Hamalliyya, née dans le Sud-Est de la Mauritanie durant l'entre-deux-guerres [Triaud, 1996].

C'est la Tijaniyya niassene qui illustre le mieux l'articulation entre les deux axes d'expansion qu'ont suivis les confréries d'Afrique de l'Ouest, celui des méridiens et celui des parallèles, puisqu'actuellement, ses adeptes se recrutent aussi bien en Mauritanie et au Sénégal qu'au Nigeria. Mais depuis l'après-guerre, cette expansion s'est poursuivie au-delà des limites du continent, en direction du Moyen-Orient d'une part, des États-Unis d'autre part. Au-delà d'une interprétation qui mettrait l'accent sur le capital charismatique et sa gestion par les fondateurs Niass (sa conversion en capital commercial...), ce déploiement, qui a traversé les frontières des empires d'abord, des États aujourd'hui, n'a été possible qu'en fonction du contexte conflictuel au sein duquel il a pris place : opposition des colonialismes français et anglais en Sénégalie, de la Tijaniyya et de la Qadiriyya au Nigeria, rivalité entre pays arabes au Moyen-Orient... Comme si la famille Niass se glissait dans l'entre-deux des conflits et des rivalités, espace interstitiel autorisant des stratégies de dissidence, de médiation ou d'alliance, qui ne se réalisent qu'à la phase suivante d'expansion et dont on ne peut mesurer l'ampleur qu'après coup.

Dès le début du siècle, les Niass sont installés à la limite des empires coloniaux français et anglais puisque la ville qui deviendra la capitale de la confrérie, Kaolack au Sénégal, est située près de la Gambie, petite colonie anglaise incluse dans le Sénégal. Ainsi Abdoulaye Niass (1840-1922), qui avait soutenu durant un temps le *jihād* de Saer Maty au Sine Saloum, dut-il se réfugier en Gambie anglaise dans les années 1900.

L'expansion en direction du Nigeria, alors partie intégrante de l'empire britannique, fut le fait de son fils Ibrahim, homme de stature remarquable, plus connu de Nasser ou de Nkrumah que dans son Sénégal natal. Ce mouvement serait dû à la rencontre que fit Ibrahim Niass lors de son premier pèlerinage à La Mecque en 1937 avec l'émir de Kano, Abdullahi Bayero, qui cherchait à rencontrer le « pôle de tous les saints ». Au-delà du *topos* de la conversion paulinienne auquel réfère ce type de récit, le basculement des musulmans de Kano doit être resitué dans la rivalité entre la métropole, Sokoto, rattachée à la Qadiriyya depuis le milieu du XIX^e siècle, et la vieille ville commerciale de Kano, dont le sultan s'était rallié à la Tijaniyya au début du siècle. En outre, à l'intérieur de la ville de Kano, ce qui allait devenir la « Tijaniyya rénovée », celle des Niass, s'appuya sur une des deux branches rivales de la Tijaniyya qui lui préexistaient à Kano, celle de Cheikh Salga qui lui fournit la plupart de ses cadres car ce dernier n'avait pas de successeur [Gray, 1998]. Durant les années cinquante et soixante, fut construite toute une série de *zawaya* qui étaient à la fois des lieux de prières conduisant à l'initiation mystique ou *tarbiya* et des lieux de rencontres pour des commerçants.

Deux institutions consolidèrent durablement les relations entre Kaolack et Kano mais aussi la Mauritanie et d'autres pays africains. Tout d'abord Ibrahim, puis ses successeurs donnèrent leurs filles à des *businessmen* de Kano ou du Nigeria ainsi qu'à des Cheikh de la Mauritanie, du Niger, du Mali ou de la Sierra Leone. La plupart des *muqaddam*, c'est-à-dire les représentants habilités à délivrer le *wird*, dans chacun des divers États, ont épousé soit des filles de la famille Niass, soit des femmes de Kaolack [Kane, 1989 : 33], faisant ainsi coïncider la circulation de la *baraka* et l'ensemble des relations matrimoniales dans un vaste « cercle d'affinité » [Schmitz, 2000 b] tissé autour de la famille Niass.

L'autre institution qui articule le charisme et le commerce au sein de « l'économie de la prière » (Murray Last, Benjamin Soares) sur l'axe des parallèles, c'est la *ziara* ou pèlerinage à Kaolack lors du *mouloud*, célébrant l'anniversaire de la naissance du prophète, et qui acheminait chaque année jusque dans les années quatre-vingt entre quatre mille et cinq mille Nigériens : actuellement, il y a un vol d'avion tous les deux jours qui relie les deux villes [Kane, 1992]. Dans ce lieu de pèlerinage situé, à l'inverse de La Mecque, à l'ouest du continent, se rencontrent beaucoup de commerçants, des hommes d'affaires très riches, le plus souvent Hausa, qui écoulent, sur le marché sénégalais, aussi bien des tissus de luxe (wax, bazins...) que des appareils électroniques dernier cri [Kane, 1989 : 34].

Dans les années quatre-vingt, des *zawaya* furent également installées aux États-Unis par le biais de l'imam de la Grande Mosquée de Kaolack, Cheikh Hassan Cissé, qui a fait ses études en Angleterre à la SOAS avant de les poursuivre à Northwestern University à Evanston [Kane, 1998 : 22]. Aussi, actuellement, des membres de la Tijaniyya niassene se marient avec des *Black Americans* convertis à l'islam.

Si l'on examine maintenant les relations méridiennes entre les différentes branches de la Tijaniyya niassene, en particulier dans ses relations avec la Mauritanie, force est de constater que le sens des affiliations s'est inversé puisque les chaînes de transmission ne passent plus par la Hafidiyya originellement Idawali, mais par les Cheikh Niass de Kaolack. Comme au Nigeria, se forment des

zawaya dans les régions du Trarza et du Brakna (Mauritanie), qui regroupent des gens d'origines ethniques diverses. Une des raisons du succès de la confrérie proviendrait de la popularisation de l'enseignement ésotérique aux femmes qui peuvent devenir *muqaddam* [Stone, 19994]. Lors des affrontements sanglants de 1989, qui opposèrent Sénégalais et Mauritaniens dans les villes des deux pays, Kaolack remplit de façon exemplaire sa fonction de médiation puisque des milliers de Maures, souvent boutiquiers au Sénégal depuis des générations, purent y trouver refuge et être rapatriés sains et saufs.

La superposition des échanges matrimoniaux croisés, des relations de parenté qui sont à l'origine de la fondation des *zawaya*, des relations d'affaires qui se nouent lors des pèlerinages, aboutit à faire de Kaolack une ville cosmopolite où sont parlés, outre le wolof sénégalais, le hassaniya, la langue des Maures, l'arabe du Moyen-Orient, le hausa parlé par les ressortissants du Nigeria, du Ghana... [Kane, 1992]. Le vaste triangle formé par les pays où est présente ce qui est devenu la principale branche de la Tijaniyya, comprenant 20 à 30 millions d'adhérents selon certaines estimations [Seesemann, 1997 : 12], s'étale de la Mauritanie au Mali, Niger, Tchad et Soudan : plus au sud, la confrérie est présente en Guinée, Sierra Leone, Ghana, Burkina Faso, Togo, Cameroun, République centrafricaine, etc.

Le tropisme arabo-musulman : confrérie, réformisme et islamisme

On a vu plus haut que le *hajj*, le pèlerinage à La Mecque, servit à légitimer les fondateurs de confréries ou de guerre sainte. Autour de la seconde guerre mondiale, les pèlerins qui reviennent du Hijaz, de l'université al-Azhar du Caire et du monde arabo-musulman, rapportent des idées « réformistes » inspirées des mouvements wahhabites au Hijaz ou salafi d'Égypte, prônant un retour aux textes, critiquant les « innovations » aussi bien que les confréries soufies accusées d'anthropolâtrie.

C'est le cas de jeunes *hajjis* de Gambie et de Guinée, al-Hajj Kabine Kaba et al-Hajj Muhammad Fode, qui, au retour du pèlerinage, restèrent quelques années à l'université al-Azhar du Caire où ils furent en contact avec les disciples de Muhammad Abduh (1849-1905) [Launay, 1990 : 185]. Ce dernier fait partie des principaux fondateurs du réformisme avec Jamal al-Din al-Afghani (1838-1897) et Rashid Ridha (1865-1935) [Kane, 1998 : 118]. Au retour, les pèlerins s'installèrent dans des centres urbains plus importants, comme Bamako au Mali et Bouaké en Côte-d'Ivoire, où ils furent qualifiés de « Wahhabites » par les services coloniaux.

Critiquant aussi bien le culte des saints que l'usage des amulettes, ils mirent en question la tradition de l'islam local qui en faisait un monopole social par rapport à d'autres groupes. Ainsi, dans le Nord de la Côte-d'Ivoire, une des composantes de la tradition musulmane se rattachant à al-Hajj Salim Suware, l'islam dyula, qui faisait des *mori* les porteurs de l'islam face au reste de la population, les *tun tigi* ou païens, fut-elle remise en cause [Launay, 1990 : 176]. Aussi, en se différenciant publiquement par leur attitude, lors de la prière effectuée les bras croisés, de celle des traditionalistes, qui gardent les bras le long du corps, d'où l'opposition des « bras croisés » *versus* les « bras ballants » [Miran, 2000], il attirèrent aussi bien les commerçants « nouveaux riches » que les membres des groupes castés, artisans ou laudateurs comme au Mali [Amselle, 1977].

En outre, ils s'attaquèrent à ce qui est au cœur de l'organisation confrérique, à savoir les relations entre maîtres et disciples que l'on institutionnalise en parlant d'école coranique. Ils proposèrent des réformes de l'enseignement islamique insistant sur l'apprentissage de la langue arabe et la compréhension du sens plus que sur la mémorisation ou incorporation du texte, et cela dans des écoles franco-arabes ou des medersas avec salle de classe et spécialisation des horaires.

Or, ce mouvement réformiste, qui aboutit à des affrontements violents à la fin des années cinquante à Bamako ou à Sikasso, va se fondre progressivement dans le paysage de l'islam de la Côte-d'Ivoire, comme l'observe Robert Launay [1990 : 188].

Dans deux autres exemples de réformisme, au Sénégal et au Nigeria, où le mouvement a pris une grande ampleur, celui-ci n'a pas été véhiculé par des pèlerins de retour du *hajj*, mais a transité par des foyers relais comme le Maghreb ou le Soudan.

Ainsi le réformisme sénégalais, qu'on peut identifier à la figure de Cheikh Touré, doit-il beaucoup aux relais mauritaniens et algériens. Ce dernier, né en 1925, bien qu'appartenant par son père à la confrérie Tijaniyya – branche de Tivaouane – fut mis en contact avec les idées des fondateurs du réformisme Muhammad Abduh et Jamal al-Din al-Afghani par le biais de Moukhtar Ould Hamidoun, le savant mauritanien issu de la prestigieuse tribu lettrée des Awlad Dayman du Trarza [Loimeir, 1998 : 156]. Mais c'est surtout la bourse obtenue pour parfaire sa formation en Algérie qui le mit en contact avec le centre du réformisme algérien, l'institut Ben Badis de Constantine et l'Association des Uléma algériens (AUMA). Sur le modèle de l'AUMA, Cheikh Touré fonda, en 1953, l'Union culturelle musulmane (UCM) qui créa rapidement des écoles arabo-islamiques. Paradoxalement, le fait qu'il s'attaqua aux confréries et en particulier à la Tijaniyya dont il était issu, celle des Sy de Tivaouane, l'inscrivit au sein du champ factionnel interne à la Tijaniyya, puisqu'il devenait automatiquement l'allié des Niass de Kaolack, grands rivaux des Sy de Tivaouane. L'instrumentalisation de l'UCM par le parti au pouvoir au Sénégal ainsi que l'intégration du message réformiste salafi par les marabouts des confréries incitèrent Cheikh Touré, qui effectua en 1974 un second pèlerinage en Arabie où il rencontra le roi Fayçal, à adopter des idées islamistes à partir des années quatre-vingt [Loimeier, 1998].

Alors même que l'historiographie de l'islam au Maghreb ou en Afrique a toujours insisté sur l'opposition entre réformisme et confrérie, le parcours d'un autre réformiste ivoirien, al-Hajj Ahmed Tijani Ba, que Marie Miran [2000] qualifie de « cheikh tijani réformiste », atteste du chevauchement, sinon de l'entremêlement qui associe champ confrérique et réformisme. Ce dernier, qui est actuellement l'imam de la grande mosquée La Riviera d'Abidjan, descend par sa mère d'al-Hajj Umar et donc appartient à la Tijaniyya de la branche Tal. Mais il fut également le compagnon de Cheikh Touré à l'institut Ben Badis⁷ en Algérie, dans les années cinquante, avant de fonder une filiale de l'UCM en Côte-d'Ivoire ainsi qu'une *madrasah* se présentant comme une version modernisée de l'école coranique, cal-

7 La grande figure du réformisme algérien, Shaikh Abd al-Hamid ben Badis (1889-1940), fut influencée par Muhammad Abduh [Hodgkin, 1998 : 202].

quée sur l'école occidentale aussi bien du point de vue de la pédagogie que du cadre matériel. Dans les années quatre-vingt, Tijani Ba créa une école franco-arabe et se fit le chantre de l'unification du programme d'enseignement commun à toutes les écoles coraniques du pays, anima des programmes d'émissions musulmanes à la radio et à la télévision avant d'être nommé à la tête des institutions musulmanes représentatives de la Côte-d'Ivoire [Miran, à paraître].

On pourrait reconstituer le même parcours avec la figure d'un autre réformiste, Saada Oumar Touré, analysée par Louis Brenner [1997]. Lui aussi descendant d'un proche d'Amadu Sheku, le fils d'al-Ajj Umar, fut à l'origine de la modernisation des écoles coranique du Mali dans le cadre de *madrasah* rénovées. Ce mouvement suscita une contre-réforme autour de Marcel Cardaire à la tête du Bureau des affaires musulmanes, d'Hampâté Bâ et d'Abd al-Wahhab Doukouré qui avait étudié à l'université de la Zaytuna de Tunis dans les années cinquante [Brenner, 1997 : 486]. La création de la medersa de Ségou par Touré en 1947 sera à l'origine d'un mouvement de rénovation qui s'étendra aussi au Burkina Faso [Cisé, 1998].

Le Nigeria est le pays où le mouvement réformiste a pris le plus d'importance. Il illustre bien la transition entre ce premier type de réformisme, qui a été véhiculé par des relais intermédiaires entre monde arabe et Afrique et est lié à la lutte anticoloniale, et un second, proche de l'islamisme car il bénéficie de l'aide directe des pays arabes. La manne pétrolière des années soixante-dix accompagna un rétablissement des liens entre l'Afrique et l'Arabie qui s'est spectaculairement manifesté lors de la guerre de Kippour (1973), lorsque les pays musulmans d'Afrique noire musulmane rompirent leurs relations diplomatiques avec Israël [Triaud, 1998]. Les trois principaux fournisseurs de pétrodollars sont l'Arabie saoudite, prise d'ailleurs souvent pour cible par les islamistes, relayée par l'Iran ainsi que la Libye [Hodgkin, 1998 : 203]. De façon schématique, l'islamisme prône trois retours à la tradition. Doit être obtenue la purification de l'islam pratiqué par l'individu qui doit se référer uniquement au Coran et à la Sunna et rejeter le *fiqh*. De même, au niveau social, sont rejetées toutes les innovations (*bid'a*) opérées en particulier par les confréries. Enfin, au niveau de l'État, la Shari'a doit être appliquée, aboutissant à la création d'un État islamique, à l'image de celui qu'avait créé le Prophète à Médine.

Au Nigeria, la cible principale de ces mouvements de modernisation est à la fois les confréries et les écoles coraniques traditionnelles. Sous ce nom, on distingue les foyers coraniques (*makarantar cinrani*) qui obéissent à un double rythme. Lors de la saison agricole, les élèves apprennent le Coran auprès d'un vieux maître dont ils cultivent les champs, alors qu'ils se déplacent durant la saison sèche en ville où ils vivent de l'aumône (*zakat*) [Reichmuth, 1989 : 49]. Les meilleurs poursuivent l'étude des corpus islamiques (droit religieux, grammaire...) dans les « écoles de savoir » de niveau supérieur (*makarantar 'ilmi*). Ce sont ces écoles traditionnelles qui formèrent les militants du mouvement de Maitatsine que l'on a évoqué plus haut.

Dès les années cinquante et soixante, la Tijaniyya Niass se préoccupa d'introduire dans l'enseignement coranique l'enseignement de l'arabe ainsi que du Hausa, de l'anglais ou des matières scientifiques [Kane 1989 : 31]. À la confluence de l'action militante de jeunes politiciens – dont le plus connu est Aminu Kano,

leader du Northern Elements Progressive Union (NEPU) – et de riches hommes d'affaires ou commerçants, appurent de nouvelles institutions d'éducation, les Islamiyya Schools [Reichmuth, 1989 : 52].

Cette modernisation n'est pas sans lien avec la montée du mouvement impulsé par Aboubacar Mahmud Gumi (1922-1992), qui fréquenta l'institut Bukit Rida au Soudan, où il s'imprégna de l'idéologie réformiste [Kane, 1998 : 25]. Basé à Kaduna, il se constitua une clientèle dans les classes moyennes, fonctionnaires ou hommes d'affaires qui, avec le boom pétrolier, aspiraient à une forme d'islam simplifié et plus démocratique, critiquant les innovations dont seraient responsables les principales confréries, la Tijaniyya et la Qadiriyya. Gumi prit une part importante dans la création de ce qui forme le plus important des mouvements réformiste d'Afrique de l'Ouest, le mouvement *Izala*⁸. L'autre mouvement important, le *Da'wa*, a été fondé à Sokoto par Cheikh Ahmad Lemu. Outre les activités en direction de l'éducation, il forme des « missionnaires islamiques » et des *field workers*, visant à répondre au prosélytisme des chrétiens [Reichmuth, 1989 : 57 et 59].

La manne pétrolière a surtout servi à payer des séjours à l'étranger des arabisants pour acquérir une formation supérieure, que ce soit à al-Azhar, au Caire, à Médine ou à Djeddah [Hodgkin, 1998 : 218]. Ensuite, furent créés, dans les pays mêmes, des centres islamiques à compétence régionale, comme l'Islamic African Centre à Khartoum puis à Ondurman au Soudan, qui font contrepoids au grand nombre de migrants soudanais qui travaillent en Arabie saoudite et dans les pays du Golfe. Dans les années quatre-vingt, fleurirent dans les universités du Nigeria les *Departments of Arabic and Islamic Studies* à Ibadan, Ilorin, Zaria, Kano, Maiduguri, où enseignent quelquefois des Soudanais.

Les financements, en particulier d'Arabie saoudite et du Koweït, ont servi également à construire des instituts islamiques, des lieux de conférences ou des mosquées, les trois pouvant être intégrés dans des complexes monumentaux. En léger décalage avec le Moyen-Orient ou le Maghreb (on pense à la gigantesque mosquée Hassan II à Casablanca), on assiste également, au sud du Sahara, à une explosion de construction de mosquées avec tout le personnel qui leur est lié – imam, second... –, financées non seulement par la manne pétrolière mais également par l'argent de la migration internationale, du Soudan au Mali et à la vallée du Sénégal. En Égypte, le nombre de mosquées passe de 3283 en 1968 à 5000 en 1980. À Bamako, il augmente de 41 en 1961 à 203 en 1980 [Hodgkin, 1998 : 215]. À Nouakchott, alors qu'auparavant il n'y avait qu'une mosquée car la prière pouvait être dite à l'intérieur d'un enclos d'épineux, on compte actuellement 25 mosquées officielles ainsi qu'une cinquantaine d'imams nommés par l'État mauritanien [Hamès, 1994 : 47]. L'apparition de ces lieux de paroles s'accompagne de celle des prêcheurs parlant une langue nationale et utilisant les médias modernes. Cette matérialisation [Brenner] des moyens de transmission de l'islam, que l'on peut opposer à la personnalisation extrême des rapports maître-disciple de l'école coranique, prend la forme des cassettes audio des prédicateurs égyptiens,

8 Son titre complet est plus explicite: *Jama'at izalat al-bid'a wa iqamat al-sunna*: Mouvement pour la suppression de l'innovation et la restauration de la sunna du Prophète [Kane, 1987 : 32].

comme Kishk en Égypte, qui s'exprime en arabe, Abubakar Gumi, le leader du mouvement *Izala*, qui parle hausa au Nigeria, enfin le Kenyan Abdullah Hassan qui parle en swahili. La cassette audio ou vidéo tend souvent à remplacer la parole vivante du maître, ce qui permet en outre une réplique indéfinie et peu onéreuse [Hodgkin, 1998 : 215].

Cette dépersonnalisation des rapports maître-disciple explique que la plupart des islamistes de la dernière génération ne proviennent pas de l'enseignement coranique traditionnel mais sortent directement des universités, que ce soit Dakar, Ibadan, Ifé, Khartoum ou Nairobi, et de plus il s'agit le plus souvent d'étudiants qui suivent des cursus de sciences ou des instituts de technologie et vont passer des Ph. D. en Occident : Hassan al-Turabi a un doctorat de la Sorbonne. D'autres parcours mènent des écoles arabes nationales aux universités d'al-Azhar ou du Moyen-Orient et aboutissent à des Ph. D. aux États-Unis [Hodgkin, 1998 : 219].

*

Au centre de la culture islamique d'Afrique de l'Ouest, on peut placer le rapport maître-disciple [Hammoudi, 1997] et la pratique spatiale de la quête du savoir coranique auprès de plusieurs maîtres. Cela renvoie au primat de l'oralité dans la transmission de la bouche du maître à l'oreille du disciple. Cette incorporation d'un habitus autant que d'un savoir explique la continuité entre apprentissage élémentaire et transmission des formules ésotériques – l'initiation au *wird* – propres à une confrérie. Cette prévalence du corps se traduit matrimonialement à travers ce que nous avons appelé la « parenté de salive » [Schmitz, 2000 b] à ces deux niveaux homologues, lorsque le maître coranique donne sa fille à son disciple ou lorsque le Cheikh d'une confrérie donne ses filles à ses *muqaddam*, comme on l'a vu dans le cas de la confrérie niassene. Or, un tel dispositif, commun à l'école coranique et à la *tariqa*, peut se déployer à grande échelle. On a vu plus haut que ces rapports durables avaient pu générer les différents fuseaux méridiens des échanges transsahariens ou bien les routes du pèlerinage donnant naissance aussi bien aux États musulmans des XVIII^e et XIX^e siècles qu'aux grandes confréries du XX^e siècle, l'exemple d'al-Hajj Umar étant à l'articulation de ces deux formes d'expansion de l'islam.

Les mouvements réformistes qui se développèrent par le relais du Maghreb durant la période coloniale, puis islamistes à travers les rapports directs avec le monde arabo-musulman depuis les années soixante-dix, remettent en cause les relations maître-disciple. En effet, ce dispositif encore réservé aux enfants de la crise, enfants qu'on voit mendier auprès des touristes dans toutes les villes d'Afrique de l'Ouest, est en pleine mutation : substitution de la mosquée au foyer coranique, rupture entre l'enseignement du coran et des sciences islamiques, apprentissage impersonnel dans les universités du Moyen-Orient ou d'Amérique, usage de la cassette à la place du maître...

Néanmoins, cela ne signifie pas que les confréries disparaissent du champ religieux africain, comme en témoignent deux observations que l'on peut faire à propos des islamistes aux deux extrémités du continent. En Afrique de l'Est, on peut établir une véritable continuité (*silsila* ou chaîne de transmission) entre réformistes

et islamistes [Hodgkin, 1998 : 201], tandis qu'un des mouvements islamistes les plus visibles du Sénégal, celui des *mustarshidin*, est dirigé par un jeune marabout appartenant à la famille Sy, qui est la tête de la Tijaniyya de Tivaouane.

BIBLIOGRAPHIE

- ABITBOL M. [1980], « Le Maroc et le commerce transsaharien du XVII^e au début du XIX^e siècle », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 30: 5-19.
- ALBERGONI G. [1990], « Les Bédouins et les échanges », *Cahiers des sciences humaines*, 26, 1-2: 195-215.
- AMSELLE J.-L. [1977], *Les Négociants de la savane*, Paris, Anthropos.
- AUSTEN R.A. [1990], « Marginalization, Stagnation, and Growth: the Trans-Saharan Caravan Trade in the Era of European Expansion, 1500-1900 », in J. Tracey (ed.), *The Rise of Merchant Empires*, I, Cambridge, Cambridge University Press.
- BARTH F. [1959 a], *Political Leadership among Swat Pathans*, Londres, Athlone Press-London School of Economics (Monographs in Social Anthropology, 19).
- BARTH F. [1959 b], « Segmentary Opposition and the Theory of Games: a Study of Pathan Organization », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, LXXXIX (1): 5-22; repris in 1981, *Features of Person and Society in Swat: Collected Essays on Pathans – Selected Essays of F. Barth*, 2, Londres, Routledge.
- BERNUS E., BOILLEY P., CLAUZEL J., TRIAUD J.-L. (éd.) [1993], *Nomades et Commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés ».
- BOILLEY P. [1993], « L'organisation commune des régions sahariennes (O CRS) », in E. Bernus et alii (éd.), *Nomades et Commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala: 215-245.
- BRENNER L. [1997], « Becoming Muslim in Soudan français », in D. Robinson, J.-L. Triaud (éd.), *Le Temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française vers 1880-1960*, Paris, Karthala: 467-492.
- BONTE P. [1998 a], *L'Émirat de l'Adrar. Histoire et anthropologie tribale du Sahara occidental*, thèse de doctorat d'État, Paris, EHESS.
- BONTE P. [1998 b], « Fortunes commerciales à Shingitti (Adrar mauritanien) au XIX^e siècle », *Journal of African History*, 39: 1-13.
- CISSÉ I. [1998], « Les medersa au Burkina. L'aide arabe et l'enseignement arabo-islamique », in O. Kane, J.-L. Triaud (éd.), *Islam et Islamismes au sud du Sahara*, Paris, Iremam-Karthala-MSH: 101-115.
- DEVISSE J., VERNET R. [1993], « Le bassin des vallées du Niger: chronologie et espaces », in *Catalogue de l'exposition vallée du Niger*, Paris, Éditions de la réunion des musées nationaux: 10-37.
- FRÉMEAUX J. [1993], « La mise en place d'une administration aux marges de l'AOF », in E. Bernus et alii (éd.), *Nomades et Commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala: 21-29.
- GELLNER E. [1969], *Saints of the Atlas*, Londres, Weidenfeld & Nicholson.
- GRAY C. [1998], « The Rise of the Niassene Tijaniyya, 1875 to the Present », in A. Popovic, G. Veinstein (éd.), *Les Voies d'Allah. Les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui*, Paris, Fayard: 59-82.
- HAMÈS C. [1994], « Le rôle de l'islam dans la société mauritanienne contemporaine », *Politique africaine*, 55: 46-51.
- HANSON J. [1990], « Generational Conflict in the Umariyan Movement after the Jihad: Perspectives from the Futanke Grain Trade at Medine », *Journal of African History*, 31: 199-215.
- HANSON J. [1996], *Migration, Jihad and Muslim Authority in West Africa. The Futanke Colonies in Karta*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press.
- KANE O. [1989], « La confrérie "Tijaniyya Ibrahimiyya" de Kano et ses liens avec la zawiyya mère de Kaolack », *Islam et Sociétés au sud du Sahara*, 3 : 27-40.

- KANE O. [1992], « Some Considerations on Sufi Transnationalism in Africa with Particular Reference to the Niassene Tijaniyya », communication au colloque *Transnational Religious Regimes*, Chicago, 24-26 avril.
- KANE O. [1998], « Un mouvement social islamique au sud du Sahara (introduction) », et « Le réformisme musulman au Nigeria du Nord », in O. Kane, J.-L. Triaud (éd.), *Islam et Islamismes au sud du Sahara*, Paris, Iremam-Karthala-MSH: 21-30; 117-135.
- KANE O., TRIAUD J.-L. (éd.) [1998], *Islam et Islamismes au sud du Sahara*, Paris, Iremam-Karthala-MSH, coll. « Hommes et sociétés ».
- KANE O., VILLALON L. [1998], « Entre confrérisme, réformisme et islamisme. Les *mustarshidin* du Sénégal », in O. Kane, J.-L. Triaud (éd.), *Islam et Islamismes au sud du Sahara*, Paris, Iremam-Karthala-MSH: 263-310.
- LAUNAY R. [1990], « Pedigrees and Paradigms: Scholarly Credentials among the Dyula of the Northern Ivory Coast », in D.F. Eickelman, J. Piscatori (eds), *Muslim Travellers. Pilgrimage, Migration and the Religious Imagination*, Londres, Routledge: 175-199.
- LAUNAY R. [1997], « Spirit Media: the Electronic Media and Islam among the Dyula of Northern Côte-d'Ivoire », *Africa*, 67 (3): 441-453.
- LOIMEIER R. [1998], « Cheikh Touré. Un musulman sénégalais dans le siècle. Du réformisme à l'islamisme », in O. Kane, J.-L. Triaud (éd.), *Islam et Islamismes au sud du Sahara*, Paris, Iremam-Karthala-MSH: 155-168.
- MIRAN M. [à paraître], « La Tijaniyya à Abidjan entre désuétude et renaissance, ou l'œuvre modernisatrice d'El Hajj Ahmed Tijani Ba, cheikh tijani réformiste en Côte-d'Ivoire contemporaine », in J.-L. Triaud, D. Robinson (éd.), *La Tijaniyya en Afrique subsaharienne. Bilans, enjeux et débats*, Paris, Karthala.
- MCDUGALL A. [1985], « The View from Awdaghust: War, Trade and Social Change in the South-western Sahara from the Eighth to the Fifteenth Century », *Journal of African History*, 26: 1-31.
- MONOD T. [1967], « Notes sur le harnachement méhariste », *Bulletin de l'IFAN*, B (1-2), Dakar: 234-306.
- MONOD T. [1968], « Les bases d'une division géographique du monde saharien », *Bulletin de l'IFAN*, XXX, B (1), Dakar: 269-288.
- MONTAGNE R. [1930], *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc. Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe Chleuh)*, Paris, Alcan.
- MONTEIL V. [1948], *Notes sur les Tekna*, Paris, Larose (Institut des hautes études marocaines, notes et documents).
- NAÏMI M. [1991], « The Evolution of Tekna Confederation », in E.G.H. Joffe, C.R. Pernel (eds), *Tibe and State. Essays in Honour of David Montgomery Hart*, Wisbech, England: 213-238.
- NEWBERRY C.W. [1966], « North African and Western Sudan Trade in the 19th Century: a Re-evaluation », *Journal of African History*, VII, 2: 233-246.
- OULD KHALIFA A. [1998], *La Région du Tagant en Mauritanie. L'oasis de Tijija entre 1660 et 1960*, Paris, Karthala.
- PASCON P. [1984], *La Maison d'Igh et l'Histoire sociale du Tazerwalt*, Rabat, Société marocaine des éditeurs réunis.
- POPOVIC A., VEINSTEIN G. (éd.) [1996], *Les Voies d'Allah. Les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui*, Paris, Fayard.
- RAYNAUT C. (éd.) [1997], *Sahels. Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés ».
- REICHMUTH S. [1989], « New Trends in Islamic Education in Nigeria. A Preliminary Account », *Die Welt des Islams*, XXIX: 41-60.
- RETAILLÉ D., GUILLAS E. [1989], « Les identifications ethniques dans l'espace Sahara-Sahel. L'apport d'une géographie méridienne », in J.-P. Chrétien, G. Prunier (éd.), *Les Ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 61-72.
- ROBINSON D. [1988], *La Guerre sainte d'al-Hâjj Umar. Le Soudan occidental au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés ».
- ROBINSON D. [1997], « An Emerging Pattern of Cooperation between Colonial Authorities and Muslim Societies in Senegal and Mauritania », in D. Robinson, J.-L. Triaud (éd.), *Le Temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française v. 1880-1960*, Paris, Karthala: 155-180.

- SALL I. [1996], « La diffusion de la Tijaniyya au Fuuta-Tooro », communication au colloque *Tijaniyya Traditions and Societies in West Africa in the 19th and 20th Centuries*, Champaign Urbana, université d'Illinois, 1^{er}-5 avril 1996.
- SCHMITZ J. [2000 a], « Un espace politique en damier: Émirats maures et provinces *haalpulaar* de la vallée du Sénégal », in F. Pouillon, D. Rivet (éd.), *La Sociologie musulmane de Robert Montagne*, Paris, Maisonneuve et Larose, coll. « Raisons ethnologiques »: 111-133.
- SCHMITZ J. [2000 b], « Le souffle de la parenté. Mariage et transmission de la *baraka* chez les clercs musulmans de la vallée du Sénégal », *L'Homme*, 154-155: 241-277.
- SESESMANN R. [1997], « Origins and Consequences of the Expansion of the Niyasiyya Branch of the Tijaniyya », *Saharan Studies Association Newsletter*, 5 (1): 9-13.
- STEWART C.C. [1976], « Southern Saharan Scholarship and the *Bilad al-Sudan* », *Journal of African History*, 17 (1): 73-93.
- STONE D. [1994], « Aspects du paysage religieux: marabouts et confréries », *Politique africaine*, 55: 52-56.
- TRIAUD J.-L. [1995], *La Légende noire de la Sanusiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840-1930)*, Paris-Aix-en-Provence, Maison des sciences de l'homme-Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman.
- TRIAUD J.-L. [1996], « L'Afrique occidentale et centrale », in A. Popovic, G. Veinstein (éd.), *Les Voies d'Allah. Les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui*, Paris, Fayard: 417-427.
- TRIAUD J.-L. [1998], « Histoire et islam africain. Introduction », in O. Kane, J.-L. Triaud (éd.), *Islam et Islamismes au sud du Sahara*, Paris, Iremam-Karthala-MSH: 6-20.
- WEBB J. [1995], *Desert Frontier. Ecological and Economic Change along the Western Sahel, 1600-1850*, Madison, the University of Wisconsin Press.
- WILKS I. [1968], « The Transmission of Islamic Learning in the Western Sudan », in J. R. Goody (ed.), *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, Cambridge University Press: 161-197.

Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution discrète

Marie Miran *

Le phénomène de *da'wa* enregistre un nouvel essor et prend une importance grandissante à travers le monde musulman contemporain. Terme arabe, *da'wa* signifie littéralement « appel » et, dans la théologie islamique, une « invitation à l'islam » : c'est une notion qui en est venue à désigner explicitement une idéologie de propagande et de prosélytisme islamique. Concept coranique classique auquel dynasties et sociétés musulmanes du passé ont eu recours en des lieux et circonstances divers, la *da'wa* a été substantiellement redéfinie dans sa conception et dans sa pratique au cours du XX^e siècle. L'initiative du renouveau de l'appel à l'islam est d'abord venue de penseurs issus du shi'isme et d'autres « sectes » islamiques, telles l'Ahmadiyya. Depuis deux décennies, théologiens sunnites et grandes organisations panislamiques, au premier rang desquelles la Ligue islamique mondiale, ont contribué à la renaissance du concept et sont devenus le fer de lance de sa diffusion au niveau international. C'est ainsi que la *da'wa*, dans sa formulation moderne, a récemment fait son apparition dans diverses régions musulmanes d'Afrique noire dont certains secteurs islamisés de la Côte-d'Ivoire.

Notre étude se propose d'explorer le phénomène du nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire, qui a émergé depuis une dizaine d'années et s'est d'abord développé au sein de la communauté musulmane d'Abidjan, avant de s'étendre au reste du pays. Plus spécifiquement, elle s'attache à cerner la conception et les pratiques de la *da'wa* telles qu'elles ont été revisitées de manière créative par la société musulmane d'Abidjan, plus exactement par son élite dirigeante. On soutient en effet que la notion moderne de *da'wa*, « empruntée » à l'origine au monde arabo-islamique dit central, a été pleinement réappropriée, réinvestie et retravaillée par la communauté concernée. L'« ivoirisation » de la *da'wa* reflète à la fois la participation active de l'élite musulmane de ce pays au monde islamique transnational et son solide enracinement dans les réalités locales de sa communauté. S'opère alors une synthèse culturelle originale, sans que le concept religieux soit en rien dénaturé.

La transformation des enjeux et modalités du prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire est saisissante. Elle signale une réinterprétation de la conception religieuse

* Faculty Fellow, Colby College, Maine (États-Unis).

de la personne, de la communauté et de sa place dans l'État. De fait, ce changement s'inscrit dans un processus plus vaste, qu'on pourrait qualifier de révolution religieuse de la sphère islamique ivoirienne. C'est une révolution discrète, paisible et progressive. Elle se situe aux antipodes des *jihads* ouest-africains du XIX^e siècle ou des « fondamentalismes » islamiques à vocation politique de certaines régions du monde musulman d'aujourd'hui : elle n'en est pas moins marquante. Si la nouvelle *da'wa* n'a pas engendré cette révolution religieuse – elle l'a plutôt accompagnée –, elle en est toutefois devenue la composante la plus centrale et sa facette la plus visible. Notre étude s'efforce de situer et comparer historiquement cette évolution.

L'espace ivoirien et abidjanais : un contexte original

La Côte-d'Ivoire en général et la ville d'Abidjan en particulier représentent un cadre fort original pour l'évolution postcoloniale de l'islam et de la communauté musulmane. Au cours des quarante dernières années, le pays a connu la progression la plus rapide de l'islam sur le continent africain. En conséquence, la population musulmane ivoirienne est passée d'un statut de minorité à celui de quasi-majorité. Il va sans dire que les statistiques disponibles, au demeurant parfois contradictoires, doivent être manipulées avec prudence. Restent qu'elles indiquent une tendance manifeste : les musulmans représentaient 14 à 20 % de la population du pays en 1960 [Cuoq, 1975 ; Trimmingham, 1968], contre 43 % officiellement en 1993 [INS, 1996]. Le principal théâtre de ce processus d'islamisation a été la Côte-d'Ivoire méridionale, région de la zone climatique forestière, considérée durant l'ère précoloniale et la majeure partie de la période coloniale comme un « mur » pour l'expansion de l'islam. Abidjan, sur le golfe de Guinée, est la quintessence de ce nouveau phénomène. La ville abrite de nos jours l'essentiel de la population musulmane du pays et elle est devenue le centre islamique le plus influent de la Côte-d'Ivoire indépendante, supplantant les anciens bastions musulmans de la savane septentrionale. Abidjan se trouve ainsi au cœur de la frontière mouvante qui cartographie la progression de l'islam en Afrique et dans le monde.

Par ailleurs, l'islam s'est épanoui à Abidjan dans un environnement confessionnel exceptionnellement divers. D'aucuns assimilent le pays et sa métropole à un marché libre religieux, propice à la compétition et au pluralisme des spiritualités. Plus spécifiquement, l'islam a évolué à Abidjan aux côtés du christianisme, ce qui est une situation, si ce n'est unique, du moins originale. Le christianisme ne fut véritablement introduit dans la région qu'à l'époque coloniale et demeure une religion minoritaire. Mais son influence a été et reste grande, en ce qu'il fut, dans sa version catholique, la première religion moderne du pays et celle des principaux dirigeants ivoiriens. Peu avant sa mort, le président Félix Houphouët-Boigny fit élever une basilique monumentale à Yamoussoukro, son village natal, à la mesure de son désir de voir survivre sa mémoire et rayonner le catholicisme dans la région¹.

1 À un journaliste qui l'interrogeait sur l'énormité de la basilique dans un pays où les catholiques sont très minoritaires, Houphouët-Boigny répondait : « En tant qu'homme, et non en tant que président, nous faisons tout pour aider notre religion à nous, la religion catholique, à se développer » [La Vie, 3 novembre 1988].

L'État ivoirien et le système éducatif public sont légalement laïcs. En réalité, ils sont fortement marqués par des valeurs européenno-(franco)-chrétiennes, en partie déconfectionnalisées. À l'inverse, l'islam a longtemps incarné l'antithèse du progrès dans l'opinion publique ivoirienne et fut traité d'arriéré et de rétrograde. Comme le christianisme a profondément marqué la modernité ivoirienne (ou à l'ivoirienne), quand la communauté musulmane s'est engagée à Abidjan, dans un processus de modernisation, le christianisme a eu une influence sur la nouvelle culture religieuse islamique, *da'wa* y compris.

À Abidjan, islam et communauté musulmane se sont développés dans un environnement urbain moderne. Et pas n'importe quel environnement urbain, mais celui d'une mégapole. Avec 2,5 millions d'habitants à la fin des années quatre-vingt-dix, Abidjan est de loin la plus grande ville de Côte-d'Ivoire et figure dans le peloton de tête des plus grandes cités du continent. Elle a, sans conteste, toutes les caractéristiques d'une véritable mégapole, avec ses aspects positifs et négatifs. Une ville tentaculaire comme Abidjan, dont la population s'est accrue à un rythme phénoménal dans les cinq dernières décennies, tend à donner le ton en matière religieuse comme en d'autres domaines pour l'ensemble du pays. L'émergence d'une nouvelle société et d'une culture religieuse islamiques à Abidjan, dont la nouvelle forme de prosélytisme est un aspect, est un phénomène ancré dans le milieu d'origine mégapolaire. L'apparition de formes « mégapolaires » de l'islam est d'ailleurs un phénomène postcolonial en Afrique subsaharienne. En Côte-d'Ivoire, les initiatives les plus novatrices pour remodeler les activités, reformuler le discours islamique, recomposer les organisations et la sociabilité religieuses, redéfinir, finalement, identités et sensibilité musulmanes, sont venues en majeure partie de la communauté musulmane d'Abidjan (cette dernière n'a rien de monochrome mais elle partage la même expérience de la vie quotidienne dans la métropole). Tous ces changements reflètent le défi de l'islam et de la société musulmane pour s'ajuster à la modernité, qui est produite dans cette cité ivoirienne hypertrophiée et transmise à travers elle. Le nouveau prosélytisme peut être compris comme une renégociation des rapports ville-campagne ou, plus précisément, des rapports entre mégapole d'un côté et villes secondaires et villages de l'autre, voire, plus abstraitement, de la relation du global au local, étant entendu que la *da'wa* abidjanaise elle-même se situe déjà au cœur d'un tel carrefour à échelle du monde islamique.

La reformulation contemporaine de la *da'wa*

La *da'wa* est mentionnée dans le Coran (sourate 14, verset 46) et a donc toujours représenté un devoir sacré pour le musulman à titre individuel et à titre collectif. Contrairement au christianisme qui a différencié et institutionnalisé un organisme en charge des missions, en islam, la tradition de la *da'wa* fait de chaque musulman un missionnaire potentiel. Le message de l'islam se veut universel et accessible à tous : s'il est reconnu qu'il ne peut y avoir de contrainte en religion, il revient toutefois au(x) musulman(s) de propager l'appel d'Allah afin que l'humanité reconnaisse en l'islam la vraie religion. La *da'wa* a été et demeure ainsi un objectif majeur pour l'*umma*.

Dans le passé, la *da'wa* s'est jouée autour de deux composantes centrales : l'éducation religieuse et une certaine propagande politique, étant donné que l'islam ou plus exactement certaines interprétations de l'islam furent utilisés par les dynasties musulmanes au pouvoir pour renforcer leur autorité et leur légitimité politico-religieuses. Ces deux éléments ont conservé leur importance. De nos jours, l'instruction religieuse reste un élément fondamental de la *da'wa* et l'instrumentalisation politique n'a pas disparu. C'est ainsi que le continent africain a salué ces dernières décennies la création d'un Centre islamique africain (*al-Markaz al-Islami al-Ifriqi*) au Soudan (1967), doté d'un département pour l'action éducative missionnaire qui fut longtemps soutenu par l'Arabie saoudite, la création d'une Association pour l'appel à l'islam (*Jami'iyyat al-Da'wa al-Islamiyya*) en Libye (1972) et d'une Organisation de l'islam en Afrique, basée au Nigeria (1989) [Otayek, 1993; Hunwick, 1997]. Mais une transformation de cette tradition de la *da'wa* est à l'œuvre en ce qu'elle est maintenant articulée autour de l'idée et des activités de travail social. La *da'wa* s'en trouve complètement redéfinie [Eickelman, Piscatori, 1996].

Ce changement prend sa source dans l'idée que si le message coranique est en soi éternel et immuable, les questions qu'il soulève et les modes de communication qui lui conviennent évoluent constamment au gré des circonstances. Lors d'une conférence internationale organisée en 1987 par la Ligue islamique mondiale pour discuter l'avenir de la *da'wa*, il fut reconnu qu'il était préjudiciable à l'islam de se borner à répéter les vieilles formules de transmission religieuse, d'aborder des idées au travers de thèmes révolus ou d'éviter d'affronter les problèmes contemporains, touchant aussi bien au sous-développement économique et à l'injustice sociale qu'au racisme, à la marginalisation de la jeunesse, qu'au sida, etc. [Davies, Pasha, 1989]. Le défi de la *da'wa* consiste à offrir une traduction du message universel de l'islam adaptée aux réalités du monde d'aujourd'hui. Autrement dit, le contenu et la forme de la *da'wa* doivent s'accommoder aux changements de notre époque qui évolue à un rythme effréné.

Dans les termes de cette nouvelle définition, la *da'wa* ne vise plus seulement à la défense et à la diffusion des dogmes religieux mais aussi à revivifier un mode de vie islamique global. Le champ d'action du prédicateur, ou *da'iyah* (pl. *duah*), n'est plus seulement la sphère spirituelle mais concerne aussi tout le domaine social. Il est de sa responsabilité d'être en étroite communion avec sa communauté pour identifier ses difficultés et besoins propres, afin d'y apporter une réponse islamique. Comme le concluait la conférence de la Ligue islamique mondiale, le *da'iyah* est donc appelé à devenir une courroie de transmission du développement social, puisqu'il doit être capable de pratiquer sa mission en tant que médecin, juriste, etc. Idéalement, les maux de la société musulmane devraient ainsi disparaître et l'islam rayonner fortement. Selon la formule, l'objectif n'est plus tant de moderniser l'islam que d'islamiser la modernité.

Cette reformulation de la *da'wa* n'implique aucune volonté de retour à un passé glorifié. Au contraire, toute l'idée de la nouvelle *da'wa* est de relever, de manière constructive, le défi historique de la modernité et des progrès de l'Occident. Les acquis occidentaux en science et en technologie perçus comme positifs sont d'ailleurs utilisés : on en trouve une illustration frappante dans l'usage des moyens et technologies modernes de communication, de la presse à internet. La pensée

sociale de l'Église est aussi source d'inspiration [Davies, Pasha, 1989; Abu-Rabi, 1996]. En définitive, la *da'wa* se veut le moteur d'une reconstruction sur de nouvelles bases, de la civilisation musulmane, alors qu'elle est actuellement, associée à un affaiblissement des valeurs islamiques et au développement de sentiments de défaitisme et d'apathie.

Notons finalement que le nouveau prosélytisme islamique, qui cible naturellement les non-musulmans, est avant tout dirigé vers les musulmans eux-mêmes. Il vise essentiellement à réislamiser la société musulmane, étant entendu qu'être musulman n'est pas un état passif et donné une fois pour toutes mais un processus continu. L'objectif est d'encourager les musulmans à devenir de « meilleurs » musulmans, embrassant l'islam activement et intégralement.

C'est cette interprétation moderne de la *da'wa* qui a pris racine en Côte-d'Ivoire.

Les circonstances de l'émergence de la *da'wa* à Abidjan

Le milieu réformiste

La notion de *da'wa*, « un thème non habituel dans l'univers culturel musulman en Côte-d'Ivoire » [AEEMCI, 1991], comme le reconnaissait un grand imam, a été introduite dans le pays par un groupe bien identifié de musulmans, à savoir l'élite socioculturelle qui, depuis une dizaine d'années, s'est progressivement portée à la tête de la communauté islamique d'Abidjan puis de la Côte-d'Ivoire. Ce groupe est composé d'une nouvelle génération d'intellectuels et de cadres musulmans. Nombre d'entre eux ont étudié à la fois dans le système éducatif ivoirien laïc (plus rarement chrétien) et dans des universités du monde arabe: ils sont donc parfaitement à l'aise dans les langues et les systèmes culturels français et arabe. Depuis le début des années soixante-dix mais plus visiblement depuis la fin des années quatre-vingt, cette élite musulmane émergente a centré son énergie sur de nouvelles associations pour redynamiser la communauté islamique locale, dont elle déplorait l'apathie et la raideur culturelle et spirituelle. Sa préoccupation majeure fut d'initier une reformulation de la doctrine islamique dans un sens moins « folklorique », pour reprendre son propre vocabulaire, et en des termes plus modernes et normatifs, afin d'affirmer la compatibilité de l'islam avec la vie urbaine moderne et d'attirer une jeunesse musulmane dérouterée en l'absence d'encadrement approprié. Cette élite émergente se qualifie ainsi de « réformiste » ou « néoréformiste ». Mais, contrairement à d'autres réformistes ouest-africains et sénégalais en particulier, l'élite abidjanaise a opté pour une approche tolérante, non conflictuelle envers le pluralisme musulman local. Ainsi a-t-elle évité de s'attaquer aux chefs musulmans traditionnels, cherchant au contraire à les intégrer à son projet religieux, et n'a cessé de dénoncer ouvertement toutes les formes d'exclusions sectaires. Elle cherche en fait à assurer l'unité des musulmans ivoiriens, et au plan national, au-delà du groupe réformiste, elle aspire au leadership de cette communauté religieuse. En conséquence, le leadership abidjanais n'a pas manqué de se retrouver dans une situation de compétition feutrée en matière d'autorité et de légitimité religieuse vis-à-vis des représentants des nombreuses communautés musulmanes des quartiers d'Abidjan et des localités de la Côte-d'Ivoire.

À la fin des années quatre-vingt, les réformistes abidjanais s'étaient familiarisés avec le concept de *da'wa* par l'intermédiaire de la littérature panislamique et de contacts directs avec des représentants du monde musulman, notamment à l'occasion de conférences internationales et d'ateliers de formation, généralement subventionnés par l'Arabie saoudite. À cette époque, l'élite musulmane d'Abidjan prit conscience de ce qu'elle tenait, avec la *da'wa*, un instrument efficace pour faire avancer des objectifs multiformes. Elle choisit alors d'y avoir recours. Sur le plan interne, la *da'wa* servait sa stratégie de prise de pouvoir communautaire, la promotion de sa version de l'islam et la mise en place d'une nouvelle structure centralisée d'organisation communautaire, renforçant son contrôle sur la société musulmane (ce fut la fédération du Conseil national islamique, ou CNI, créée en 1993). Autrement dit, la *da'wa* rendait possibles une accélération et une globalisation du projet réformiste de refonte de la culture religieuse et de la société islamique en Côte-d'Ivoire. Sur le plan externe, la *da'wa* renforçait la présence de l'islam dans la sphère publique ainsi que les prétentions politiques de ce groupe à agir, à l'égard du gouvernement ivoirien, comme l'intermédiaire autoproclamé entre la population musulmane et l'État. Ainsi se résument les raisons profanes de l'appropriation ivoirienne du concept de *da'wa* – qui n'épuisent en rien son sens spirituel et son profond impact. L'utilisation de la *da'wa* s'est révélée bénéfique: l'audience et l'importance de l'élite réformiste se sont nettement accrues par la suite.

Le contexte historique

Le terme de *da'wa* n'a pas été entendu en Côte-d'Ivoire avant 1988 et il n'est véritablement entré dans le vocabulaire des réformistes abidjanais qu'à partir de 1990. La chronologie de cette introduction est très significative. Deux raisons principales se dégagent.

La première est l'aggravation de la crise générale de l'État ivoirien postcolonial, créant dans la société un vide qui appelait des initiatives alternatives. Plus spécifiquement, l'année 1990 marquait le retour du pays à la démocratie après trente ans de pouvoir autocratique. La reconnaissance des libertés d'expression et d'association politique ouvrait de nouveaux horizons à l'activité publique. Les cercles réformistes brûlaient à l'époque d'un ardent désir de saisir cette occasion historique pour promouvoir les intérêts des musulmans. Cette volonté était en soi une nouveauté vu que la communauté musulmane s'était toujours conformée à une attitude passive de subordination politique. Des militants de l'Association des élèves et étudiants musulmans de Côte-d'Ivoire (AEEMCI) l'affichaient clairement :

« La jeunesse musulmane ne doit pas rester passive à cette réécriture de l'histoire de notre pays et participer activement au développement de la Côte-d'Ivoire » [AEEMCI, 1990].

« Face au nouveau visage sociopolitique de notre pays, il nous faut une attitude de sagesse afin que nous ne soyons pas absents de ce nouveau rendez-vous de l'histoire comme nous l'avons été par le passé. Il nous appartient de faire l'Histoire et non de la subir » [AEEMCI, 1993].

La *da'wa* fut l'une des réponses à ce nouveau défi. En effet, jusque-là, le champ d'action du leadership abidjanais se limitait en grande partie à l'éducation des musulmans en matière religieuse. Mais à compter de 1990, l'élite réformiste s'est

rapidement libérée des confins de l'arène spirituelle pour élargir ses activités à d'autres domaines de la vie. Tel était clairement son souhait :

« Jusque-là, l'action entreprise par les musulmans s'était bornée uniquement au domaine religieux, laissant de côté les aspects culturel, social et politique. Cette situation a renforcé l'image de culte renfermé dans les mosquées et dans les habitations donnée à l'islam, pas ouvert sur son temps et la société. Or il faut faire de l'islam une religion totale » [AEEMCI, 1990].

La *da'wa* se révélait un puissant instrument pour servir à l'intégration des musulmans dans la société ivoirienne et pour sortir l'islam de son statut d'infériorité et de sa position marginale.

À titre secondaire, l'époque considérée correspond aussi à un mouvement d'agressivité croissante de certaines Églises protestantes vis-à-vis de l'islam, ce qui était très manifeste dans leurs pratiques d'évangélisation. Le soutien moral et financier d'Églises indépendantes étrangères, notamment américaines, a contribué au phénomène. Plusieurs Églises ivoiriennes ont lancé des « croisades » à l'assaut des « infidèles » et ont mis sur le marché une littérature dénigrante à l'endroit de l'islam. Cette menace à l'encontre de leur religion a poussé les responsables musulmans à réagir rapidement pour construire ce qu'il ont appelé une « ligne de défense » [AEEMCI, 1991]. Plus largement, cette solution affrontait aussi l'atmosphère de méfiance généralisée vis-à-vis de l'islam qui prévalait alors en Côte-d'Ivoire, reflet d'une opinion publique internationale très défavorable à cette religion, assimilée à un intégrisme politique anti-occidental. L'élite abidjanaise voyait dans ce contexte une « situation d'adversité culturelle² ». Elle s'est sentie appelée à lancer une contre-campagne pour faire connaître le « vrai » islam. La *da'wa* fut donc aussi une réponse à ces défis extérieurs.

Il est intéressant de noter que la recrudescence du mouvement missionnaire protestant (l'Église catholique y a moins participé) fut aussi une réaction aux progrès de l'islam dans le pays, perçus comme une avancée de rouleau-compresseur. La compétition religieuse pour gagner des convertis a créé une émulation dans les modèles et les techniques de l'activité missionnaire en Côte-d'Ivoire. Se percevant sur ce point comme en retard par rapport aux chrétiens, les musulmans se sont plongés dans l'étude de la doctrine chrétienne, afin d'en tirer des enseignements pratiques et d'être mieux armés dans les controverses théologiques. Le résultat fut que les musulmans, consciemment ou inconsciemment, ont adopté certaines pratiques chrétiennes d'évangélisation pour servir leur propre projet religieux et ont opéré une relecture de quelques concepts islamiques classiques à la lumière du dogme chrétien.

La *da'wa*, version ivoirienne

On peut distinguer deux niveaux dans le phénomène de *da'wa* en Côte-d'Ivoire : le niveau rhétorique, qui correspond au discours musulman et définit un idéal type et le niveau de la pratique qui relève des expériences contrastées du pro-

2 Audio-cassette de la conférence d'El Hadj Aboubacar Samassi sur le thème *Islam et Adversité culturelle*, n.d. (en vente libre).

sélytisme islamique sur le terrain. Il va sans dire que la mise en application des idées sur la *da'wa* n'a pas toujours abouti aux résultats escomptés (il est d'ailleurs peut-être trop tôt pour en faire une évaluation sérieuse). Les musulmans en sont conscients et mettent cela sur le compte de leur inexpérience : ils apparaissent très autocritiques et décidés à améliorer peu à peu leurs performances. Quoi qu'il en soit, c'est le discours sur la *da'wa* qui donne le ton à la pratique et non l'inverse, précisément du fait de la rupture d'une tradition cultivée « par le bas » et de la reconstruction « par le haut » d'une nouvelle façon d'être et de faire. On s'attachera donc ici au discours islamique, qu'on illustrera de quelques réalisations concrètes, sans pour autant prétendre que la voie de la *da'wa* soit inéluctable ou suive un parcours sans faute.

Le discours ivoirien sur la *da'wa* est produit par l'élite réformiste dont le berceau fut Abidjan. Il apparaît, entre autres, dans les journaux et bulletins islamiques locaux, dans les documents de travail des associations musulmanes (toutes affiliées au CNI après 1993), dans des rapports de séminaires et de conférences (archivés par les associations) et dans des prêches (sur audio-cassettes, en vente libre), etc. Il perce aussi au travers de nos entretiens et de notre participation observatrice à divers événements de *da'wa* (Abidjan, 1996). Ce discours collectif est remarquablement pensé et construit – ce qui n'est pas surprenant en soi vu le nombre d'intellectuels au sein de l'élite qui l'a formulé. L'analyse de ce discours musulman (*discourse analysis*) permet ainsi de comprendre la conception et les stratégies de la *da'wa* dans le contexte ivoirien. La plupart des idées sont puisées dans le discours arabo-islamique international sur le sujet, mais le traitement de ces idées et les priorités définies sont des initiatives ivoiriennes. On privilégiera deux lignes centrales dans ce discours local : d'une part, la rationalisation et la professionnalisation du prosélytisme, d'autre part, le développement d'œuvres sociales et, dans une moindre mesure, d'œuvres économiques. Ces deux préoccupations inaugurent une sorte de révolution dans la société musulmane ivoirienne, impliquant un renversement complet de la situation préalable où aucune des deux n'existait.

La rationalisation du prosélytisme

L'introduction de la *da'wa* en Côte-d'Ivoire signale en premier lieu la conscience de ce que le prosélytisme intentionnel conçu à grande échelle est devenu une nécessité et même une priorité. Pour gagner des convertis, certainement, mais surtout pour ré-islamiser la communauté musulmane ivoirienne, perçue comme égarée dans le matérialisme ou limitant l'islam à ses rituels, surtout la prière. Un article de la presse islamique explique :

« L'expérience a montré qu'il ne faut pas attendre que les gens viennent à nous, il faut aller vers eux afin de leur expliquer les enseignements et la philosophie du Coran » [*Allahou Akbar*, n° 13, mai-juin 1992].

Un grand imam d'Abidjan déclarait même dans une conférence : « Il faut que les musulmans soient capables de vendre leur religion » [AJMCI, 1995 : El Hadj Aboubacar Fofana]. La *da'wa* représenterait ainsi une sorte de marketing religieux.

La religion à propager est une certaine version de l'islam, l'islam des réformistes, comme le soulignait clairement le même imam :

« Quel genre d'islam voulons-nous ? Est-ce tout l'islam ou seulement une partie de l'islam ? Quand on saura cela, on pourra clairement déterminer le contenu du message qu'on veut adresser aux hommes » [AEEMCI, 1991 : El Hadj Aboubacar Fofana].

En favorisant leur interprétation du dogme islamique, la *da'wa* donne aussi aux réformistes un avantage dans la compétition interne. Elle révèle de fait une velléité de contrôle totalisant sur la doctrine et la communauté musulmanes en Côte-d'Ivoire.

Cette tendance récente en faveur d'un prosélytisme actif marque un tournant radical par rapport au passé. La communauté traditionnelle dioula, principal groupe ethnique islamisé du pays, s'était en effet toujours montrée indolente, voire réticente face à l'entreprise de conversion des non-musulmans. Jusqu'au début du siècle en effet, les Dioula constituaient une minorité marchande vivant dans des sociétés en majorité animistes. Leur statut religieux et professionnel particulier leur conférait certains privilèges (tels le commerce de longue distance, la confection d'amulettes, etc.), sur lesquels ils veillaient jalousement au monopole : la conversion d'autrui élargissait la concurrence. Aussi les Dioula embrassèrent-ils la tradition islamique suwari, dominante dans l'ère ouest-africaine mandé, qui reconnaissait précisément le pluralisme religieux et légitimait l'accommodation musulmane aux sociétés et aux États infidèles. Le prosélytisme restait donc circonstanciel et fut rarement encouragé. Le recours à la *da'wa* marque donc un complet renversement d'attitude. Il s'inscrit dans le cadre de l'accroissement de la population musulmane du pays : minoritaires, les musulmans confinaient leur identité religieuse à la sphère privée et communautaire ; devenus quasi majoritaires, ils se firent plus entreprenants sur la scène publique.

L'action d'islamiser ou de réislamiser la société a pris par ailleurs un tout autre sens, parce que la définition de ce que signifie être un « bon » musulman a profondément changé. Le prosélytisme ivoirien vise certes à augmenter le nombre des musulmans mais il condamne la pratique du « braconnage » [*Le Monde*, 14-15 février 1999] des fidèles :

« Nous n'allons pas contraindre toutes les communautés à se fondre dans une religion. Non. Il y a la tolérance religieuse, qui représente le canal de cohabitation pacifique entre les communautés religieuses. Mais cette tolérance n'est pas non plus le scepticisme religieux. Il y a différentes religions, chacun est libre de choisir sa religion tout en assumant la responsabilité de son choix devant Dieu. Chacun peut penser que sa religion est véridique. Mais la tolérance consiste à ne pas contraindre les autres à accepter sa religion, même s'ils n'en sont pas convaincus. Mais il ne s'agit pas de transformer toutes les communautés religieuses en une communauté chrétienne ou musulmane, malgré eux-mêmes, et par la force des lois ou des baïonnettes » [AJMCI, 1995 : El Hadj Aboubacar Samassi].

L'enjeu de la *da'wa* n'est pas tant quantitatif que qualitatif. C'est la nature de l'engagement religieux du converti ou du reconverti vis-à-vis de l'islam qui importe, l'objectif ultime étant la transformation de l'individu en une personne croyante, pratiquante, de bonne moralité et socialement responsable :

« Par exemple, pour la femme, quel sera l'objectif principal? Qu'elle devienne croyante, pratiquante, avoir une bonne moralité. La tenue vient compléter cela. Si elle a la foi, elle aura une bonne pratique, si elle a une bonne pratique, elle aura une bonne moralité. Et lorsqu'elle aura une bonne moralité, elle aura ensuite une bonne intégration sociale. Mais ce qui se passe c'est qu'on saute la foi, on saute la pratique, on saute le côté moral, on tombe sur le problème de tenue et ça devient l'essentiel des objectifs des prédicateurs. Donc une jeune fille qui veut entrer dans l'islam, on lui impose d'abord d'enlever la mèche, de se couvrir, et on ne se demande pas: est-ce qu'elle a la foi, une bonne pratique et moralité? Donc l'élément le moins important devient essentiel » [AEEMCI, 1991 : El Hadj Aboubacar Fofana].

Jusqu'alors, être un « bon » musulman voulait dire prier correctement et régulièrement, selon les règles établies. Dans le langage courant, un musulman était « quelqu'un qui prie ». La nouvelle interprétation récuse ce ritualisme étroit desséchant la foi. La *da'wa* veut au contraire toucher les cœurs et susciter un nouveau sentiment religieux, plus proche du sacré. Les prescriptions réglementant la pratique de l'islam doivent être éclairées par la foi et non pas suivies aveuglément. S'ensuit une personnalisation du rapport à Dieu et à l'islam qui n'existait pas auparavant.

En réévaluant ainsi le sens du prosélytisme, l'élite abidjanaise renoue avec le courant mystique de l'islam et puise aux sources de l'héritage musulman. Elle s'inspire d'une relecture de la tradition confrérique locale³ et du discours « revivaliste » du monde arabo-islamique. Elle opère, pourrait-on dire, une mysticisation partielle du réformisme, à la fois typiquement moderne et non distinctement ivoirienne. Sans en exagérer l'importance, on entrevoit également, dans cette formulation locale, l'influence des concepts chrétiens de foi, de croyance et de moralité. Un nombre non négligeable de musulmans a été scolarisé dans des écoles confessionnelles catholiques et protestantes; de nombreuses familles ivoiriennes comptent en leur sein des membres chrétiens et musulmans (et animistes); des chrétiens se convertissent à l'islam; un dialogue islamo-chrétien lancé par l'Église catholique, quoique resté élitiste dans son recrutement, fait se rencontrer de manière informelle des croyants des deux religions depuis 1972; les réformistes eux-mêmes encouragent depuis peu les prédicateurs musulmans à étudier la Bible: les musulmans sont loin d'être complètement ignorants du message chrétien et certains thèmes, qui touchent de près les préoccupations musulmanes, ont pu en être implicitement assimilés et réappropriés.

Comme le souligne Lamin Sanneh, les deux monothéismes sont des religions « exclusives en ce que leurs revendications et leurs expressions historiques sont uniques et particulières; elles sont aussi inclusives en ce que certains aspects religieux se font écho d'une tradition à l'autre » [Sanneh, 1996 : 6 (notre traduction)]. La rencontre interreligieuse des communautés chrétiennes et musulmanes en Afrique, poursuit-il, est une longue tradition de partage, à travers laquelle chacune se révèle dans ses différences et similarités. Sanneh affirme encore que la mission religieuse, loin d'être synonyme d'intolérance et d'hostilité à la rencontre spirituelle, est au contraire le lieu d'un « processus interculturel dans lequel certains

3 Quelques dirigeants réformistes sont aussi chefs de confréries, comme El Hadj Tijane Ba [Miran, à paraître].

aspects religieux sont reconstitués et adoptent de nouvelles formes culturelles qui font pression sur eux » [Sanneh, 1996 : 5].

Le langage missionnaire est révélateur de ce phénomène en Côte-d'Ivoire. Si les intellectuels réformistes s'efforcent d'éviter ce vocabulaire christianisé, les prédicateurs en font usage sur le terrain. La *da'wa* est parfois traduite par « apostolat islamique » et le *da'iyah* par « missionnaire ». Les chants musulmans, qui ont accompagné trois équipes de prédicateurs dans la région d'Abengourou, en 1995, étaient qualifiés de « chants liturgiques » [AJMCI, 1995 : caravane de *da'wa* d'Abengourou]. Un prêcheur en mission dans un village baoulé en 1993 affirmait encore que « la foi est un don de Dieu » [AJMCI, 1993 : caravane de *da'wa* de Yamoussoukro], quand, selon Louis Gardet, la foi en islam n'est ni surnaturelle, ni une grâce de Dieu [Gardet, 1967]...

Le renversement de la tradition et l'influence du monde chrétien sont encore plus frappants dans la pratique du prosélytisme. Pour islamiser la société à la façon des réformistes, la *da'wa* doit être rigoureusement organisée, à commencer par l'élaboration de stratégies soigneusement définies, ce qui requiert au préalable une étude de faisabilité sur la région ou le groupe socioculturel ciblé par les prédicateurs. Des domaines aussi variés que la culture, la sociologie, l'économie et la psychologie du groupe cible doivent être étudiés, afin d'estimer ses capacités de résistance et de réceptivité au prosélytisme. Des objectifs adaptés sont alors établis, sans perdre de vue l'objectif ultime de la *da'wa*. Cette planification garantit, sur le terrain, l'uniformité du discours des prédicateurs, évite les dérives et les contradictions du message et permet un contrôle sur le contenu de ce message. Écarter tout amateurisme doit assurer une plus grande efficacité de la mission. L'organisation de la *da'wa* est parachevée par la mise sur pied d'une structure associative : la Ligue islamique des prédicateurs de Côte-d'Ivoire qui a été créée en 1991 à Abidjan. La LIPCI a été, en 1993, l'une des principales associations fondatrices du CNI. Placé sous l'autorité morale d'un Conseil supérieur des imams (Cosim), le CNI ressemble à s'y méprendre à une organisation ecclésiale pour l'islam en Côte-d'Ivoire, dont la LIPCI est la branche missionnaire.

La *da'wa* moderne s'oppose aux pratiques prosélytes traditionnelles, qui mettaient en scène un marabout prêchant en toute autonomie :

« La forme individuelle [du prosélytisme] est celle qui a été connue jusqu'à présent en Afrique : un prédicateur de bonne foi ou intéressé se promène et prêche d'une mosquée à l'autre et dit ce qu'il croira bon de dire, sans une organisation, sans objectif, et cette forme de prédication a joué dans le temps un grand rôle dans la diffusion de l'islam. Mais dans le temps actuel, le temps de l'organisation, de la planification, est-ce qu'il faut continuer sur cette voie ? [...] Certes, des grandes personnalités peuvent réussir dans ce chemin à faire beaucoup de choses, mais la forme la plus requise pour mieux diffuser l'islam, c'est la forme organisée, la forme associative » [AEEMCI, 1991 : El Hadj Aboubacar Fofana].

« Face aux multinationales et aux lobbies en tous genres, le temps du travail séparé et autres méthodes traditionnelles est révolu. [...] Aujourd'hui, les conflits de personne, les phénomènes de leadership et les ambitions mondaines des uns et des autres polluent le travail islamique et dégénèrent souvent les organisations islamiques en simples clubs sans impact. Or Dieu a exalté : Et crampez-vous ensemble à la corde de Dieu ; et ne soyez point divisés » [AEEMCI, 1992].

« La planification est une nécessité absolue compte tenu de l'environnement politique et économique » [AEEMCI, 1991].

La nouvelle *da'wa* correspond à une organisation communautaire centralisée : les prédicateurs sont interchangeables car ce qui prime c'est le contenu du message et, donc, les textes islamiques fondamentaux. À l'inverse, le prosélytisme traditionnel reposait sur le charisme du prêcheur individuel et sur ses contacts personnels et informels avec les convertis : c'est le prêcheur lui-même qui était au centre de la mission. À l'empirisme spontané d'autrefois, les réformistes d'Abidjan souhaitent substituer la rationalité : « L'islam n'est pas une religion de l'à peu près. Elle se veut une religion de rigueur et d'ordre » [*ibidem*].

Cette transformation est radicale. Elle implique une dépersonnalisation du savoir, qui contraste avec la forme traditionnelle d'appropriation des connaissances religieuses par pure mémorisation et internalisation du Coran et autres ouvrages sacrés. Le savoir islamique ne rayonnait vraiment que lorsque les textes étaient psalmodiés par cœur (et non pas lus silencieusement). Les textes religieux étaient appris en arabe, langue généralement non comprise. Comprendre les textes n'était pas la priorité et les lire de manière critique était quasi blasphématoire. La nouvelle lecture des écritures sacrées, traduites de l'arabe pour les non-arabisants, marque une rupture considérable. La *da'wa* implique aussi une dépersonnalisation du rapport aux autorités religieuses, autrefois garantes du savoir islamique et maintenant simples lectrices privilégiées de textes accessibles à tous. Les chaînes de transmission du savoir (*isnad*), qui liaient le disciple à son maître et au maître de son propre maître et par suite aux autres grands érudits du passé, légitimaient le savoir religieux transmis au disciple. En privilégiant les textes sur les pédagogues, la nouvelle interprétation délocalise et reformule cette légitimité.

Dans les années quatre-vingt-dix, les réformistes d'Abidjan fourmillaient d'idées créatives pour réaliser la *da'wa* associative. Aux méthodes rodées depuis les années soixante-dix (publication de journaux et feuillets islamiques, programmes radio et télévisés islamiques sur les chaînes nationales, conférences, centres culturels, bibliothèques, etc.), s'ajoutèrent de nouvelles activités : caravanes de prêche, scoutisme, colonies de vacances, théâtre, petits déjeuners, déjeuners, dîners-débats dans des grands hôtels, confection de tee-shirts et autres produits avec logo islamique, etc. Sans compter la mise en place de la LIPCI et le développement limité de nouvelles écoles confessionnelles islamiques sur le modèle des écoles chrétiennes, enseignant le programme officiel et donc reconnues par l'État. Dans l'ensemble, toutes ces activités sont encore embryonnaires et localisées. Face à l'énormité de la tâche, l'élite réformiste définit alors deux priorités immédiates : la création de structures islamiques d'accueil (qui aboutirent au CNI) et la conversion au militantisme islamique, de personnalités influentes (cadres et intellectuels), pour en faire « des appelés qui appellent » [AEMCI, 1991 : El Hadj Aboubacar Fofana]. La base sociale de l'élite réformiste en sortira consolidée.

La professionnalisation du prosélytisme

Si le devoir de mission incombe à tout musulman comme indiqué dans le Coran, il est toutefois reconnu que les sociétés musulmanes ont besoin de spécialistes à l'avant-garde de la *da'wa*, c'est-à-dire de prédicateurs professionnels. Le discours ivoirien dresse un portrait-robot du bon prédicateur : d'une moralité au-delà de tout

souçon, il prêche avant tout par l'exemple; il cumule de bonnes capacités intellectuelles et un savoir-faire pratique; bon communicateur et fin psychologue, il est ouvert d'esprit et persévérant car « le *da'iyah* est comme un arbre fruitier: on lui lance des pierres et il fait tomber des fruits » [AEEMCI, 1992]; il est discipliné et ne transige pas sur les ordres reçus; il est aussi endurant et en bonne santé physique, prêt à affronter les aspérités du terrain (selon ce modèle, les rares prédicateurs arabes ayant visité la Côte-d'Ivoire ne sont pas les meilleurs missionnaires: subissant un choc culturel et psychologique à l'arrivée, ils tombaient ensuite malades, perdaient patience et attendaient le départ en se cloîtrant dans les *madrassa-s*).

C'est dans ce contexte que la LIPCI fut créée, en juillet 1991, à Abidjan, par un groupe d'étudiants diplômés d'universités arabes (surtout saoudiennes), qui se trouvaient au chômage à leur retour au pays. Ces diplômés qui constituent le noyau des arabisants de Côte-d'Ivoire firent de l'arabe l'une des langues de travail de l'association. À l'origine, la plupart étaient célibataires, sans responsabilité familiale, socialement et économiquement instables: aussi étaient-ils entièrement dévoués à l'association et paraissaient-ils un peu agressifs dans leur style et leur langage. Certains les traitèrent de « radicaux ». Leur « radicalisme » nous semble superficiel et similaire au fond à celui des autres associations. Notons qu'en dépit de nombreuses affinités avec le wahhabisme, la jeune génération d'arabisants ivoiriens ne s'identifie toutefois pas à l'idéologie et au mouvement associatif sunnites, discrédité à ses yeux par son conservatisme social et son sectarisme diviseur [Miran, 1998]. Les membres fondateurs de la LIPCI ont ensuite recruté des candidats à la prédication et créé des sections locales dans toute la Côte-d'Ivoire. En 1992, l'association se prévalait de 500 membres dans le pays [*Fraternité Matin*, 6 mars 1992]. Sa fonction principale est d'organiser et de coordonner toutes les activités missionnaires en Côte-d'Ivoire. La formation est prédominante: séances de préparation à la *da'wa*, qui rappellent les séminaires des chrétiens, recyclage des marabouts traditionnels et des maîtres d'écoles coraniques, cours d'alphabétisation au grand public, etc.

L'une des activités les plus originales lancées par la LIPCI est la « caravane de *da'wa* ». C'est une expédition missionnaire itinérante, à durée limitée, qui cible des villages de brousse, autrement dit, une campagne de sensibilisation à l'islam et une démonstration de soutien aux musulmans ruraux, ce qui rappelle de loin les « croisades » des Églises protestantes. Un responsable de la LIPCI explique:

« Il s'agit d'aller littéralement occuper une région pendant une semaine ou dix jours en apportant le message partout dans cette région, même dans les villages les plus reculés. Parce qu'en fait, le vrai problème de l'islam chez nous, c'est qu'il n'y a pas de prosélytisme, et ce, par notre propre faute. Or, on trouve, ici et là, des villages qui se sont convertis à l'islam et qui depuis des années n'ont guère reçu la visite d'un prédicateur. Ce qui n'est pas normal » [*ibidem*].

L'Association des jeunes musulmans de Côte-d'Ivoire (AJMCI) est une autre association islamique nationale basée à Abidjan et affiliée au CNI. Fondée en avril 1992 pour encadrer la population active musulmane (surtout les chômeurs), elle n'est pas essentiellement une organisation missionnaire mais a néanmoins organisé, entre autres activités, plusieurs caravanes de *da'wa*. On dispose d'une

Figure 1 – Fiche d'inscription des prédicateurs à la caravane de da'wa organisée par l'AJMCI à Abengourou, 1995

BISMILLAHI RAHMANI RAHIM

ASSOCIATION DES JEUNES MUSULMANS DE COTE D'IVOIRE 11 BP 2332 ABIDJAN TEL 25-35-15

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

CADA - 95 CARAVANE DE DA'AWA ABENGOUROU 95 (du 11 au 16 août 1995)

FICHE D'INSCRIPTION (A remplir et retourner au plus tard le 15/07/95)

IDENTITE:

NOM ET PRENOM: DRISSA... DATE ET LIEU DE NAISSANCE: 1954... BONDIAUKOU... SEXE: Masculin (x) Féminin () Ethnie: DIYULA... PROFESSION: INSTITUTEUR... COMITE REGIONAL: EST... (ABENGOUROU)... COMITE DEPARTEMENTAL: ABENGOUROU... COMITE COMMUNAL OU SOUS-PREFECTORAL: ABENGOUROU... SOUS-COMITE: ABENGOUROU... FONCTION OCCUPEE: MEMBRE... ADRESSES (BP, TEL): BP 107 ABENGOUROU... CONVERTI A L'ISLAM? OUI () NON (x)

CULTURE:

QUELLE(S) LANGUES SAVEZ-VOUS BIEN PARLER? FRANÇAIS... DIYULA... QUEL(S) ETABLISSEMENT(S) AVEZ-VOUS OU FREQUENTEZ-VOUS? ECOLE FRANCAISE (x) ECOLE CORANIQUE () SAVEZ-VOUS PRECHER? NON () OUI () UN PEU () SAVEZ-VOUS LIRE LE CORAN? rapidement () lentement () pas du tout (x) SAVEZ-VOUS ECRIRE? l'arabe : bien () un peu () le français: bien (x) un peu ()

SANTE:

QUEL EST LE CHIFFRE DE VOTRE TENSION ARTERIELLE? 13... QUEL EST VOTRE GROUPE SANGUIN? O+... * cardiaque: oui () non (x) * ulcéreux: oui () non (x) * diabétique oui () non (x) * drépanocytaire oui () non (x) * asthmatique oui () non (x) * autres (précisez):



Figure 2 – Fiche d'enquête sur un village de la région de Yamoussoukro ciblé par la caravane de da'wa de l'AJMCI, 1993

A. J. M. C. I
 Association des Jeunes
 Musulmans de C.I)
 22 B. P. 683 Abidjan 22

AU NOM D'ALLAH CLEMENT ET MISERICORDIEUX

**CARAVANE DE DA'WA
 YAMOUSSOUKRO 93**

FICHE D'ENQUETE

LOCALITE

- 1 - Ville ou Village : Ouiffoné Jikro
 2 - Distance par rapport à Yamoussoukro : 15 Km
 3 - Electricité ; oui non
 4 - Téléphone ; oui non
 si oui adresse (s) : _____
 5 - Eau courante ; oui non
 (SODECI)

POPULATION

- 6 - Nombre d'habitants ; 700 h
 7 - Nombre de musulmans ; 20 musulmans
 8 - Nombre de chrétiens ; 200 musulmans
 9 - Autres croyances ; 480 Animistes
 10 - Langues : Broule Principales : _____
 Sécondaires : Français
 11 - Conflits oui non
 (Mésanties)

Si oui, nature (ethnique, religieuse, économique, politique etc...)

- 12 - Centre(s) hospitalier(s) ; oui non
 si oui le(s) quel(s) : dispensaire

- 13 Ecole laïque ; oui non
 (Etablissement Primaire ou Collège ou Lycée) si oui laquelle : 1 Ecole Primaire

abondante documentation sur deux d'entre elles: la première a eu lieu dans la région de Yamoussoukro du 4 au 6 décembre 1993 et la deuxième dans la région d'Abengourou du 11 au 16 août 1995. Nos documents comprennent, outre des rapports généraux, des fiches d'inscription qui détaillent l'identité et les compétences des prédicateurs recrutés, des fiches d'enquêtes dressant le profil des villages à visiter (*cf. figures 1 et 2*) et des récits manuscrits du déroulement des visites, établis par les rapporteurs des diverses délégations.

Il en ressort que les caravanes de *da'wa* (CADA) de l'AJMCI sont minutieusement préparées. Elles sont programmées sur un long week-end. Leurs activités se divisent en deux étapes: grandes conférences publiques et séminaires à huis clos pour harmoniser la prédication, qui ont lieu le premier jour, dans la capitale de province, enchaînant sur les interventions des groupes de prêcheurs dans les villages alentour. Chaque CADA a un thème principal: la mise en garde contre l'Ahmadiyya, en pays baoulé; la dénonciation des préjugés ternissant l'image de l'islam, en pays agni. Le programme typique d'une mission dans un village commence par des visites de courtoisie aux notables traditionnels et politiques, puis à l'imam, s'il y en a un. Les prédicateurs conduisent ensuite prêches et prières à la mosquée, ou en plein air, font des conférences sur les thèmes décidés par le comité d'organisation, répondent aux questions de leurs interlocuteurs (celles-ci révèlent l'imbrication socioculturelle des familles chrétiennes, animistes et musulmanes locales), rencontrent la population musulmane du lieu, cherchent à entrer en contact avec les non-musulmans, font des dons et, parfois, président à des cérémonies de conversion. Les prédicateurs sont logés et nourris chez l'habitant. Partout, leurs visites furent fort bien accueillies. La population y voyait une sorte de distraction et une occasion inédite d'interaction sociale. Des conversions furent enregistrées mais restèrent rares. Quoiqu'il en soit, les villageois appréciaient qu'on leur parle de Dieu, de religion, de morale. Il semble bien que l'impact des deux CADA ait été limité, compte tenu des difficultés d'organisation rencontrées par les prêcheurs et de l'ignorance générale de la population ciblée. Deux extraits de rapports de mission illustrent les faits:

« C'est après la présentation du programme que le frère Cissé Ibrahima, membre de la délégation, prit la parole pour s'excuser auprès des sages de toutes les erreurs que nous pourrions prononcer car Satan pourrait être parmi nous. C'est après cette déclaration que nous nous dirigeâmes tout droit vers le premier lieu de prêche où nous fûmes [...] surpris de constater l'importance que la population musulmane de Kossou accordait à notre bref séjour chez elle. En moins de cinq minutes, tout fut mis en œuvre et le prêche à proprement parler commença avec le frère Alassane Kouyaté. Celui-ci invoqua d'abord Allah (SWT) et ses louanges. Le frère Alassane, en français et dioula, donna le but premier de notre arrivée à Kossou en ces termes: "Il faudra que nous préservions la fraternité entre tous les musulmans car de nos jours, la popularité et l'expansion de l'islam s'accroissent très rapidement. De quelques millions ces derniers temps, nous sommes maintenant à plus d'un milliard. Chaque jour que Allah (SWT) fait, les conversions se multiplient et nous devons, jeunes et vieux, faire en sorte que la foi de tous ceux-là s'agrandisse..." Après toutes ces déclarations, nous sentions en ce moment que notre message passait, tellement les hommes, les femmes et les enfants s'intéressaient à l'exposé de notre conférencier. »

« Pas de sensibilisation islamique au niveau des villages... Nos chers musulmans ignorent tout de l'islam (ablutions, le lavage, la pureté du corps et des vêtements, etc.). Nous avons eu des cas de personnes qui veulent se convertir; par manque d'information, elles n'ont pas

pu. Nous souhaiterions que le bureau [de l'AJMCI] fasse une tournée de sensibilisation dans ce village et il y aura beaucoup de convertis compte tenu du travail qu'on a effectué avant lui » [AJMCI, 1993 : caravane de *da'wa* de Yamoussoukro].

Quels que soient les résultats, la professionnalisation de la *da'wa* a une importance considérable. Le recrutement des prédicateurs n'est plus soumis aux contraintes héréditaires de la tradition (*ascriptive membership*) mais il est libre et il privilégie le mérite et la disponibilité individuels (*elective membership*). Un prédicateur d'un nouveau type apparaît, le converti à l'islam devenu militant. L'un des principaux organisateurs de la CADA de l'AJMCI en 1993, par exemple, était un converti baoulé, qui plus est, un ancien prêtre qui, depuis, dirige un centre islamique à Yamoussoukro. Les anciens animistes convertis à l'islam sont plus nombreux mais la conversion de chrétiens n'est pas exceptionnelle. La LIPCI compte un pourcentage important de convertis et ils ont la réputation d'être les plus péremptoires. Ce nouveau groupe de prédicateurs délivre, par son exemple même, le message qu'il est possible, et légitime, de préserver son identité culturelle « ethnique » en adoptant l'islam et que devenir musulman n'implique pas devenir Dioula. De grands imams d'Abidjan se sont publiquement élevés contre la pratique des convertis d'abandonner leur prénom « ethnique » d'origine et plus encore, contre celle d'adopter un nom dioula (africain et « ethnique ») au lieu d'un nom en arabe (islamique⁴): l'unité religieuse en islam, affirment-ils, ne signifie pas l'uniformité culturelle des fidèles, car Dieu a créé les hommes différents.

« Il y a une différence entre l'unité et l'uniformité. On ne demande pas à une communauté tribale, à un groupe ethnique, de se diluer en l'autre pour faire l'unité. Non. Chacun reste tel quel, on respecte toutes les communautés, on leur accorde à toutes leurs droits et leurs devoirs » [AJMCI, 1995 : El Hadj Aboubacar Samassi].

Le message est celui d'un islam sans couleur ethnique, d'un islam supra-ethnique. Il rompt avec l'islam traditionnel pour lequel être musulman, c'était soit être Dioula, soit être « dioulaïse » pour les convertis. Linguistiquement, « Dioula » était synonyme de « musulman ». En Côte-d'Ivoire, cette répudiation du critère d'ethnicité explique en grande partie la dynamique d'islamisation que connaît le pays ces dernières décennies.

Un type inédit de prédicateur apparaît aussi: la femme musulmane. Les femmes prêchent en milieu féminin, ignoré par le prosélytisme traditionnel. Quoique le nombre des prédicatrices soit encore modeste (la LIPCI en compte peu) et que leur formation religieuse soit encore limitée, créer une *da'wa* féminine en Côte-d'Ivoire est une nouvelle rupture.

Par ailleurs, et c'est là l'une des spécificités ivoiriennes les plus visibles, la langue principale de la *da'wa* en Côte-d'Ivoire n'est plus le dioula (qui passe au rang de langue secondaire) et n'est pas l'arabe (parlé seulement par une minorité, il conserve toutefois son statut de langue sacrée), mais c'est le français, langue

4 *Le Monde*, 14-15 février 1999, et El Hadj Tijane Ba dans le programme islamique télévisé du 31 octobre 1996, portant sur le thème des conversions.

coloniale devenue langue officielle et *lingua franca* du pays. Les langues vernaculaires des groupes ethniques qui comptent de nouveaux convertis, sont valorisées, ainsi que l'affirme le slogan de la LIPCI: « À travers villes et villages, la LIPCI véhicule le message éternel de l'islam en français et dans les langues nationales. » Mais la centralité du français est incontestée. Un prédicateur illettré en français ne saurait être un bon prédicateur, car son champ d'action est limité. Des cours d'alphabétisation pour la prédication en français sont proposés. Il est intéressant de noter que les prêcheurs de la CADA de l'AJMCI à Yamoussoukro ont substitué, aux Corans en baoulé distribués par les missionnaires de l'Ahmadiyya, des Corans en français. Les nouvelles écoles confessionnelles islamiques (encore très peu nombreuses) adoptent le français comme langue d'éducation, en proposant l'étude de l'arabe au titre de langue étrangère, comme le latin dans les écoles chrétiennes. La presse et autres publications islamiques, les programmes radio et télévisés islamiques, les sermons du vendredi dans les mosquées réformistes d'Abidjan, les conférences et séminaires des associations musulmanes, leurs documents de travail: tous sont en français. On pourrait dire que les musulmans ivoiriens sont en passe de devenir des musulmans francophones (mais non nécessairement et même rarement francophiles). Jusque dans les années soixante, ils étaient largement illettrés en français, parce que non scolarisés dans les « écoles des Blancs »...

L'action sociale

La conception moderne de la *da'wa* est magnifiée par l'accent mis sur l'action sociale. Les musulmans ivoiriens prennent à leur compte cette nouvelle priorité et réclament le développement urgent de services sociaux non seulement pour la communauté islamique mais pour toute la société ivoirienne. Il s'agit à la fois d'honorer les injonctions de l'islam à prendre soin des indigents et à œuvrer pour la justice sociale d'une part, et d'investir l'espace laissé vacant par l'État en crise et d'accroître le pouvoir d'attraction de l'islam de l'autre. La charité et les œuvres sociales des Églises de Côte-d'Ivoire ont également inspiré l'élite musulmane, comme l'indique un responsable réformiste :

« Je ne peux pas m'empêcher de signaler ici avec admiration l'exemple pratique que nous donnent en matière des actions sociales les communautés chrétiennes de notre pays, qui ont compris l'importance de l'aspect social de la propagande dans la promotion d'une religion » [AJMCI, 1992 : Traoré Mamadou].

Le travail social est une préoccupation entièrement nouvelle des associations islamiques ivoiriennes, jusque-là centrées sur des questions de rituels et d'éducation. Il va sans dire qu'au sein des communautés de quartiers ou de villages, l'entraide sociale a toujours été une réalité, mais elle l'est restée sur un mode *ad hoc* et informel, l'argent passant de poche en poche sans conception de redistribution sociale. Les nouvelles associations réformistes coiffées par le CNI ont été les premières à institutionnaliser la solidarité islamique. Elles ont organisé des tournées dans les hôpitaux (dans les maternités pour les prédicatrices), dans les orphelinats, dans les léproseries de Jacquerville et de Bingerville, dans la prison d'Abidjan (partout elles essaient d'aménager un coin mosquée). Elles ont instauré des journées

de don du sang et de médicaments. Elles ont participé, aux côtés du gouvernement et d'autres organismes non gouvernementaux (dont les Églises), à un forum pour la sensibilisation du public au fléau du sida. Au moins deux associations, fondées au milieu des années quatre-vingt-dix, se consacrent à l'action sociale. La première est une ONG humanitaire qui a pour nom « Foi et Solidarité » et veut secourir « la détresse humaine en général⁵ ». La deuxième est le Secours médical islamique (SEMI), fondé pour « voir comment les médecins musulmans peuvent participer à la *dawah* [...] en sorte, apporter des actions sociales » [*Plume libre*, n° 9, juin 1992]. Le SEMI vise à regrouper tous les professionnels musulmans de la santé, des médecins, infirmiers, pharmaciens et sages-femmes aux travailleurs sociaux et cadres administratifs de la santé, pour fournir une aide médicale et sociale aux populations défavorisées et tenter d'améliorer la qualité des soins de santé en Côte-d'Ivoire [AJMCI, 1995 : caravane de *da'wa* d'Abengourou]. L'équipe médicale du SEMI a pratiqué des campagnes de vaccination et des consultations médicales gratuites. Elle a également participé à la CADA de l'AJMCI dans la région d'Abengourou, distribuant vaccins, médicaments et conseils divers dans les villages.

Dans une moindre mesure, le discours musulman porte aussi sur le développement économique. Un grand imam précise à ce propos :

« Le Prophète a dit : La pauvreté a failli être mécréance. Quand la pauvreté s'installe d'une certaine manière, les gens vont perdre la foi. [...] Donc, la religion ne peut pas ne pas s'intéresser à la vie économique de ces gens » [AEEMCI, 1991 : El Hadj Aboubacar Fofana].

La précarité économique des musulmans les éloigne du militantisme islamique. Quand les besoins de base ne sont point satisfaits, le dévouement à une cause collective devient hors de propos. C'est ainsi que le chômage, loin de libérer le temps du musulman pour l'étude de l'islam ou le travail associatif, démobilise les musulmans et mine les activités communautaires. L'AJMCI a ainsi fait de l'emploi l'un de ses chevaux de bataille. Son président explique :

« La première étape est d'abord d'altérer la mentalité des jeunes musulmans vis-à-vis du travail. Il faut les amener à comprendre que de nos jours, tout travail licite doit pouvoir être accepté par n'importe qui car l'État ne peut plus embaucher tout le monde. Il faut donc reconvertir les mentalités. La deuxième étape est celle de la recherche de contrats et des informations sur les modalités d'accès à certaines sociétés de la place. Parallèlement à cela, nous développerons quelques petits projets pouvant nous permettre d'occuper les jeunes » [*Le Médiateur*, bulletin d'information de l'AJMCI, n° 6, octobre 1996].

En 1995, l'AJMCI lançait un projet ambitieux, dit « agro-ivoire », de création d'unités économiques nécessitant 20 millions de francs CFA. Trois millions seulement furent réunis par souscription et le projet ne put aboutir. Depuis lors, la priorité est passée à des objectifs plus modestes. En 1996, l'AJMCI aidait les jeunes à

5 Encart publicitaire dans le bulletin du Séminaire international de formation des responsables d'associations musulmanes (Sifram), Abidjan, 1994.

monter des projets microéconomiques susceptibles de recevoir des subventions de l'Union européenne⁶.

Les actions socioéconomiques du groupe réformiste restent encore expérimentales et sporadiques. À ce jour, les projets de construire à Abidjan un orphelinat, un foyer pour enfants de la rue et une clinique islamique n'ont pas abouti (le seul dispensaire islamique est celui de la mission Ahmadiyya à Adjamé). La prise en charge des chômeurs et mendiants musulmans est à peine amorcée. Et il n'existe toujours pas de système de collecte et de redistribution de la *zakat* pour financer les projets. Si ses réalisations sont limitées, la *da'wa* sociale n'en est pas moins une révolution en soi. Elle contraste avec l'entraide traditionnelle par son institutionnalisation, sa globalisation et aussi par la dépersonnalisation de la charité: les dons aux fonds sociaux se font sur un mode anonyme en vue du bien public, et non plus à visage découvert, directement aux nécessiteux, en rétribution d'une bénédiction.

*

Le nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire révèle l'ampleur des changements intervenus dans la sphère islamique depuis une dizaine d'années. Quels que soient les résultats concrets de la *da'wa* (après tout, le mouvement d'islamisation n'avait pas attendu la *da'wa* pour se mettre en marche), elle a révolutionné les mentalités et le rapport au religieux. L'élite réformiste en est parfaitement consciente, qui affirme:

« Notre époque est une époque charnière, le moment propice à un grand changement, à une révolution des esprits, des mentalités et des comportements » [AEEMCI, 1991].

Le groupe réformiste n'a pas seulement développé une nouvelle interprétation de l'islam mais il a aussi modernisé le sentiment religieux et la sociabilité musulmane. C'est une révolution délibérément discrète parce que les responsables musulmans sont soucieux de réaliser et de maintenir l'unité de la société islamique nationale: aussi refusent-ils d'afficher ouvertement la radicalité de leur projet religieux pour éviter les disputes sectaires et ne pas s'aliéner le soutien des autorités religieuses traditionnelles. Une fois l'unité réalisée et l'organisation communautaire en place, les musulmans de Côte-d'Ivoire pourront alors légitimement, au vu de leur poids démographique, réclamer un rôle politique. C'est-à-dire participer, par leaders interposés, aux débats et décisions politiques aux côtés des autres organisations représentant la population ivoirienne. Les réformistes rêvent peut-être d'une Côte-d'Ivoire musulmane, convertie spirituellement et socialement par la *da'wa*. Mais ils n'envisagent pas de gommer la diversité religieuse du pays par la force. Pas de spectre de prise du pouvoir par les réformistes en Côte-d'Ivoire: la révolution de la *da'wa* n'est pas centrée sur le champ politique et promet de rester paisible. Si l'élite musulmane reste discrète, c'est aussi pour ne pas attirer les

6 *Ibidem* et entretien avec Moktar Cissoko, secrétaire permanent de l'AJMCI, Abidjan, 19 août 1996.

foudres des non-musulmans et renforcer la crédibilité de sa démarche politique, qui en appelle au respect de toutes les différences, au dialogue et à la coopération.

Cette révolution s'inscrit dans le cadre des profondes mutations que connaissent les grandes religions monothéistes depuis les années soixante-dix. Ce phénomène mondial répond à une commune et ardente interrogation sur la modernité. C'est ce que Gilles Kepel a appelé « la revanche de Dieu » [Kepel, 1991]. Des mouvements religieux issus de traditions différentes interpellent leurs fidèles sur la pertinence actuelle des textes sacrés pour la vie personnelle, sociale et politique. Ces mouvements typiquement modernes infléchissent le cours de l'histoire. Mais si toutes les religions connaissent le revivalisme, cette expression est loin d'être uniforme. Les mouvements prennent des formes variées non seulement selon les différentes religions, mais aussi, pour une même religion, selon différentes régions. Aux manifestations violentes du fondamentalisme chrétien, juif et musulman, à l'émergence d'un nationalisme religieux en Europe orientale, s'ajoute l'expression tranquille du réformisme islamique ivoirien.

Plus spécifiquement, la *da'wa* s'avère un formidable moteur d'intégration de la communauté musulmane ivoirienne à l'*umma* contemporaine. La participation de cette communauté locale à la nouvelle mondialisation du fait islamique, résulte, en partie, de l'appropriation de concepts religieux réactualisés, véhiculés par les grandes organisations panislamiques internationales. Autrement dit, cette participation ne passe pas par une intégration politique, institutionnelle et financière au bloc arabo-islamique (les musulmans ivoiriens sont plutôt marginalisés à ce niveau), mais par un processus d'acculturation aux nouvelles idées religieuses. Il s'ensuit une plus grande standardisation du message islamique à l'échelle mondiale. Mais là encore, cette homogénéisation n'est pas synonyme d'uniformisation : elle tolère l'expression de spécificités centrifuges. Les musulmans de Côte-d'Ivoire, tout en se rapprochant globalement de leurs coreligionnaires vivant ailleurs dans le monde, cultivent et reformulent leur identité culturelle locale, qu'elle soit africaine, ivoirienne, abidjanaise ou « ethnique ⁷ ».

BIBLIOGRAPHIE

- ABU-RABI I.M. [1996], *Intellectual Origins of Islamic Resurgence in the Modern Arab World*, Albany, State University of New York, 370 p.
- CUOQ J.-M. [1975], *Les Musulmans en Afrique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 522 p.
- DAVIES M.W., PASHA A.K. (eds) [1989], « Beyond Frontiers, Islam and Contemporary Needs », *Proceedings of the International Islamic Conference on Dawaa and Development of the Muslim World: the Future Perspective*, Muslim World League, Londres et New York, Mansell, 216 p.
- EICKELMAN D.F., PISCATORI J. [1996], *Muslim Politics*, Princeton, Princeton University Press, 235 p.
- GARDET L. [1967], *L'Islam, religion et communauté*, Paris, Desclée de Brouwer, 496 p.
- HUNWICK J. [1997], « Sub-Saharan Africa and the Wider World of Islam. Historical and Contemporary Perspectives », in E.E. Rosander, D. Westerlund (eds), *African Islam and Islam in Africa. Encounters between Sufis and Islamists*, Athens, Ohio University Press: 28-54.

7 Hunwick défend la même idée [1997].

- KEPEL G. [1991], *La Revanche de Dieu : chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Le Seuil, 282 p.
- MIRAN M. [1998], « Le wahhabisme à Abidjan : dynamisme urbain d'un islam réformiste en Côte-d'Ivoire contemporaine (1960-1996) », *Islam et Sociétés au sud du Sahara*, 12, décembre : 5-74.
- MIRAN M. [à paraître], « La Tijâniyya à Abidjan, entre désuétude et renaissance; ou l'œuvre moderniste d'El Hâjj Ahmed Tijâni Bâ, Cheikh tijâni réformiste en Côte-d'Ivoire contemporaine », in J.-L. Triaud, D. Robinson (éd.), *La Tijaniyya en Afrique subsaharienne. Bilans, enjeux et débats*, Paris, Karthala.
- INS (Institut national de la statistique) [1996], *République de Côte-d'Ivoire, enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation*, séminaire de dissémination des résultats, Abidjan, 78 p.
- OTAYEK R. (éd.) [1993], *Le Radicalisme islamique au sud du Sahara. Da'wa, arabisation et critique de l'Occident*, Paris, Karthala, 264 p.
- SANNEH L. [1996], « Interfaith Issues in Muslim *Da'wah* in Africa. The Potential for Solidarity », in Piety, Power, *Muslims and Christians in West Africa*, Maryknoll, Orbis Books : 5-28.
- TRIMINGHAM J.S. [1968], *The Influence of Islam upon Africa*, New York, Praeger, 159 p.

Documents d'archives

- AEEMCI, Association des élèves et étudiants musulmans de Côte-d'Ivoire : rapport de synthèse intitulé *Jeunesse musulmane face aux mutations politiques actuelles* (1990).
- AEEMCI : audio-cassette de la conférence d'El Hadj Aboubacar Fofana au 9^e séminaire de l'association (Man, 1991) sur le thème *La Stratégie de la da'wa en Côte-d'Ivoire*.
- AEEMCI : rapport sur le 9^e séminaire de l'association (Man, 1991).
- AEEMCI : rapport sur le 3^e séminaire de l'Amicale des anciens de l'AEEMCI (AAA) sur le thème *Modes d'organisation de l'islam en Côte-d'Ivoire* (San Pédro, 1992).
- AJMCI : Association des jeunes musulmans de Côte-d'Ivoire : audio-cassette de la conférence de Traoré Mamadou organisée par le Cercle de recherches et d'études islamiques en Côte-d'Ivoire (Cerici) (Abidjan, 1992).
- AEEMCI : rapport intitulé *Quelle stratégie pour l'avenir?*, 11^e séminaire de l'association (Gagnoa, 1993).
- AJMCI : documents relatifs à la caravane de *da'wa* de Yamoussoukro, 1993.
- AJMCI : documents relatifs à la caravane de *da'wa* d'Abengourou, 1995.
- AJMCI : conférence sur le thème *Contribution de l'islam à l'unité nationale* (Abidjan, 1995 : allocutions d'El Hadj Aboubacar Fofana et El Hadj Aboubacar Samassi).

Notes de lecture

Roger BOTTE, Jean BOUTRAIS, Jean SCHMITZ
(dir.)

Figures peules

Paris, Karthala, 1999, fig., biblio, index, 539 p.

Après l'*Archipel peul* paru dans un numéro spécial des *Cahiers d'études africaines* en 1994, voici un nouvel ouvrage collectif sur les Peuls. Du Sénégal au Cameroun, vingt contributions nous sont livrées par des chercheurs de disciplines différentes. Dans la préface de ces *Figures peules*, chacun des trois responsables de la publication présente un aspect de cet ouvrage.

Le livre est divisé en six parties. Dans la première, intitulée « L'invention des Peuls », Christian Dupuy, par l'étude de gravures rupestres de l'Adrâr des Iforas et de l'Aïr, apporte des hypothèses nouvelles sur l'arrivée des Peuls dans la boucle du Niger; certains d'entre eux seraient des éleveurs de bovins chassés de l'Adrâr des Iforas et/ou de l'Aïr par l'aridification du début de notre ère. Gilles Boësch et Jean-Noël Ferrié montrent la difficulté des classifications des Peuls à partir de critères rigides de l'anthropologie physique, toujours plus nombreux: noirs et blancs, rouges et noirs, rouges ou noirs, mélanisation et métissage. Les auteurs cités montrent qu'au fil des années, les discussions qui se réfèrent aux anciens Égyptiens n'ont guère avancé et continuent à se développer: les Peuls, riverains du sud du Sahara, sont toujours au centre de ces discussions qui suscitent des passions un peu stériles. Le *pulaaku* est présenté par Elisabeth Boesen dans sa pratique, sa puissance affective et spirituelle plutôt que par des approches cognitives.

« De la servitude à la liberté », titre de la deuxième partie, commence par l'étude de Roger Botte sur la conquête du Fuuta Jaloo par les Français à la fin du XIX^e siècle. L'*almami*

Biro exploite les rivalités franco-anglaises et celles entre les trois colonies françaises rivales vis-à-vis du Fuuta Jaloo encore indépendant. Des demandes réclamant le retour dans leur pays d'origine de réfugiés chassés par Samori et des mesures visant à la libération des esclaves déstabilisèrent l'*almami* qui, par rétorsion, s'opposait à la vente de bœufs aux troupes coloniales. L'intervention française, sous prétexte de mettre fin à un régime féodal, mit fin à cette résistance; mais les mesures antiesclavagistes furent suspendues les années suivantes, car elles menaçaient toute l'économie du pays. L'étude en haute Casamance, par Abdarahmane N'Gaïde, de la révolte des esclaves au milieu du XIX^e siècle, montre d'importantes mutations dans la structure sociale des Peuls du Fuladou. Aujourd'hui, les relations de soumission se sont transformées en obligations d'assistance et d'entraides mutuelles. Toujours en haute Casamance, Sylvie Fanchette étudie les migrations des Peuls du Fouladou; malgré des origines sociales et géographiques diverses et la persistance de certains clivages sociaux, ces Peuls ont connu une intégration sociale et spatiale poussée. L'accès au cheptel constitue un nouveau critère pour différencier les populations sur l'échelle sociale.

La troisième partie, « Apprivoiser l'espace », analyse le cas des Peuls du nord du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du nord-Nigeria, c'est-à-dire des figures variées d'organisation de l'espace. Thomas Bierschenk étudie l'évolution des Peuls du nord du Bénin dont les hiérarchies sociales ont été modifiées par la colonisation; aujourd'hui, les Peuls sont en difficulté face aux agriculteurs qui pratiquent la culture attelée et étendent les champs de cultures commerciales. Les conflits pour l'utilisation de l'eau et de la terre tournent à l'avantage des paysans, mieux représentés dans les institutions gouvernementales.

L'histoire de l'émirat du Liptako est analysée par Anne-Marie Pillet-Schwartz. La région de Dori est marquée par l'hétérogénéité de son peuplement. Les premiers occupants, les Kurumba, ont précédé les Peuls sans les dominer. Les Gourmantché et leur royaume fermé sur lui-même furent vaincus par les Peuls qui fondèrent l'émirat du Liptako, d'une nature différente, plus violente : il participe à de nombreux conflits et pratiqua une politique défensive face aux Touaregs arrivés dans l'Oudalan. Au sein de cette mosaïque ethnique, ce sont actuellement les Peuls qui manifestent le plus concrètement cette volonté de construction régionale si bien « rendue » dans le vécu des habitants de l'ancien Liptako, dans leur attitude vis-à-vis de la terre et de l'espace. Le Maasina, ce delta intérieur du Niger, est une région de *burgu*, riches pâturages inondés, qui accueillent les troupeaux peuls en saison de basses eaux. Pascal Legrosse étudie les pratiques pastorales de ces Peuls, la perception des droits de pâturage dans cette région, héritière d'une longue histoire. Patrick d'Aquino et Saïdou Dicko, dans une contribution sur l'histoire du Djelgodji, au nord du Burkina Faso, retracent les bases historiques de cette occupation peule de la région : des cartes très claires montrent l'histoire de l'occupation de l'espace et l'emprise actuelle des pasteurs. Le califat de Sokoto était un État segmentaire, d'après Ketil Fred Hansen, unifié par le biais d'échanges rituels ; le pouvoir guerrier et administratif n'était pas centralisé mais distribué entre des centres périphériques.

Dans la quatrième partie, intitulée « Jeux de mots », Saïbou Nassourou analyse la notion de *hiirde* chez les Peuls du nord-Cameroun. C'est une institution sociale qui apparaît comme un facteur positif de développement, comme cadre de rencontre, de communication et de divertissement des jeunes gens et des jeunes filles des villages, en créant un réseau de liens affectifs qui rendent moins attrayants d'autres genres de vie ; il offre enfin à la femme la possibilité de s'affirmer en acquérant une identité par son propre nom et ses qualités personnelles. Ursula Baumgardt montre que la littérature orale permet de définir une appartenance ou une non-appartenance culturelle. Aliou Mohamadou rappelle que le nom, en peul, est une unité complexe formée d'une racine et d'un morphème nominal. Sa contribution est intitulée « Diathèse et *aspectualité* dans les noms peuls ».

Avec « Pasteurs et politique », titre de la cinquième partie, la vache revient au centre du débat. L'élevage dans l'Adamaoua, souvent considéré comme la priorité des Peuls, a été parfois occulté, selon Jean Boutrais, par d'autres préoccupations comme l'accumulation de captifs, l'investissement dans le pouvoir et le commerce. Un regard plus attentif sur l'histoire de l'Adamaoua au XIX^e siècle montre qu'il y a eu des phases alternées de « dépastoralisation » et de « repastoralisation ». La situation actuelle est l'aboutissement provisoire d'une série de recompositions de nature pas seulement politique, mais également économique et sociale. Dans le Gondo-Sourou au Burkina Faso, les Peuls ont souvent affirmé être les découvreurs des puits, pour se donner des droits sur le territoire bwa dans lequel ils se sont infiltrés. Youssouf Diallo montre que les puits « sacrés » sont la preuve de l'antériorité de la présence des Bwa. Cette manipulation des Peuls révèle des préoccupations politiques liées au contrôle de l'eau. Pierre Bonte analyse les problèmes de la cohabitation entre Peuls et Dogons. Les rapports de forces, d'abord favorables aux éleveurs, se sont inversés. Les conflits fonciers se sont multipliés, en particulier autour des puits.

La sixième et dernière partie traite des « Enjeux contemporains ». Philippe Bernardet retrace l'histoire de la migration des Peuls en moyenne et haute Côte-d'Ivoire, de 1950 à 1980. Cette installation permet à l'auteur de se pencher sur les nouveaux rapports entre l'agriculture et l'élevage et de montrer la complexité de cette confrontation porteuse de tensions. Des projets ont été réalisés chez les Peuls du Mali central, à la suite des sécheresses de 1970 à 1973. Mirjam de Bruin et Han van Dijk montrent les résultats contrastés de deux projets et la nécessité pour leur réussite que les gens s'organisent eux-mêmes. Des Peuls Mbororo, venus du Nigeria, du Cameroun et du Tchad, se sont installés en Centrafrique depuis une soixantaine d'années. En dépit d'une politique vétérinaire et d'une politique d'élevage sérieuse, la situation connaît des difficultés par la dégradation des pâturages et l'arrivée de nouveaux migrants après les sécheresses de 1970. Gérard Romier conclut à un avenir incertain pour ces Peuls installés en pays humide et soumis à un « élevage sous seringue » et à des conditions d'insécurité grandissantes.

Cet ouvrage foisonnant montre la diversité des situations dans des contextes très différents. Il

apporte une nouvelle contribution aux études peules. Sans le séminaire du Gréful, des études menées en ordre dispersé par des chercheurs de disciplines variées et appartenant à des institutions différentes ne pourraient donner lieu à ces comparaisons et à une telle bibliographie générale. Ces variations sur le thème peul ont pu être menées grâce aux trois chefs qui ont dirigé cet orchestre avec un bâton de berger en guise de baguette.

Edmond Bernus

Vallée de l'Azawagh (Sahara du Niger)

I. A. DURAND, F. PARIS (éd.), J.-F. SALIÈGE
Peuplements et Environnements holocènes du bassin oriental de l'Azawagh (Niger)

II. E. BERNUS, P. CRESSIER (éd.)

In Teduq du Moyen Âge à l'époque actuelle
Saint-Maur, Sépia, Études nigériennes, n° 57,
422 p., 99 fig., 56 ph., 6 tabl.

Ces livres constituent le prolongement du *Programme archéologique d'urgence* qui s'est déroulé au Niger dans la région d'In Gall-Tegidda-n-Tesemt et autour du site d'Azelik, entre 1977 et 1981. Le livre I est dévolu au peuplement ancien de l'Azawagh nigérien et à son environnement étudiés à partir de 90 sites archéologiques et géologiques découverts entre 1984 et 1990. La synthèse de ces travaux inclut une recherche méthodologique en laboratoire réalisée sur le matériel recueilli. Un exposé sur la chronologie et les méthodes de datation par le ^{14}C précède la partie relative à l'étude des sites. Y sont clairement exposées méthodes de travail et d'échantillonnage et limites sur la précision des datations selon les matériaux datés. Puis les sites, présentés par zone géographique, sont décrits en indiquant les types de vestiges d'industrie, les restes de faune et les récoltes effectuées, ainsi que les résultats d'analyses de laboratoire et le cadre paléo-environnemental. Un chapitre « discussion et conclusion » clôt ce premier livre.

La richesse des données paléo-environnementales et chronologiques et l'utilisation intensive de mesures géochimiques rendent cet ouvrage particulièrement intéressant. Par contre, le lecteur reste sur sa faim en ce qui concerne les données archéologiques, surtout mobilières. En effet, ces dernières n'ont qu'en de rares cas renvoyant à des publications, fait l'objet d'études approfondies; dix figures nous en donnent néanmoins un premier aperçu. L'étude du peuplement ancien de

l'Azawagh est principalement basée sur les datations, les isotopes et notamment la teneur en ^{14}C du dégraissant végétal de poteries et du carbonate-hydroxylapatite, constituant l'essentiel des ossements. Par ailleurs, contrairement à ce que préconisait, entre autres, le *Programme archéologique d'urgence*, la position des sites est donnée en degrés et minutes: cette précision, qui n'apporte rien à la lecture, est dangereuse car elle facilite le pillage des sites.

À l'issue de ces recherches en ce qui concerne les paléo-environnements, l'histoire plio-quaternaire de cette région apparaît avoir été dominée par l'érosion et une aridification croissante. L'un des résultats les plus intéressants de cette étude généralise les observations faites au Mali: même pendant le « grand humide » de l'Holocène inférieur, daté ici entre 9300 et 7800 BP environ, ont existé des phases arides de quelques siècles, semblant correspondre à des absences de peuplement. Par contre, entre 3900 et 1600 BP environ, 18 datations en rapport avec une présence humaine indiquent l'adaptation des populations à un environnement aride.

La présence humaine n'est attestée, du moins datée, qu'à partir de 8300 BP à Tamaya Mellert. Vers 6500 BP, l'économie reste encore basée sur la chasse et la pêche et la consommation secondaire de graminées. L'industrie lithique semble se caractériser par l'abondance relative des microlithes, des armatures et des pointes d'Ounan. La poterie apparaît vers 7700 BP. Vers 5000 BP, les premiers indices de domestication (*Bos Taurus*) s'observent. L'occupation est désormais permanente. Les teneurs en ^{14}C indiquent, entre 3200 et 4000 BP, une augmentation de la consommation de graminées et la présence d'une poterie à dégraissant végétal uniquement constitué de graminées. La concomitance de ces faits est interprétée par les auteurs comme une mise en évidence d'agriculture. Conclusion un peu hâtive à notre avis, en l'absence de preuve botanique directe permettant de distinguer graminées sauvages et domestiquées et qui exclut la simple utilisation des résidus de la cueillette de graminées sauvages par les potiers. À partir de 4000 BP, des hommes inhumèrent leurs morts sous des monuments, mais leurs habitats n'ont pas été identifiés. À In Tekebrin 1, vers 3600 BP, une culture se particularise par sa céramique et de petites lames en cuivre. Après 3500 BP, les traces d'habitat sont très rares. Les tombes monumentales permettent de suivre la

progression du peuplement jusqu'à la période islamique.

L'intérêt de l'étude du bassin de l'Azawagh, voie de communication entre l'Adrar des Ifoghas et l'Aïr, est bien souligné par ce premier bilan des recherches. Cependant, afin de progresser dans la connaissance des populations anciennes de l'Azawagh, une analyse approfondie des industries lithiques et céramiques s'avère nécessaire, comme le soulignent d'ailleurs les auteurs.

Le livre II porte sur la région d'In Teduq du Moyen Âge à l'époque actuelle. E. Bernus s'intéresse d'abord à la date de la fondation de la « ville » d'In Teduq et à l'identité de ses fondateurs. Il constate que la plupart des traditions s'accordent à dire que les Iberkorayan arrivèrent parmi les premiers « Touaregs » en Aïr. La date de la fondation d'In Teduq se placerait, selon la tradition des Iberkorayan, entre 1430 et 1655; le ¹⁴C la situerait entre 1471 et 1520, au moment de la fondation de sa mosquée. D'après les traditions relatives aux Iberkorayan, In Teduq formait avec ses villages satellites un véritable bastion sédentaire où trois langues étaient parlées. La diaspora de ces villages se serait produite après la destruction d'In Teduq par Khadakhada. E. Bernus étudie ensuite les rapports qui existaient entre In Teduq, l'Aïr et l'Adrar des Ifoghas, l'un et l'autre centres religieux, politiques et commerciaux.

Un bref chapitre, réalisé par Y. Poncet et E. Bernus, est consacré à l'environnement actuel. Puis, P. Cressier s'intéresse au site archéologique d'In Teduq qui s'étend sur environ un kilomètre. Il comprend trois ensembles principaux et des éléments plus dispersés (structures circulaires et structures funéraires quadrangulaires périphériques). La structure occidentale, au plan grossièrement quadrangulaire, semble la représentation schématique d'une « mosquée », complétée éventuellement d'une fonction funéraire. La vaste nécropole islamique centrale possède une enceinte sommitale de dalles dressées entourant des tombes et une série de dalles disposées en croissant, interprétée comme un *mirhab*; ce lieu de prière autour de la tombe de Muhammad al-Amin serait l'un des derniers monuments construits d'In Teduq. Le grand bâtiment oriental correspond à une construction de plan rectangulaire qui s'est avérée être une mosquée; sa construction remonterait à 1459-1516 après J.-C. et sa destruction partielle à 1569-1627 après J.-C., à la suite d'un incendie très important comme l'a

montré l'analyse par diffraction des rayons X des « scories » de la couche de destruction, réalisée par A. Person. Le mobilier archéologique, peu abondant, étudié par F. Barry-Fardouet et P. Cressier, comporte une céramique à décor peint rare en dehors de l'Aïr et des productions d'Assodé, deux fragments d'outils en fer et des fragments de dalles à décor incisé ou inscription. Ces trois principaux ensembles à vocation religieuse ou funéraire sont disposés sur un axe parfaitement rectiligne, orienté très précisément est-ouest. Les hypothèses émises pour expliquer ce fait ramènent à une conception sufi de l'Islam. L'archéologie n'a pas confirmé les traditions orales: à l'emplacement d'In Teduq existait une immense nécropole, lieu de culte encore vivant, et des mosquées, mais pas la ville inscrite dans la tradition. E. Bernus conclut ce second livre, qui apporte un éclairage nouveau sur les populations de cette région de l'Afrique saharienne, en reliant le passé au présent par des recherches sur la toponymie et une étude synthétique de la mise en place des populations actuelles.

Sylvie Amblard-Pison

Dominique NGOÏE NGALLA

*Congo-Brazzaville: le retour des ethnies,
la violence identitaire*

Abidjan, imprimerie Multiprint, 1999, 121 p.

+ 3 pl. et cartes

Cette étude est celle d'un historien et d'un philosophe, c'est une réflexion sur la question de l'ethnie en Afrique contemporaine en se fondant sur l'exemple du Congo-Brazzaville, que l'auteur connaît bien puisqu'il est professeur à l'université de Brazzaville. C'est un livre courageux qui porte le regard là où la blessure fait mal. Ngoïe Ngalla nous offre une perspective historique et une réflexion sur l'émergence, ou le recyclage de l'ethnie dans nos sociétés modernes (il fera même une incursion sur les phénomènes ethniques en Occident européen). Il recadre à juste titre la construction ethnique figée par les colonisations, sans pour autant croire que l'histoire, fût-elle coloniale, expliquerait tout. Il montre en particulier comment, pour les Africains qui aimeraient bien « en sortir », le repli sur l'ethnie, sur leur ethnie, est parfois une nécessité ou simple prudence pour la survie personnelle. Il montre la logique implacable du mécanisme ethnique dans les États « modernes » bricolés par les colonisateurs dépourvus parfois de logique

endogène – « l'encombrant héritage assumé et accepté, le défi du destin » [p. 12] –, aux frontières poreuses traversant les grands groupes, soumis aux pressions du lobby ethnique [p. 36]. Il a raison d'insister sur la fluidité du fait, et pas seulement sur celle du concept: une ethnie est en constant remodelage, mais cette perspective historique ne lui fait pas sous-estimer cependant que cette ethnie, floue et modelable sur la durée – cette durée qui en faisait des ensembles plus ou moins harmonieux [p. 66] –, mène dans l'ici et maintenant de chaque époque de douloureuses et sanglantes batailles. Le problème ethnique et sa violence identitaire [p. 38] se posent aujourd'hui, souligne l'auteur, au besoin en falsifiant l'histoire [p. 14]. Un des mérites de ce travail est d'analyser finement les conflits et de montrer combien les situations les plus douces peuvent virer vers la violence sans frein [p. 68-70]: « Le fonds de l'âme ngala dont tout à l'heure nous admirions les heureuses dispositions à l'accueil de la différence, explose de temps en temps en des violences dévastatrices » [p. 69]. Ce livre est donc aussi un plaidoyer en faveur de la tolérance d'autrui, de ses normes et de ses coutumes, de sa différence. Car, conclut l'auteur [p. 70], « d'instinct, l'ethnie, espace restreint et clos de solidarités prioritaires, est intolérance et violence latente. Aucune n'échappe à cette triste observation d'évidence. Aussi, la tâche prioritaire de l'État consistera en la moralisation constante et permanente des ethnies qu'elle a le devoir de transformer en corps de citoyens. » Un des développements les plus intéressants, car il sort strictement du cadre de l'Afrique centrale par la réflexion qu'il engage, est le lien entre le kimbangisme et le nationalisme koongo. Produit culturellement déterminé, la doctrine de Simon Kimbangu a en retour construit le nationalisme koongo, et son identité, même si aujourd'hui les développements de la religion qu'il a laissée tend à s'adapter à des contextes non strictement africains en devenant un mouvement messianique de l'ouverture [p. 48].

Un historien est toujours quelque part un géographe, l'auteur nous offre des cartes et des répartitions linguistiques et surtout, il effectue une fine analyse de la ville: « Non que la ville crée l'intolérance [...] mais certainement, comme fait sociologique massif, l'intolérance ethnique dans notre pays est un produit de la ville » [p. 63]. Ngoïe Ngalla souligne bien à plusieurs reprises que si « la violence identitaire [est] venue de l'intolérance mutuelle de

groupes ethniques opposés par leurs traditions et leurs cultures, les ethnies y recourent de façon massive... » pour protéger des intérêts menacés. Et que ce phénomène est très différent des conflits historiquement connus où la logique des acteurs était d'ordre étatique même si les conséquences étaient également sanglantes.

Une autre analyse de l'ethnie est pertinemment maniée par l'auteur: il s'agit du concept du temps qui, pour l'ethnie, est cyclique, « c'est le cercle morose de l'éternel retour. Le changement toujours redouté (et pour cause) n'étant qu'apparence, ou n'affectant que l'ordre secondaire des choses » [p. 96]. On est loin de l'espace citoyen sans cesse s'élargissant et incluant l'autre, l'admettant, se mélangeant à lui et l'absorbant, partageant le temps et l'espace comme des biens communs: « L'ethnie ignore le sens du partage » [p. 77]. Car « l'ethnie protège de l'érosion de l'histoire et du souffle de l'Esprit ses acquis surévalués » [p. 98]. Mais puisque « l'homme ne naît pas démocrate, il le devient » [p. 98], l'auteur pointe le drame actuel de l'Africain, formé au doux et contraignant cocon du moule ethnique qui ne peut se satisfaire totalement de ce citoyen abstrait que l'État moderne lui proposerait, il doit pourtant créer cette « alliance », cette « complémentarité et coopération entre ethnie et démocratie » [p. 99].

C'est donc ce défi que lance l'auteur à ses lecteurs: sortir de ce cauchemar actuel où « l'histoire africaine paraît avoir opté pour l'absurde et choisi de marcher à reculons, il faut craindre que l'Afrique des citoyens ne sorte jamais de l'ordre du fantasme et du rêve » [p. 5]. Selon ses propres termes, il veut « alerter l'opinion publique » et il faut souligner l'effort de lucidité, de cohérence et de brièveté auquel Dominique Ngoïe Ngala s'est astreint. Ce faisant il donne des raisons d'espérer.

Bernard Lacombe

Denise BRÉGAND

Commerce caravanier et relations sociales au Bénin. Les Wangara du Borgou

Préface de Jacques Lombard

Paris, L'Harmattan, collection Sociétés africaines et diaspora, 1998, 272 p.

La province du Borgou, au nord-est du Bénin et au nord-est du Nigeria, a surtout été étudiée pour le pouvoir des chefs traditionnels, des chefs de la terre, bref sur la société des

groupes politiquement dominants et aussi sur leur adaptation aux politiques des États; les Peuls, éleveurs ayant subi récemment les effets de la sécheresse, ont également été l'objet de recherches.

Il s'agit ici de l'étude d'une communauté commerçante musulmane, les Wangara, héritiers des caravaniers qui vendaient naguère l'or, le sel, la kola et les esclaves et fondaient des noyaux urbains autour de mosquées et de marchés. L'originalité de ce travail est de relier les textes écrits anciens relatant les migrations des Wangara dans l'Afrique de l'Ouest et leurs descendants, commerçants et transporteurs, interrogés à Parakou, à Kandi, à Banikoara, à Nikki, etc. Les sources orales, avec le nom et l'identité de tous les informateurs interrogés, et la bibliographie montrent un bel équilibre entre le présent et le passé.

Dès le début, l'auteur annonce clairement sa démarche: « Cette étude se veut diachronique et synchronique. L'étude diachronique fait appel à la démarche d'ethno-histoire. La synchronie étudie l'organisation de quartiers qu'ont fondés les Wangara, et les rapports entre le groupe des Wangara dans son ensemble et le système politique traditionnel. J'appelle ma démarche "anthropologie historique", je veux ainsi affirmer le caractère anthropologique d'un ouvrage qui, nonobstant le nécessaire recours à l'histoire, traite des Wangara du Borgou aujourd'hui, et s'appuie majoritairement sur des enquêtes de terrain. Les travaux d'ethno-histoire ont en effet été surtout le fait des historiens. »

Les Wangara sont cités par les historiens arabes et si la localisation de leur pays varie d'un auteur à l'autre, leurs liens avec le commerce de l'or est partout attesté. « Une constante se dégage: il y a beaucoup d'or et les Wangara ont gardé le monopole de ce commerce, passant à travers tous les bouleversements politiques. »

Si les auteurs arabes ne précisent pas d'où viennent les Wangara, les chroniques de Nigeria indiquent que les Wangara qui arrivent en pays hausa et plus précisément à Kano, viennent de Melle, c'est-à-dire du Mali. Grâce à la *Chronique de Kano*, la chronologie des règnes fait état d'événements survenus au cours de chacun d'eux, comme l'arrivée d'al-Maghili, sous le règne de Rumfa, confirmée par son passage ultérieur à Gao à l'époque de l'*Askya* Mohamed. Par recoupements, on peut penser que l'arrivée des premiers Wangara

dans le Borgou se situe entre 1310 et 1320, au cours de migrations étalées sur plusieurs siècles.

L'étude de la dispersion des Wangara s'appuie sur des sources nombreuses et excellentes et il faut féliciter Denise Brégand de n'avoir négligé aucun auteur, ancien ou contemporain, dans sa recherche historique. Deux directions marquent les migrations wangara: la première les conduit vers la boucle du Niger et se poursuit jusqu'au Gobir pour revenir ensuite au Bornou et au pays hausa; la seconde direction suit la route de Bigho à Kano. « Sur le premier axe, l'expansion des Wangara a été associée à la langue songhaï, le dendi parlé par les Wangara du Borgou y a été introduit par le Nord. [...] Sur l'axe méridional, l'expansion des Wangara a été associée à des langues mandé. » Enfin, la présence des Européens et de leurs comptoirs sur la côte a favorisé le commerce transsaharien et les activités commerciales des Wangara: le commerce de l'or du Gonja par l'Air a continué au XIX^e siècle.

L'étude du commerce caravanier dans le Borgou donne le tracé des pistes, la durée des étapes; l'obligation de payer des taxes, la fin des razzias, les réseaux qui permettent de contrôler une région et d'avoir des relations de confiance et d'entraide, sont autant de faits attestés par des sources variées. Les produits de commerce à longue distance – sel et potasse, kola, or, esclaves et chevaux – sont analysés pour leur persistance, leur développement au XIX^e siècle (kola) ou leur déclin. Il est remarquable de constater que les réseaux des Wangara ont survécu aux empires: ils s'étendaient, en effet, bien au-delà de l'emprise de leurs armées. De plus, la communauté wangara était solide et stable: « Quand on était fils de Wangara, on devenait obligatoirement commerçant ou *alfa*. »

L'étude des quartiers wangara dans les principales villes du Borgou permet à l'auteur de montrer comment les commerçants ont installé leurs concessions, ont formé des noyaux de villes de brousse chez des paysans et des chasseurs, ont créé des marchés avec des produits nouveaux, et ont construit des mosquées. De la fondation des quartiers, on passe ensuite à leur spécificité et à leur organisation qui montre qu'ils disposent aujourd'hui d'une certaine autonomie.

L'identité des Wangara s'inscrit dans leur *dimi*, le *dyamu* des mandingues. C'est donc à travers ces *dyamuw* bien connus dans toute l'Afrique

occidentale chez les Dioula ou chez les Malinké qu'il s'agit de confronter les traditions familiales des Traore, des Cissé, des Ture, des Sylla, des Mandé, des Fofana, des Kumate du Borgou avec d'autres traditions d'Afrique occidentale recueillies sur les mêmes *dyamuwa*. Cette recherche confirme les traditions inscrites dans la *Chronique de Kano*, c'est-à-dire l'expansion des Wangara selon deux axes qui « prenaient en tenaille l'Afrique de l'Ouest ».

Les Wasangari sont des cavaliers ayant quitté La Mecque vers 1400, parce qu'ils refusaient l'islam. Ils fondèrent la monarchie de Nikki et, selon la tradition, ils établirent un pacte avec les autochtones qui leur cédèrent le pouvoir politique, ceux-ci conservant la chefferie de la terre et les pouvoirs religieux.

Ils arrivèrent donc dans le Borgou à la même époque que les Wangara. Le système des Wasangari reposait sur la guerre et l'esclavage. Les Wangara n'étant pas intéressés par le pouvoir, un accord tacite pouvait exister entre les deux groupes qui n'étaient pas en concurrence. Si les Wasangari au pouvoir ont résisté à l'islam, ils avaient recours aux *alfas* d'origine wangara dont les talismans étaient très recherchés.

Le calendrier des fêtes montre l'influence de l'Islam dans le calendrier lunaire; la plupart des noms des mois indiquent les événements de l'Islam. Une des fêtes des Baatombu, premiers habitants de la région, le *Gani*, se déroule le jour du *Mouloud*, qui célèbre la naissance du Prophète. « Le jour de *Gani*, correspondant au douzième jour du mois lunaire, a lieu la procession sur les lieux sacrés: le *Sinaboko* (chef) sort à cheval, abrité sous un parasol et accompagné d'une suite de cavaliers, pour effectuer un parcours de douze kilomètres. Il se rend sur les lieux sacrés: les tombes des fondateurs et des rois. Sur chaque lieu sacré est exécuté un rituel précis. » À Agadès, une fête portant le nom de *Gani* se déroule également le jour anniversaire de la naissance du Prophète. « La première partie (de la fête du Mouloud) est dite *Gani*. Elle a lieu le 12 Rebi El Aouel. Les manifestations sont dirigées par le Sultan qui, dans l'après-midi, après la prière [...], monte à cheval et commence, en compagnie de sa cour et de la foule urbaine, une promenade rituelle marquée d'abord par un arrêt dans le Kori Agzemadrene... » [Adamou, 1979: 200¹]. Comment ne pas rapprocher ces

deux rites, célébrés le même jour sous un même nom? De plus, l'origine songhaï du nom de *Gani*, évoquée par Moraes Farias, rappelle que la langue parlée à Agadès lors du passage de Heinrich Barth en 1850 était le songhaï.

Dans les deux derniers chapitres apparaît le *Titan*. Au Borgou, c'est le nom donné au camion de 30 tonnes. Parmi les grands négociants wangara, certains possèdent des camions qui transportent leurs propres marchandises, alors que d'autres font appel à un transporteur.

Ainsi des commerçants ont su transposer dans le transport routier leur savoir-faire commercial. Le transporteur qui a réussi fait vivre une nombreuse famille; il bénéficie, en contrepartie, d'une main-d'œuvre nombreuse et bon marché. Si l'influence de l'Arabie saoudite se manifeste à Djougou, un islam pacifique qui résiste au wahhabisme se maintient à Parakou et à Kandi.

L'auteur conclut qu'« il y a bien un continuum des activités: ce sont d'anciens caravaniers qui ont acheté les premiers camions; ce secteur s'est rapidement révélé comme le plus propice à la réalisation de bénéfices; les Wangara apportent la preuve du « caractère dynamique de certains systèmes traditionnels. »

Voilà un travail remarquable qui montre l'intérêt manifesté depuis quelques années aux communautés commerçantes. L'ouvrage d'Emmanuel Grégoire, sur *Les Alhazai de Maradi*², cité ici, et la thèse de Bakary Traoré sur les *Jula*³, récemment soutenue, donnent des détails nouveaux sur les filières hausa et jula de l'Afrique de l'Ouest. Ce travail ouvre sans doute une voie nouvelle à l'anthropologie historique et il faut remercier Denise Brégrand de nous avoir donné un livre si dense et si éclairant.

Edmond Bernus

1 Aboubakar Adamou, « Agadéz et sa région », *Études nigériennes*, n° 44, Niamey, 1979, 358 p.

2 Emmanuel Grégoire, *Les Alhazai de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, Orstom, 1986, rééd. 1992.

3 Bakary Traoré, *Histoire sociale d'un groupe marchand: les Jula du Burkina Faso*, thèse soutenue à l'université de Paris-I, UER d'histoire (CRA), le 20 décembre 1996.

Claudine ATTIAS-DONFUT, Nicole LAPIERRE
*La Famille-providence. Trois générations
 en Guadeloupe*
 Paris, La Documentation française,
 1997, 163 p.

Les études sur les familles antillaises sont à la fois peu nombreuses, souvent assez idéologiques, et dominées par le thème de la matrifocalité, au détriment des approches plus courantes en sociologie de la famille. On appréciera d'autant plus la publication de ce livre qui cherche à mesurer la complémentarité et l'interaction profonde des deux formes de solidarité que sont l'État-providence et la famille, en se centrant sur l'étude des flux financiers, dans la lignée d'une étude menée auparavant en métropole. Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapière ont pris pour objet l'ensemble de la lignée en menant une enquête quantitative auprès de 380 personnes appartenant à la génération pivot des 49-53 ans et une enquête qualitative auprès de 31 lignées multigénérationnelles, pour lesquelles un membre de chacune des trois générations a été interviewé.

Le portrait socioéconomique des enquêtés montre la faiblesse de la mobilité sociale intergénérationnelle malgré la hausse du niveau d'études, la forte inégalité des revenus, le caractère composite de ceux-ci : un quart des familles dispose de revenus non monétaires. Les flux de solidarités entre générations sont plus importants qu'en métropole et présentent des particularités : un quart des grands-parents élèvent des petits-enfants, les hommes participent beaucoup aux soins de leurs parents. L'importance du groupe familial de voisinage réparti sur plusieurs maisons construites sur le même terrain, grâce à l'autoconstruction et à l'occupation sans titre, permet une cohabitation prolongée et une solidarité particulièrement active, qui se manifeste notamment par la circulation des enfants, perçus comme un don du ciel plus que comme une charge.

La circulation de l'argent, qui va surtout vers les enfants et petits-enfants, s'inscrit dans des règles non dites et dans une morale de l'argent rare : les auteurs évoquent de façon expressive une culture contre la pauvreté plutôt qu'une culture de la pauvreté. Les formes d'organisation économique au sein de la parenté fonctionnent selon trois modèles idéal-typiques : 1) le « pool domestique », résultat d'une mise en commun des ressources des ménages appa-

rentés dans une fusion relative de leurs budgets ; 2) l'« économie minimale de repli », qui caractérise les familles aux ressources faibles, dont les difficultés de tous ordres limitent fortement les possibilités d'échanges ; 3) « l'individualisme solidaire », qui est le fait des ménages vivant de façon relativement confortable avec des budgets propres dissociés, tout en ayant de nombreux échanges entre eux. Les auteurs retracent ensuite l'évolution de l'État-providence en rappelant que la politique familiale a longtemps fortement différé outremer par rapport à la métropole et que l'indemnisation du chômage n'a été instituée qu'en 1980. On regrettera toutefois que la politique familiale soit mal connue, tant dans son origine qui n'était pas antinataliste en 1946¹ que dans ses manifestations actuelles : s'il y a eu égalisation en général des prestations familiales, l'allocation de parent isolé reste d'un montant très inférieur à celui de la métropole, discrimination que rien ne justifie et certes pas l'effet nataliste qui lui est faussement imputé². Même si l'assurance maladie et l'assurance vieillesse ont été très vite instituées après la départementalisation de 1946, l'importance du sous-emploi fait que les travailleurs guadeloupéens ne peuvent pas valider un nombre suffisant de trimestre et sont donc beaucoup plus nombreux qu'en métropole à dépendre des retraites du Fonds national de solidarité (57 % contre 13 %).

De nombreux intellectuels prétendent que la politique sociale tend à diminuer la capacité d'autonomie individuelle des Antillais et les enfonce dans la mendicité, sans toutefois qu'ils remettent en question les 40 % de supplément de salaire que les fonctionnaires reçoivent par rapport à leurs collègues métropolitains. Les Antillais interrogés la perçoivent comme « propriété sociale » et comme « stimulatrice de solidarité ». Le grand-parent est passé du statut du vieillard assisté à celui du retraité pourvoyeur alors que l'enfant de « ressource » est devenu « projet ». « La protection sociale a contribué à

1 Arlette Gautier, « La politique familiale dans les ex-colonies devenues départements français de 1940 à 1958 », *Les Cahiers d'enclaves*, numéro hors série, 1991 : 46-53.

2 Arlette Gautier, « La fécondité en Guadeloupe : l'impact des allocations aux parents isolés », *La Revue française des affaires sociales*, 1992, 46 (2) : 33-48.

dynamiser l'économie des échanges familiaux » [p. 132].

Les auteurs consacrent un chapitre particulièrement évocateur à la mémoire de la pauvreté et à la dynamique des solidarités: « L'expérience familiale de la pauvreté est léguée aux nouvelles générations sous la forme d'une mémoire-enseignement... Celle-ci perpétue une culture de la nécessité, caractérisée notamment par la compétence à gérer la pénurie et par des pratiques effectives de solidarités. La transmission de cette mémoire est favorisée par un style d'éducation de type autoritaire et la perdurance de rapports hiérarchiques entre générations » [p. 115].

En ce qui concerne les relations hommes-femmes, Attias-Donfut et Lapierre rappellent que la conjugalité durable est la situation la plus représentée et décrivent, de façon impressionniste et sans quantification, des situations très variables où « des hommes sont des compagnons partageant égalitairement les tâches et charges du foyer dans une relation très solidaire », alors que d'autres organisent leur vie entre famille légitime et liaisons, se conformant ainsi au stéréotype du séducteur géniteur, les femmes se résignant à cette situation plus qu'elles ne la tolèrent. « Les hommes qui ont ainsi eu des enfants hors mariage et hors concubinage en parlent assez volontiers, y compris avec une pointe de fierté et certains participent à leur entretien en versant une pension ou des aides et cadeaux ponctuels. Dans ces unions sans cohabitation leur liberté d'aller et venir et leurs comportements, lorsqu'ils sont présents, mettent les femmes dans une situation d'attente et de sujétion » [p. 125-126]. On est assez étonné après cette description toute en nuances de trouver une condamnation de la « vision dramatique... pas fausse mais partielle » [p. 128] que donnerait le livre d'entretiens de France Alliera et Pierrette Lembeye-Boy³ avec des Guadeloupéennes, car ces enseignantes du secondaire décrivent elles aussi des couples solidaires, même si de nombreuses femmes, mariées ou maîtresses, racontent de façon poignante leur amour bafoué. Or, l'enquête sur le sida montre que 30 % des hommes guadeloupéens de 35 à 69 ans ont des relations multiples au moment de

l'enquête, avec des partenaires que 88 % fréquentent depuis plus d'un an⁴: proportion qui serait sans doute plus élevée à l'échelle d'une vie, et qui est trois fois plus importante qu'en métropole. Il faut donc expliquer, et non dénier, cette singularité, expliquée par le caractère normatif de l'image du séducteur antillais par Attias-Donfut et Lapierre, alors que bien d'autres facteurs ont été avancés⁵, dont le traumatisme de l'esclavage reste un des plus mentionnés depuis Du Bois il y a près d'un siècle.

L'esclavage aurait-il marqué à jamais les mentalités antillaises? Pourtant, un pays comme Trinidad a vécu un changement radical dans les relations entre les sexes à la suite de l'accès des femmes à des emplois bien rémunérés liés au boom du pétrole et du tourisme⁶. Sans nier le rôle, d'ailleurs complexe, de l'esclavage, ne pourrait-on donc pas plutôt avancer que l'absence de changement aux Antilles françaises renvoie à la permanence des inégalités de ressources entre hommes et femmes, liées à la structure particulière des emplois et à la politique familiale, qui a longtemps exclu les mères sans conjoint avant de les discriminer. Cette situation, qui crée un *pool* de femmes sans ressources qui doivent trouver un homme pour survivre, déstabilise les relations entre les sexes.

On peut par ailleurs regretter que l'enquête, qui porte sur l'ensemble de la Guadeloupe, ne cherche pas à déterminer si des différences n'existent pas entre les régions de la Guadeloupe, notamment en fonction du type d'habitat, par exemple entre Pointe-à-Pitre et la Côte-sous-le-vent, souvent présentée comme plus traditionnelle. Malgré ces quelques objections, ce livre, bien écrit, bien argumenté, fondé sur des enquêtes quantitatives et qualitatives représentatives ainsi que sur des lectures presque exhaustives de la lit-

3 France Alibar, Pierrette Lembeye-Boy, *Le Couteau seul*, Paris, éditions Caribéennes, 1981 et 1982, 2 tomes.

4 Michel Giraud, « Entre particularités épidémiologiques et spécificités culturelles: l'enquête sur les comportements sexuels aux Antilles et en Guyane françaises (ACSAG) », *Sciences sociales et Santé*, 15 (4), décembre 1997: 78-79.

5 Yves Charbit les a présentés dans ces deux ouvrages sur la Caraïbe, dont *Famille et Nuptialité dans la Caraïbe*, Paris, Puf-Ined, travaux et documents, 114: 111-138.

6 W. Pen Handwerker, *Women's Power and Social Revolution. Fertility Transition in the West Indies*, Londres, Sage, 1989.

térature antillaniste, renouvelle le sujet et constitue donc un livre majeur sur les familles antillaises.

Arlette Gautier

Pierre BOILLEY

*Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances
et révoltes: du Soudan français
au Mali contemporain*

Paris, Karthala, 1999, 644 p., cartes et tabl.,
ph., glossaire, index, biblio.

Cet ouvrage, qui livre au public une thèse soutenue en 1994 à l'université de Paris-VII, constitue un travail de longue haleine, qui restitue avec une maîtrise remarquable l'histoire d'un groupe touareg depuis son implantation dans ces montagnes de l'Adagh; il analyse son héritage ancien, sa confrontation avec l'administration coloniale, puis le temps des révoltes récentes. Le plan chronologique, parfaitement adapté au but poursuivi, est nourri de considérations et de réflexions qui n'enferment pas le livre dans un récit événementiel, mais l'ouvre sur le monde.

Voilà une publication particulièrement bienvenue, puisque l'Adagh et ses habitants étaient relativement mal connus: il fallait encore se reporter à Cortier pour trouver une étude générale claire et précise. Les Kel Adagh restaient les parents oubliés du monde touareg: leur société ne correspondait pas au modèle connu chez leurs voisins avec des hiérarchies parfaitement tranchées; ils se trouvaient à la limite de l'influence de puissants voisins touaregs – Kel Ahaggar et Iwell-emedden – qui cherchaient chacun à étendre sur eux leur influence; l'Adagh, en plus, proche de la frontière entre l'Afrique du Nord et le Soudan, était convoité par les deux domaines rivaux des « Algériens » et des « Soudaniens », gérés par deux administrations différentes, par deux armées n'appartenant pas au même corps, qui souhaitaient l'un et l'autre mettre la main sur une région qui était en contact commercial aussi bien avec le nord qu'avec le sud du Sahara.

Au cours de la période récente, les Kel Adagh ont connu une histoire originale, distincte de celle des autres Touaregs: d'abord, ils n'ont pas participé à la révolte générale de 1917 et, par conséquent, ils n'ont pas été vaincus, comme tous les autres, par l'armée française; ensuite, ils se sont soulevés les premiers, en 1963-64, contre leur gouvernement, celui de

Modibo Keita: l'écrasement de leur révolte a valu à la région d'être interdite aux visiteurs et lui a fait connaître un isolement inconnu ailleurs.

Peut-on se risquer à une petite réserve qui paraît dérisoire pour un tel travail? Le rôle de l'Adagh comme relais est montré, mais seulement dans le sens de creuset, de centre d'accueil et non dans son rôle de pôle de dispersion: il faudrait dire un mot des Ifoghas de Ghadamès, des Ifoghas Iwaswasen du sud-ouest de l'Aïr ou encore des Ifoghas du Damergou au Niger. Ne pourrait-on pas évoquer aussi l'hypothèse récente sur l'origine du sultanat d'Agadès d'après Djibo Hamani (1989) à la suite de H.T. Norris (1975)? La ville d'Aghem Sattafan, citée par les *Chroniques d'Agadès*, d'où serait issu en 1405 le premier sultan Yunus, serait située dans l'Adagh où existe le toponyme d'In Sattafan et des Kel Sattafan faisant partie des Kel Tademakkat. La suite de l'ouvrage fait tomber cette réserve car son objectif est de montrer une histoire contemporaine liée aux révoltes et ces remarques n'ont qu'un intérêt anecdotique dans ce contexte.

L'ouvrage se divise en quatre chapitres. Il s'ouvre sur les premiers contacts des Kel Adagh avec les Français: c'est l'occasion de décrire la société et le milieu et de montrer l'originalité d'une économie d'adaptation et d'autosuffisance basée sur un nomadisme pastoral resté à l'écart des grandes routes caravanières transsahariennes. L'arrivée des Français, à une époque d'insécurité marquée par des rezzous, a favorisé l'émergence du groupement politique des Kel Adagh, dominé par les Ifoghas et la tribu des Kel Afella; resté à l'écart des révoltes de Fihrun et de Kaocen, l'Adagh connut une période de paix qui permit une augmentation des troupeaux et un accroissement du commerce caravanier.

Le deuxième chapitre traite du rapport des Français et de la société des Kel Adagh. Il débute par un chapitre particulièrement bien venu sur la question des chefs. Ce travail s'appuie sur la « mine » des archives de Koulouba, à Bamako, où l'on trouve les rapports de la fin du siècle dernier, écrits avec les plumes et les déliés des plumes sergent-major sur un papier cuivré, desséché qui, à chaque manipulation, tombe un peu plus en poussière. Les rapports les plus anciens sont des documents menacés qu'un ouvrage comme celui-ci sauve sans doute de l'oubli. Parmi ces documents coloniaux, scrupuleusement établis jusqu'à l'indé-

pendance, les fiches de chefs, permettent d'analyser comment étaient perçus ces chefs par l'administration et surtout ce que celle-ci attendait d'eux en décernant des avis qui s'affichaient sur une grille de critères pour distinguer en définitive les « bons » et les « mauvais » chefs. Le cas de la nomination d'un *amenokal* montre l'intervention incontournable de l'Administration coloniale et le rôle de plus en plus ambigu des chefs. Cette deuxième partie permet de faire le bilan de cinquante ans de présence française.

« Les Kel Adagh au Mali » est le titre du chapitre suivant: il montre à quel point l'indépendance avait été mal comprise par les Touaregs, restés à l'écart des projets politiques qui s'élaborent, alors que les populations du sud participent au débat et possèdent des hommes inscrits dans des partis et avertis de l'enjeu. L'analyse de l'impréparation des Kel Adagh est remarquable et fait comprendre comment toute une communauté apprend que son sort s'est décidé ailleurs, sans qu'elle en ait conscience et sans qu'elle ait eu son mot à dire: son désarroi s'exprime dans cette lettre « À sa majesté Monsieur le Président de la République française », signée par des chefs touaregs, maures et aussi songhaï, où s'exprime leur refus d'être intégrés à un ensemble maghrébin, ou plus encore soudanais. Une lettre comparable fut envoyée du Niger par le sultan d'Agadès et des chefs touaregs. Les Kel Adagh, plus encore que les autres Touaregs, connaissent mal les gens du sud et ne comprennent rien aux enjeux en cause.

La révolte de 1963-64, menée contre une administration malienne oppressante et qui se comporte comme dans un pays étranger conquis, est une révolte du désespoir, d'un autre âge, menée par une minorité sans moyens, isolée, sans soutien international et vouée à l'échec: la répression, très dure, s'attaque à des campements sans défense et pire, ne respecte ni les femmes ni les anciens. Les soldats venus du sud, ayant souvent déjà servi dans l'armée française en Indochine ou en Algérie, combattirent avec des techniques modernes et des effectifs importants, contre des rebelles insaisissables; ils empoisonnèrent des puits et détruisirent des troupeaux. De plus, toute la zone sahélienne connue, ces années-là, une dure sécheresse et, par conséquent, un grave déficit fourrager.

La révolte de 1990-93, révélée le plus souvent par les entrefilets des journaux, nous est restituée avec une précision remarquable, en

juxtaposant des sources variées, avec un tableau de la chronologie des événements politiques et militaires qui permet de les situer dans le temps et dans l'espace. La liste des combats, la cartographie des lieux où ils se sont déroulés montrent l'évolution de la révolte, le glissement des attaques de la montagne vers le fleuve. L'histoire de la formation des « Fronts », de leur origine, de leur implantation géographique, apporte des précisions inestimables. Et les interviews constituent la richesse vivante de cet ouvrage.

La conclusion montre que les Kel Adagh, qui constituaient avant les révoltes un cas original parmi les Touaregs, représentent aujourd'hui encore un cas particulier qui s'inscrit dans un débat général. Si les Touaregs du Mali, comme ceux du Niger, ont formulé leur désir d'autonomie à l'intérieur de l'État, ils ont connu dans la région de la boucle du Niger une période de guerre civile avec la lutte que leur opposent les Songhaï de l'organisation « Ganda Koy », qui remet en cause le Pacte national. Cet ouvrage a pu saisir une société au cours d'une période de tensions, de drames, et le risque de telles études, vécues souvent avec les acteurs – P. Boilley en est bien conscient –, est de manquer de recul ou, au moins, de sérénité. La confrontation des sources écrites et orales, des documents de la colonisation, des archives, de la presse occidentale et de la presse locale nouvellement écloses, des récits de combattants et de chefs de « Fronts », permet de ne pas tomber dans ce travers.

Grâce à un style clair, on lit ce livre avec passion. On peut remercier Pierre Boilley de s'être lancé dans cette étude sur un groupe touareg longtemps oublié par les chercheurs. Désormais, on ne pourra plus s'intéresser aux Kel Adagh sans consulter cet ouvrage fondamental.

Edmond Bernus

Marc ABÉLÈS

*Le Poids de l'histoire et le Choc
des élections: une ethnologie
de l'Assemblée nationale*

Paris, Odile Jacob, 2000, 283 p.

En cinq chapitres et une vraie conclusion, Marc Abélès, dans *Une ethnologie de l'Assemblée nationale*, ne parle pas seulement d'une tribu, celle des Bourbonniens dont le territoire jouxte Lutèce, longe la Seine et dont les

issues vers l'extérieur sont les Invalides, métro mais aussi terminal vers les aéroports parisiens, et le métro Assemblée nationale. Il parle aussi, et c'est un apport à signaler de la part d'un ethnologue, de l'institution qu'incarne cette tribu et qui la modèle.

Une centaine de pages décrit la population de l'Assemblée. À travers des récits de vie, l'auteur va tracer les grandes contradictions qui déchirent nos députés : l'appel du local contre le travail législatif au palais Bourbon ; l'opposition entre l'atmosphère feutrée du quotidien et la sauvagerie des luttes pour être élu... et le fait que chacun reconnaisse le prix payé pour faire partie des « députés » ; et ce croisement entre les oppositions générationnelles et les clivages politiques.

Ce n'est pas un des moindres intérêts de ces deux chapitres initiaux que l'analyse du poids des générations dans les clivages, promotions plutôt que générations : génération Résistance, générations de Gaulle, Mitterrand, Jospin. Le président Chirac ne semble pas avoir donné vie à un tel clivage, lui dont on sait pourtant le poids dans le montage organisationnel des gens de son parti. Ce n'est donc pas tant l'âge qui fait le clivage que l'événement fondateur de la vie personnelle et l'entrée, sinon en politique, du moins dans la tribu. Le rite de passage (l'élection) est effacé par l'onction collective des pairs. Je me suis demandé si l'analyse n'aurait pas pu être plus poussée, il me semble que l'ethnologie avait là quelque chose à dire de plus fin, en pointant un phénomène que l'on retrouve de plus en plus fréquemment dans nos sociétés modernes et professionnelles. C'est le seul manque que j'ai trouvé dans cet ouvrage à la fois profond et clair, éclairant et subtil.

Le poids de l'histoire fait tout le sel du deuxième chapitre qui montre la force et l'ambiguïté de l'élément révolutionnaire fondateur. Force, car il suinte de partout : dans les rites et les rituels, dans l'iconographie, dans une multitude de survivances. Ambiguïté, car le révolutionnaire fondateur est refoulé dans une conception bourgeoise et légitimiste de la fonction du pouvoir.

Le chapitre 5 reviendra sur cet élément en montrant l'institution face à son présent modelé par la médiatisation, travaillée par « cette circularité mimétique où se trouvent englués tous les protagonistes du jeu politique » [p. 197], et l'opacité interne qui est considérée comme une vertu et en fait une

société « décalée » par rapport à un monde national où la demande de transparence est incontournable.

Les chapitres 3 et 4 vont montrer deux traits fondamentaux de l'Assemblée nationale, tellement évidents qu'on les oublie : d'une part, l'AN est une fabrique de lois, d'autre part, la dynamique politique est contrainte par un métier : l'élaboration des textes et un corps de métier discret jusqu'à l'effacement ; les administrateurs qui, à lire l'auteur, n'ont rien à envier à la condition servile des majordomes anglais dont ils paraissent partager certains traits de caractères...

Par son travail de fourmi participante, Marc Abélès met le doigt sur certains dysfonctionnements de notre démocratie : la dépendance du législatif à l'exécutif, que ce soit pour la définition des ordres du jour ou pour son information.

Ce dernier point laisse rêveur sur la capacité de nos députés à répondre aux défis de la modernité. On ne les voit pas réagir à ce défaut qui les rend otages des administrations qui leur distillent l'information, en parfaite connivence et accord avec le pouvoir exécutif du jour. Cela ne peut qu'aggraver la pensée unique : à juste titre, l'auteur insiste sur l'asservissement des députés aux informations que leur concède la grande administration qui impose ainsi sa grille de lecture du réel national par la présentation et l'analyse qu'elle en fait. Finalement, vivant dans l'urgence, astreints à des emplois du temps surchargés, les députés peuvent être moins bien renseignés que des citoyens qui disposent de temps pour varier leurs sources et élaborer leur propre opinion indépendante.

En tant que groupe social, l'image que l'on retire des députés n'est pas à leur avantage malgré l'évidente sympathie de leur ethnographe qui montre pourtant que les Bourbonniens pourraient être tout autres pour la démocratie et cela sur deux plans :

– D'une part, il montre pourquoi et comment les grands changements internationaux laissent la tribu bourbonnienne indifférente car ils sont vécus par les députés mais pas par la classe politique qu'ils incarnent. (Les députés perçoivent les processus globaux de la mondialisation comme lointains.) Mais aussi, Marc Abélès montre le piège dans lequel est tombé le monde politique français : celui des médias (« la course à l'image », p. 237 *sq.*), et celui de « l'illusion tenace d'une

professionnalisation » accrue qui résoudrait la crise. Plutôt que chercher à s'adapter, les députés, refusant leur malaise individuel, continuent à faire de la politique de papa et de rater le passage, visible à Bruxelles, de « la démocratie d'opinion à la démocratie de négociation ».

– D'autre part, l'auteur montre que la réalité de la fabrication des lois est un processus complexe dans une société comme la nôtre et souligne le poids de la lettre: « écriture, codification, archivage ». À ce propos, un des meilleurs morceaux ethnographiques de l'ouvrage est l'analyse du « culte du précédent », rite comique quoique non dépourvu d'efficacité et de légitimité. Mais on ne peut quand même s'empêcher de sourire à certaines cérémonies obsolètes où le ridicule transperce le rituel compassé.

Toute la conclusion de cet ouvrage est à lire, mais l'intérêt de la lecture de Marc Abélès de l'Assemblée nationale, et c'est là que l'ouvrage mérite bien son titre, c'est ce regard d'anthropologue sur une fonction. J'avais très peur avant de commencer l'ouvrage que l'auteur tire vers l'exotisme sa description, ce n'est pas le cas et ainsi est faite la preuve de la validité de la démarche: quand il compare en tant qu'anthropologue du politique l'Assemblée nationale avec les conseils Ochollo qu'il a étudiés en Éthiopie, sa méthode lui permet de pointer une ambiguïté de la vie des représentants: « L'ambivalence fondamentale de toute représentation puisqu'elle combine simultanément deux opérations discursives, l'échange et l'adresse... Le lieu du politique se caractérise par une donnée irréductible: *on discute entre soi tout en s'adressant à des tiers* » [p. 252, souligné par l'auteur].

Pourtant, il aurait pu pousser la comparaison (rites d'initiation et de bizutage des nouveaux députés, les Bourbonnais gardent un œil jaloux sur l'information et monopolisent les prébendes ainsi)... mais on peut le remercier d'avoir fait cette étude loin des plaisanteries et analogies faciles, d'avoir parlé clairement sans ces jeux de langue et de mots qui pourrissent tant de bonnes études aujourd'hui, d'avoir cerné son sujet et de l'avoir traité d'une manière originale avec une méthode qu'il valide ainsi, prouvant le mouvement en marchant.

Bernard Lacombe

Emmanuel GRÉGOIRE
Touaregs du Niger. Le destin d'un mythe
 Paris, Karthala, décembre 1999, 339 p.

Le livre d'Emmanuel Grégoire sur les Touaregs de la région d'Agadès (Niger) fait suite à celui d'Adamou Boubacar¹ qui s'est intéressé au même sujet. Il s'inscrit cependant dans une démarche plus globale, initiée par l'auteur dans ses toutes premières recherches sur le Niger et dont l'objectif était de comprendre l'interdépendance des économies sahélo-sahariennes dans leurs dynamiques et leurs interactions multiples.

Aussi le livre complète-t-il une autre recherche de l'auteur consacrée à la région de Maradi et à ses célèbres *Alhazai*, où il s'est livré à une étude fouillée de géographie économique régionale doublée d'une analyse sociohistorique d'une région fortement dynamique sur le plan économique grâce à la traite arachidière qui fut, en son temps, un véritable moteur de croissance. Au fond, à travers « Touaregs du Niger », Emmanuel Grégoire met à jour les connaissances sur les relations multiformes qui existent entre le Sud et le Nord nigériens en orientant son regard plus spécifiquement sur les relations sociétés-économie-État-espace dans une perspective qui se veut avant tout interdisciplinaire. Il apporte ainsi un éclairage supplémentaire sur les processus d'accumulation économique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Son ouvrage comporte quatre parties:

La première présente la région d'Agadès comme un enjeu politique et économique national. Elle permet à l'auteur de faire un travail fort intéressant sur la genèse du conflit touareg qui a secoué le Niger au cours des années quatre-vingt-dix. À ce niveau, il élabore une synthèse des connaissances qui permet au lecteur d'avoir des informations précises sur les sociétés touarègues d'Agadès dans leurs rapports à la colonisation française d'une part, et aux régimes politiques qui se sont succédés au Niger depuis l'indépendance, d'autre part. Toujours dans la même partie, l'auteur s'emploie à reconstituer, de façon tout aussi précise comme il l'a déjà fait pour la région de Maradi, l'histoire écono-

1 A. Boubacar, « Agadez et sa région », *Études nigériennes*, Niamey, IRSH, 44, 1979.

mique de la région d'Agadès. Si Emmanuel Grégoire apporte sur ce thème des informations sur l'économie coloniale telle qu'elle a pris forme à Agadès, il faut reconnaître que son apport le plus important reste sans doute sa contribution à la connaissance de l'économie minière du Niger telle qu'elle s'est développée après le boom de l'uranium. Il rapporte et synthétise aussi des informations sur les conséquences économiques de la rébellion touarègue.

Tout le livre se développe sur cette toile de fond qui rend compte d'une histoire politique et économique régionale assez fortement ancrée à l'interstice du Sahara et du Sahel. C'est sur cette base que la suite de l'ouvrage est construite, notamment autour de l'étude du commerce transsaharien dans les formes qu'il a prises au cours de ces dernières décennies (troisième partie) et des conséquences de ces échanges sur l'économie de la région d'Agadès (quatrième partie).

À propos de ce commerce transsaharien, l'auteur apporte des informations nouvelles sur les échanges commerciaux qui se sont déployés avec l'Algérie et la Libye. Ces échanges, qui puisent leurs sources dans la période précoloniale, sont analysés dans leurs prolongements contemporains à travers la mise en place de deux axes marchands spécifiques étudiés en profondeur tant dans leur histoire que dans la nature et le contenu de leurs flux. Le premier, avec l'Algérie, est restitué, dans ses différentes séquences, jusqu'en 1998. Un regard particulier est porté sur la foire de Tamanrasset et sur les marchés des changes parallèles. L'auteur opère la même démarche en ce qui concerne la Libye. Dans les deux cas, il identifie des agents économiques (commerçants, entreprises) et les réseaux qui se sont constitués pour gérer ce commerce souvent informel mais porteur. Il identifie les ports transsahariens et le rôle spécifique qui leur est dévolu dans les circuits d'échanges. En outre, il s'est acharné à comprendre les prolongements de ces circuits commerciaux au sein des territoires nigérien et nigérian, confirmant ainsi des hypothèses qu'il a déjà émises au cours de ses recherches précédentes sur Maradi, les grands commerçants de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Enfin, l'auteur apporte des éléments sur les processus migratoires des Touaregs et d'une manière plus générale des Ouest-Africains

vers le Maghreb. Eux aussi sont étudiés dans leur histoire et dans leur configuration sociale. Sont également examinés les problèmes rencontrés par ces migrants dans leurs pérégrinations souvent difficiles et parfois tragiques.

Enfin, la quatrième partie de l'ouvrage, consacrée à l'économie touarègue, se veut un bilan des résultats des activités économiques observées plus haut. Pour l'auteur, la communauté touarègue a été le plus souvent absente des flux commerciaux qui furent organisés dans la région au cours de ces dernières décennies. Les Touaregs se sont, selon lui, cantonnés dans l'élevage, le commerce caravanier et l'économie du tourisme. Dans ces secteurs qu'il considère comme leurs domaines d'excellence, il rapporte, avec beaucoup de détails, les éléments constitutifs de cette économie et la crise qu'elle traverse aujourd'hui.

Tout ce travail repose sur une documentation abondante et des investigations de terrain méticuleusement menées au cours de plusieurs années. L'ouvrage laisse penser que l'auteur montre un processus de dépossession progressive et regrettable des Touaregs de leurs propres ressources économiques et sur leur propre espace par d'autres communautés nigériennes et qu'en définitive, les sociétés touarègues se sont peu adaptées à la modernité. Une telle lecture serait cependant réductrice et occulterait toute la richesse de ce livre. En outre, elle pourrait prêter à confusion car elle alimenterait des débats connus qui se sont fait jour au cours de la négociation entre le gouvernement et la rébellion en 1994-1995 et dont on sait les conséquences déplorables qu'elles peuvent receler.

Il faut plutôt retenir les ambitions scientifiques de l'auteur qui sont de comprendre le changement social dans les sociétés africaines, notamment dans sa dimension économique avec un regard particulier sur les processus d'accumulation. Dans son dernier livre, Emmanuel Grégoire le fait en mettant à jour et en analysant les sociétés touarègues d'Agadès dans leurs dynamiques historiques et leurs rapports multifformes avec les sociétés environnantes avec ce que cela implique en termes de production sociale, de déconstruction et de reconstruction. Au fond, il éclaire un pan de la dynamique des sociétés nigériennes dans leurs rapports à l'État et à un environnement en constante mutation.

Mahaman Sanoussi Tidjani Alou

Résumés

André BOURGEOT, « **Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger)** »

Charnière ou trait d'union entre l'Afrique subsaharienne et la partie nord du continent, zone d'échange, de contact, de transition, le Sahara peut être en même temps zone d'exclusion, repart politique. L'histoire de ce « Sahara mouvant » en a fait un espace de turbulences politiques dont les enjeux sont la constitution de « territoires sahariens ». S'appuyant sur quelques événements repères, le corps de cette étude est consacré, d'une part, au « plan d'organisation du Sahara » élaboré par le père Charles de Foucauld en 1912 et, d'autre part, à l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), créée en 1957. Bien que ces organisations spatiales ne soient pas de même ampleur, leur analyse s'enracine dans les contextes de l'époque, afin d'en montrer les enjeux stratégiques. Des annexes des territoires du Sud à l'OCRS en passant par un Sahara français, l'étude tente de montrer comment et pourquoi, à partir de ces ancrages territoriaux, se sont élaborées des politiques berbéristes, développés leurs phénomènes récurrents et, selon les endroits et les circonstances, les oppositions Blancs/Noirs.

• Mots clés : Sahara français – Plan d'organisation du Sahara – Territoire du Sahara – Fezzan – Compagnie méhariste – Union française – Communauté française – Loi-cadre – Charles de Foucauld – Laperrine – Bélimine.

Pierre BONTE, « **Faire fortune au Sahara (Mauritanie) : permanences et ruptures** »

Depuis plus d'un millénaire, les populations sahariennes ont été entraînées dans les mouvements d'échanges transsahariens, dont elles

ne semblent cependant véritablement tirer un bénéfice commercial direct qu'à partir du XIX^e siècle lorsque l'inscription de ces mouvements au sein du marché mondial suscite un premier essor commercial et financier local. Les premières fortunes sahariennes datent de la seconde moitié de ce siècle; la colonisation va contribuer à leur développement. Dans un contexte de domination et de crise, dont les effets sociaux sont indéniablement dramatiques, de nouveaux investisseurs locaux se révèlent. Occupant rapidement le domaine de la distribution et du demi-gros, mais aussi celui du commerce international du bétail et des céréales, ces investisseurs tentent de tourner par tous les moyens le monopole colonial, particulièrement pesant dans le domaine bancaire. La création de « sociétés commerciales » (*sharika*) et l'utilisation des solidarités tribales (*asabiyyât*) leur permettront de préserver leur place sur le marché malgré les options étatiques dans le domaine commercial, jusqu'à ce que la création d'une monnaie nationale, la sortie de la zone franc et le développement du secteur bancaire permettent à ces « boutiquiers » de se transformer en redoutables hommes d'affaires.

• Mots clés : Banques – Boutiquiers – Colonisation – Commerce – Crises – État – Investissements – Mauritanie – *Sharika* – Solidarités tribales.

Karine BENNAFLA, « **Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques** »

Depuis la décennie quatre-vingt-dix, le Tchad intensifie ses relations avec le monde arabo-musulman (pays d'Afrique du Nord, du Golfe, du Proche-Orient) alors qu'approche la mise en exploitation du pétrole de Doba (prévue en 2003-04) et que l'État libyen accentue sa coopération bilatérale au nom de la solidarité islamique. Sur le plan commercial, les impor-

tations tchadiennes en provenance de Dubaï et Djeddah croissent et empruntent la voie des airs ou transitent par le Cameroun ou le Soudan; la diffusion de produits en provenance de Libye et d'Égypte entraîne une réactivation des routes de commerce transsaharien. Le regain d'influence arabe au Tchad touche également les secteurs industriel et immobilier, l'aide au développement socio-économique, les activités culturelles. Ce retour du Tchad dans le giron oriental suscite des réserves chez la population tchadienne non musulmane et demeure complexe à cause de la diversité des objectifs et procédés employés par les pays partenaires.

• Mots clés: Tchad – Libye – Pays du Golfe – Égypte – Solidarité musulmane – Commerce – Route transsaharienne – Investissement immobilier et industriel – Aide au développement – Culture.

Emmanuel GRÉGOIRE, « **Les chasses du prince Bandar** »

Le prince saoudien Bandar Ben Abdul Rahamane Ben Saud se rend, chaque année, au Niger pour y chasser l'outarde et l'autruche grâce à des faucons dressés à leur capture. Aux dires de nombreux écologistes africains, il décime déjà une bonne partie de la faune sauvage en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso. Au Niger, il poursuit son œuvre dévastatrice en toute impunité car ses moyens financiers lui permettent de se soustraire à la loi. Le déroulement de ses chasses permet de mettre en évidence ses relations avec le pouvoir politique mais aussi économique local: si le Niger reste un pays charnière entre le Maghreb et l'Afrique noire, il s'ouvre également à la péninsule Arabique grâce au pèlerinage à La Mecque et au développement de ses relations commerciales avec les pays de cette zone.

• Mots clés: Chasse – Faucon – Protection de la faune – Écologistes – Milieux d'affaires – Pouvoir politique – Niger – Arabie saoudite.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, « **Réseaux financiers, diaspora et *hawilad*: le rôle clé de la péninsule Arabique entre l'Occident et la Somalie** »

La guerre civile en Somalie a provoqué de nombreux déplacements forcés de population qui, par strates successives, ont fini par constituer une diaspora fort conséquente. Établie en Occident, dans le monde arabe et dans les

États riverains de la Somalie en Afrique de l'Est, cette diaspora joue un rôle économique essentiel vis-à-vis de son pays d'origine. Elle y envoie notamment des fonds qui transitent par Dubaï ou Djeddah et soulignent l'importance historique de la péninsule Arabique pour l'économie somalienne, en particulier en ce qui concerne une activité traditionnelle comme le commerce de bétail.

• Mots clés: Somalie – Péninsule Arabique – Remises de fonds d'émigrés – Diaspora – Commerce de bétail – Télécommunications.

Jean SCHMITZ, « **L'islam en Afrique de l'Ouest: les méridiens et les parallèles** »

L'expansion de l'islam en Afrique au sud du Sahara peut être assimilée à la diffusion des confréries soufies (*tariqa*) selon un système d'opposition entre ligues duales méridiennes combinant alliances militaires et réseaux d'échange. Au sein de l'espace saharien, les principales confréries se sont identifiées aux tribus maraboutiques commerçantes suivant l'axe des méridiens, comme dans les deux cas de la Qadiriyya et de la Sanusiyya, ou suivant celui des parallèles, à cause du pèlerinage, avec la Tijaniyya. Parmi les diverses branches de cette dernière, celle de la famille Niass de Kaolack au Sénégal illustre l'articulation entre ces deux axes puisque, actuellement, ses adeptes se recrutent aussi bien en Mauritanie et au Sénégal qu'au Nigeria ou au Soudan. Autour de la seconde guerre mondiale, les pèlerins reviennent de la péninsule Arabique avec des idées « réformistes », critiquant les confréries soufies et modernisant l'enseignement du Coran et de la langue arabe. Plus récemment, un second type de réformisme proche de l'islamisme bénéficiera de l'aide directe des pays arabes – Arabie saoudite, Iran, Libye – issue de la manne pétrolière des années soixante-dix. À l'inverse de la personnalisation des rapports maître-disciple « traditionnels », on assiste à une matérialisation des moyens de transmission de l'islam: construction de mosquées, cassettes audio ou vidéo des prédicateurs utilisant la langue nationale et les médias modernes.

• Mots clés: Islam – Confrérie musulmane – Enseignement coranique – Réformisme – Islamisme – Sénégal – Mauritanie – Nigeria.

Marie MIRAN, « **Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution discrète** »

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'élite réformiste de la communauté musulmane de Côte-d'Ivoire s'est inspirée du concept de *da'wa*, ou « appel à l'islam », pour réorganiser et rénover toute la sphère islamique, engendrant en douceur une véritable révolution religieuse. Cet article s'interroge sur le processus par lequel la *da'wa*, notion coranique classique récemment redynamisée par la théologie dominante du monde arabo-islamique, a été réappropriée et transformée par les musulmans ivoiriens. L'environnement local, l'expérience de la modernité et le christianisme ont en effet influencé à des degrés

divers la relecture ivoirienne de la *da'wa*. Cette synthèse culturelle et religieuse originale atteste de la participation des musulmans ivoiriens au phénomène de mondialisation du fait islamique contemporain et dissocie la globalisation d'une stricte uniformisation. La radicalité des changements introduits par la *da'wa* en Côte-d'Ivoire est illustrée par les efforts de rationalisation et de professionnalisation du prosélytisme ainsi que par l'accent mis sur l'action sociale et économique. Cet article montre combien cette évolution marque, à tous égards, une profonde rupture historique.

• Mots clés : Côte-d'Ivoire – Abidjan – Islam – Réformisme – Christianisme – *Da'wa* – Prosélytisme.

Abstracts

André BOURGEOT, « **Sahara: Geo-strategic space and political stakes (Niger)** »

Dividing line or bridge between Sub-Saharan Africa and the North of the continent, trade contact or travelling zone, the Sahara can also be an exclusion zone or a political bulwark. The history of this « moving Sahara » has turned it into a space for political turbulence where the constitution of « Saharan territories » is at stake. Using key events as pointers, the main part of this study reviews both the « organisational plan for Sahara » drawn up by Father Charles de Foucauld in 1912 and the Common Organisation for the Saharan Regions (COSR) created in 1957. Even though those spatial organisations do not have the same magnitude, their analysis is rooted in the context of the time to show their strategic stakes. From the appendices to Southern territories to the COSR through the French Sahara, this study attempts to explain in view of these territorial bases how and why berber policies have been elaborated, their recursive phenomena and depending on local geography and circumstances, the opposition between Whites and Blacks.

• Key words: French Sahara – Organisation Plan for the Sahara – Sahara Territory – Fezzan – Camel-corps – French Union – French community – Framework law – Charles de Foucauld – Laperrine – Béline.

Pierre BONTE, « **Making a fortune in the Sahara (Mauritania): permanence and rupture** »

For more than a millennium, the Saharan peoples have been drawn into trans-Sahara trade arrangements, although they appear not to have received any direct commercial benefit until the 19th century, when these

arrangements became absorbed into the global market and gave rise to a first growth in local commercial and financial markets. The first fortunes made in Sahara date from the second half of this century, encouraged by colonisation. Against a background of domination and crisis, with undeniably dramatic social effects, there emerged a new breed of local investors. Making a place for themselves quickly in both retail and semi-wholesale, as well as in the international market for cattle and grains, these investors try to circumvent the colonial monopoly, particularly strong in the banking sector, by any means possible. The creation of « commercial companies » (*sharika*) and the use of tribal solidarity (*‘asabiyyât*) allow them to maintain their position in the market, despite the state-run alternatives in the public sector. Until the creation of a national currency, and the development of the banking sector allow these « shopkeepers » to mutate into formidable businessmen.

• Key words: Banks – Shopkeepers – Colonisation – Trade – Crises – State – Investment – Mauritania – *Sharika* – Tribal solidarity.

Karine BENNAFLA, « **Chad: the Siren Call of the Arab-Islamists** »

Since the 1990s, Chad has intensified its relationships with the Arab-Islamic world (North Africa, the Gulf and the Near East) as the deadline for opening up the petrol fields of Doba (planned for 2003-04) approaches and at a time when the State of Libya is increasing its bilateral aid in the name of Islamic solidarity. On the trade front, Chad imports from Dubai and Djeddah are increasing, arriving either by air or by ground transport via Cameroon and the Sudan. The distribution of goods from Libya and Egypt

has led to a revival of trans-Sahara trading routes. The renewal of Arab influence in Chad also has an impact on industry, real estate, aid for socio-economic development and cultural activities. Chad's return into the Oriental sphere of influence worries the non-Islamic peoples of the country and is rendered more complex by the diversity of objectives and of methods used by the partner countries.

- Key-words: Chad – Libya – Gulf's countries – Egypt – Muslim solidarity – Trade – Trans-Sahara routes – Investment in industry and real estate – Development aid – Culture.

Emmanuel GRÉGOIRE, « **Prince Bandar's hunting grounds** »

The Saudi prince Bandar Ben Abdul Rahamane Ben Saud visits the Niger every year to hunt the bustard and the ostrich with trained falcons. According to many African ecologists, he had already decimated a large part of the wild life in Mauritania, Mali and Burkina Faso. In Niger, he continues his devastation with complete impunity, as his wealth allows him to circumvent the law. The arrangements for his hunting parties are proof of the strength of his relationships to political and business circles. For although Niger can act as a link between Maghreb and black Africa, it also opens on the Arabian peninsula thanks to the Mecca pilgrimage routes, and the development of its trading links with the countries in this region.

- Key-words: Hunting – Falcon – Wildlife protection – Ecologists – Business – Politics – Niger – Saudi Arabia.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, « **Financial networks, diaspora and *hawilad*: the key role played by the Arabian peninsula between the West and Somalia** »

Civil war in Somalia has caused many forced populations movements, with after with, have eventually produced a huge diaspora. Settled in the West, in the Arab World and in Somalia neighbouring countries in eastern Africa, this diaspora plays a major economic role vis-à-vis its homeland by sending money to relatives. These remittances transit via Dubai and Djeddah and emphasise the historical

importance of the Arabian peninsula in the Somalian economy, in particular with regard to traditional activities such as cattle trade.

- Key words: Somalia – Arabian Peninsula – Remittances – Diaspora – Cattle trade – Telecommunications.

Jean SCHMITZ, « **Islam in West Africa: longitudes and latitudes** »

The expansion of Islam in Africa, south of Sahara can be assimilated to the dissimination of Sufi brotherhoods (*tariqa*) using a system of opposition between latitudes and longitudes, combining military alliances and trade networks. In the Saharan region, the most important brotherhoods have either identified themselves with the trading Maraboutic tribes following the longitudinal lines, as in the cases of Qadiriyya and Sanusiyya, or following the latitudinal lines, because of the pilgrimage, with Tijaniyya. Among the various branches of this Tijaniyya, the family of Niass from Kaolack in Senegal illustrates the connection between these two axes since its followers are currently being recruited in Mauritania and Senegal, as well as in Nigeria and the Sudan. Around the second world war, pilgrims returned from the Arabian peninsula with « reformist » ideas: they criticised the Sufi brotherhoods and modernised the teaching of the Koran and of the Arabic. More recently, a second type of reformism, closer to Islam, received support from the Arab countries – Saudi Arabia, Iran, Libya – thanks to the petrol boom of the 1970s. In contrast to the personalisation of the « traditional » master-disciple relationship, there is a materialisation of the means of transmitting Islam: construction of mosques, audio and video cassettes of preachers using the national language and modern media.

- Key words: Islam – Islamic brotherhood – Koranic teaching – Reformism – Islamism – Senegal – Mauritania – Nigeria.

Marie MIRAN, « **Towards a new Muslim experience in Côte d'Ivoire: a discreet revolution** »

Since the beginning of the 1980s, the reformist elite of the Muslim community of the Côte d'Ivoire draws its inspiration from the concept of *da'wa*, or « call to Islam », in order to reorganise and reform the whole

Islamic sphere, softly bringing genuine, about religious revolution. This article reviews the process by which this *da'wa*, a classic Koranic notion recently given new energy by the dominant theology of the Arab-Islamic world, has been reappropriated and transformed in Côte d'Ivoire's Muslims. The local environment, the experience of modernity and Christianity have indeed influenced the rereading of the *da'wa* in this country at different levels. The original cultural and religious synthesis is proof of the participation of the Muslim population of Côte-d'Ivoire in the globalisation of

contemporary Islamism and dissociates globalisation from a strict standardisation. The radical nature of the changes introduced by the *da'wa* in the Côte d'Ivoire is illustrated by efforts of rationalisation and professionalisation of the proselytism and by the emphasis on social and economic action. This article shows the extent to which this evolution has created a deep historical watershed, in all respects.

- Key-words: Côte d'Ivoire – Abidjan – Islam – Reformism – Christianity – *Da'wa* – Proselytism.

Achevé d'imprimer en octobre 2000
sur les presses de

HORIZON
G R O U P E

Parc d'activités de la plaine de Jouques
200, avenue de Coulin
13420 Gémenos

N° d'imprimeur : 0010-065

pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Numéro d'édition : 552

Dépôt légal : 4^e trimestre 2000

Conception éditoriale : Sonja Boué

Imprimé en France

L'Afrique noire et le Maghreb sont des ensembles habituellement dissociés car le Sahara est perçu comme une mer intérieure qui fait obstacle à la circulation des hommes et des marchandises. L'examen de leurs interrelations montre, au contraire, qu'il a été de tout temps un trait d'union entre ces deux univers qui demeurent intimement liés malgré l'inhospitalité de l'environnement et la naissance d'États-nations modernes.

Les formidables mutations des systèmes de communications – du camion ou de l'avion au téléfax – rapprochent l'Afrique noire des pays de la péninsule Arabique avec lesquels elle entretient des liens qui sont à la fois politiques (les pays du Golfe ont mis en place des programmes d'aide en matière de développement), économiques (commerce, migrations de travail) et religieux comme l'atteste le pèlerinage à La Mecque.

Le dynamisme et la diversité des liens entre le monde arabe et l'Afrique noire, que la recherche n'a jusqu'à présent guère explorés, apparaissent ici avec éclat.

Sommaire

Monde arabe et Afrique noire : permanences et nouveaux liens,
Emmanuel Grégoire et Jean Schmitz

Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger),
André Bourgeot

Faire fortune au Sahara (Mauritanie) : permanences et ruptures,
Pierre Bonte

Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques, *Karine Bennafla*

Les chasses du prince Bandar, *Emmanuel Grégoire*

Réseaux financiers, diaspora et *hawilad* : le rôle clé de la péninsule
Arabique entre l'Occident et la Somalie, *Marc-Antoine Pérouse de
Montclos*

L'islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles, *Jean Schmitz*

Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution
discrète, *Marie Miran*

Afrique noire et monde arabe : continuités et ruptures

n° 16/ 2000

ISSN 1278-3986

éditions de l'aube / IRD (ex-Orstom)

120 FF/18,29 euros

